This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

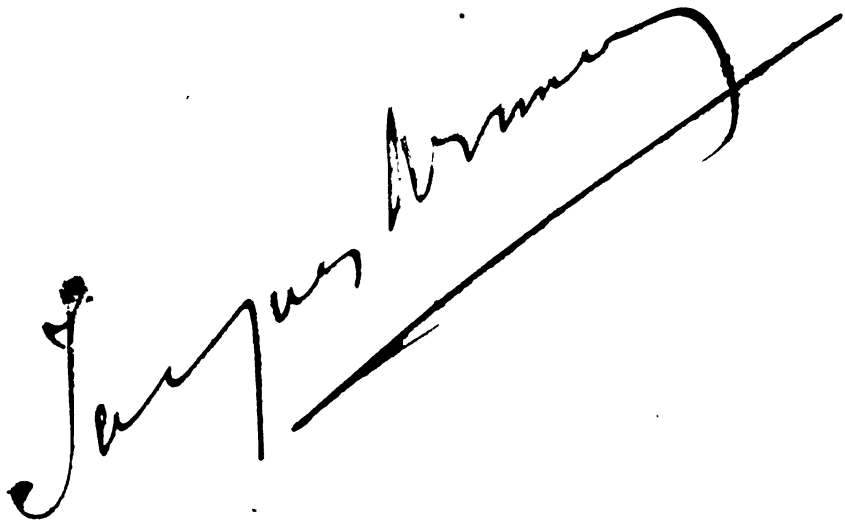

REVVE
DES DOCVMENTS
HISTORIQVES

DEVXIÈME ANNÉE

MY PENSES
MEUVRE
C. MOTTEROZ

REVVE
DES DOCVMENTS
HISTORIQVES

SVITE DE PIÈCES CVRIEVSES ET INÉDITES

PVBLIÉES AVEC

DES NOTES ET DES COMMENTAIRES

PAR

ÉTIENNE CHARAVAY

DEVXIÈME ANNÉE

A. LEMERRE ÉDITEVR
27 Passage Choiseul

C. MOTTEROZ IMPRIMEVR
Rue du Dragon, 31

A PARIS
1875

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

JUL 10 1986

JE DÉDIE CET OVVRAGE

A

MA MÈRE

REVUE

DES

DOCUMENTS HISTORIQUES

LOUIS XIV

ET HENRIETTE D'ANGLETERRE

Henriette d'Angleterre, fille de Charles Ier, n'avait que dix-sept ans lorsque Anne d'Autriche voulut la donner pour femme à Louis XIV. Le roi la vit, mais ne fut pas charmé; il la trouva trop jeune et avoua qu'elle ne lui plaisait pas. Henriette fut mariée, le 31 mars 1661, à Monsieur, frère du Roi. Monsieur, qui n'aima jamais aucune femme, ne prit pas le soin d'occuper l'âme d'Henriette, qui s'attacha, pour jouer et se distraire, aux galanteries turbulentes du comte de Guiche. Mais, l'année même de leur mariage, le duc et la duchesse d'Orléans s'en allèrent à Fontainebleau. Le Roi revit Madame, connut combien il avait été injuste en ne la trouvant pas la plus belle personne du monde, et l'aima (1). La Reine mère, qui avait jadis rapproché son fils et Henriette dans une

(1) Madame de La Fayette dit à ce propos : « Elle disposoit de toutes les parties de divertissement; elles se faisoient toutes pour elle, et il paraissoit que le Roi n'y avoit de plaisir que par celui qu'elle en recevoit. C'étoit dans le milieu de l'été, Madame s'alloit baigner tous les jours. Elle partoit en carrosse à cause de la chaleur et revenoit à cheval, suivie de toutes les dames habillées galamment avec mille plumes sur la tête, accompagnées du Roi et de la jeunesse de la Cour. Après souper, on montoit dans les calèches, et, au bruit des violons, on s'alloit promener une partie de la nuit autour du canal. »

autre espérance, s'offensa de ces sentiments qui diminuaient son influence; elle intrigua pour les faire cesser, elle employa l'abbé Montaigu à faire des remontrances à Henriette. Ce fut en vain : Henriette « se souvenoit que Louis XIV l'avoit autrefois méprisée... et le plaisir que donne la vengeance lui faisoit voir avec joie de contraires sentiments qui paraissoient s'établir pour elle dans l'âme du Roi (1). » D'ailleurs Henriette avait un cœur ardent, amoureux de plaire, prompt à sentir ce qu'on a appelé l'orgueil et la volupté de se perdre (2). Tout cela fit tant de bruit à la Cour, que tout le monde y laissa son repos. Pour faire cesser ces rumeurs, la duchesse et le Roi imaginèrent une feinte : ils convinrent entre eux que le Roi ferait semblant d'aimer une des filles d'honneur de Madame : ils choisirent pour ce jeu une jeune fille de province, Mlle de La Vallière, qui passait pour simple et était tendre et douce. Le Roi, en faisant semblant de l'aimer; l'aima réellement. Madame en fut piquée, Guiche gagna à ce dépit de voir ses assiduités supportées.

Les sentiments de Madame avaient peu de violence, et malgré tout elle resta l'amie du Roi. Louis XIV, de son côté, garda pour « sa sœur » un vif attachement. La lettre, que nous publions ici et qui nous a été communiquée par M. Alfred Sensier, est d'un ton assez ardent pour qu'on y puisse retrouver le souvenir des promenades, des bals de Fontainebleau, et des conversations, le soir, le long du canal, au son des violons.

Ce vendredi.

Les grottes et la fraischeur de St Clou ne me font point souhaitter dy estre car nous avons des lieux ja asses beaux pour nous consoler de ni estre pas, mais la compagnie qui sy treuue est si bonne qu'elle me donne des tentations furieuses de mi treuuer, et si je ne croiois vous voir demain je ne sait quel parti je prendrois et si je pourrois m'enpescher de faire un voyage au pres de vous. Faittes que touttes les dames ne moublie pas et vous souvenés de l'amitié que je vous ai promise; elle est telle qu'elle doit estre pour vous plaire, si vous avez envie que j'en aie beaucoup pour vous. Assures fort mon frère de mon amitié.

La suscription porte entre deux cachets noirs aux armes de France :

A ma seur.

(1) Mme de Motteville, *Mémoires*. — (2) Anatole France, *Jean Racine*, p. IV.

JUIF CONVERTI

1344

Jehan, ainsnez filz et lieu tenant du Roy de France, duc de Normendie, conte de Poitou, d'Anjou et du Mainne, a touz ceux qui ces lettres verront salut. Savoir faisons que nous, considéranz ce que frère Pierre Alament, de l'ordre des frères meneurs, quijuif estoit environ vint anz a, s'est converti à la sainte foy catholique, voulant pour ce ycelui aidier et afin qu'il ait mielx de quoy vivre, avons donné et octroié, donnons et octroions par ces présentes de grace especial, pour Dieu et en aumosne, au dit frère Pierre, quatre deniers parisis de gaiges par jour, tant comme il vivra, a prenre sur la recepte de la senechaucie de Tholoze. Si donnons en mandement par ces lettres au receveur de la dicte senechaucie, qui a présent est et qui pour le temps sera ou à son lieu tenant, que au dit frère Pierre, durant sa vie, ou à son certain mandement, paie les diz gaiges de quatre deniers parisis par jour aus termes acoustumez de sa recepte, sanz autre mandement attendre. Et à noz amez et feaux les gens des comptes de nostre dit seigneur et de nous a Paris, que ce que par le dit receveur en aura esté paié, alluyent en ses comptes et rabatent de sa recepte sanz contredit, et non contrestant que ces présentes lettres ne soient passées et signées par la chambre des comptes de nostre dit seigneur. En tesmoing de ce nous avons fait mettre a ces lettres le scel de nostre secret en l'absence du grant. Donné a Pruyllen. le. v^e^. jour d'aoust. l'an de grace. MCCC. quarente et quatre.

Par Monseigneur le duc.

A la relation de l'ausmonerie

J. CHAILLOU

Dupplicata

MADAME ADÉLAIDE

FILLE DE LOUIS XV

Les filles de Louis XV reçurent de leur père et de leur mère une tendresse bourgeoise qui n'était pas sans douceurs, mais qui n'eut pas beaucoup d'effet sur l'éducation des princesses. Louis XV, constamment irrésolu, et Marie Leckzinska, sans cesse malade, laissèrent les choses aller selon les rigueurs de l'étiquette et les caprices d'une cour frivole. Mesdames ne furent pas conduites avec sympathie par leur dame d'honneur, Mme de Tallard, qui, douée d'une âpre activité et d'un esprit d'intrigues, s'était emparée de tout le service. Elle l'avait pris aisément des mains de la vieille et bonne duchesse de Ventadour. Cette dame, qui avait été, dans sa jeunesse, d'un caractère facile, était devenue assez pieuse et fort charitable. Une science délicate des relations, une humeur indulgente, rendaient son déclin aimable à la jeunesse. Elle avait des amis disposés, comme elle, à rendre la vie légère aux autres et à eux-mêmes; c'était autour d'elle que se formaient les réunions intimes où se plaisaient le mieux les filles du Roi. Elle était leur chère *mama*. La Reine était émue de l'affection heureuse que cette excellente aïeule portait aux filles de France, et elle lui écrivait avec une vénération familière :

Je vous demande pardon ma chere mama de ma reponse dans la lettre de M^de^ de Tallard mais j'avois très mal aux ÿeux, je suis bien aise de vous ssavoir en bonne santé; vous ssavez combien je vous aime, j'aÿ grande impatience de vous revoir, j'embrasse mes petites, dites quelque chose de ma part à M^de^ de

Tallard et comptez ma chere mama sur moÿ comme sur vous mesme.

Ce 24.

j'aÿ une de mes petites de Fontevrau de plus de malade; la y a la discenterie, on n'a que des peines dans ce vilain monde, mais Dieu merci nous ne sommes point fait pour i rester.

Suscription :

A ma cousine la duchesse de Vantadour (1).

Les quatre dernières filles de Louis XV avaient été envoyées pour leur éducation en Anjou (2), à l'abbaye de Fontevrault, que la supérieure, Louise de Rochechouart, dirigeait avec une rigueur chagrine. Madame Adélaïde, elle aussi destinée à cet exil, mit tant d'obstination dans sa douleur, que le Roi céda et lui permit de rester à Versailles avec Madame Henriette (3), sa sœur. Madame troisième avait alors six ans (4); elle montrait « une imagination vive et un caractère déterminé »; prompte, inquiète, malicieuse, d'une gaieté sans grâce mais entraînante, elle développa de bonne heure un génie d'entreprise et de domination, dont les énergies enfantines flattèrent papa-Roi, que son esprit réglé rendait propre à goûter les joies de la famille.

Quand il partit, en 1744, pour rejoindre l'armée commandée par Noailles, Louis XV, qui avait embrassé le Dauphin, n'avait pas eu la force de faire ses adieux à Mesdames; il leur avait écrit une lettre qu'elles lurent à leur réveil. La correspondance ne s'interrompit pas. De la tranchée devant Courtrai et Menin, du carrosse de la duchesse de Châteauroux, il songeait à ses filles et leur témoignait son intérêt par des lettres où il prenait, sans trop d'efforts, un style enfantin et tout uni.

Une collection, qui sera bientôt dispersée, contient huit lettres écrites à Madame Adélaïde par son père; nous citons les deux suivantes, qui montrent à quels soins domestiques s'appliquait Louis XV, tandis qu'il gagnait dans sa promenade en Flandre le surnom de Bien-Aimé.

(1) Cette lettre nous appartient. Elle est scellée de deux cachets de cire rouge aux armes de France et de Lorraine-Vaudemont.

(2) Leur départ s'était effectué le 16 juin 1738.

(3) Madame Élisabeth, jumelle de Madame Henriette, avait, dès 1738, quitté la France pour épouser le duc de Parme.

(4) Elle était née le 23 mars 1732.

Au camp devant Menin ce 23e (1)

Je suis bien aise que le Grisdelain soit content de vous, je vous prie de l'en remercier pour moy. Pour le coup je suis dans un couvent de fille, où vous ne seriez pas mal, mais comme c'est la pre acquisition que j'aie faite il y auroit à croire qu'elles voudroient vous garder pour gages de leur fidelité, voies si cela vous convient. Adieu chère fille je me porte bien, voilà le beau temps revenu, je suis gaillard, je vous en souhaitte autant, et vous embrasse de tout mon coeur.

Suscription :

A ma fille Adelayde.

Madame Adélaïde avait informé son père qu'elle n'avait point de goût à s'enfermer chez les Hospitalières; Louis XV reprit dans sa lettre suivante ce badinage paternel :

Au camp sous Menin ce 8e juin.

Je commence par vous demander excuse chère fille de ne vous avoir pas écrit par mon page, mais j'étois pressé de le faire partir. Je vais aujourd'huy a Lille pour laisser déblaier le camp et le reporter devant Ypres, chose ou ma présence n'est pas bien nécessaires, après quoi je ne tarderes pas à m'y rendre. Le Pâté est-il aussy joly que le Grisdelin, je croy que s'y me de Tallard l'a vû sauter elle aura eu belle peur, pour vous j'étois bien sur que vous n'en auriez pas. Sçavés vous que les amigdales enflées, ne valent rien aux chevaux, et que cela ressemble un peu à la morve, qui est la peste des chevaux. Puisque vous ne voules pas demeurer icy je n'y retiendres pas d'appartement pour vous, cependant les Hospitalieres sont bien bonnes filles, et la maison est bien belle. Adieu chère fille je vous aime, et embrasse de tout mon coeur.

Suscription :

A ma fille Adelaÿde.

1) Le Roi campa devant Menin du 18 mai au 5 juin. La lettre est donc du 23 mai.

Louis XV, avant de quitter ses filles, leur avait recommandé d'apprendre à monter à cheval, afin qu'elles pussent suivre ses chasses et se mêler ainsi plus fréquemment à sa vie. Jusqu'alors Mesdames n'avaient pas encore chaussé l'éperon : elles avaient seulement monté sur des ânes dans le parc de Lagny ; un petit ânier de douze ans avait été leur premier écuyer. M. de Saint-Sauveur amena aux princesses des chevaux soigneusement dressés et instruits à sentir sans révolte une main encore inhabile. Tels étaient, il paraît, le Pâté et le Grisdelin, sur la complaisance desquels Louis XV plaisantait ainsi sa fille :

Au camp devant Ypres, le 17e Juin 1744.

Ma fille, le Pasté est donc encore mieux avec vous que le Grisdelin, je vous en fais mon compliment, mais n'y l'un n'y l'autre ne sçavent galopper, il faut espérer pourtant qu'avec le temps St Sauveur le leur apprendra . . . . . .

Mesdames surent rapidement se tenir en selle, et, au retour de leur père, elles purent suivre avec honneur une belle chasse d'automne que le Roi donna aux daims du bois de Boulogne. Elles se complurent à ce genre de divertissement, parce qu'elles y excellèrent ; elles se rendaient ainsi plus nécessaires à Louis XV en s'associant à ses habitudes et en les lui rendant par là même plus aimables. Une nouvelle absence du Roi diminua chez Mesdames le goût que sa présence avait excité ; et, dès 1750, attirées vers le Dauphin par l'intérêt du malheur, elles avaient pris son indifférence pour les exercices de vie princière ; comme lui, sédentaires, elles lisaient, faisaient de la musique, dessinaient et s'occupaient de science.

Cependant la mort rompit en 1774 l'intimité à laquelle Louis XV s'était laissé doucement gagner. Les intrigues formées par Mesdames contre toutes les favorites, la coterie que Madame Adélaïde menait avec une activité tracassière, n'avaient point dégoûté le Roi d'un commerce nécessaire à sa nature. Les visites matinales, les repas communs, les causeries, les habitudes étroitement familiales rendues plus chères par les deuils qui assombrirent la Maison de France, toute cette vie dura jusqu'à la dernière maladie du Roi. Mais quand un fourgon de chasse eut porté au galop Louis XV à Saint-Denis, Mesdames, mal douées pour plaire à un autre qu'à un père, n'eurent plus personne à la Cour qui leur fût ami. Elles avaient peu ménagé la Dauphine, qu'elles haïssaient parce qu'elle était Autrichienne et parce qu'elle était jeune. C'était se perdre auprès du nouveau Roi, fort dépendant de sa femme, quoi qu'on

ait dit. Louis XVI crut faire cesser les intrigues de Mesdames et acheter la paix domestique, en accordant à ses tantes la résidence de Bellevue où elles souhaitaient vivre.

Mesdames, sous l'influence de Madame Adélaïde, s'y établirent avec les soins minutieux et l'étroite exactitude des femmes qui vieillissent et n'ont à tenir une maison que pour elles seules; elles furent prudes par nature et aussi par malignité. La sévérité de leurs mœurs était la censure indirecte de celles de la jeune Reine. Elles mettaient tous leurs soins à parfaire un contraste qu'elles estimaient tout à leur avantage, et se montraient plus rigides et plus soumises à l'étiquette, pour mieux faire ressortir les frivolités et les ignorances de la princesse autrichienne. On voit, par la pièce suivante, que Madame Adélaïde, dans la part de direction qu'elle s'était attribuée, avait su inspirer, dès les premiers temps de son installation, un esprit d'ordre et d'exactitude à tous ses serviteurs.

BELLEVÜE

BOUGIES

DÉCISION
N° 7

MÉMOIRE

Mesdames ayant donné ordre au concierge de Bellevüe de mettre en masse tous les bouts de bougies qui ne seroient plus d'aucun service, pour la distribution du produit en être faite à la fin de l'année ainsy qu'elles le jugeroient convenables, M. Maréchaux vient de remettre à M. De Pommery la notte du produit desd. bougies pendant la première année de jouissance de Mesdames du château de Bellevüe.

Il résulte de cette notte qu'il y a aujourd'hui en masse environ 60 liv. de bougies hors de tout service et qui ne sont bons qu'à fondre. Mesdames sont suppliées de vouloir donner leur décision sur le partage et distribution qui en sera faite.

L'usage, pendant que le feu Roy jouissoit de Bellevüe, étoit d'abandonner le proffit de ces bougies, tant au concierge qu'au garde meuble et aux garçons de château.

Le concierge avoit la moitié

Et l'autre moitié étoit divisée par 1/3 entre le garde meuble et les deux garçons.

Comme l'objet de ces bougies ne pourra jamais être considérable, d'après l'ordre donné par Mesdames, de faire servir les bouts dans les chambres et pour les lanternes, lorsqu'ils seront assès grands pour qu'on puisse en faire usage singulièrement dans les bougeoirs, M. de Pommery estime qu'il faut en abandonner le bénéfice au concierge et aux garçons du château seulement; sçavoir moitié au concierge et l'autre moitié à partager entre les deux garçons du château, lad. totalité pour leur tenir lieu de la bougie entière, qu'il étoit cy devant d'usage de donner auxd. garçons du château pendant chaque voyage.

approuvé Marie Adelaide,
Victoire
Sophie (1)

Mesdames restaient enfermées une partie de l'année dans leur résidence préférée. Effacées à la cour, elles s'y déplaisaient et n'y plaisaient pas. « Cet abandon, » dit un page du Roi, « avait, je pense un peu aigri leur humeur; aussi étaient elles assez difficiles dans leur service. Le moindre retard était payé de vifs reproches.. Je dirai seulement ici que je fus vertement tancé par Mme Adélaïde pour avoir mis mes mains dans son manchon qu'elle m'avait donné à porter en montant un escalier (2).

Mais Mesdames, qui étaient princesses, et qui n'imaginaient pas qu'on pût être autre chose, imitèrent Versailles à Bellevue. Cette habitation de Bellevue leur avait plu par les airs de résidence royale. Aussi bien c'était la création d'une reine de la main gauche. Là elles vécurent en princesses. Elles eurent de nombreux domestiques, elles tinrent une cour. Pour un voyage de 14 jours, le compte de leur maison fut arrêté à la somme de 23,054 livres, 4 sols, 6 deniers (3) :

(1) Le cliché n'a pas rendu tous les accents. Le mot *approuvé*, qui est de la main de Madame Adelaïde, a l'accent aigu, et le nom de la princesse est écrit avec le tréma : *Marie Adelaïde.*

(2) Souvenirs d'un page, par Félix comte de France d'Hezecques, Paris, Didier, 1873; in-12.

(3) Cette pièce fait partie d'un exemplaire des *Mémoires de Mme Campan*, illustré par mon père.

Bellevuë.

14. jours. Voyage du 31. Juillet au 13. août 1780.

M. Jolly	Bouche . .	8045. 11. »	11713. 11. »
Honnoraires des officiers. . .		3668. » »	
M. Blaizeau...	Office.. . .	3370. 16. 6.	4084. 16. 6.
Honnoraires des officiers. . .		714. » »	
M. Blaizeau...	Argenterie.	1254. 8. »	1492. 8. »
Honnoraires des officiers. . .		238. » »	
M. Lamy	Sommeiller		3246. 14. »
M. Royer	Fourier		2316. 15. »
Laveurs, laveuses, hommes et femmes de peine employés par extraordinaire.			200. » »
	Total.		23054. 4. 6.

Arrêté à la somme de vingt-trois mille cinquante-quatre livres, quatre sols six deniers, conformément aux mémoires des fournitures à Versailles le 20 aoust 1780.

Marie Adelaïde.
Victoire
Sophie

Le goût des bâtiments est royal, Mesdames firent construire à Bellevue de petites fabriques. C'est d'un prince de répandre les bienfaits; elle sfurent bienfaisantes pour les gens des environs. Mais, dans l'embellissement du parc surtout, Madame Adélaïde déploya ses énergies impatientes. Elle copia la bergerie, la laiterie de Trianon; elle allait avec ses sœurs soigner les vaches et les moutons. C'était le temps où les plaisirs champêtres touchaient les cœurs sensibles. Madame Adélaïde introduisit les allées à l'anglaise; c'était de bon ton; le duc de Chartres, le prince de Condé avaient fait dessiner à Monceau, à Chantilly, des boulengreens, imités des parcs royaux de Saint-James, de Kingsington et de Hamptoncourt. Des jardins agrestes et naturels en apparence convenaient bien aux mœurs sentimentales des sujets de Louis XV. A cette époque où les plus beaux jardins d'Europe étaient ceux de France, Bellevue semblait admirable. Quel naturel dans les jardins de Meudon, de Sceaux et de Chantilly, s'écrie un contemporain. « Quelle élégance dans ceux de Marly, de Trianon et de Bellevue!..... »

« Les dehors de cette Maison Royale qui appartient à Mesdames, don-

nent une idée des plus avantageuses de ce beau lieu. Les points de vue qui s'y rassemblent, la variété de ses aspects, les serpentements de la Seine qui semble se plaire dans ses sinuosités et se multiplier aux yeux, lui ont fait donner le nom de Bellevue..... »

« ..... Les faces latérales du château sont accompagnées de plusieurs pièces de parterres à l'angloise, entourées de beaux orangers, et terminées par des bassins revêtus de marbre, avec des grouppes d'enfants dorés. Au bout d'un de ces parterres s'élève un belveder de gazon. On descend de là par des rampes jusqu'aux bords de la rivière. »

« De quelque côté qu'on tourne les yeux dans les jardins plantés sur les dessins de *d'Isle*, on trouve à les arrêter agréablement. Le milieu de la principale allée est occupé par un long tapis de gazon, avec la Figure pédestre en marbre de Louis XV, sculptée par M. *Pigalle*, et entourée d'une balustrade dorée. »

« Le côté droit est séparé en deux parties. La première est composée d'un labyrinthe ; dans la seconde, on voit d'abord un bosquet découvert, entouré de treillages à hauteur d'appui, et dans le centre un bassin orné d'un grouppe d'enfants. »

« Le second bosquet est celui d'Apollon, dont la Figure en marbre est de *Coustou*. Il est planté en lauriers-roses, lilas, et autres arbrisseaux odoriférants. »

« Le troisième bosquet n'est formé que de roses et de jasmins. »

« Plus haut est le bosquet vert, orné d'une rocaille, et accompagné de deux petits berceaux en niche : on n'a admis ici que des arbrisseaux verts, la plûpart étrangers. Les peintres et les dessinateurs empruntent volontiers leurs idées de la Poësie, et l'on voit avec plaisir la pensée de l'Horace Français mise en exécution :

Dans ces bocages tranquilles,
Peuplés de myrthes fertiles
Et de lauriers toujours verts.
Od. V, L. 3.

« Le cinquième bosquet est celui de la cascade, revêtue de marbre blanc..... »

« Ce bosquet pratiqué en rampe douce, est rafraîchi par des ruisseaux rocaillés sur les bords, et qui roulent sur un petit pavé ; ils sont arrêtés dans leur course rapide par des morceaux de fer triangulaires qui les font bouillonner agréablement. »

« Le point de vue en face du château est terminé par un bassin ovale. Derrière, le terrain s'élève en terrasse, avec une demi-lune d'eau en dehors qui sert de réservoir. Le coup d'œil est prolongé dans la cam-

pagne par une allée double, avec une patte d'oie, qui découvre des prairies et un bois dans lequel est situé un réservoir d'un demi-arpent.»

« L'autre côté de ce beau jardin, qui est à gauche de la grande allée, est planté de quatre salles avec des allées tournantes. D'autres allées de traverse font apercevoir les potagers et les vergers. Vers le château on trouve un bosquet avec un bassin qui fait symétrie avec celui de la droite. On compte à Bellevue près de cent arpents de parc » (1).

La pièce que nous publions ici est relative à une fourniture d'échelles à roulettes pour la taille des arbres. C'est là un détail minutieux dans une existence pleine de minuties. Omettre les petites choses eût été mal entrer dans l'esprit de Mme Adélaïde.

18 aout 1791.

Mémoir des ouvrages de charon je fet par pelletier pour le servis de Mesdames de france au chatos de bellevuëe

du 25 juin 1790

Avoir fourni et livrée deux grandes aichelles de chacune vin piet dauteur double montëe sur chasis pour les aichel a quarante sous le piet quil fais la som de quatre vin livre pour chaque aichelle non comprïe le chasis pour une *à 3l le piet* . . . . . 80 L. *60*

plus pour l'autre aichelle . . . . . 80— *60*

plus pour le chasis pour les deux per de rous de chaque chasis . . . . . 48— *36*

plus pour le chacis . . . . . 30— *24*

pour les rous et le chacis de la segonde aichelle . . . . . 78— *60*

plus pour le chartier qui a menëe les aichelle a bellevuëe avec une voitur a deux chevaüx pour ce . . . 6— *5*

totalle . . . . 322 L. *245 ll. 0* (2)

(1) Nous empruntons cette description au *Voyage pittoresque des environs de Paris, ou description des maisons royales, chateaux et autres Lieux de Plaisance, situés à quinze lieues aux environs de cette Ville, par M. D****. Paris, *Debure*, 1779, in-12, pp. xij, 35-40.

(2) Les chiffres en caractères romains sont ceux inscrits par le sieur Pelletier dans son mémoire ; les mots et les chiffres en italique sont ceux du règlement arrêté par l'abbé de Ruallem.

Je soussigniez piqueur et garde magasin des bastimant du chastau de bellevüe certifie que les etchaielle double garnÿ de leur chassÿ et rout mansionné au présant mémoirre son véritable a bellevüe ce 3 9bre 1790

Martin

Je soussigné Inspecteur des Bâtimens de Mesdame de France au château de Bellevüe certifie que les deux echelles doubles montés sur chassis avec quatre roux ont été fournies pour les tontures des Jardins relativement au service de ces Princesses; à Bellevüe ce 4 9bre 1790

Maréchaux

J'ai examiné le présent mémoire d'ouvrages faits pour le service de Mesdames à Bellevue pendant le mois de mars 1790. réglé et arrêté le montant a la somme de cent deux livres dix-sept sols (*deux cents quarante-cinq livres*). A Versailles le 10 juin 1791 ./.

Migne

M. de Mussey payera au sr Pelletier charon la somme de *deux cents quarante-cinq livres* pour solde du présent mémoire d'ouvrages suivant le réglement.

à Paris ce 1er aoust 1791.

l'abbé de Ruallem

pour aqui Pelletier.

Ce mémoire ne fut réglé qu'après le départ de Mesdames; elles avaient quitté le royaume dans la soirée du 19 février 1791. Elles n'avaient emmené avec elles qu'un petit personnel. La maison de Bellevue était tenue comme si l'absence de Mesdames n'était pas définitive. C'était l'opinion de la Cour que toutes ces émeutes finiraient bientôt. Mesdames devaient revenir avec la paix. En attendant, l'abbé de Ruallem, leur conseil intime agissait au nom de Mesdames. C'est dans ces circonstances que le libraire Blaizot présenta la facture qui suit. Mesdames étaient alors à Rome depuis le 16 avril 1791; elles y recevaient souvent des courriers de France, et madame Adélaïde semble n'avoir pas abandonné la direction de ses Officiers. La note écrite de sa main au bas de la facture, en 1792, prouve que de Rome même elle surveillait le règlement des

dettes de sa Maison. D'ailleurs les ordres de madame Adélaïde étaient nécessaires. Les rentes faite par le Roi à Mesdames ne se payaient plus régulièrement, et le trésorier général, Alliot de Mussey ne sachant comment agir avec les créanciers en appelait à sa Maîtresse. « ... Où il n'y a rien, on ne peut payer, » répondait de Rome, madame Adélaïde à son trésorier général, « je crois qu'il faut suspendre toutes mes pensions que l'on payera à mesure que l'on recevra, et aux créanciers leur donner des mandats sur ce que le Roi nous doit (1)... » Sans doute le libraire Blaizot eut-il à subir ce mode de règlement?

MADAME ADELAIDE

fourni par Blaizot.

xbre	1791	La 39 et 40e livon de l'Encyclopédie.	52	»	»
fer	1791	La 41e idem	19	»	»
		Relieure en veau de 16 vol. différentes nouvautés	24	»	»
		Relieure idem d'un vol in 4°	3	»	»
		Relieure idem d'un vol in 4° L'ami du Roi	3	»	»
		Relieure d'un vol in 4° la Gazette de Paris.	3	»	»
		Relieure idem d'un vol. in 8°	1	10	»
		Relieure de 4 vol. in 8° actes des Apotres.	6	»	»
		Relieure d'un vol in 8° mémoires particuliers	2	»	»
		1 n° actes des apotres	»	6	»
14 fer	1792	1 frontispice du 7e vol. actes des apotres.	1	16	»
		1 vertion du 6e vol. idem	1	4	»
		7 nos pour compléter le 7e vol. des actes des apotres	2	14	»
		1 vertion du 7e vol. actes des apotres.	1	10	»
			121 L.	0	»

(1) Cette lettre qui a passé dans une de nos ventes a été publiée par M. Éd. de Barthelemy, *Mesdames de France, filles de Louis XV*, 2e édit., Paris, *Didier*, 1870, in-12, p. 428, note 1.

	Suitte	121 L.		00
2 mars	Relieure de six vol. différantes nouveautés	10	»	»
avril	Relieure d'un vol. in 4° L'ami du Roi.	3	»	»
	Relieure d'un vol in 4° différantes nouvautés	3	»	»
	Relieure de deux vol. ensemble avec Bellevue. Mémoires de l'Académie..	1	4	»
	Relieure de 3 vol. Bellevue. L'oreille.	3	12	»
	Relieure de deux vol. avec Bellevue Victorine.	2	8	»
	Relieure de 10 vol. in 8° différantes nouvautées.	15	»	»
	La 42. 43°. 44° livraison de l'Encyclopédie	94	10	»
	La 45. 46. et 47 et 48° liv^on idem . .	145	»	»
	Je certifie que Mr Blaizot	398 L.	14	»

a fait relier et fourni pour madame Adelaide les articles portés au présent mémoire et de l'autre part ; à Versailles le 19. mars 1792. Le Gris

la quitance est au bas de l'ordonnance

Blaizot bon a payer. Marie Adelaide

Tous les livres qui sont marquez Bellevue sont à payer entre Victoire et moi. Marie Adélaïde.

Ce mémoire ne mentionne que des reliures ou des volumes faisant suite à des publications déjà acquises. Madame Adélaïde absente ne demandait plus les livres nouveaux. Elle avait eu le goût de lire. Les livres de sa bibliothèque reliés en maroquin rouge, estampés de l'écu de France, ont été inventoriés en 1792 par les autorités révolutionnaires. Il se trouva 10,526 volumes. La pièce que nous publions nous apprend que Madame Adélaïde souscrivait en même temps aux publications royalistes telles que les *Actes des Apôtres* et aux nombreuses livraisons de l'*Encyclopédie méthodique*. L'*Encyclopédie* avait préparé la ruine de tout ce que Madame Adélaïde aimait, croyait bon et nécessaire. Pourtant elle accueillit parmi ses livres ce livre ennemi. L'*Encyclopédie* était portée par l'opininion publique ; il fallait qu'elle entrât partout.

L'ÉCOLE DE BONCOURD

A PARIS

1357

M. Fernand Calmettes a bien voulu transcrire pour nous la charte suivante, qu'il conserve dans sa collection de documents historiques :

In nomine domini amen. Noverint universi presens publicum instrumentum inspecturi quod : anno ab incarnacione ejusdem domini. m°. ccc°. lvij°. die. xviij^a^. mensis decembris, indiccione. xj^a^. pontificatus sanctissimi in christo patris ac domini nostri domini Innocentis divina providentia pape vj^ti^. anno v^to^., in mei notarii publici testiumque subscriptorum presencia, in domo habitacionis deffuncti nobilis ac potentis viri domini Petri de Becourt (1) militis, in monte sancta Genovephe parisiensis, in vico qui duxit ad portam dictam de Bordelles, propter hoc personaliter constituti venerabiles et discreti viri nobilis vir Engerrannus de Guerquy ac dominus Maturinus de Rogeris domini Regis Francorum clericus actor (2) executor domini Petri predicti, una cum Egidio dicto Testart de Nedonchel armigero et Johanne dicto Prevost, coram Rectore Universitatis parisiensis et deputatis ab eadem, asserentes quod : dudum dicti Rector et deputati eisdem dictam domum et habitacionem in custodia tradiderant nomine dicte Universitatis et pro ipsa usque dum de ea pro scolaribus fundandis in eadem esset ordinatum juxta ordinacionem et editum testatoris, cujus claves custodierant per

(1) Dans tout le reste de l'acte, ce même personnage est nommé de Boncourd.

(2) Il faut le pluriel actores, executores ; il semble qu'on ait corrigé actor en actores, mais executor est bien au singulier sans marque d'abréviation.

temporis spacium aliquale, dictamque domum executores dicti domini Petri admortizaverant, & illud quod per ordinacionem seu ultimam voluntatem dicti testatoris, quantum ad dictorum scolarium fundacionem erat neccesarium & utile, fecerant & adimpleverant juxta formam & seriem litterarum sigillo dicti testatoris sigillatarum; quare, cum propnti (1) & parati essent dicti executores omnia dictis scolaribus ministrare & ad plenum eisdem deliberare, humiliter supplicabant quatenus : dicti Rector & deputati dictas claves reciperent, & de hiis traditis & redditis tam a dicta Universitate quam Magistro & scolaribus quictanciam haberent, quicti erga eamdem Universitatem, dictos Magistrum & scolares remanerent totaliter & immunes; qua supplicacione sic facta, ipsis ad partem substractis, inter ipsos Rectorem & deputatos habito consilio maturo et deliberacione diligenti, dictis supplicantibus ad ipsos vocatis, dictas claves Rector nomine deputatorum necnon tocius Universitatis de manibus dictorum Engerranni et Maturini recepit; quibus receptis, dicti Egidius Testart de Nedonchel, dominus Maturinus & Johannes dictus Prevost, executores testamenti seu ultime voluntatis dicti domini Petri de Boncourd, quasdam litteras admortizacionis tam dicte domus quam quarumdam decimarum dictis Magistro & scolaribus pro redditibus legatarum et assignatarum dictis Rectori & deputatis obtulerunt, cum debita supplicacione requirentes quatenus in presencia omnium legerentur; quibus lectis, visis et diligenter examinatis, prefatus Rector, nominibus quibus supra, claves predictas dictis excecutoribus tradidit una cum litteris, dicens : istas claves & litteras ad plenum reddimus vobis, quatenus presentes Magistrum et scolares, tam pro se quam pro suis sussessoribus quam vestra interest, in possessionem corporalem presentis domus necnon reddituum, de quibus in presentibus litteris fit mencio, per tradicionem litterarum et clavium inducatis; quibus omnibus per eosdem excecutores de manibus dicti Rectoris receptis, ipsi

(1) Prompti ?

excecutores magistrum Johannem Flori, Magistrum tunc dicte domus ac bachalarium in theologia, et scolares videlicet Johannem de Dyemarc, Cassinum Sarraceni, Guyotum dictum, Hutin Danees, Addenoffliun dictum Palin, Calinum dictum Olabant, Caysinum de Coyesque & Baudetum de le Mote, in eadem domo jam per eosdem excecutores & ministros dicte domus institutos, vocaverunt, sic eosdem aloquentes : vos magistrum Johannem et dominos scolares per tradicionem harum clavium de domo presenti investimus & in corporalem possessionem induximus, insuper de redditibus decimarum de quibus fit mencio expressa in litteris presentibus investimus & in corporalem possessionem ponimus per tradicionem presencium litterarum ; super hiis omnibus & singulis sic vobis traditis & deliberatis, volumus & petimus a vobis, nominibus vestris & successorum testrorum, habere quictanciam & erga vos & successores vestros quictos esse perpetuo & immunes ; necnon quod mille & viginti octo libre parisiensium, fortis monete, grosso argenteo pro duodecim parisiensium, quas dominus dux Britanie domino nostro, domino Petro de Boncourd tenebatur, tempore quo vivebat, nobis pro bono & ad usus excecucionis remaneant quicte & libere, absque eo quod de cetero vos nec successores vestri possitis aliquid reclamare nec petere in eisdem ; maxime cum dicta pecunie summa legata fuerit pro admortizacione dicte domus & decimarum vobis pro redditibus vestris legatarum, & in hujusmodi admortizacione multoplus de bonis excecucionis posuerimus quam ascendat summa pecunie nominata, prout apparet cuilibet diligenter intuenti ; quibus clavibus, litteris & possessione sic per dictos Magistrum & scolares corporaliter receptis, iidem Magister & scolares dictos Engerrannum, dominum Maturinum & excecutores, in quam quemlibet tangebat et quomodolibet tangere proterat, nominibus suis propriis necnon sussessorum suorum, quictaverunt & quictos clamaverunt penitus & omnino, juraveruntque ad sancta Dei evangelia quod contra hujusmodi

quictanciam pro se alium vel alios, directe vel indirecte, publice nec occulte, non venire; super hiis omnibus et singulis in manu mei tabellionis publici, vice & nomine dictorum Engerranni, domini Maturini necnon excecutorum ac omnium quorum interest vel interesse poterit in futurum, vel quos tangit vel tangere poterit quomodolibet, stipulantis fide prestita corporali, nec pecunie predicte summam quam debet dictus dominus dux Britanie repetere quomodolibet in futurum, omne jus & omnem accionem, quod & quam habebant & habere poterant & possent in futurum contra dictum dominum duxem, racione & occasione dictarum, mille & viginti octo librarum, in dictos excecutores totaliter transferentes, nullum jus, accionem vel petitorium reclamantes de cetero in eisdem; quantum vero ad illam partem supplicationis in qua quictanciam ab Universitate petebant, eisdem per dictos Rectorem & deputatos responsum fuit in hunc modum : domini excecutores nos vidimus vestram bonam diligenciam & factum istud tangens istorum scolarium fundacionem diligentissime & optime implevisse, super quo debetis multipliciter commendari, sed quia non sumus dati nisi ad refferendum a matre nostra Universitate, vestram bonam diligenciam eidem matri nostre referemus, personas vestras & facta vestra circa presens negocium commendando; dominus Magister dicte domus unacum scolaribus ejusdem dictis deputatis supplicarunt quatenus : cum multa essent eisdem in principio sue fundacionis & domus introitus neccessaria, domusque amplior, major & lacior esset quam eis sit neccessaria vel eciam opportuna, unam partem possent alicui valenti homini quo ad tempus conducere, incerta quadam alia per dominum Egidium Testart excecutore & herede dicti testatoris & fundatoris (1), idem Egidius in dicto hospicio generose cameram eciam ad tempus habere posset, unacum pro suo equo stabulum, quando ipsum Parisius accedere contingeret; quibus dictis & supplicatis, dictis deputatis ad partem substractis, ac

(1) Per dominum Egidium Testart excecutorem et heredem? Le scribe a omis les abréviations des *m*, qu'il est nécessaire de rétablir pour la concordance des cas.

inter eos habito consilio, responderunt : domini, licet ad nos plenarie non spectet aliquid de domo ordinare, tamen consulimus quatinus : in casu quo bono modo clausura posset fieri sine dampno, distraccione & impedimento scolarium, partem domus conducatis, hoc tamen cum consilio excecutorum, eciam quod dictus Testart cameram habeat modo & forma quibus supplicavit; de quibus omnibus & singulis sic gestis factis & deliberatis & quictatis, dicti Engerrannus, dominus Maturinus, tam nomine suo privato quam excecutorum, necnon alii excecutores, Magister & scolares superius nominati petierunt a me notario subscripto sibi fieri publicum instrumentum, unum, duo vel plura, si quando & quomodolibet in futurum esset neccessarium vel eciam opportunum. Acta fuerunt hec anno, die, mense, loco, indiccione, pontificatu quibus supra ; presentibus ad hec discretis ac venerabilibus viris dominis & magistris Guillelmo de Lumbris, Johanne de Fynynvilla, Henrico de Ecclesia, in theologica, Johanne de Freneyo, in decretis, Johanne de Coussiaco, in medicina, Johanne dicto Huquelier, in artibus, Jacobo de Paucillione nacionis gallicane magno bedello, Johanne Candelli magno bedello in nacione picardorum ac pluribus fide dignis testibus ad premissa vocatis specialiter & rogatis.

B au centre d'un calvaire formé de croix accostées.

Et ego Oudardus Billetti, clericus suessionensis dyocesis publicus, auctoritate inperiali notarius, dum omnia & singula sic fierent & ordinarentur, presens fui, indeque presens instrumentum publicum confeci, pluribus autem negociis prepediens, per alium scribi feci ac mea manu propria subscripsi, signoque meo signavi in testimonium veritatis; requisitus specialiter et rogatus interlineare super xl lineam (1) in quo dicitur hoc : tamen cum consilio excecutorum, approbo sub signo meo hic patente.

Au nom du Seigneur, amen. Sachent tous qui ce présent acte public verront que : l'an de l'Incarnation dudit Seigneur, mil trois cent cinquante et sept, le dix-huitième jour du mois de décembre, la onzième

(1) Page 20, ligne 5.

indiction, la cinquième année du pontificat de Notre très-saint Père en Jésus-Christ et seigneur, seigneur Innocent, par la divine Providence, pape sixième (du nom), en la présence de moi notaire public et des témoins soussignés, dans la maison d'habitation de défunt, noble et puissante personne, messire Pierre de Boncourd, chevalier, sur le mont de sainte Geneviève de Paris, dans la rue qui conduit à la porte dite de Bordelles,

à ce personnellement établis, vénérables et discrètes personnes, noble homme Enguerrand de Guerquy et messire Mathurin de Rogiers, clerc du seigneur roi de France, demandeurs, exécuteurs (testamentaires) de messire Pierre susnommé, ensemble avec Eloi dit Testart de Nédonchel, écuyer, et Jean dit Prévost (comparurent) devant le Recteur de l'Université de Paris et les gens députés par elle,

affirmant que : depuis longtemps les dits Recteur et députés leur avaient donné en garde ladite maison et habitation au nom de ladite Université et pour le compte d'icelle jusqu'à ce que il eût été ordonné par elle, selon l'ordonnance et édit du testateur sur l'établissement d'écoliers dans la dite maison, dont eux (exécuteurs) avaient gardé les clés pendant un certain laps de temps, qu'eux exécuteurs du dit messire Pierre avaient amorti la dite maison et que ce ils l'avaient fait par l'ordonnance ou dernière volonté du dit testateur, en tant que c'était nécessaire et utile à la fondation des dits écoliers et qu'ils avaient rempli leur mission selon la forme et suite des lettres scellées du sceau du dit testateur ;

c'est pourquoi, comme les dits exécuteurs étaient disposés et prêts à tout fournir aux dits écoliers et pleinement leur délivrer, suppliaient humblement que les dits Recteur et députés reçussent les dites clés, et que eux (exécuteurs) eussent de ces clés livrées et rendues quittance de la part tant de la dite Université que du Maître et des écoliers, et qu'ils demeurassent envers la dite Université, les dits Maître et écoliers totalement quittes et absous;

laquelle supplication ainsi faite, les dits Recteur et députés s'étant retirés à part, mûr conseil et diligente délibération ayant été tenus entre eux, les dits suppliants ayant été requis, le Recteur, au nom des députés et de toute l'Université, reçut les dites clés des mains des dits Enguerrand et Mathurin;

lesquelles clés ayant été reçues, les dits Eloi Testart de Nédonchel, messire Mathurin et Jean dit Prévost, exécuteurs du testament ou de la dernière volonté du dit messire Pierre de Boncourd, présentèrent aux dits Recteur et députés certaines lettres d'amortissement, tant de la

dite maison que de certaines dîmes léguées et assignées pour leurs revenus aux dits Maître et écoliers, requérant, avec la supplication due, que les dites lettres fussent lues en présence de tous;

lesquelles lues, vues et diligemment examinées, le Recteur susdit, aux mêmes noms que dessus, livra les dites clés aux dits exécuteurs ensemble avec les lettres, disant : ces clés et ces lettres nous vous rendons pleinement, afin que vous induisiez, par la tradition des lettres et des clés, les dits Maître et écoliers, tant pour eux que pour leurs successeurs et autant qu'il vous importe, en possession corporelle de la présente maison et des revenus dont il est fait mention dans les présentes lettres;

toutes ces choses ayant été reçues par les dits exécuteurs, les mêmes exécuteurs appelèrent maître Jean Flori, Maître alors de la dite maison et bachelier en théologie et les écoliers à savoir : Jean de Dyémarc, Cassin Sarrazin, Guyot dit Huttin le Danois, Addenofflion dit Palin, Calin dit Olabant, Caysin de Coyesque et Baudet de le Mote, déjà établis dans la même maison par les mêmes exécuteurs et les serviteurs de la dite maison, et ils leur parlèrent ainsi : vous maître Jean et messieurs les écoliers, nous vous investissons, par tradition de ces clés, de la présente maison et nous vous induisons en possession corporelle; en outre, nous vous investissons des revenus des dîmes dont il est fait mention expresse dans les présentes lettres, et nous vous plaçons en possession corporelle par la tradition des présentes lettres; sur toutes ces choses et chacune d'elles ainsi transmises et délivrées, nous voulons et vous demandons, tant en vos noms qu'aux noms de vos successeurs, avoir quittance et être envers vous et vos successeurs perpétuellement quittes et exempts; (voulons et vous demandons) aussi que les mille et vingt-huit livres parisis de forte monnaie, le gros d'argent valant douze parisis, desquelles monseigneur le duc de Bretagne était tenu envers notre sire, messire Pierre de Boncourd, au temps où il vivait, nous restent quittes et libres, en tout bien et à l'effet de l'exécution, et sans que sur le reste vous ni vos successeurs ne puissiez rien réclamer ni exiger sur ces dites livres; vu surtout que la dite somme d'argent a été léguée pour l'amortissement de la dite maison et des dîmes à vous léguées pour vos revenus, et que dans ce dit amortissement nous avons placé beaucoup plus sur les biens de l'exécution que ne représente la somme susnommée, comme il apparaît à quiconque examine diligemment;

lesquelles clés, lettres et possession ainsi reçues corporellement par les dits Maître et écoliers, les mêmes Maître et écoliers quittèrent les dits Enguerrand, messire Mathurin et les exécuteurs, pour ce qui touchait chacun d'eux et pouvait les toucher de toute façon, en leurs propres noms et aux noms de leurs successeurs, et les déclarèrent pleine-

ment et entièrement quittes, et ils jurèrent sur les saints évangiles de Dieu, que nul autre ou nuls autres ne viendraient pour eux directement ou indirectement, publiquement ou subrepticement, à l'encontre de cette dite quittance ; sur toutes ces choses ou chacune d'elles, prêtant foi de stipulant corporelle, entre les mains de moi tabellion public, à la place et au nom des dits Enguerrand, messire Mathurin et des exécuteurs et de tous ceux auxquels il appartient ou pourra appartenir à l'avenir, ou ceux que cela touche ou pourra toucher de quelque façon que ce soit ; transférant totalement sur les dits exécuteurs tout droit et toute action qu'ils avaient, pouvaient et pourraient à l'avenir avoir contre le dit seigneur duc, à raison et à l'occasion des dites mille et vingt-huit livres ; ne réclamant du reste nul droit, action, ou pétitoire sur les dites livres ;

mais quant à la partie de la supplication, dans laquelle (les exécuteurs) réclamaient de l'Université quittance, il leur fut répondu par les dits Recteur et députés en cette manière : messieurs les exécuteurs, nous avons vu votre bonne diligence ; vous avez rempli très-diligemment et très-bien ce fait touchant la fondation de ces écoliers, sur quoi vous devez être grandement recommandés ; mais comme nous ne sommes donnés qu'à relever de notre mère l'Université, nous rapporterons votre bonne diligence à la dite notre mère, en recommandant vos personnes et vos actes relativement à la présente mission ;

messire le Maître de la dite maison ensemble avec les écoliers firent supplication aux dits députés, demandant que, comme beaucoup de choses leur étaient nécessaires au commencement de leur fondation et de leur entrée dans la maison, et comme la dite maison était plus vaste, plus grande et plus large qu'il ne leur était nécessaire ou même favorable, ils pussent louer à quelque personne de garantie pour un certain temps partie de la maison, une autre partie incertaine prise par messire Eloi Testart, exécuteur et héritier du dit testateur et fondateur ; que le dit Eloi puisse même avoir généreusement pour un certain temps dans le dit hospice une chambre et une écurie pour son cheval, quand il lui arriverait de venir à Paris ;

ces choses dites et les supplications faites, les dits députés s'étant retirés à part, et conseil tenu entre eux, répondirent : messieurs, quoiqu'il ne nous regarde pas pleinement d'ordonner sur la dite maison, cependant nous avons consulté que dans le cas ou une clôture pourrait se faire en bonne façon sans dommage, distraction et empêchement des écoliers, vous loueiez partie de la maison, cela cependant avec le conseil des exécuteurs, et même que le dit Testart ait la chambre de la manière et dans la forme qu'il l'a demandée ;

de toutes ces choses ainsi agies, faites, délivrées et quittées, les dits Enguerrand, messire Mathurin tant en son privé nom qu'au nom des exécuteurs, et les autres exécuteurs, les Maître et écoliers susnommés réclamèrent de moi, notaire soussigné, de leur faire un acte public, un, deux ou plusieurs, chaque fois et de quelque façon qu'il serait à l'avenir nécessaire ou même favorable.

Ces choses furent passées l'an, le jour, le mois, le lieu, l'indiction, le pontificat que dessus; présents à ce, discrètes et vénérables personnes, messieurs et maîtres Guillaume de Lombres, Jean de Fynynville, Henri de l'Eglise (maîtres) en théologie, Jean de Freney (maître) ès lois, Jean de Coussy (maître) en médecine, Jean dit Huquelier (maître) ès arts, Jacob de Paucillion, français de naissance, grand bedeau, Jean Candeau, grand bedeau, picard de naissance, et plusieurs témoins dignes de foi, à ce spécialement appelés et requis.

B au centre d'un calvaire formé de croix accostées.

Et moi Oudard Billet, clerc public du diocèse de Soissons, par l'autorité impériale notaire, tandis que toutes les choses susdites et chacune d'elles se faisaient et étaient ordonnées, j'ai été présent, d'après quoi j'ai rédigé le présent acte, mais ayant à expédier beaucoup d'affaires, je l'ai fait écrire par un autre et j'y ai souscrit de ma propre main et j'ai signé de mon seing particulier en témoignage de la vérité ; requis spécialement et appelé à interligner sur la quarantième ligne, là où on lit : hoc tamen cum consilio executorum, j'approuve sous mon seing ici patent.

ACADÉMIE

DE PEINTURE ET SCULPTURE

HENRI TESTELIN

EXPULSION DES PROTESTANTS

Une collection qui sera bientôt dispersée contient trois pièces concernant l'Académie royale de peinture et de sculpture. Fondée en 1648, cette Académie obtint, par brevet royal du 28 décembre 1654, un logement dans le collége de l'Université de Paris ; mais la communauté des libraires, qui occupait la galerie où était situé ledit logement, ne voulut pas céder la place. De là réclamations de part et d'autre, et la pauvre Académie ne savait, pendant ce temps, où tenir ses séances. Messire Antoine de Ratabon, surintendant des bâtiments du Roi, s'entremit en cette affaire. Il engagea ses confrères de l'Académie à abandonner leurs droits sur un logis que la communauté des libraires défendait si fort, et il promit, ce qui termina le différend, d'obtenir pour l'Académie les honneurs d'un logement au Louvre. La difficulté était que tous les logements du Louvre étaient occupés. Heureusement le sculpteur Jacques Sarrazin offrit le sien, moyennant une indemnité de deux mille livres. Ce fut bientôt conclu ; Ratabon se chargea du brevet royal, qui fut expédié le 6 mai 1656, et le peintre Le Brun obtint du chancelier Seguier la somme exigée par Sarrazin. Ce dernier donna quittance au Surintendant, dans son propre logis, et par-devant deux notaires, le 28 juin suivant (1).

Ceci fait, l'Académie tint ses séances et les professeurs recommencèrent leurs leçons. Il y eut une telle affluence d'élèves qu'il fallut songer de nouveau à chercher un local plus spacieux et plus commode. On usa encore du crédit de Ratabon, et un brevet royal du 25 mars 1657 accorda un autre atelier, vacant par la mort du tapissier Pierre Dubourg. Voici le texte du dit brevet dont l'original est actuellement en nos mains :

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Académie royale de peinture et de sculpture depuis 1648 jusqu'en 1664*, publiés pour la première fois par A. de Montaiglon ; Paris, Jannet, 1853, 2 vol. in-18, t. I, p. 2 et suivantes.

Aujourdhuy xxve jour du mois de mars 1657 le Roy estant à Paris, ayant par son brevet du vi^e may 1656 accordé à l'Accadémie royalle de peinture et sculpture establie par sa Majesté en sadite ville de Paris, le logement qu'occupoit au-dessous de sa grande gallerie du chasteau du Louvre le sieur Jacques Sarrazin, sculpteur, que sa Majesté avoit en mesme temps estably au lieu où estoit l'ancienne fonderie attenant le Pallais des Thuilleries, à la charge de rembourser audit Sarrazin la somme de deux mille livres qu'il avoit desboursez de ses deniers pour les réparations et accommodemens par luy faictz audit logement, sur l'asseurance que Sa Majesté eust la bonté de donner à l'Accadémie de luy faire rendre ladite somme aussy tost que ses affaires le pourroient permettre ; et d'autant que Sa Majesté a esté pleinement informée que ledit logement n'est pas assez grand ny commode pour faire les leçons et exercices de ladite Accadémie, laquelle produit de jour en jour un fruict très considérable pour l'instruction de la jeunesse et plus grande perfection des plus advancez dans lesdits artz, désirant de plus en plus favoriser ledit establissement, Sa Majesté a accordé et accorde à ladite Accadémie royalle de peinture et sculpture, l'attellier qu'occupoit cy devant au-dessous de ladite gallerie deffunct Pierre Dubourg, l'un de ses tapissiers hautelissiers, naguières décédé, pour dans ledit attellier, au lieu dudit logement dont Sa Majesté a présentement disposé, faire doresnavant et tant qu'il plaira à Sa Majesté les leçons, assemblées et autres exercices ordinaires de ladite Accadémie, suivant et conformément aux règlemens et statutz d'icelle, et pour cet effect y dresser et faire faire telles cloisons et accommodemens qui seront nécessaires ; et en cas que Sa Majesté voulut cy après se servir dudit attellier pour y restablir la manufacture desdites tapisseries sous quelque habille conducteur, Elle aura bien agréable de ne pas déposséder ladite Accadémie d'iceluy sans luy donner un autre logement spatieux et commode, soit dans ladite gallerie ou ailleurs dans ses maisons royalles, ou du moins luy faire rembourser comptant avant que desloger

les deux mille livres dont leur tenoit lieu le logement dudit Sarrazin, qu'ilz quittent pour ledit attellier, avec les réparations et accommodemens qu'ilz auront esté obligez de faire en iceluy pour s'y establir en conséquence du présent brevet par lequel sadite Majesté mande et ordonne au s^r Ratabon, conseiller en ses conseils, surintendant et ordonnateur général de ses bastimens, artz et manufactures, et à l'intendant et ordonnateur d'iceux en exercice de mettre ladite Accadémie en possession dudit attellier et l'en faire jouir tant qu'elle l'aura agréable, m'ayant pour tesmoingnage de Sa Majesté commandé d'en expédier le présent brevet qu'Elle a signé de sa main et faict contresigner par son conseiller secrétaire d'estat et de ses commandements.

LOUIS

DE GUENEGAUD

Veu le présent brevet pour jouir de l'effect d'iceluy pour ladite Accadémie selon l'intention de Sa Majesté. Fait ce XIIIe jour d'avril 1657.

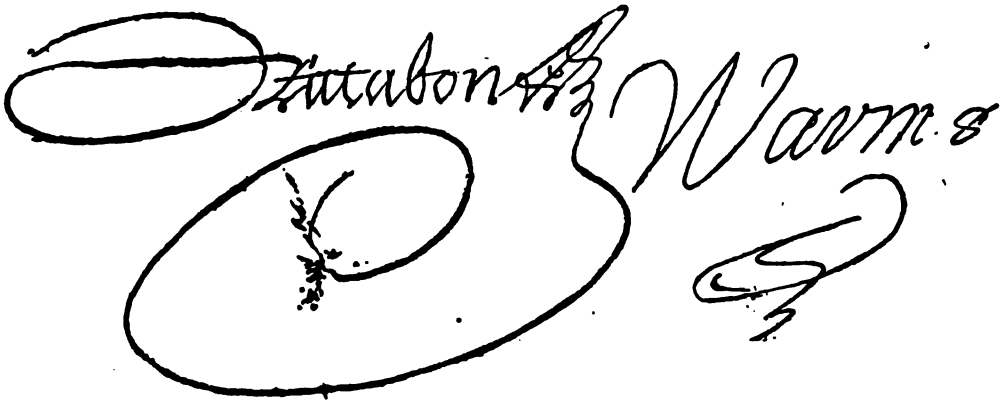

Le brevet est visé par Ratabon et par Jean Varin. On pourra s'étonner que nous adoptions pour le nom du célèbre graveur en médailles une orthographe que la signature reproduite ci-dessus semble condamner. Il est vrai que, se fondant sur la signature, certains critiques, MM. A. de Montaiglon et Jal entre autres, ont écrit avec un W le nom de notre artiste. Mais là où ils ont lu un W, il nous semble voir un J

et un V entrelacés. Dans cette hypothèse, nous avons conservé l'ancienne orthographe, car, au XVIIe siècle, le V était le plus usité.

Parmi les fondateurs de l'Académie de peinture figuraient deux peintres du nom de Testelin. L'aîné, Louis, fut le premier secrétaire de l'Académie naissante, et mourut, à quarante ans, le 19 août 1655. Le second, Henri, né à Paris en 1616, devint secrétaire de la compagnie, le 27 juillet 1650, et professeur le 7 octobre 1656. Il acquit, par ses portraits, une réputation telle qu'il reçut le titre de peintre du Roi et un logement aux Gobelins (1). En sa qualité de secrétaire, il s'occupait activement des affaires de l'Académie. Une lettre de lui nous le montre dans l'exercice même de ses fonctions. Pour l'intelligence de ce document il convient de rappeler que Charles Errard avait, en mars 1666, avec l'autorisation royale, fondé à Rome une académie devenue bientôt célèbre sous le nom d'*Académie de Saint-Luc*. Revenu en France en 1673, Errard repartit pour Rome deux ans plus tard, et cette fois il était chargé d'opérer la jonction de l'Académie de Paris avec celle de Saint-Luc (2). La lettre de Henri Testelin est adressée à Errard et elle est relative à cet événement. Elle est écrite au nom de l'Académie de Paris, qui avait conféré à Errard le titre de Directeur.

En voici le texte :

L'Académie m'a chargé de vous escrire de sa part pour vous tesmoigner la joye qu'elle a de l'heureux retour de vostre sancté, et la continuation de son estime et de son affection. C'est pour vous en donner quelque marque qu'elle a à la fin de cette année renouvellé et confirmé vostre élection en la charge de directeur. Elle vous prie, Monsieur, d'estre persuadé de sa sincérité et d'agréer la procuration qu'elle vous envoye pour acomplir tout ce qu'il y aura à Rome à l'égard de la jonction des deux Académie. Elle ce persuade que Messieurs de l'Académie de St Luc ne trouverontz aucune difigultez aux articles de cette jonction d'autant qu'on les a conforméz autant qu'il a esté possible à ceux qu'ilz ontz eux mesme rédigée en italien.

(1) Voir la *France protestante*, par les frères Haag; — *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, par A. Jal. — Voir aussi la notice sur le portrait de Louis XIV par Henri Testelin, faite par Guillet de Saint-Georges (t. II de la publication de M. de Chennevières citée plus haut, p. 229).

(2) *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, publiés d'après les manuscrits conservés à l'Ecole impériale des Beaux-Arts, par MM. L. Dussieux, E. Soulié, Ph. de Chennevières. Paul Mantz, A. de Montaiglon ; Paris, Dumoulin, 1854, 2 vol. in-8, t. I, p. 83.

Le consentement que le Roy y a donné avec des tesmoignages extraordinaire de sa faveur, l'affection de Monseigneur Colber et l'aplodisement de Messieurs du Parlement, sont des choses si obligente et sy avantageuses que l'Académie en a esté toute charmée. En effect un concours si universel de la faveur et de l'octorité des puissance supérieurs avec l'estime général de tous le monde ne peut estre considéré que comme un présage trèt heureux et il est impossible que l'Académie n'en consoive de très haute espérances et qu'elle ne s'en promette une semblable issüe en la ville de Rome, particulierment des soins de vostre prudence et de vostre bonne conduitte. C'est ce qu'elle m'a chargé de vous escrire en vous asseurant de ses ressentimentz par la plume de

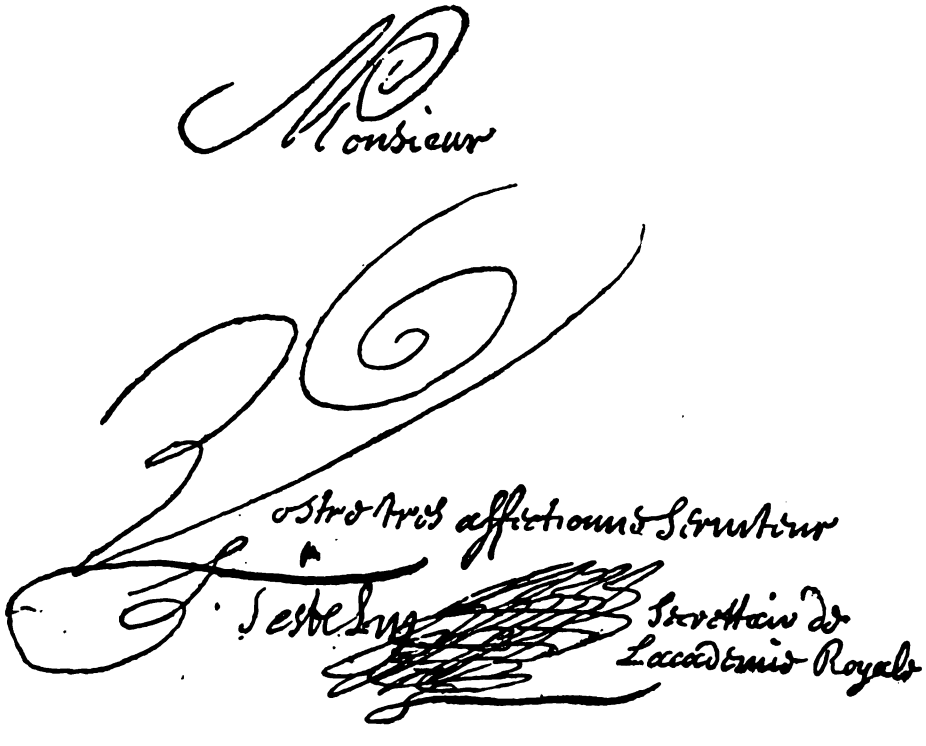

En l'Académie à Paris ce 26e descembre 1676

Henri Testelin était protestant. Quand l'Académie de peinture fondée, les querelles religieuses semblaient assoupies et plusieurs arti protestants furent admis dans la nouvelle compagnie. Lorsque Louis X résolut d'extirper de son royaume la religion prétendue réformée n'oublia pas l'Académie de peinture. L'année même où on inaugura dragonnades, quatre ans avant la signature de la révocation de l'édit Nantes, un arrêt royal expulsa de l'Académie de peinture les artistes appartenaient à la secte proscrite. Or, il y en avait sept : d'abord secrétaire, Henri Testelin, dont nous venons de parler ; puis un adjo professeur, Jean Michelin, peintre d'histoire (1) ; trois conseille Louis-Elie Ferdinand, peintre de portraits (2), Samuel Bernai peintre de miniatures (3), Jacques Rousseau, peintre de paysages d'architecture (4) ; et deux académiciens, Mathieu Lespagnande sculpteur (5), et Louis-Elie Ferdinand fils, peintre de portraits (Testelin, Ferdinand père et Bernard faisaient partie de la com gnie depuis sa fondation, et ils étaient dans un âge avancé. Ferdina fils venait à peine d'être élu.

C'est Colbert, le protecteur de l'Académie de peinture, ce mêr Colbert que Madame de Maintenon soupçonnait de penser plus à finances qu'à la religion (7), qui fut chargé d'exécuter l'ordre roy Il le fit en écrivant à Charles Le Brun, alors directeur de l'Académie, billet suivant, remarquable par son laconisme :

(1) Né à Langres, élu membre le 7 août 1657, et adjoint le 27 septembre 1665, mort 1er mars 1696, à l'âge de soixante-treize ans. (Voir *Liste chronologique des membres l'Académie de peinture et de sculpture* par L. Dussieux, dans les *Archives de l'art franç* t. I, p. 357 et suivantes.)

(2) Né à Paris, élu professeur le 5 juillet 1659, mort le 12 décembre 1689, à l'âge soixante-dix-sept ans.

(3) Né à Paris, élu professeur le 6 juillet 1655, mort le 26 juin 1687, à l'âge de so xante-douze ans.

(4) Né à Paris, élu membre le 2 septembre 1662, mort à Londres le 2 janvier 1693, à l'â de soixante-deux ans.

(5) Né à Paris, élu membre le 5 mars 1672, réintégré après son abjuration le 1er décembr 1685, mort le 28 avril 1689, à l'âge de soixante-douze ans.

(6) Né à Paris, élu membre le 5 juillet 1681, réintégré après son abjuration le 30 mar 1686, mort le 5 septembre 1717, à l'âge de soixante-neuf ans.

(7) Lettre à la comtesse de Saint-Géran, en août 1681, citée par Sismondi, t. XXV, p. 420 « Le roi commence à penser sérieusement à son salut et à celui de ses sujets ; si Dieu nous l conserve, il n'y aura plus qu'une religion dans son royaume. C'est le sentiment de M. de Lou-vois, et je le crois là-dessus plus volontiers que M. Colbert, qui ne pense qu'à ses finances, e presque jamais à la religion. »

rmé que les s^rs Tetelin, secrét^re
t sculpture, Michelin, adjoint-pro-
rd, Rousseau, conseillers de l'Aca-
rdinand, académiciens, sont tous de
formée, Sa Majesté m'ordonne de
qu'elle veut qu'ils soient dépossédez
Académie en eslise d'autres en leur
Sa Majesté veut pareillement qu'il
ve dans l'Académie qui ne soit

tobre 1681.

COLBERT

que tous la France. Henri Testelin, en
res et places, et se retira à La Haye,
Picart, veuve de Louis Testelin, abju-
s savons, d'autre part, que Lespagnan-
nt catholiques, ce qui leur valut leur
émie.

comme secrétaire par Nicolas Guérin.
avril 1695. Il a laissé un livre estimé :
intres sur la pratique de la peinture et

oire de l'Académie royale de peinture et de sculp-
ont attribués par lui à Henri Testelin.

NAISSANCE D'UNE FILLE DU COMTE D'ARTOIS

5 AOUT 1776.

Charles-Philippe, comte d'Artois, depuis roi sous le nom de Charles X, épousa, le 16 novembre 1773, Marie-Thérèse de Savoie, princesse de Sardaigne. Il eût, le 6 août 1775, un fils, Louis-Antoine, duc d'Angoulême, puis une fille, le 5 août 1776. C'est le procès-verbal de la naissance de cette princesse que nous reproduisons ici d'après l'original.

Aujourd'hui cinquième jour d'aoust mil sept cent soixante seize, une heure du matin, le Roi étant à Versailles, et dans l'appartement de Madame la Comtesse d'Artois, où se sont trouvés la Reine, Monsieur, Madame, Monseigneur Comte d'Artois, Madame Adélaïde, Madame Victoire, et Madame Sophie de France,

Monseigneur le duc de Penthièvre, prince du sang.

Madame Comtesse d'Artois est accouchée d'une Princesse qui portera le nom de Mademoiselle.

En foy de quoi nous conseillers du Roy en ses conseils, secrétaires des commandemens, maison, finances et cabinets de Monseigneur Comte d'Artois, avons signé le présent procès-verbal.

Fait à Versailles, dans l'appartement de Madame Comtesse d'Artois les dits jour, an, et heure que dessus.

Poret de Blosseville. Laurent de Villedeuil

Cette princesse mourut le 5 décembre 1783.

LOUISE-JULIE DE MAILLY-NESLE

COMTESSE DE MAILLY

La comtesse de Mailly fut la première maîtresse de Louis XV. De 1733, si on croit le duc de Luynes (1), jusqu'en 1739, elle régna sans rivale sur le cœur du jeune Roi. C'était une brune à la figure ovale et maigre, aux yeux noirs et durs, mais qui charmait par son exquise façon de s'habiller (2). Cette coquetterie et cette recherche dans le costume ne l'abandonnaient jamais : la comtesse ne se couchait que coiffée et parée de tous ses diamants. Aussi ses prodigalités furent-elles grandes. Dans sa jolie maison de Choisy elle donnait audience le matin, alors qu'elle était encore au lit, à ses fournisseurs qu'elle avait coutume d'appeler *ses petits chats* (3). Voici la note d'un de ces marchands :

Mémoire de ce que j'ay eu l'honneur de vendre et fournir à Madame la Comtesse de Mailly.

Premierement.

Une robe fond bleu et or de.	530 liv.
Plus deux pièces de satin fonds jaunes.	384
Plus une robe de moire rayée à fleur d'or. . . .	288
Plus pour ma nièce	210
Total.	1,412 liv.

(1) *Mémoires*, t. III.

(2) *Les maîtresses de Louis XV*, par Edmond et Jules de Goncourt; Paris, Didot, 1860, 2 vol. in-8, t. I.

(3) *Mémoires* du duc de Luynes, *ut supra*.

A la suite la comtesse a mis de sa main :

Je reconnois devoir à Vadée la somme de quatorce cent douse livre pour marchandisse qu'il m'a fournie cy desus. Fait à Versailles le vingt neuf juin mil sept cent trante huit.

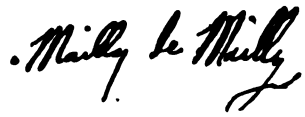

Ces riches étoffes brodées d'or n'étaient pas inutiles à la comtesse de Mailly : la favorite, âgée alors de vingt-huit ans, n'avait plus un pouvoir si entier sur son royal amant, que lassaient des scandales de famille et surtout une excessive jalousie. Bientôt elle fut supplantée par sa seconde sœur : Félicité de Nesle, durant deux ans, subjugua complétement Louis XV, qui pleura sa mort. Il semble que ce monarque ait aimé passionnément les trois filles du marquis de Nesle qui furent successivement ses maîtresses. Madame de La Tournelle, qui succéda à Félicité, inspira à Louis XV les plus tendres sentiments, car, dans une lettre au duc de Richelieu, nous voyons le Roi rendre à la mémoire de la duchesse de Chateauroux un touchant hommage (1). A cette époque il n'avait pas encore le cœur vieilli, comme au temps de Madame de Pompadour et de la Du Barry.

Quant à la comtesse de Mailly, chassée de la Cour par Madame de La Tournelle (10 novembre 1742), elle éprouva le plus grand chagrin de cette disgrâce et mourut le 5 mars 1751.

(1) Cette lettre faisait partie du catalogue de lettres adressées au maréchal de Richelieu rédigé par nous. On y lit :

« J'ay regretté, je regrette et je regretteray toujours Mme de Châteauroux. Je l'ay connu pour son malheur et pour le mien, mais je donnerois tout à l'heure la plus forte partie de ma personne pour qu'elle nous fut rendue. »

LES ENFANTS DE FRANÇOIS Ier

1531

Le traité de Madrid (14 janvier 1526) avait rendu la liberté à François Ier, mais le Roi avait dû donner comme otages ses deux fils aînés, François et Henri, âgés l'un de huit ans, et l'autre de sept ans. Pendant quatre années ces enfants restèrent prisonniers à Madrid; le traité de Cambrai (5 août 1529) fixa la rançon du Dauphin de France et de son frère à deux millions d'écus d'or. Grâce à l'appui de Henri VIII, François Ier se procura la somme demandée, et, le 1er juillet 1530, l'échange se fit sur les bords de la Bidassoa. Anne de Montmorency remit au connétable de Castille quarante-huit caisses contenant chacune 25,000 écus, et celui-ci amena les deux princes au maréchal. Les chroniqueurs, Martin Du Bellay entre autres, racontent les détails de cet échange, où le peu de confiance que les Français et les Espagnols avaient les uns aux autres fut la cause de retards considérables et de précautions inusitées.

En même temps Eléonore d'Autriche, reine douairière de Portugal et sœur de Charles-Quint, était remise aux mains d'Anne de Montmorency, car le traité de Madrid portait que cette princesse deviendrait la femme de François Ier (1).

Aussitôt que Louise de Savoie sut que l'échange était consommé, elle écrivit à son neveu le grand maître (2) la lettre suivante, datée de Bordeaux, le 2 juillet 1531 (3) :

(1) La Reine et les Enfants de France arrivèrent à Bayonne le 1er juillet et à Bordeaux le 27 du même mois. On publia alors la relation de leur entrée dans ces deux villes. *(Catalogue de la Bibliothèque nationale,* t. I, p. 233.)

(2) Anne de Montmorency.

(3) Bibl. nat., ms. F. Fr. 2981, n° 27. Ce recueil contient (n° 29) une autre lettre de Louise de Savoie, datée de Lusignan, le 15 avril 1531, et relative aux négociations qui précédèrent l'échange des Enfants de France.

Mon nepveu, mon amy, Montpesat est icy arrivé au plus grant besoing du monde, car le Roy et moy estions mallades et demy mortz d'ennuy. C'est ung tel esjouyssement que celluy que vous nous avez envoyé que vous pouvez estre certain qu'il ne nous fault plus de médecins. Ledit seigneur vous fait savoir son intencion par ce porteur, lequel vous dira aussi de mes nouvelles, en actendant que je vous veoye, qui ne sera jamais si tost que je le desire, et vous prie, mon nepveu, que entrecy et la que vous m'escripvez le plus souvent que vous pourrez de la santé et bon portement de la Royne et de noz petitz enffans. A tant vous dicz adieu, lequel je prie, mon nepveu, vous avoir en sa très saincte garde. Escript de Bourdeaulx ce 11e juillet.

La toute vostre

LOYSE.

La rentrée en France des enfants de François Ier et l'arrivée d'une nouvelle Reine furent célébrées par des réjouissances. Dès le 5 juillet on publia dans les rues de Paris l'avis suivant dont le texte nous a été conservé (1) :

« De par le Roy, nostre sire. — On vous fait assçavoir que noz seigneurs les Enfants de France sont, Dieu aidant, délivrez. Et pour ce qu'un chacun de nous, comme loyaulx subjectz, en doit rendre graces et louanges à Dieu, est enjoinct, pour tout le jour, fermer ouvrouers et cesser de toutes œuvres, et en soient faictz les feux de joye. »

La Cour reprit un aspect joyeux. De tous côtés les princes et les gentilshommes accoururent pour prendre part aux fêtes qui se préparaient, à l'occasion du prochain couronnement de la reine Eléonore. Or François de la Trémoille, vicomte de Thouars, petit-fils de Louis, que ses exploits militaires et sa loyauté sans égale firent surnommer le *chevalier sans reproche*, et qui périt à Pavie, *au lit d'honneur*, comme il disait (2) ; fils de Charles, qui mourut à l'âge de vingt-neuf ans, de soixante-deux blessures reçues à la bataille de Marignan, avait eu d'Anne de Laval (3) un fils, nommé Louis, comme son illustre

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François premier*, publ. par Ludovic Lalanne ; Paris, Renouard, 1854, in-8, p. 412.

(2) *Panégyric du chevalier sans reproche Louis de la Trémoille*, par Jean Bouchet coll. Michaud, t. IV, p. 477.

(3) Le mariage eut lieu le 23 février 1521, et Louis naquit à la fin de cette même année.

FRANÇOIS Ier

Signature sur une pièce du 24 janvier 1540.

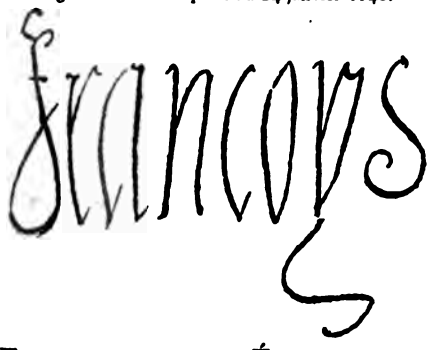

CLAUDE DE FRANCE,
1re femme de François Ier.

ÉLÉONORE D'AUTRICHE,
2e femme de François Ier.

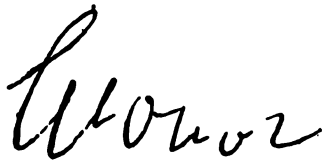

FRANÇOIS, DAUPHIN
Signature d'une lettre de 1531.

HENRI, DUC D'ORLÉANS
Signature comme Dauphin.

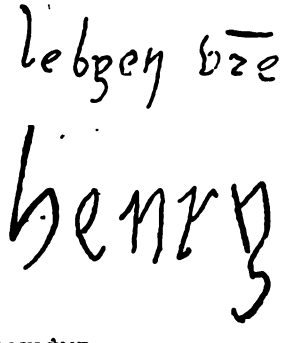

CHARLES, DUC D'ANGOULÊME
Signature sur une pièce du 10 novembre 1540.

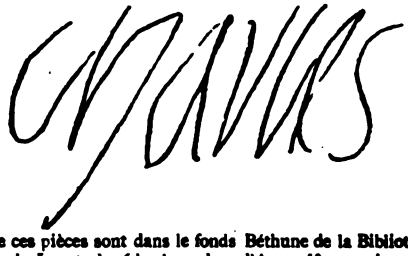

Les originaux de ces pièces sont dans le fonds Béthune de la Bibliothèque nationale, sauf ceux de François Ier et de Charles, duc d'Angoulême, qui sont entre nos mains

aïeul. En 1531, le vicomte de Thouars voulut que son fils, tout jeune qu'il était, assistât au couronnement de la Reine. Il l'envoya donc à Paris sous la conduite de son précepteur Jean de Ravenel, seigneur de La Rivière, frère d'un bon serviteur tué à Pavie avec son maître. Il lui donna pour compagnon son pupille Nicolas d'Anjou, seigneur de Mézières, âgé de treize ans (1).

Quand le jeune La Trémoille, qui, comme tous les aînés de sa maison, portait le titre de prince de Talmond, arriva à la Cour, il y trouva les trois fils du Roy, dont l'aîné, François, dauphin, était de son âge. Les deux autres, Henri, duc d'Orléans, et Charles, duc d'Angoulême, avaient l'un douze, et l'autre neuf ans. Autour de ces princes étaient les héritiers des plus grandes familles de France, d'abord les trois fils aînés de Charles de Bourbon, duc de Vendôme (2) : Antoine (3), du même âge que le Dauphin, et qui fut roi de Navarre et père de Henri IV ; François, comte d'Enghien (4), de l'âge du prince Henri ; et Charles, qui n'avait que huit ans (5), futur cardinal de Bourbon et roi de la ligue sous le nom de Charles X. Parmi leurs frères, trop jeunes

(1) Nicolas d'Anjou, seigneur de Mézières, était né à Saint-Fargeau, le 29 septembre 1518, de René d'Anjou et d'Antoinette de Chabannes. Orphelin dès l'âge de six ans, il fut élevé par les soins du vicomte de Thouars, son cousin et son tuteur. Celui-ci résolut de marier son pupille à sa fille Charlotte, et il fit dresser le contrat. Mais le jeune vicomte, alors à Paris avec ses petits-cousins, se laissa attirer par Catherine de Clermont, baronne de Mareuil, qui avait une fille, Isabelle, âgée de dix-huit ans, et, comme sa mère, d'une beauté remarquable. Nicolas fut charmé ; il oublia sa fiancée et demanda Gabrielle en mariage (15 décembre 1533). Le lendemain même, pendant que le gouverneur de Nicolas était sorti, la baronne fit venir le jeune seigneur dans sa demeure, où elle avait réuni un prêtre et deux notaires ; ceux-ci procédèrent aussitôt au mariage, malgré les timides représentations de Nicolas, tout surpris de tant de précipitation. Pendant la cérémonie, le gouverneur, prévenu, arriva, emmena de force son élève dans la rue, et le conduisit entendre la messe à l'église des Augustins ; la baronne de Mareuil l'y poursuivit, mais sans pouvoir ramener son gendre chez elle. Le gouverneur avisa le vicomte de Thouars de ce mariage forcé qui fit grand bruit à la Cour. François de La Trémoille employa tout son crédit à en obtenir l'annulation. La baronne de Mareuil et sa fille, convaincues de captation, furent arrêtées, et, après une longue procédure, condamnées à une forte amende (3 juin 1535). M. Hugues Imbert, vice-président de la Société de statistique de Niort, vient de publier tous les documents de cette grave affaire d'après les originaux conservés dans les archives de M. le duc de La Trémoille (*Le mariage de Nicolas d'Anjou, seigneur de Mézières, avec Gabrielle de Mareuil*, par Hugues Imbert ; Niort, Clouzot, 1874, in-8). Plus tard ce mariage forcé devint une réalité. Nicolas d'Anjou épousa, en 1541, cette même Gabrielle de Mareuil, dont il eut cinq enfants. Sa fiancée, Charlotte de La Trémoille, avait, depuis 1537, pris le voile au couvent de Fontevrault.

(2) Né le 2 juin 1489, mort à Amiens le 25 mars 1537.

(3) Né le 22 avril 1518.

(4) Né le 23 septembre 1519, mort le 23 février 1545.

(5) Né le 22 décembre 1523, mort le 9 mai 1590.

pour venir à la Cour, était Louis, d'où sortira l'illustre maison de Condé (1), et qui mourra si traîtreusement à la bataille de Jarnac.

Puis venaient Monseigneur de Lorraine, François, né le 15 février 1517 (2) d'Antoine, duc de Lorraine; Messeigneurs de Guise, au nombre de trois (3) : François (4), destiné aux plus grandes entreprises militaires et à l'arquebuse de Poltrot; il avait alors douze ans; Charles, né le 17 février 1524, qui devint cardinal de Lorraine (5); Claude, duc d'Aumale, né le 1er août 1526, et qui devait périr au siége de La Rochelle, le 14 mars 1573. Enfin on voyait François de Clèves, duc de Nevers (6), fils de Charles, mort prisonnier au château du Louvre le 27 août 1521, et les héritiers de Louis V de Rohan, seigneur de Guéméné.

Toute cette brillante jeunesse, appelée par droit de naissance à tenir les plus hautes dignités dans le royaume, formait une cour enfantine à ce dauphin de treize ans, leur futur seigneur et maître (7).

Le prince de Talmond prit place parmi ces jeunes gentilshommes. Il assista au couronnement de la Reine, qui eut lieu à Saint-Denis, le dimanche 5 mars 1531. Il vit cette princesse ornée de ses vêtements royaux, corset tout couvert de perles et brodé d'or, surcot d'hermine, garni de diamants, rubis et émeraudes, et manteau de velours violet diapré, à cordons d'or, la tête ceinte d'une couronne étincelante de pierreries (8). Il la suivit quand elle s'avança ayant à ses côtés le Dauphin

(1) Né le 7 mai 1530.

(2) Il mourut le 12 juin 1545.

(3) Fils de Claude de Lorraine, chef de la maison de Guise.

(4) Né le 17 février 1519.

(5) Mort à Avignon le 26 décembre 1574.

(6) Né à Nogent le 25 octobre 1516, mort en 1566.

(7) C'est ici le cas de citer ce curieux passage des *Mémoires* de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes (coll. Michaud, t. VIII, p. 97) :

« Fols jeunes sont quelquesfois les plus sages vieux ; d'une bande enragée suivant les enfans de France, s'en fist une de grands capitaines : les folies honnestes non dommageables sont tolerables en jeunesse : au lieu de mesdisances, desguisement et fait de maintenant, le temps estoit employé en l'exercice, saulter, ruer la barre, luitter, combattre, esprouver les perils en paix pour ne les craindre en guerre... »

(8) *Le sacre et couronnement de la Royne, imprimé par le commandement du Roy nostre sire;* Paris, 1531, in-4° de 11 ff. non chiffrés. A la page 7, on lit ce passage sur l'habillement de la Reine :

« Le dict cinquiesme iour du dict moys de mars qui fut le dimanche, la Royne se trouua le matin en sa chambre habillee de Corset, Surcot Dhermynes, Manteau, Aornement de teste, et aultres habitz Royaulx. Et estoit son dict manteau de veloux violet dyapre, a cordons dor. Son dict Aornement de teste tout garny de Pierrerie, son dict Corset tout couuert de perlès, et brode dor : et son dict Surcot garny et enrichy de gros Dyamans, Rubiz et Esmerauldes : le tout de si grande excellence, que la valeur et pris en estoit estime a plus dung million dor. »

et le duc d'Orléans qui tenaient les pans de son manteau royal, tandis que les duchesses de Vendôme, de Lorraine et de Nemours tenaient la queue de sa robe. Lui-même avait son emploi dans ce brillant cortége, car il était chargé de tenir, de concert avec le seigneur de Guéméné, la queue de la robe de Madeleine, une des filles du Roi. Toutes les dames, vêtues de leurs chapeaux et cercles de duchesses et de comtesses, de corsets et manteaux de velours violet et de surcots d'hermine enrichis de pierreries, sauf Louise de Savoie, la douairière de Vendôme et la comtesse de Nevers, qui étaient en noir, parce qu'elles étaient veuves, avaient leurs cavaliers servants.

Le 16 mars suivant eut lieu l'entrée solennelle de la Reine dans Paris. Après avoir écouté, assise sur une estrade, les harangues des députés de l'Eglise, Université, corps de la Ville, Châtelet, généraux de la Justice, des Comptes et Cour de Parlement, la Reine pénétra dans la cité par la rue Saint-Denis toute tendue de draperies, avec représentation de mystères. De la fenêtre d'une maison, le Roi put assister *incognito* à cette cérémonie (1).

Arrivée à Notre-Dame, la Reine fut reçue sur le parvis par les doyen, chanoines, vicaires et chapelains de cette église, revêtus de riches chapes de drap d'or et chantant le *Te Deum laudamus,* avec l'accompagnement des grosses orgues. Ensuite elle se rendit au palais pour assister au grand souper solennel qui se fait à toutes les entrées des reines et qui se termina par des danses où on remarqua cent gentilshommes masqués et grotesquement habillés (2).

Les relations du couronnement et de l'entrée à Paris furent imprimées, sur l'ordre du Roi, par Geoffroy Tory, qui inséra à la fin du volume des vers latins de sa façon en l'honneur de la reine Eléonore (3).

Les réjouissances continuèrent ; il y eut joutes et tournois (4), et tous ces jeunes gentilshommes y prirent part. Jean de Ravenel ne manqua pas de marquer au vicomte de Thouars combien son fils avait su déjà

(1) Ce fait est rapporté dans une relation de l'entrée de la Reine à Paris, imprimée en caractères gothiques, et dont voici le titre : *Lentree triumphante et somptueuse de Tres haulte... Dame madame Leonore Daultriche seur aysnée de Lempereur Royne de France en la noble ville et cite de Paris...* (1531), in-4°, 4 ff. non chiffrés.

(2) *Lentree de la Royne en sa ville et cite de Paris, Imprimee par le Commandement du Roy nostre sire;* Paris, 1531, in-4° de 22 ff. non chiffrés.

(3) Ce sont les deux relations dont les titres sont cités dans les notes précédentes.

(4) Le dimanche 19 mars la reine Éléonore alla à l'Hôtel de ville où le prévôt des marchands et les échevins lui offrirent un festin magnifique, accompagné d'une mascarade. Ils firent présent à leur souveraine d'un buffet d'argenterie, garni de deux chandeliers de vermeil, chacun de trois pieds de haut, le tout d'une valeur de dix mille livres. (Félibien, *Histoire de Paris,* t. II, p. 991.)

agir en homme bien né. Deux lettres qu'il écrivit à ce sujet, les 20 et 23 avril 1531, nous ont été gracieusement communiquées par M. le duc de La Trémoille. La première est un tableau fort curieux de la cour de François Ier; elle contient des renseignements sur le caractère et la manière de vivre des Enfants de France. On y voit que le Roi ordonnait de laisser toute liberté aux princes, afin de ne pas augmenter une sauvagerie qui était la suite de leur captivité en Espagne.

Monseigneur, j'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'escripre par Massoteau (1), lequel arryva yci le lundy de la sepmaine saincte, et vous promectz ma foy, Monseigneur, qu'il estoit temps qu'il arrivast, car j'estois au bout de mon crédict. Je vous supplie très-humblement, Monseigneur, ne voulloir pancer qu'on puisse vivre au train que nous sommes pour quatre cens frans par moys, car nous vivons de la plus grant reille qui nous est possible, et si en avons despendu les deux derniers moys passez près de cinq cens, comme il vous plaira veoir par l'estat des bureaulx : il ne fut james nouvelles que les vivres feussent si chers en ceste ville, comme ilz sont de présent, et ne voy pas, si Dieu n'y mect remedde, qu'ilz puissent amender, car l'on dit que la gelée a faict du mal beaucopt.

Monseigneur, touchant ce qui vous plaist me mender que je ne vous ay emplement déclairé ce que Messeigneurs le prince et de Messières (2) ont faict deppuis qu'ilz sont arrivez yci, je ne croy point qui ne ce soit esgaré quelques lectres, car je pance y avoir bien satisfaict alors qu'ilz arryvèrent en ceste ville. Il y avoit grant quantité d'enfans de bonne maison, comme celuy de Lorenne, ceulx de Vendosme, de Nevers, de Guyse, de Rohan, tous tryomphans et bien empoinctz qui n'est possible de mieulx, dont la pluspart estoyent du tournay et mesment (mesmement) monseigneur de Marle (3), filz aysné de monseigneur (de) Vendosmes (4), mena dix hommes d'armes sur les

(1) Guy Massoteau, serviteur de François de La Trémoille.

(2) Nicolas d'Anjou, seigneur de Mézières.

(3) Antoine de Bourbon, depuis roi de Navarre et père de Henri IV.

(4) Charles de Bourbon, duc de Vendôme, né le 2 juin 1489, mort à Amiens le 25 mars 1537.

rans. Les autres estoyent de la bande de monseigneur le Dauphin, fors ceulx de Rohan (1) qui n'en ont point esté : et disent que c'est à cause de la malladie de mondict seigneur de Rohan dont il pert bien encores.

Monseigneur, je vous ay escript que monseigneur le prince présenta vos lectres au Roy en sa garde robbe au matin après qu'il feust prest, lequel ne les regarda point et les bailla à monseigneur le grant maistre (2) et ne parla point à mondit seigneur le prince combien que monseigneur de Laval (3) le luy présentast. Et au party de là feurent présentées celles que escripvyez à mondit seigneur le grant maistre, lequel est fort sobre de parolle. Despuis mes dits Seigneurs ont souvent esté au levé et au disgner du Roy, où monseigneur le cardinal de Lorenne (4) et mondit seigneur le grand maistre et plusieurs autres leur font grand chère.

Monseigneur, je vous ay aussi escript que monseigneur de Humyères (5) présenta mesdits seigneurs à Messeigneurs, qui leur feyrent assez bon reçue, et deppuis se sont jouez avecques eulx, mayz ilz sont fort ruddes, et par espécial monseigneur le Dauphin s'adresse tousjours à monseigneur le prince, parce qu'il est petit et feble, de sorte que mondict seigneur le prince le craint, dont je ne m'esbays pas ung brin, car par troys ou quatre fois il a fait pleurer, et pour ceste raison les seigneurs qui avoyent amené leurs enfans les ont tous remenez, et n'y a plus que monseigneur de Nevers (6), qui est yci avecques sa

(1) Louis VI et Pierre de Guéméné, fils de Louis V de Rohan, seigneur de Guéméné.

(2) Anne de Montmorency.

(3) Gui XVI, comte de Laval, gouverneur et amiral de Bretagne, mort le 20 mai 1531. (*V.* Moreri, t. VI, p. 181.)

(4) Jean, cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, de Lyon, etc., ministre d'État, était fils du duc René II. Il fut célèbre par sa libéralité. Un jour, à Rome, il mit une poignée de pièces d'or dans la main d'un aveugle. Celui-ci s'écria aussitôt : « *O tu sei il Christo, o il cardinale de Lorrena :* ou tu es le Christ, ou le cardinal de Lorraine. » Il mourut le 18 mai 1550. (Moreri et *Art de vérifier les dates.*)

(5) Jean III, seigneur de Humières, un des gouverneurs du Dauphin, mort en 1550.

(6) François Ier de Clèves, comte de Nevers.

mère (1), qu'on dict qui s'en va bien tost, et mes dits seigneurs de Rohan ne bougent point d'yci.

Monseigneur, nous allons souvent chès Madame (2) et cheulx la Royne de Navarre (3), mays il y a longtemps qu'on n'entra en la chambre de madite dame à l'ocazion de sa malladie qui deure encores, et, ne feust cela, la court feust deslogée de ceste ville. Le Roy et messeigneurs ont faict leur feste au boys de Vincennes. Les dames n'ont point bougé du Louvre. La royne a pareillement esté mallade. L'on n'est encores asseuré quel chemyn l'on tiendra au party d'ycy. Le bruyt a couru fort que le Roy yroyt à Annet cheulx le grand sénnéchal (4) qui est fort mallade. Il y a beaucopt de voz serviteurs qui désiroyent bien que feussiez ycy s'il va de vie à trespas, pour demander l'office de premier chambelan et sa compaignie, ce qui ne pourroit advenir sans vostre présence; et ne voy point pareillement de seureté en vostre pention, car je vous promectz, Monseigneur, que quelque excuse qu'on puisse faire pour l'indisposicion de vostre personne, on pance que ce soit de paeur de faire mise, et messeigneurs les mignons tiennent souvent propos que estes tout plain d'escutz, et n'est possible leur faire entendre que soyez endebté, quelque serment que l'on en puisse faire. Il me semble, Monseigneur, que feriez bien de faire ung voyage quelque part que soit la court, et croy que y seriez le bien venu, car il n'y a plus personne : tous les seigneurs s'en sont allez. Monseigneur le grand maistre est allé veoir son père (5) à Escoan (6), lequel est aussi fort mallade,

(1) Marie d'Albret, femme de Charles de Clèves, morte le 27 octobre 1549.

(2) Louise de Savoie, mère de François Ier.

(3) Marguerite, sœur de François Ier. Elle était malade depuis le jour de l'entrée de la reine à Paris. (V. l'*Entrée de la Royne en sa bonne ville et cité de Paris*, p. 38.)

(4) Louis de Brézé, comte de Maulevrier, grand sénéchal de Normandie, marié le 29 mars 1514 avec Diane de Poitiers, depuis maîtresse de Henri II. Il était, en effet, fort malade, car il mourut, à Anet, le 23 juillet 1531. Sa veuve lui fit élever dans la cathédrale de Rouen un magnifique mausolée, qu'on admire encore aujourd'hui. (V. Rochas, *Biographie du Dauphiné*, article *Diane de Poitiers*.)

(5) Guillaume de Montmorency, chevalier d'honneur de Louise de Savoie. Il mourut le 24 mai 1531.

(6) Ecouen.

mays je croy qu'il sera aujourduy de retour. Monseigneur l'Admyral (1) a faict sa feste à Brie-Conte-Robert et revyendra aussi ung de ses jours. L'on a faict gros bruyt que le turq estoit en Cécille et Calabre, mays se bruyt n'a contynué. L'on dict que l'Empereur est en Flandres et qu'il y a grosse diversité en Alemaigne pour ses Lutériens.

Monseigneur, nous avons advisé, l'avocat Chausseblanche et moy, touchant le teillet, et avons dressé une requeste que ledit Chausseblanche et moy avons baillée à monseigneur d'Yverny, maistre des requestes, pour la présenter au conseil, ce qu'il nous a promis de faire, et après avoir eu la responce vous en feré sçavoir. Monseigneur, ceulx qui tiennent les domaines du roy de grant encyenneté font aparoir des droictz qu'ilz y ont et à quels tiltres ilz en ont joy, et sur cela les commissaires font droict aux parties. J'ay recouvert la surcréance pour monseigneur de Mézieres où il a faillu bailler troys escuz et demy au secrétaire qui l'a dépeschée, laquelle somme n'est couchée au bureau parce que s'est particullièrement le fait de mondit seigneur de Mézieres. Il vous playra mander à Guerry (2) qu'il envoyt ladite somme au clerc qui faict la despence, et aussi renvoyer de l'argent, car comme il vous plaira savoir par ledit Massoteau, il n'en est guères demeuré, et vous promectz ma foy, Monseigneur, que s'est une très mauvayse chose d'estre sans argent, et que l'un de messeigneurs ou tous deulx tombassent mallades, et tient-on que les vivres sont encores plus chers par les villages qu'ilz ne sont ycy.

Monseigneur, je vous envoye les parties de Robert Ficheppain des abillemens qui ont esté levez pour mes ditz seigneurs, lesquelles ce monteront beaucopt; mays aux triomphes qui ont esté, il failloit estre empoint, ou il y eust eu de la moquerye.

(1) Philippe de Chabot, connu sous le nom d'amiral de Brion, avait reçu la charge d'amiral vacante par la mort de Bonnivet, tué à la bataille de Pavie.

(2) Pierre Guerry, receveur général. (*V.* dans la brochure sur *Le mariage de Nicolas d'Anjou*, citée plus haut, une liste des gentilshommes et des serviteurs de François de La Trémoille, p. 56.)

Et oultre les dites parties sera besoing avoir du drap pour faire des couvertes des mulletz. Le mullatier m'a promis d'en bailler quatre bons, lesquelz je prandray, comme il vous a pleu me commander, et vous certiffieray de ce qu'ilz auront cousté.

Monseigneur, il me semble que mondit seigneur le prince fait assez bien son devoir pour la court, mays pour l'escolle je n'y voy grant amendement. Monseigneur d'Orléans (1) les feit l'aultre jour luter, luy et le jeune de Rohan, où mondit seigneur le prince feist fort bien son devoir et abatit l'aultre. Il a passé se caresme le mieulx du monde sans menger cher ny œufz, et est de présent aussi saing que je le veyz oncques. Monseigneur de Mézieres joue souvent à la paulme avecques mesditz seigneurs, aulx barres avecques monseigneur d'Orléans. Monseigneur le dauphin prend ses passetemps solitayres, et ne veulx qu'il y ait avecques luy que ceulx qu'il entend, et la plus part du temps il ne veulst que piocher en terre, et de quelque chose qu'il vueille faire bien ou mal, on luy contredict peu. Monseigneur de Humyères luy en dit son advys, mays il n'en faict rien si ne luy plaist, et dict l'on que le roy veult qu'ilz soyent nourrys en celle liberté pour leur houster la craincte de la subgection qu'ilz ont heue en Espaigne. Je foys grand doubte qu'ilz n'en vauldront de rien mieulx.

Monseigneur, je trouve Chausseblanche fort affectyonné à vous faire service. Luy et moy ferons ce qui nous sera possible pour l'affaire du tillet et tous aultres.

Monseigneur, monseigneur de Bonneval est yci qui m'a pryé vous avertir que ceulx de Chauvygny et du Blanc ont gecté ses gens darmes dehors et qu'ilz ont deshobey adce qui vous a pleu leur mender. Monseigneur, monseigneur de La Ferté est yci qui vous escript.

Monseigneur, le pelletier qui a acoustumé vous servir a fourré pour mes dits seigneurs à chascun une robbe de loups

(1) Henri, 2e fils de François Ier, portait le titre de duc d'Orléans.

servyers, et parce qui n'est yci, je ne vous envoye point ses parties. Il vous plaira aussi mender à Guerry qu'il envoye les six escutz qui sont deuz à ung chaussetier dès l'an passé, qui les demande fort. Il vous pleust ordonner l'esté passé à Thouars audit Guerry qui les paiast.

Monseigneur, je prye nostre seigneur vous donner très bonne vie et longue. De Paris, ce xxme jour d'apvril.

Monseigneur, deppuis ses lectres escriptes j'ay receu des lectres de monseigneur Des Pierres (1), qui m'a escript vous avoir fait requeste en ma faveur de me donner la garde du parc chaslon, et que luy avez fait responce que en avez pourveu le filz de feu Bellemarion, qui me fait pancer que je perderois temps de vous demender une meilleure chose, combien que je la pance bien mériter, mays ma fortune est telle que de quelque chose que je vous demande, j'en suys tousjours reffuzé, ce qui me semble bien estrange, veu qu'il y a plus de cent ans que mes prédécesseurs et moy sommes au service de vostre maison sans y avoir eu aucun repproche. Et dernièrement à la bataille de Pavye, mon frère mourut, faisant service à feu monseigneur que Dieu abseulle (2), et ne feust la malladie qui me survynt en chemyn, je eusse mys peyne d'y faire mon devoir. Quant il vous plaira, Monseigneur, vous y aurez esgart.

Monseigneur, il y a quatre ou cinq jours que la surcéance pour monseigneur de Mézieres est devant monseigneur le léguat pour la mectre au sceau. Il n'y a eu ordre de la faire expédier, qui est la cause parquoy Massoteau a demeuré yci si longuement. Incontinant qu'elle sera scellée je la retireray et la vous envoyeray par les premiers.

Vostre très humble et tres obéissant serviteur,

J. DE RAVENEL.

(1) Jean de Saint-Avy, abbé des Pierres, chef du conseil de François de La Trémoille.

(2) Louis II de La Trémoille, surnommé le *chevalier sans reproche*, tué à la bataille de Pavie, le 24 février 1525.

La seconde lettre de Jean de Ravenel mentionne que François Ier et ses fils sont allés à Anet chez le grand sénéchal de Normandie, Louis de Brézé, qui était alors fort malade et mourut peu après (23 juillet 1531). Louis de Brézé était le mari de cette Diane de Poitiers, dont la beauté avait obtenu du Roi la grâce de son père, et qui devait régner sur le second des jeunes princes qu'elle recevait alors chez elle. C'est de ce temps peut-être que la grâce savante et les formes mûres de la grande sénéchale troublèrent l'adolescent royal.

Monseigneur, je vous ay dernièrement escript par Massoteau tout au long de toutes choses venues à ma connoissance et depuis son partement le Roy est deslogé de ceste ville et messeigneurs avecques luy et est allé à Annet cheulx le grant sénéchal. La royne et les dames s'en vont à Saint-Germain, comme du tout pourrés estre anplement adverti par Bourget, lequel s'en va devers vous; et n'a tenu à bonne solicitude de luy que n'ayez esté dépéché de vostre pancion, mes, comme aultrefoys vous ay escript, ce n'est que ung abuz d'avoir affaire à ceste court.

Monseigneur, suyvant ce que je vous ay dernièrement escript, jé fet marché de quatre muletz pour mener les ardes de Messeigneurs le prince et de Mézières qui coultent deulx cens soixante escutz, au solieill, qui est soixante cinq escutz la pièce, et n'a voulu bailler terme que jusques à la Saint-Jehan et qu'on luy fera tenir l'argent à la court. Il vous plera, Monseigneur, me faire tenir quite de ce que luy ay promys.

Monseigneur, je vous envoye la surcéance pour monseigneur de Mézières touchant l'ommage de Saint Onomaye, et vous promectz, Monseigneur, que mesdicts seigneurs font Dieu merci très bonne chère et partent à ce matin pour aller après mesdictz seigneurs.

Monseigneur, je suplie le Créateur vous donner très bonne vie et longue. De Paris ce XXIIIe d'avril.

Monseigneur, tout conte et rabatu et poyé noz debtes en ceste ville ne nous demore qu'environ huit vings livres. Il vous plera envoyer de l'argent dedans la fin de ce moys, aultrement

nous sommes à sec sans remède sy non de nous mectre en une hotelerie et vivre au pris d'icelle jusques à ce que ayez envoyé du secours.

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

J. DE RAVENEL.

François Ier eut de Claude de France, fille de Louis XII (1), sept enfants, à savoir :

1° Louise, née à Amboise le 19 août 1515, à dix heures quarante-sept minutes du soir (2), morte le 21 septembre 1517.

2° Charlotte, née à Amboise le 23 octobre 1516, à six heures quarante-quatre minutes du matin (3), morte du 16 au 26 septembre 1524 (4).

3° François, dauphin et duc de Bretagne, né à Amboise le dimanche 28 février 1518, à cinq heures dix-huit minutes du soir (5), mort le 10 août 1536.

4° Henri, duc d'Orléans, né à Saint-Germain-en-Laye le 31 mars 1519, à sept heures six minutes du matin (6), dauphin après la mort de son frère aîné, roi de France sous le nom de Henri II (31 mars 1547), mort le 10 juillet 1559.

5° Madeleine, née à Saint-Germain-en-Laye le 10 août 1520, à dix heures du soir (7), mariée le 1er janvier 1536 à Jacques V, roi d'Ecosse, morte le 2 juillet 1536 (8).

6° Charles, duc d'Angoulême, né à Saint-Germain-en-Laye le 22 janvier 1522, à neuf heures quarante minutes du matin (9), mort le 9 septembre 1545.

7° Marguerite, duchesse de Berri, née le 5 juin 1523, mariée le 9 juillet 1559 à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, morte le 14 septembre 1574 (10).

(1) Le mariage eut lieu le 14 mai 1514.

(2) *Journal de Louise de Savoie*, coll. Michaud, t. V, p. 89.

(3) *Idem*, p. 90.

(4) Les biographes, entre autres Gaillard et Moreri, placent cette mort au 8 septembre. C'est une erreur : une lettre de Marguerite, reine de Navarre, adressée le 15 septembre 1524 à Anne de Montmorency, annonce que la princesse est malade (*Lettres de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier*, publ. par Génin; Paris, Renouard, 1841, in-8, p. 168.) D'où il résulte que la mort de Charlotte est postérieure au 15 septembre.

(5) *Journal de Louise de Savoie*, p. 90.

(6) *Idem*, p. 90.

(7) *Idem*, p. 92.

(8) *Dictionnaire de Moreri*, art. France.

(9) *Journal de Louise de Savoie*, p. 92.

(10) *Dictionnaire de Moreri*, art. France.

Des trois fils de François Ier, l'aîné, François, et le plus jeune, Charles, n'ont pas régné ; aussi sont-ils fort peu connus, et leur nom est-il omis dans les biographies modernes. Nous avons recueilli sur ces deux princes quelques documents qui peuvent servir à l'histoire des mœurs royales au XVIe siècle.

FRANÇOIS, DAUPHIN DE VIENNOIS

La reine Claude mit au monde, à Amboise, le 28 février 1518, un fils (1). François Ier fut *merveilleusement joyeux*, car il n'avait encore eu que des filles. Il veilla lui-même à ce que l'enfant reçût tous les soins nécessaires. Apprenant, à Saint-Germain-en-Laye où il était allé, que beaucoup de personnes demandaient à voir le nouveau-né, il s'en alarma et écrivit à son chambellan Du Bouchage la lettre suivante (2) :

Monsr Du Bouchaige, j'ay esté adverti qu'il y a plusieurs allans et venans qui se jugerent d'aller veoir mon filz le daulphin, ce que je ne veulx ne n'entends pour l'inconvénient qui en peult avenir. A ceste cause je vous prye, voyre deffends qu'on n'y laisse personne entrer sinon ceulx qui viennent de deça, prochains de ma personne ou portans lectres de moy ou de la Royne ou Madame ma mère à ceste fin.

Pareillement j'ay esté adverti que contre ce que j'avois ordonné et deffendu on baille des livrées hors de la maison de mondit filz, dont je ne suis contant. Et vous ordonne que vous diez et deffendez de par moy aux maistres d'ostelz que doresenavant on ne donne plus aucunes livrées pour estre portées hors de ladite maison, et qu'il n'y ait faulte, vous disant adieu,

(1) Nous trouvons, dans le Fonds Béthune (Bibl. nat., F. Fr. 2990, fol. 29), une lettre annonçant la naissance du Dauphin :

« Dimenche dernier environ cincq heures apres mydy la Royne nous feit ung beau daulphin qui est le plus beau et poissant effant que lon scauroit veoir et qui se faict le myeulx nourrir. Et la Royne qui se trouve fort bien et faict tres bonne chere grace à Nostre Seigneur. Aussy faict le Roy, Madame et mez petittez dames leurs filles. »

On a collé au-dessous de ce commencement de lettre une signature d'Imbert de Batarnay, mais la date de ce second fragment est d'Amboise, le premier jour de mars, quatre jours avant la naissance du Dauphin. Les deux fragments n'appartiennent donc pas à la même ettre, et nous ne savons à qui attribuer le passage que nous venons de publier.

(2) Bibl. nat., F. Fr. 3051, fol. 1.

Monsr Du Bouchaige, qui vous ait en sa garde. Escript de Saint Germain à Laye le XXIIIIe jour de mars.

FRANCOYS.

ROBERTET.

En même temps, le Roi envoya M. de Sainte-Mesme à Léon X pour le prier d'être son compère. Le Pape accueillit favorablement cette demande (1) et il délégua son neveu le duc d'Urbin pour tenir en son nom le Dauphin sur les Fonts baptismaux. D'autre part le Roi avait choisi pour son autre compère le duc de Lorraine (2) et pour sa commère la duchesse d'Alençon, sa sœur (3). Le duc de Lorraine vint en personne.

Le baptême eut lieu à Amboise, le 25 avril, jour de Saint-Marc, dans l'église de Saint-Florentin. Les cours avaient été tendues de pavillons et ornées de tapisseries qui figuraient la destruction de Troie, la prise de Jérusalem par Titus et Vespasien, et autres sujets d'histoire ancienne. Le cortége traversa les cours sur un pont qu'on avait jeté de la salle d'honneur à l'église. Le duc d'Urbin, revêtu du collier de l'ordre du Roi, avait dans ses bras l'enfant, couvert d'un drap de toile d'argent fourrée d'hermine, dont le duc d'Albany, le prince d'Orange, le comte de Guise et le marquis de Mantoue tenaient les coins. L'ambassadeur du Pape et celui de l'Empereur marchaient aux côtés du duc d'Urbin, tandis que Madame de Brissac, gouvernante des Enfants de France, venait ensuite pour soutenir la tête du Dauphin. Le cardinal de Boisy administra l'eau et le sel à l'héritier royal qui reçut le nom de François (4). Puis il y eut un grand festin et des réjouissances où « il feust dancé et ballé le possible (5). »

Clément Marot, en habile courtisan, célébra par une ballade

Le beau Daulphin tant désiré en France (6).

Le Dauphin, pendant son enfance, séjourna tantôt à Amboise, tantôt à Blois. En 1524, il accompagna le Roi et Louise de Savoie à Romo-

(1) *Mémoires de Fleuranges*, coll. Michaud, t. V. p. 63.

(2) Antoine, duc de Lorraine, dit *le Bon*.

(3) Fleuranges dit, par erreur, que la commère du Roi était *Madame de Bourbon*.

(4) La relation des cérémonies du baptême du Dauphin existe à la Bibliothèque nationale dans les trois manuscrits suivants : Coll. Brienne, n° 267, fol. 188; fonds des Cinq-Cents Colbert, n° 486; coll. Dupuy, n° 76, fol. 192. Elle n'a pas, croyons-nous, été encore publiée.

(5) *Mémoires de Fleuranges*, ut supra.

(6) Édition Jannet, t. II, p. 68.

rantin : pendant ce temps sa mère Claude de France, qui, depuis la naissance du Dauphin, avait eu encore deux fils et une fille, mourut à Blois le 26 juillet 1524. On conduisit alors le Dauphin à Bourges pour commencer à lui faire voir le monde. « Et à l'entrée de Bourges vindrent au devant les bourgeois et habitans d'icelle ville offrir au Roy et à Madame de faire entrée à mon dict seigneur le Daulphin, ce que ne voulut permettre Madame à cause qu'il estoit trop tard. Lors furent envoyées vingt-quatre torches de cire ardantes devant le Roy et mondict seigneur le Daulphin (1). »

Marguerite de Navarre nous apprend qu'au commencement de l'année 1526 le Dauphin eut la rougeole, en même temps que ses frères. Elle nous dit aussi qu'il « fait merveille d'estudier, meslant avecques l'escole cent mille autres mestiers (2). » Le maître d'école des Enfants de France avait un nom en harmonie avec son emploi : il s'appelait Theocrenus, et fut loué en ces termes par Clément Marot (3) :

Plus proufitable est de t'escouter lire
Que d'Apollo ouyr toucher la lyre,
Où ne se prend plaisir que pour l'oreille ;
Mais en ta langue ornée et nompareille
Chascun y peult plaisir et fruict eslire.

. . . . . .

Le Roi, selon l'usage, constitua bientôt la maison du Dauphin. Il choisit tout d'abord les enfants nobles qui devaient être au service de son fils (4). Voici, d'après un état conservé à la Bibliothèque

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris sous Francois Ier*, p. 207.

(2) *Nouvelles lettres de la reine de Navarre, adressées au roi François Ier, publiées par Génin ;* Paris, Renouard, 1842, in-8, p. 70.

(3) Rondeau XVI, édition Jannet, t. II, p. 135. — Dans les acquits sur l'épargne signés par François Ier conservés aux Archives nationales, nous avons trouvé la mention de trois dons faits par le Roi à Theocrenus :

24 novembre 1530, don de 800 livres tournois (J 960, n° 50).

5 novembre 1531, don de 500 écus (J 960, n° 93).

1531, don des terres de Grant et Chasteaudouble en Dauphiné pour dix ans (J 960, n° 14).

Enfin nous avons relevé cette mention au feuillet 152 du registre J 960 :

« Don à Me Benedict Taillecarne Theocrene de l'office de secrétaire du Roy au nombre des gaiges vaccant par le trespas de feu Me Jehan Bourdel, pour faire par ledit Theocrene son prouffit. »

Ce maître Benedict Taillecarne Theocrene n'est-il pas le même personnage que Theocrenus, maître d'école des enfants de François Ier ?

(4) Dans le Fonds Béthune de la Bibl. nat. on trouve au ms. Fr. 2980, n° 14, la lettre suivante de François Ier :

« Monsr Du Bouchaige, j'ai advisé de prendre au service de mon filz le filz de Monsr de

nationale (1), comment se composait la maison du prince héritier :

Gouverneur et maîtres d'hôtel.

M. de Brissac (2), gouverneur, qui a, par an, 3,400 livres tournois de gages, y compris 1,200 livres tournois de pension, 1,200 livres tournois pour son état de grand fauconnier, et 800 livres tournois comme premier panetier de la maison du Roi.

Ronsart, seigneur de La Possonnière, maître d'hôtel, qui a 800 livres tournois.

Gentilshommes.

Fonguyon, gentilhomme, 600 livres tournois.

Enfants d'honneur.

Il y en a cinq, à savoir : Carles de Brémont, dit Ballanzac, M. de Brienne, Artus de Cossé (3), Gaucher de Dinteville et René de Prennelle, dit Herbault, qui reçoivent chacun 240 livres tournois.

Écuyers.

Un écuyer tranchant et deux écuyers d'écurie, 400 l. t., et un échanson, 240 l. t.

Aumôniers, maître d'école, chapelains et clercs de chapelle.

Me Louis de Charny, aumônier, 300 l. t.; Theocrenus, maître d'école, 1,200 l. t.; trois chapelains, 220 l. t.; un clerc de chapelle, 60 l. t.

Médecins et apothicaires.

Me Christophe de Forest, médecin, 300 l. t.; Me Pierre Tremenlet, médecin, 400 l. t.; Julien Bauge et Gentien Larcher, apothicaires, 160 l. t. (4).

Guise et mande présentement à son père qu'il le vous envoye..... Escript à Romorentin le XIIIe jour de mars.

« FRANCOYS. »

Le même recueil contient sous le n° 15 une lettre de la reine Claude de France, datée de Saint-Germain-en-Laye, le 26 avril, où elle demande que les enfants des dames de Brissac et de Montreul soient au service des siens.

(1) Voici le titre de ce document (Bibl. nat., Fr. 3010, fol. 122) :

« Estat à Pierre Rousseau, commis à tenir le compte et faire les paiemens de l'escuierie, argenterie, chambre aux deniers, gaiges des gentilzhommes, dames, damoiselles, femmes de chambre, officiers, et autres menues despences de la maison de messeigneurs les Daulphin de Viennoys et duc d'Orléans, de ce que a et reste à payer pour lesdites charges, gaiges et estatz d'iceulx officiers pour les années commancées les premiers jours de janvier mil cinq cens vingt sept et vingt huit, et finies les derreniers jours de décembre mil cinq cens vingt huit et vingt neuf derreniers passez. »

(2) René de Cossé, seigneur de Brissac.

(3) Artus de Cossé, deuxième fils de René, né en 1512, devint maréchal de France, en 1567, et mourut le 15 janvier 1582.

(4) Ces médecins et apothicaires ne sont point ceux qui accompagnèrent le Dauphin en 1536, et firent l'autopsie de son corps. Nous trouvons cependant Christophe de Forest au nombre des chevaliers que le Dauphin créa lors de son couronnement comme duc de Bretagne (1532).

Trésorier, contrôleur et clerc d'offices.

Pierre Rousseau, « commis à faire le payement de la despence, gaiges d'officiers, escuierie, argenterie et autres menues despences de mesdits seigneurs, » 1,200 l. t.

François Cordon, contrôleur, 400 l. t.; Jean Gabillart, clerc des offices, 240 l. t.

Valets de chambre.

Geoffroi Faubert, secrétaire et valet de chambre, 240 l. t.; Claude Faultoy, Jean Bernard, dit Bretignolles, Jean Le Franc, Claude Billard, François Macqueaulx, Claude Girard et Gilles Baillon, valets de chambre, chacun 120 l. t.

Huissiers.

2 huissiers de chambre, 120 l. t.; 2 huissiers de salle, 80 et 40 l. t.

Tailleur, brodeur, chaussetier, pelletier et cordonnier.

Guillaume Toutin, tailleur du Dauphin, 70 l. t.; Jean de Senlis, dit de Bussy, tailleur de Monsr d'Orléans, 60 l. t.; Jean Duchemyn, brodeur, 40 l. t.; Jean Allard, chaussetier, 60 l. t.; Jean Common, pelletier, 70 l. t.; Pierre Du Tertre, cordonnier, 60 l. t.

Tapissiers.

Jean Le Court, tapissier du Dauphin, 50 l. t., Jérôme Blaton, tapissier de Monsr d'Orléans, 50 l. t.

Sommeliers de paneterie.

3 sommeliers, 120 l. t., et 2 aides, 90 l. t

Sommeliers d'eschançonnerie.

4 sommeliers d'eschançonnerie, 120 l. t.

Cuisine.

3 écuyers de cuisine et 1 potager, 140, 120 et 100 l. t.; 4 enfants de cuisine, 60 et 50 l. t.; 2 galopins, 40 et 15 l. t.; 1 pâtissier, 90 l. t., 2 porteurs de cuisine, 40 l. t.; 1 garde-vaisselle, 300 l. t.; 1 huissier de cuisine, 70 l. t.

Fruiterie.

1 fruitier, 120 l. t., et 2 aides, 80 et 60 l. t.

Fourrière.

5 serviteurs, à 90 et 80 l. t.

Maréchal des logis et fourriers

1 maréchal, 300 l. t.; 2 fourriers, 150 l. t.

Escuierie.

2 palefreniers, 70 l. t.; 2 valets de pied, 70 l. t.; Courtigny, gou-

verneur du petit nain nommé grant Jehan (1), 90 l. t.; 1 sellier, 50 l. t.. 1 maréchal de forges, 50 l. t.; 1 capitaine des mulets de charge, 60 l. t.

Portiers.

Jean Morin, portier (2), 90 l. t.

Gouvernantes et femmes de chambre.

Mme de Brissac (3), 1,200 l. t.; Mlle de Chaigny, 1,200 l. t.; Mlle de Fonguyon, 200 l. t.; Jacquine de Guilleton et Martine de Boujan, 120 l. t.; Jeanne Laurence, nourrice de Monsr d'Orléans, 120 l. t.; Marie Beuret, 120 l. t.

1 lingère, 120 l. t.; 2 lavandières, 120 l. t

L'état se termine ainsi :

La despence ordinaire faicte tant par ledit s^r^ de Brissac, dames, damoiselles, gentilzhommes que autres officiers desdits seigneurs, a peu monter pour lesdites deux années. . . . . XXVII^M^ l. t.

Le service. . . . . IIII l. X s. t.

Argenterie . . . . . IIII^XX^ II l. t.

Dons . . . . . XIIII l. t.

Affaires de chambre et de menuz plaisirs . . . XII l. t.

En même temps que le Roi organisait la maison du Dauphin, Louise de Savoie veillait à ce que son petit-fils reçût une éducation digne d'un prince. Elle écrivit à Du Bouchage la lettre suivante (4) :

Monsr Du Bouchaige, le Roy a commandé à Monsr le grant escuyer veoir et visiter Monsr le Daulphin et sa compaignie et

(1) C'était la coutume à la Cour d'avoir des nains. Louise de Savoie avait une naine à laquelle le Roi donna, le 1er mars 1534, la somme de cent écus « pour lui aider à se marier. » (Arch. nat., J 961).

(2) Dans les acquits sur l'épargne signés de François Ier, on trouve, à la date du 3 août 1531, cette mention du portier Morin :

« Declaration par laquelle le Roy veult et entend que Jehan Morin, portier de monseigneur le Daulphin, joisse d'une petite maison appartenant au dit seigneur, sa vie durant, avec toutes et chacunes ses appartenances et deppendances, scituée en la rue de la Chollerie d'Orléans, et semblablement d'un estail ou estasson séant en la mercerye dudit Orléans, et ce selon et en ensuyvant le don que luy en a cy devant faict icelluy seigneur. » (Arch. nat , J. 960, n° 122.)

(3) Charlotte Gouffier, fille de Guillaume, seigneur de Boisy, et de Philippe de Montmorency, avait épousé, en 1502, René de Cossé, seigneur de Brissac.

(4) Bibl. nat., Fr. 2980, n° 23.

de le veoir à cheval et en toutes les sorties qu'il vous dira, affin que de ceste heure il commance à luy ordonner tout ce qui luy fera besoing pour scelles, harnois de chevaulx que autres petites armures pour sa personne, auxquelles on pourra besongner pendant qu'il gaigne temps et qu'il croist comme vous sçavez. Au demourant, Monsr Du Bouchaige, vous me ferez tousjours entendre des nouvelles de mondit seigneur le Daulphin et de tout le petit mesnaige. Actant je prye nostre Seigneur qu'il vous ayt en sa garde. Escript de Paris le 11e jour de janvier.

LOYSE.

Le Dauphin avait pour gouverneur, outre M. de Brissac, André de Vivonne, sénéchal de Poitou, grand-père de Brantôme. C'est ce dernier qui nous l'apprend (1). En 1526, le jeune prince fut envoyé à Madrid, comme otage, avec son frère Henri. En 1530, ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, il revint en France. Nous avons trouvé quatre lettres du Dauphin adressées au grand maître Anne de Montmorency, chargé des négociations qui précédèrent le retour des enfants de François Ier. En voici une (2) :

Mon Cousin, j'ay receu la lettre que m'avez envoyée par Monsr de Rabodanges par laquelle ay sceu la bonne dilligence et peine que avez prise et prenez chascun jour pour ma délivrance, laquelle je tiens toute certaine puys que ainsi le m'escripvez. Je prie adieu qu'il puisse estre ainsy affin que bien tost púysse voir le Roy, madame la Royne de Navarre et vous, où de bouche vous espere remercier plus amplement de tant de travaulx que avez souffert pour

Vostre bon cousin

FRANCOYS.

(1) Édition de la Société de l'Histoire de France, publ. par Luc. Lalanne, t. III, p. 178. Brantôme assure qu'André de Vivonne rendait compte au Roi de l'éducation du Dauphin. Il dit en effet :

« J'ai veu aussi force doubles de lettres qu'il escrivoit au roy et à la reyne, de l'enfance et de la jeunesse, des exercices, actions et occupations de ce prince ; mais asseurez-vous qu'elles ne sentoient rien de l'enfance ny d'une sotte jeunesse. »

Que sont devenues ces lettres qui seraient si précieuses pour le sujet dont nous nous occupons ?

(2) Bibl. nat., Fr. 2981, n° 21.

Les trois autres lettres sont sur le même sujet et presque dans les mêmes termes. Aussi ne les reproduisons-nous pas (1).

Le Dauphin François avait douze ans quand il revint à la Cour. Il assista au couronnement de la Reine Éléonore à Saint-Denis et à l'entrée de cette princesse dans sa bonne ville de Paris. Il se signala par sa valeur dans les joutes qui eurent lieu à cette occasion (2). D'un caractère sauvage et brutal, il recherchait la solitude, et, quand des enfants de son âge venaient partager ses jeux, il les maltraitait tellement que les nobles ne permirent plus à leurs fils d'aller s'amuser avec le Dauphin et que même la plupart quittèrent la Cour. Le Roi attribuait cette brutalité à la longue captivité du prince en Espagne, et il défendait qu'on usât de rigueur avec ses enfants (3). Tel nous apparaît l'héritier de François Ier, en l'année 1531. Deux lettres du Dauphin au grand-maître Anne de Montmorency sont de cette même époque (4). Les voici :

Mon compere, j'ay sceu par Messrs de Saint André et Brissac l'ennuy que prennez pour la mort de feu Monsr de Montmorency dont il me desplaist. Je vous prie ne vous en donner paîne et vous en retourner le plus toust que pourrez.

Mon compere, le Roy nous a mandez que nous allons aujourd'huy à Paris avec luy où nous ferons nostre feste, dont je suis bien aise. Je vous prie me faire savoir souvent de voz nouvelles et vous me ferés plaisir. Priant Dieu, mon compere, vous donner ce que plus desirez. A Suzane ce XXVIIe may.

Vostre bon compere

FRANCOYS.

Mon compère, j'ay receu vostre lettre par Sansac (5) et ay esté bien aise d'avoir entendu de voz nouvelles et aussi que allez à Chantilly où je me desire pour vous aider à y faire vostre mesnage. Nous partons d'icy aujourd'huy, mes freres

(1) Lettres du 8 avril (Fr. 2973, n° 15); du 10 juillet (Fr. 2981, n° 19); sans date (Fr. 3052, ol. 52).

(2) Chronique manuscrite de François Ier (Bibl. nat., F. Gaignières, n° 288, p. 76).

(3) Cf. la lettre de Ravenel publiée plus haut.

(4) Bibl. nat., Fr. 3037, fol. 7, et 3032, fol. 101.

(5) Louis Prevost, seigneur de Sansac. (Brantôme, t. III, p. 397.)

et moy, tous faisans bonne chere pour aller à Saint Germain où le Roy, la Royne ma dame sont de hier, actendant vostre retour que je vous prie estre brief. Me ferés savoir souvent de voz nouvelles et me ferés plaisir, vous advertissant que j'ay ung bel espervier. Priant Dieu, mon compere, vous donner ce que plus desirez. A Suzannes ce derrenier may.

Vostre bon compere
FRANCOYS.

François était duc de Bretagne; la reine Claude, sa mère, lui avait laissé ce titre par son testament. En 1532, le Roi se rendit en Bretagne avec sa femme et son fils pour la tenue des Etats, et il réunit cette province à la couronne par ses lettres patentes données à Nantes au mois d'août 1532 (1). Le Dauphin n'en conserva pas moins son titre (2) ; sur la demande des Etats, le Roi permit à son fils de faire son entrée solennelle dans la capitale de son duché de Bretagne et de s'y faire couronner. (3). En conséquence, il autorisa Pierre Rousseau, trésorier du Dauphin, à dépenser 219 livres 9 sous tournois pour l'achat d'un chapeau ducal (4). Puis le prince se rendit à Rennes, où il arriva le lundi 12 août, accompagné du cardinal de Grammont, du marquis Du Pont, fils ainé du duc de Lorraine, du sire de Chateaubriant, et de beaucoup d'autres seigneurs (5). Il alla descendre à l'abbaye de Saint-Melaine, sans passer par la ville. Il y dîna et coucha. Le lendemain, il

(1) Cesl ettres furent publiées au Parlement le 21 septembre et au conseil de Bretagne le 8 décembre.

(2) Il prenait le titre de duc propriétaire de Bretagne. Dans ses lettres patentes le Roi s'intitule : « François par la grace de Dieu Roi de France, usufructuaire des pays et Duché de Bretaigne, pere et légitime administrateur des biens de nostre très cher et très amé fils le Dauphin, Duc et seigneur propriétaire des dits pays et Duché. »

(3) *Histoire de Bretagne,* par Dom Lobineau; *Histoire de Bretagne,* par Dom Taillandier, t. II.

(4) Nous avons trouvé ce renseignement dans les acquits sur l'épargne signés par François Ier (Arch. nat., J. 960, pièce marquée J 962, n° 53). Voici le texte même de la mention : « A Pierre Rousseau, trésorier de monseigneur le Daulphin, pour emploier en l'or et façon d'un chappeau ducal que le Roy a ordonné estre faict faire pour l'entrée de mondit seigneur à Rennes, à prandre sur ledit quartier d'avril la somme de . . . . . IIC XIX l. IX s. t.»

(5) La relation de l'entrée du Dauphin à Rennes a été écrite par Me Michel Champion, licencié ès-droits, sieur de Chartres, procureur des nobles, bourgeois, manans et habitans de la ville de Rennes. Elle se trouve imprimée à la page 1001 du t. III des *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne par Dom Hyacinthe Morice.* — Dom Lobineau a publié (t. II, p. 1602) une relation latine de cette même entrée.

en partit avec un cortége magnifique pour faire son entrée. A la porte aux Foulons, l'évêque de Rennes présenta au prince les reliques et le livre des Evangiles, et lui fit jurer de maintenir les droits du clergé, tandis que le sire de Chateaubriant, en sa qualité de gouverneur de Bretagne, lui faisait prêter serment de conserver les priviléges de la province. Ceci accompli, le Dauphin alla entendre les Vêpres à la cathédrale ; puis il logea au palais épiscopal et y coucha. Le lendemain 14, il fut couronné dans la cathédrale, avec toutes les cérémonies observées au couronnement des anciens souverains de Bretagne. Il fit six chevaliers, trois après l'épître et trois après la messe, à savoir : La Roque, Balansac, Claude de Malestroit, Pierre d'Argentré, François Bruslon, et Christophe de Forest, son médecin. Après le dîner, Antoine de Montbourcher, seigneur du Bordage, lieutenant du comte de Laval en sa capitainerie de Rennes, accompagné des officiers et des bourgeois les plus notables de la ville, présenta au Duc une hermine d'or émaillée environnnée de six lis, symbole de la réunion de la Bretagne au royaume de France (1).

François ne séjourna pas longtemps à Rennes. Le mercredi soir 14 août, un des chevaucheurs d'écurie du Roi vint trouver le Dauphin et lui mander de se rendre à Nantes pour assister à un tournoi. Le lendemain même le prince prit congé des nobles, bourgeois et habitants de Rennes qui l'accompagnèrent jusqu'à La Lande-Salibart.

De la Bretagne, qu'il ne devait plus revoir, François se rendit à Boulogne; il assista, dans cette ville, le 20 octobre 1532, à l'entrevue de son père avec Henri VIII (2), et fit bonne chère avec les gentilshommes

(1) Me Champion fit la harangue suivante au Dauphin. C'est lui-même qui nous l'a conservée dans sa relation :

« Très haut, très puissant et très excellent Prince, Plutarque rememorant la loy et antique coutume des Perses, qui est de ne se présenter jamais devant son Prince naturel les mains vagues et carentes de présens, recite du grand Artaxercez, Roy des Perses, avoir receu joyeusement d'un pauvre laboureur, qui en toute sa force ne put mieux que lui présenter plein ses mains d'eau, regardant plus à la prompte et bonne volonté du donneur, que à sa régale condition. Et à celle cause nous lisons que Licurge, Prince des Lacedemoniens, institua par loi irrevocable les sacrifices et oblations des menus présens estre faits aux Dieux immortels, qui doit mouvoir et inciter les Rois, Ducs et Princes de la terre, qui sont nos Dieux terrestres, à accepter la bonne volonté du donneur. Très excellent Prince, cecy considerant vos très humbles, très obéissans serviteurs et sugets, nobles, Bourgeois, manans et habitans vostre ville et cité de Rennes, suivant la loi Persienne se sont enhardis vous faire ce petit présent, que aura Vostre Majesté agréable, la suppliant considerer que grande et immense liberalité regarde vostre regalle condition et peu donner vos pauvres serviteurs et sugets, qui en outre vous offrent corps, biens et services jusqu'à mourir. »

(2) *Mémoires de Martin Du Bellay*, p. 241.

anglais (1). Il revint à Paris où nous le voyons figurer au brillant tournoi du 23 février 1533 (2). Pendant les trois premiers mois de cette année, Pierre Rousseau, trésorier de la maison des Enfants de France, toucha les sommes suivantes portées aux acquits de l'épargne de François Ier (3) :

A Pierre Rousseau pour la chambre aux deniers de messeigneurs les Daulphin duc propriétaire de Bretaigne, ducz d'Orléans et d'Angoulesme, durant ce présent quartier de janvier, février et mars, à prendre ou coffre des deniers dudit quartier . . . . . XIM IIIIC XXXVII l. X s.

A luy pour l'argenterie de mesdits sieurs durant ledit quartier, comprins les habillemens de masque, à prendre oudit coffre par semblable . . . . . IIIM VIIC l. t.

A luy pour les aulmosnes, menuz plaisirs, dons, voyaiges, recompenses et affaires de chambre durant ledit quartier, à prendre oudit coffre par semblable . . . . . XIIC l. t.

A lui pour les gaiges des officiers domestiques de mesdits sieurs durant ledit quartier, à prendre oudit coffre par semblable. . . . . XIIIM VC XII l. X s.

(1) Nous avons en effet trouvé dans les acquits sur l'épargne (Arch. nat., J 960, n° 16) cette mention à la date du 3 octobre 1532 :

« Aux bouchers de la maison de monseigneur le Daulphin la somme de deux mil livres tournois tant pour faire provision de viandes et autres choses qui leur seront nécessaires pour le festoyement que fera mondit seigneur aux Anglois durant la veue, que pour l'ordinaire de sa maison. »

(2) Au registre des années 1532-1533 (Arch. nat., J 960) on trouve les mentions suivantes, fol. 29 et 157 v° :

« A Pierre Rousseau tenant le compte de l argenterye de messeigneurs pour convertir aux habillemens et autres choses necessaires que le Roy a ordonné estre delivrez pour leur servir audit tournoy, à prendre au dit coffre des deniers dudit quartier d'octobre. IIIIM IIIC IX VII s. »

« Validacion pour servir à Pierre Rousseau, commis au paiement de l'argenterie de Monseigneur le daulphin duc propriétaire de Bretagne et de messeigneurs les ducz d'Orléans et d'Angoulesme ses frères, sur ung roolle signé des srs de Humières, Sainct André et Chasteaumorant, pour le tournoy faict à Paris le XXIIIIe février MVC XXII montant à la somme de. . . . . IIM VIC VI l. V s. III d. »

Cette dernière mention est à la date du 22 novembre 1533.

(3) Arch. nat., J 960, reg. des années 1532-1533, fol. 42, pièce datée du 17 mars 1532 (1533, n. s.). — Pour les trois autres quartiers de cette même année 1533, Pierre Rousseau dépensa les sommes suivantes (même registre, fol. 69 v°) :

« *Chambre aux deniers*, 23,312 livres 10 sous tournois ; — *Gages des officiers*, 40,537 l. 10 s. t. ; — *Argenterie*, 11,200 l. t. ; — *Menus plaisirs*, 3,750 l. t. »

Au mois d'avril 1533, le Dauphin quitta Fontainebleau avec son père : François Ier allait à Marseille célébrer les noces de son fils Henri avec la nièce du pape Clément VII, mais il devait traverser le Languedoc qu'il n'avait pas encore visité. Pour un si long voyage on loua des mulets, et les Enfants de France en eurent quinze pour porter leurs bagages (1). En passant par l'Auvergne, le Roi s'arrêta à l'abbaye de la Chaise-Dieu; puis il fit un pèlerinage à Notre-Dame-du-Puy et de là partit pour Toulouse. Le 30 juillet, le Dauphin fit son entrée dans cette dernière ville. Il se rendit à l'église métropolitaine de Saint-Etienne à cheval, tête nue, sous un dais porté par six capitouls. Anne de Montmorency marchait devant lui, tandis que le duc d'Orléans et le duc d'Angoulême suivaient derrière (2). La ville de Toulouse fit des présents extraordinaires au Roi et à ses fils. Le 4 août suivant, François siégea à côté de son père au lit de justice du Parlement. De Toulouse on alla à Carcassonne où le Dauphin fit son entrée le 10 août; il reçut des habitants une chaine d'or de deux cents écus (3). Le voyage se continua par Narbonne, Béziers, Pézénas, Montpellier, Lunel, Nîmes, Avignon et Marseille. Dans cette dernière ville, François Ier rencontra le pape Clément VII : il s'inclina devant le pontife et lui baisa les pieds, les mains et le visage. Le Dauphin jouit des mêmes prérogatives, tandis que ses frères baisaient seulement les pieds et les mains, et que les autres seigneurs n'étaient admis qu'à baiser les pieds (4). Le mariage du duc d'Orléans avec Catherine de Médicis fut célébré le 28 octobre 1533. François se fit remarquer de l'assemblée par son air posé et modeste (5).

(1) On trouve au registre des années 1532-1533 (Arch. nat., J. 960, fol. 109) la mention suivante :

« A Pierre Rousseau, commis au paiement de la chambre aux deniers de Messrs les daulphin, ducz d'Orléans et d'Angoulesme, pour le louaige de quinze mulletz durant six sepmaines qu'ilz pourront vacquer à porter les coffres des offices et autres ustencilles de la maison de mesdits seigneurs ou voiaige de Languedoc, ou lieu des charrettes qui n'y pourroient voiturer, au feur de XII l. t. par mois pour chascun mullet monté durant ledit temps, à prendre sur les deniers ordonnez estre distribuez autour de la personne du Roy. . . . . IIC LXX l. t. »

(2) *Histoire générale de Languedoc* par Dom Vaissète, t. V, p. 134. Une planche représente l'entrée du Dauphin à Toulouse.

(3) Idem, p. 137.

(4) *Histoire des Français* par Sismondi, t. XVI, p. 430.

(5) Brantôme dit (t. III, p. 174) : « Il tenoit son humeur toute contraire à celle de messieurs ses autres frères; car il estoit fort froid, tempéré et posé, ainsy que tel il fut remarqué en estime de toute la grande assemblée qui fut faicte à Marseille pour les nopces de M. d'Orléans et de la niepce du pape, Catherine de Médicis, qui despuis a esté femme et mère de nos roys. J'ay ouy dire que tous ces estrangers, tant grandz que petits, jettoient fort l'œil sur luy : car il participoit de leur température; et, ce de quoy ils l'en aymoient et admiroient d'advantage, il estoit doux et gratieux, et très sage et modeste. »

Peu après il tomba malade et fut soigné par le médecin du Saint-Père, qui reçut, comme récompense, cinq cents écus soleil (1).

Revenu à Paris, le Dauphin assista, le 4 août 1534, aux noces de Louis II d'Orléans, duc de Longueville, avec Marie de Lorraine (2). De grandes réjouissances eurent lieu à cette occasion et les fils de François Ier y figurèrent avec de magnifiques robes de velours noir (3).

L'année suivante, nous voyons le Dauphin porter un des bâtons du dais du Saint-Sacrement à la procession faite à Paris le 21 janvier 1535, pour demander pardon à Dieu des erreurs professées par les protestants (4).

A cette époque, François avait dix-sept ans : ce n'était plus un enfant brutal et sauvage. Au dire de Brantôme, il ressemblait à son père ; il avait le teint assez clair, quoiqu'il fût un peu mauricaud (5). Son caractère grave et sérieux ne l'empêchait pas de se montrer doux et gracieux. Il avait coutume de s'habiller de noir, à l'encontre de ses frères qui aimaient les couleurs voyantes (6). Comme son père, il se livrait avec ardeur aux plaisirs de la chasse et à la galanterie, ce qui nuisait à son tempérament. Il eut pour maîtresse une fille de la Reine,

(1) Dans les acquits sur l'épargne de 1533 (Arch. nat., J 960, fol. 149) on lit :

« Au médecin de nostre S' Pere en don et faveur de ce qu'il a visité Monsr le daulphin à la maladie qu'il a eue en ceste ville de Marseille en ce présent moys d'octobre, à prendre sur les deniers dessus dits, vC escuz soleil vallent à raison de XLV s. pièce . . . . . XIC XXV l. t. »

(2) Elle était née le 22 novembre 1515, de Claude de Lorraine, duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon. Elle perdit son mari le 9 juin 1537 et épousa, en secondes noces, Jacques V, roi d'Ecosse (9 mai 1538). Elle eut pour fille Marie Stuart.

(3) Nous trouvons dans les acquits de l'épargne de François Ier (Arch. nat., J 961, actes non datés de 1533 et 1534, pièce cotée J 962, n° 179) la mention suivante :

« A Pierre Rousseau, commis à tenir le compte de l'argenterie de la maison de Messeigneurs les daulphin, ducz d'Orléans et d'Angoulesme, six mil soixante trois livres sept solz quatre deniers tournois pour convertir au paiement des draps de soye et autres estoffes qu'il a convenu achapter pour faire trois robes de veloux noir à bandes de broderie de canetille d'or traict, acoustremens de masques, aussi pour les sayes et capparençons à eulx baillez pour leur servir tant au jour de la feste des nopces de Monsr de Longueville que pour le tournoy fait aprez la solempnité desdites nopces, à prandre au coffre du Louvre des deniers de ce présent quartier de juillet, aoust et septembre. »

(4) Le *Journal d'un bourgeois de Paris sous Francois Ier* donne (p. 443) des détails sur cette fameuse procession. « Et y estoit le *Corpus Domini* soubz un beau ciel, qui partist de la dicte église de Sainct-Germain, et portoient les quatre bastons du ciel messieurs le Daulphin, ducs d'Orléans et d'Angoulême. enfans du Roy, et un jeune prince, filz d'un comte Loys d'Allemagne, qui estoit pour lors en la cour du Roy. »

(5) Brantôme, t. III, p. 179.

(6) Brantôme, t. III, p. 174.

cousine germaine de Brantôme (1). Elle s'appelait Mlle de l'Estrange (2), et elle était brune, comme l'apprend une chanson composée après la mort du Dauphin (3) :

Brunette suis, jamais ne serai blanche.
Monseigneur le Dauphin malade en sa chambre,
Sa mye le va voir, bien triste et dolante :
« Si vous mourez, monsieur, à qui me doibz-je rendre ?
— Mon escuyer Brissac, je vous la recommande.

L'expédition de Charles-Quint en Provence arracha le Dauphin à ses amours. Nommé par le Roi, le 1er juin 1536, lieutenant général au pays de Dauphiné (4), François se rendit à Lyon, accompagné de tous les gentilshommes de sa maison, parmi lesquels Charles de Cossé se faisait remarquer par son ardeur chevaleresque (5). De Lyon, le Dauphin partit avec son père pour Valence. On s'arrêta sur la rive droite du Rhône, à Tournon, et le prince, malgré une chaleur accablante, joua une partie de paume. Échauffé par cet exercice, il demanda à son écuyer Montecuccoli un verre d'eau glacée et le but. Aussitôt il se sentit indisposé, tellement qu'il dut rester à Tournon, tandis que le Roi continuait sa route (6 août 1536). Le mal empira, et, le 10 août, François mourut, entouré de ses serviteurs ; il n'avait que dix-huit ans.

Le cardinal de Lorraine fut chargé d'annoncer la fatale nouvelle au Roi, qui était alors à Valence. Entré dans la chambre royale, il ne put que balbutier d'incohérentes paroles ; mais François Ier, justement inquiet de la santé de son fils, devina la vérité. Tandis que les assistants fondaient en larmes, jetant un haut soupir qui fut ouï des autres

(1) Brantôme (t. III, p. 174) dit : « C'estoit une fille de la reyne, de la maison de Maumont, très bonne et ancienne, du hault Limosin. Elle estoit ma cousine germaine, fille de ma tante, sœur de mon père. C'estoit une très sage et vertueuse fille : car les grands volontiers se font des maistresses pour la gentillesse et pour les vertus qu'elles ont, autant que pour autre chose. »

(2) Clément Marot adressa, en 1538, les vers suivants à Mme de l'Estrange (t. II, p. 203) :

A la beauté de l'Estrange,
Face d'ange,
Je donne longue vigueur,
Pourveu que son gentil cueur
Ne se change.

(3) Brantôme, t. IV, p. 02.

(4) *Mémoires de Guillaume Du Bellay*, collection Michaud, t. V, p. 341.

(5) Charles de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France, mort le 31 décembre 1563, à l'âge de cinquante-sept ans. Il avait été élevé avec le Dauphin François, qui professait pour lui la plus vive amitié. Brantôme a écrit sa vie. (V. édition Lud. Lalanne, t. IV, p. 61 et suiv.)

chambres, il se retira brusquement auprès d'une fenêtre où il se tint seul et morne. Tout à coup il poussa un nouveau soupir, et, la tête nue tendue vers le ciel, les bras levés, il exhala ses plaintes. « Mon Dieu, s'écria-t-il, desja tu m'as affligé par diminution de seigneurie et de la réputation de mes forces, tu m'as adjousté maintenant ceste perte de mon fils ; que reste plus à présent, sinon que tu me deffaces du tout ? et quand ton plaisir seroit d'ainsi le faire, enseigne-moy au moins et me faits cognoistre ta volonté, afin que je n'y résiste, et me conferme en ceste patience, toy qui seul es puissant de ce faire, aydant et renforçant la naturelle et humaine infirmité. »

C'est Guillaume Du Bellay (1) qui nous a conservé les détails de cette scène et qui prête au Roi ces paroles où éclatent à la fois le désespoir du père et la résignation du chrétien.

Pendant ce temps, les médecins ordinaires du Dauphin procédaient à l'ouverture du corps de leur maître et à son embaumement (11 août 1536).

Une mort si soudaine ne put paraître naturelle : le Roi, tout le premier, l'attribua au poison et il en accusa son rival, l'Empereur Charles-Quint. L'écuyer Sébastien Montecuccoli, qui avait présenté au Dauphin le verre d'eau, fut arrêté ; grâce aux tortures, il avoua son prétendu crime, et il fut écartelé. Les historiens et les poëtes ne doutèrent pas de l'empoisonnement : c'était un crime si familier à ces hommes violents et perfides du XVIe siècle qui faisaient si bon marché de la vie humaine. Un chroniqueur cependant attribua la mort du Dauphin au verre d'eau glacée et aux excès galants de l'amant de la belle demoiselle de L'Estrange (2). Il avait raison, au moins sur le premier point. Il semble évident, en effet, que le verre d'eau glacée détermina chez le jeune prince une affection pulmonaire qui amena la mort d'autant plus vite que les médecins ignorèrent sans doute la nature du mal. Le procès-verbal de l'autopsie, quelque imparfait qu'il soit, ne présente aucun fait qui puisse corroborer l'hypothèse d'un empoisonnement (3).

(1) Collection Michaud, t. V, p. 396 et suiv.

(2) Cf. *Rerum Gallicarum commentarii ab anno Christi MCCCCLXI ad annum MDLXXX.. opus posthumum, auctore Francisco Belcario Peguilione, Metensi episcopo...* Lugduni, sumptibus Claudii Landry, 1625, in-fol. — Voici le passage de François Beaucaire de Péguillon (p. 677) :

« Delphinum nonnulli ex parvæ pilæ ludo multo sudore madentem aqua frigida intemperantius hausta, alii ex nimia venere cum Lestrangia aulica matrona mortem sibi conscivisse existimarunt. »

(3) Quoique l'*acte de visitation et ouverture du corps de monseigneur le Dauphin* ait déjà été publié par M. A. de Terrebasse dans ses *Inscriptions de la ville de Vienne en*

Quoi qu'il en soit, la mort du fils aîné de François Ier excita les plus vifs regrets. Les gentilshommes le pleurèrent comme si c'eût été un de leurs enfants, car le prince s'était concilié l'affection de tous par ses

Dauphiné, t. II, p. 330, et par M. Lud. Lalanne dans son édition de Brantôme, t. III, p. 446, nous croyons devoir le reproduire ici. En voici donc le texte :

Par devant nous Pierre Broë et Jehan Pelous, notaires royaulx, habitans de la ville de Tournon-sur-le-Rosne, en ladite ville et chasteau d'icelle, furent présens en leurs personnes messeigneurs messires Pierre de Werty, grand-maistre des eaues et forestz de France; Adrien Tiercellen, seigneur de Brosse, chevaliers et chambellans ordinaires de feu très-hault, très-puissant et très-excellent prince François, dauphin de Viennoys, duc propriétaire de Bretagne, filz aisné du roy nostre sire, roy de France à présent régnant; Charles de Cossé; Jacques des Quars; François de la Noe, gentilzhommes de la chambre dudit feu seigneur; messire Loys de Ronsart, chevalier, seigneur de la Possonière, conseiller et maistre d'hostel ordinaire dudit feu seigneur; Jehan Babou, maistre de sa garde-robe; Jehan Bernart de Bertinholes; Julien Crochart, dit Cortinhy; Jehan Lefranc; Françoys de Senesmes, dit Luzerches; Jehan de Montjoye, varlets de chambre ordinaires; Thomas Gilbert, barbier, et George Le Bouchier, huissier de chambre dudit feu seigneur; lesquelz tous ensemble ont présenté à maistres François Myron, Jehan Lemoyte, médecins ordinaires dudit seigneur, et maistre Jehan Champier, médecin ordinaire de monseigneur le cardinal de Tournon, et à maistre Noel Giraudeau et Loys Buysson, dit Panchart, cirurgiens ordinaires dudit seigneur; Grandjean Bineau, barbier du commun, et Julien Baugey, apothicaire dudit seigneur, le corps dudit feu seigneur, tous actestans et affermant par leurs foy et sermens prestez corporellement, levans leurs mains à Dieu, estre icelluy lequel trespassa hier en ce lieu de Tournon, entre sept et huit heures du matin, pour icelluy corps estre visité par dehors et ouvert par dedans, et estre embasmé ainsi qu'on a de coustume embasmer les corps des princes pour les ensépulturer. Lesquelz médecins, cirurgiens, barbiers et apothicaire l'ont receu de leurs mains et visité ainsi que s'ensuyt :

Premièrement ledit corps a esté apporté tout nud sur une table et visité par dehors, auquel ne s'est trouvé aulcune postule que une cicatrice d'une appostume qu'il avoit eu entre les deux espaules. Le reste des espaules et muscles du doz, l'entour du col et hault de la poitrine tout de couleur de sang meurdri, et derrière s'estendoit jusques aux fesses. La bouche et le nez tous environnez de glaçons de sang.

Item, a esté ouvert ledit corps et s'est trouvé par dedans ès parties de la poitrine quant on les a ouvertes plus de humidité que en bas.

Item, les intestins se sont trouvez tous jaunastres et pleins de vent et de grande puanteur

Item, l'estomac bel et entier et vuyde.

Item, la rate de mesme en son estat naturel.

Item, le foye s'est trouvé, pour la moitié de luy, de couleur lyvide, et quant l'on l'a fendu ladicte moytié s'est trouvée fort seiche, et l'autre moytié naturelle.

Item, la bourse du fiel a esté trouvée grande et naturelle.

Item, le polmon a esté trouvé... plein de eslevures.

Item, le cuer grand, tout flestry, mol et uny.

Item, les roignons se sont trouvez grands et entiers et bien netz.

Item, la veyne grande et entière.

Item, a esté ouvert la teste et s'est trouvé le cerveau grand et entier, et les voynes des fayes fort pleines de sang.

Item, pour ce que ledict seigneur luy vivant, durant la maladie de laquelle il est décédé, s'estoit plaingt de quelque doleur, quant on le tournoit, au costé droit, a esté regardé par

hautes qualités, sa vigueur et sa ressemblance avec son père (1). Charles-Quint lui-même ne put s'empêcher de parler honorablement des mœurs et des vertus du défunt (2).

Enfin Clément Marot, qui avait célébré la naissance du Dauphin par une ballade, consacra sa mort par une épitaphe d'ailleurs fort médiocre (3).

CHARLES, DUC D'ANGOULÊME,

PUIS DUC D'ORLÉANS

Le troisième fils de François Ier, Charles, naquit à Saint-Germain-en-Laye, le 22 janvier 1522, et reçut le titre de duc d'Angoulême. Il fut baptisé le 1er mars 1522. « Et le levèrent des saincts fondz de baptesme deux des seigneurs (des) cantons de Suysse, lesquelz le Roy manda querir lors en leur pays; et pour la marreine estoit Madame d'Allançon, tante de l'enfant et seur du dict roy de France. Et fut nommé au dict baptesme Charles; auquel baptesme y eut grand triomphe (4). » Il fut très-délicat dans son enfance et causa beaucoup de fatigue et de souci à sa mère (5). Il resta en France, pendant la captivité de ses frères en Espagne. Dès 1525, sa tante Marguerite écrit au Roi : « Sur tous

dedans s'il y avoit apparence d'appostume et ne s'en est point trouvé; et a esté par dehors incisé à plusieurs lieux et ne s'est rien trouvé aussi.

Ce faict, ledit corps a esté embasmé, et icelluy prest à mectre en cercueil, les susdicts médecins, cirurgiens et appothicaire l'ont rendu illec aux chambellans et varletz de chambre cy dessus nommez, actestans et affermans par leur serment ce que dessus estre vray. En signe de quoy, nous dicts notaires royaulx, nous sommes soubzsignés et avons fait signer ces présentes ausdicts sieurs médecins, cirurgiens et appothicaire, le onziesme jour d'aoust, mil cinq cens trente-six : P. Broë, notaire; J. Pelous, notaire; F. Myron, J. Le Moueste; Jehan Champier; N. Giraudeau; Loys Buisson; Bineau; Baugé.

En tesmoing des quelles choses et pour les faire formes auctentiques et estables à tousjours, y a esté mys et apposé le scel royal estably au bailliage de Viveroys.

Signé : P. Broe, notaire; J. Pelous, notaire.

(1) Guillaume Du Bellay, p. 395.

(2) Idem, p. 396, col. 2.

(3) T. II, p. 233. — On trouve, dans les œuvres de Marot, deux autres pièces de vers adressées au Dauphin (t. Ier, p. 219, et t. III, p. 37).

(4) *Journal d'un bourgeois de Paris sous François Ier*, p. 119.

(5) Marguerite d'Angoulême écrit à Anne de Montmorency (*Lettres* publ. par Génin, p. 161) : « Il y a sy long temps que nous n'avons eu que malades icy, que je n'eusse sceu escripre que mauvaises nouvelles, car M. d'Angoulesme a sy bien fait veiller Madame, que en sauvant son enfant a cuidé perdre sa santé pour long temps; dont, bien que guérie, n'est encores fortifiée. »

monsieur d'Angoulesme est aimable (1), » et, quand l'enfant eut la rougeole, elle le vante encore. « M. d'Angoulesme, dit-elle, sait plus que les aultres et fait des choses qui sont aultant à estimer prophéties que enfances, dont, Monseigneur, vous seriez esbahy de les entendre (2).» Charles paraît avoir été, en effet, un enfant précoce, doué d'un caractère turbulent. Quoiqu'il fût élevé avec ses sœurs Madeleine et Marguerite, il prit de bonne heure le goût de la chasse : des lettres de lui au grand maître Anne de Montmorency sont très-piquantes, surtout à cause de l'âge de celui qui les a dictées. Le duc appelle Montmorency *sa femme*. Les enfants de France usaient avec le grand maître de termes familiers : Madeleine le nommait : *mon mari* (3); Marguerite d'Angoulême elle-même se disait tantôt : « Vostre mère (4), » tantôt : « Vostre bonne cousine et mauvaise mère (5). » Voici d'abord une lettre écrite de Fontainebleau, au commencement de février 1530 (6) : le jeune prince demande qu'on lui permette de faire tuer des chevreuils, et il ajoute : « Car il y a ceans une femme grosse qui a envye d'en manger. » Par cette phrase, singulière dans la bouche d'un enfant, Charles désigne sa tante Marguerite qui était alors enceinte (7).

Ma femme, il y a icy tant de loups que jamais n'en vistes tant. Ilz ont aujourdhuy mengé ung cheval au logis de Monsr de Bourges. Je vous prie, demandez congié au Roy pour moy que je les face prandre si je puis, et aussy des chevreulz ou quelque jeune biche. Si mes chiens ne la peuvent prandre, que ung arbalestrier leur ayde. J'en scay ung qui tire bien. Car il y a ceans une femme grosse qui a envye d'en manger, et je luy tiendray compagnie.

Ma femme, je me recommande bien fort à vous. Je vous prie m'escripre bien souvent comme se porte le Roy et Madame, et me recommander très humblement à leurs bonnes graces.

(1) *Nouvelles lettres de la reine de Navarre adressées au roi François Ier*, publ. par Génin, p. 29.

(2) Lettre de Marguerite à François 1er en janvier ou février 1526 (*Nouvelles lettres de la reine de Navarre*, p. 70).

(3) Voir plus loin la lettre de Madeleine de France.

(4) *Lettres*, publ. par Génin, p. 167 et 169.

(5) Lettre de 1526, p. 221.

(6) Bibl. nat., Fr. 3007, fol. 45.

(7) Cf. *Lettres de Marguerite*, p. 250 et suiv.

Ma femme, j'ay esté aujourdhuy aux champs où j'ay eu beaucoup de passetemps. Je suis descendu là où il y a des pierres de sable. Je vous en envoye de la sorte. J'ay veu prendre deux perdris à mon tierselet. J'ay veu les ruisseaulx des fontaines qui sont les plus beaulx du monde. Je scay bien encores quelque chose, mais je ne le diray pas.

Vostre bon mary et amy
CHARLES.

Le Roi accorda la permission de tuer des chevreuils. Charles et sa tante en mangèrent et trouvèrent la venaison fort bonne. Une lettre du jeune duc remercie à ce propos Montmorency, qui allait partir pour ramener en France le Dauphin et le duc d'Orléans (1).

Ma femme, je me recommande à vous. Cosme m'a apporté vostre lettre. J'ay esté bien aise que vous m'avez escript comme le Roy et ma dame se portent, et aussy que il a escript à Monsr d'Entragues de faire tuer des jeunes chevreulx pour la Royne ma tante et pour moy. Il m'en a desja donné deux. J'en ay bien mengé, car je trouve la venaison bonne. L'on m'a dit que vous allez querir Messeigneurs mes frères. Je vouldroys estre avec vous. Je vous prie, ma femme, leur dire de noz nouvelles et me recommander très humblement à leur bonne grace. Je prie Dieu, ma femme, vous donner ce que plus desirez. A Fontainebleau ce xie de febvrier.

Vostre bon mary et amy.
CHARLES.

A Blois, Charles trouve dans le château un harnais d'enfant abandonné par son frère aîné : il s'en empare et prie le grand maître d'obtenir du Dauphin le don de ce harnais (2).

Ma femme, si vous estiez icy vous me meneriez au devant du Roy tout armé, car j'ay trouvé ung harnoys qui estoit fort

(1) Bibl. nat., F. Fr. 3007, fol. 53.
(2) Bibl. nat., F. Fr. 3068, fol. 51.

grant quant je m'en allé et à ceste heure il m'est bon. Il est à Monsr le Daulphin. Je vous prie, demandez luy pour moy, car il luy est trop petit, et me mandez de voz nouvelles. Je fais bonne chère, si font mes seurs; nous recommandons à vostre bonne grace. Je prie Dieu, ma femme, que vous amenez bien tost Messeigneurs mes frères. De Bloys, IIIIe de mars.

Vostre bon mary et amy
CHARLES.

Charles dut être ravi du retour de ses frères, car les fêtes et les tournois égayèrent de nouveau la cour. Quoique son âge ne lui permit pas d'y figurer officiellement, nous voyons par les lettres précédentes que le jeune prince avait un caractère trop pétulant et une intelligence trop ouverte pour ne pas prendre part à ces réjouissances. Il semble qu'il sympathisa plus volontiers avec son frère Henri, plus rapproché de lui par l'âge et par le tempérament. Voici une lettre collective des deux princes à leur *compère et femme* Anne de Montmorency (1). Elle est de l'année 1531.

Mon compere et ma femme, nous nous recommandons de bien bon cueur à vous. Nous avons veu la lettre que avés escripte à Monseigneur et avons sceu de voz nouvelles par Sansac, dont sommes très aises. Hier le Roy partit de Paris et vint trouver la Royne et Madame à Saint Cloud et s'en allèrent coucher à Sainct Germain. Nous avons entendu que le Roy s'en va de Sainct Germain courre en la forest de Montmorency et de là à Chantilly. Si ainsi est vous le saurés, vous prions que ne demourons point pour vous aller veoir, et si avés à faire d'aides de vostre mesnage vous ne sauriés prendre de plus suffisans que nous. Et si avés frezes et serises en vostre jardin, si nous en voulés faire concierges nous vous en rendrons bon compte et vous advisons que pour vray avons grande envie de vous veoir, prians Dieu, nostre compere et femme, vous avoir en sa garde. A Suzannes, ce derrenier may.

Voz bons compere et femme
HENRY. CHARLES.

(1) Bibl. nat., F. Fr. 3037, fol. 51

Louise de Savoie aimait profondément les enfants de son fils, de son César, comme elle l'appelait. Vieille et malade, elle revenait à la santé lorsque les jeunes princes sautillaient autour d'elle. M. d'Angoulême surtout la réjouissait par son ardeur naïve. Marguerite, toute ravie, elle aussi, de la gentillesse de ses neveux, écrit, en 1531, à François Ier (1) :

« Monseigneur, je n'ay craint vous ennuyer de cete lectre pour vous advertir de la bonne santé de Madame, qu'elle n'a peu recouvrer despuis vostre partement jusques à cete après dignée, qu'elle a eu trois petits médecins qui luy ont fait oblier sa douleur ; car il n'est possible de faire millieure chère qu'ils lui ont faite. Mais ils ne sont pas contens dont vous estes party, car monseigneur d'Angoulesme a bien deslibéré, si une fois il vous peult trouver, de jamais n'abandonner vostre main, et dist que, si vous allez à la chasse du sanglier, que vous le garderez bien d'estre blessé..... »

Voici encore une lettre de Charles au grand maître; elle est sans date, mais postérieure aux précédentes (2).

Ma femme, voiant que esloignons ce quartier j'ay donné congé à l'abbé de Beaulieu, présent porteur, d'aller en son abbaye pour deux ou trois jours seulement avecques charge de passer par la court pour vous dire de mes nouvelles et de y rappasser pour me rapporter des vostres, desquelles je vous prie, ma femme, me vouloir par luy mander ensemble de celles du Roy et de ce qui sera survenu de nouveau, et ce pendant m'escripre s'il plaira audit seigneur que je tiengne le chemyn que vous ay envoyé par escript, tenant au demourant main que le logeis où je debvray loger à Fontennebleau soit natté, mesme par bas, tant pour éviter le bruit que pour le rendre plus chault, à quoy scaura donner bon ordre Monsr de la Bourdaiziere, s'il luy est ordonné. Remectant le surplus sur ledit abbé de Beaulieu je feray fin en priant Dieu, ma femme, qu'il vous ait en sa saincte garde. Escript à Bourges le xvme jour de novembre.

Vostre mary et bon amy

CHARLES.

(1) *Nouvelles lettres de la reine de Navarre*, p. 117.

(2) Bibl. nat., F. Fr. 3095, fol. 112.

Le duc d'Angoulême alla à Marseille avec son père pour assister au mariage de son frère Henri avec Catherine de Médicis (28 octobre 1533). En 1536, sa personne prit de l'importance. La mort du dauphin François donna le premier rang à Henri, qui céda à son jeune frère le titre de duc d'Orléans. Charles était alors âgé de quatorze ans : il était blond et beau garçon (1), avait le visage ouvert; tel au moins nous le décrit Brantôme qui ajoute : « Il estoit prompt, bouillant et aimant à faire toujours quelque petit mal (2). » Tavanes vante « son naturel ouvert à la françoise » (3).

Au commencement de l'année 1537, François Ier, avant de se mettre à la tête de l'armée de Picardie, constitua la maison militaire de ses deux fils : le Dauphin choisit, sur l'état dressé par ordre du Roi, les plus braves, laissant les autres à son frère; mais Charles refusa et obtint de son père la permission de choisir lui-même les gentilhommes destinés à devenir ses compagnons d'armes : parmi ceux-là on remarquait Gaspard de Saulx, vicomte de Tavanes, qui s'insinua bien vite dans les bonnes grâces du prince et lui fit plus aimer la guerre que la chasse (4), et le seigneur de Castelnau, Gascon ou Béarnais, fol et bizarre, d'une impétuosité toute méridionale qui lui faisait rechercher les aventures périlleuses. La bande du duc d'Orléans se rendit célèbre par ses exploits : ce n'étaient que folies et bravades de toute espèce. Nul jour ne se passait sans bataille ou querelle, et d'aucuns en revenaient blessés (5). C'est

(1) Clément Marot nous a laissé l'épigramme suivante sur Charles, duc d'Orléans (t. III, p. 47) :

Nature estant en esmoy de forger
Ou fille ou filz, conceut finablement
Charles si beau, si beau, pour abreger,
Qu'estre faict fille il cuyda proprement;
Mais s'il avoit à son commandement
Quelque fillette autant comme luy belle,
Il y auroit à craindre grandement
Que trouvé fust plus masle que femelle.

(2) T. III, p. 179.

(3) *Mémoires*, p. 105.

(4) *Mémoires de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavanes*, coll. Michaud, t. VIII, p. 88.

(5) Voici le passage de Tavanes, p. 97 :

« Ils (les compagnons du duc d'Orléans) avoient promis un temps de ne marcher aux villes que par dessus les maisons, sautant de toict à autre les ruës estroites, se precipitent dans les puits, font passer les chevaux au travers des flames. Le sieur de Tavanes à Fontainebleau fait sauter un cheval d'une roche à autre de la largeur de vingt huict pieds, accompagne son maistre où l'ardeur de jeunesse le porte, à se battre à coups d'espées incogneus, faisant embuscades aux siens propres pour s'esprouver; blesse et est blessé se joüant; faillent à estrangler Jarnac, sans qu'on luy coupa la corde; se mocquent des dames, mesprisent l'amour; laissent un pendu couché avec Madame de Cursol, faignant l'entretenir. Pour faire soixante lieües tout

peut-être à cette époque qu'il faut rapporter l'anecdote suivante contée par Brantôme (1).

Un soir, à Amboise, quand le Roi fut couché et chacun retiré en sa chambre, Charles sortit du château avec ses compagnons et s'en alla sur le pont chercher querelle à des laquais « qui tenoient tout le pont en subjection. » Mal lui en prit, car un de ces marauds l'eût tué si Castelnau ne s'était jeté devant son maître et n'avait reçu le coup. Rendu furieux par la mort de son ami, le prince chargea les valets et en blessa plusieurs; puis, ayant fait emporter le corps de Castelnau, il rentra au château. A cette nouvelle, François Ier, outré de colère, réprimanda fortement son fils et lui tint rigueur pendant deux jours. Puis tout fut oublié, car on ne pouvait recouvrer le trépassé.

Dans cette même année 1537, le duc d'Orléans fut chargé de protéger la Picardie et il alla s'établir à Compiègne. C'est ce qu'il annonce, le 18 octobre, à M. de La Rochepot (2).

Mon cousin, je croy que vous avez entendu comment le Roy m'a ordonné de me retirer par deça pour pourveoir avec le conseil et advis des gens de bien et bons personnaiges que j'auray au tour de moy, à ce qu'en son absence ses ennemis ne feissent aucune entreprinse suz ses frontieres de Bourgongne, Picardie et Champaigne, et mesmement a voulu que j'eusse a premierement aller en Picardie, comme à l'endroict le plus chatouilleux et plus envyé d'iceulx ennemys, ce que je faiz présentement. Et pour estre Compiegne lieu qui reguarde en plusieurs endroictz, j'ay déliberé de y aller, et pour ce commancement y faire quelque peu d'arrest, là où je vous prie, mon cousin, vous vouloir trouver, afin que puyssions adviser ensemble de tout ce qui touchera le bien des affaires de mondit seigneur le Roy en la frontiere dont vous avez la charge, vous asseurant que vous

en un jour, ils disposoient tous les chevaux de M. d'Orléans jusques en Bourgogne : incogneuz dans une hostellerie, dix hommes voulans prendre le haut bout, il met la main à l'espée contre tous surpris, les fait disner avec leurs gands; eux regaignant leurs espées ils se deffendent, les blesse et en sort sans estre blessé. Cecy est escrit, non pour loüange, ains pour cognoistre les folies de ce temps-là, duquel sortit tant de gens valeureux : ces chaleurs de jeunesse, qui ne font mal qu'à eux-mesmes, tournent ordinairement en valeur. »

(1) T. III, p. 180.

(2) Bibl. nat., F. Fr. 3035, fol. 71.

serez aussi bien venu avec moy et aussi voulentiers veu que homme qui se y puisse trouver. Et pour quelque foiz povoir passer le temps aux champs et à la chasse je vous prie ne laisser derriere ce que vous aurez qui y puisse servir. Et a fin que puyssez myeulx scavoir ce que vous aurez à faire je vous advise que je faiz mon compte de y estre à la Toussainctz, mais entre cy et la je vous en advertiray au vray, vous priant qu'aussi me mandiez de l'estat des affaires de ce costé là a fin que là où il en seroit besoing je m'y advançasse. Et j'espère qu'avec vostre ayde et des autres gens de bien que j'auray en ma compaignie si l'ennemy se veult jouer de faire le fol il y trouvera telle resistence qu'on cognoistra que Dieu aura esté de nostre costé, auquel je prie, mon cousin, qu'il vous doint sa saincte grace. De Fontainebleau, le XVIIIe d'octobre.

Vostre bon cousin
CHARLES.

A peine établi à Compiègne, il écrit de nouveau à M. de La Rochepot. Il témoigne de sa passion pour la chasse, qu'il tenait de son père et qui était partagée alors par tous les gentilhommes. Tavanes essayait en vain de démontrer à son maître que « la chasse ny le jeu ne doivent estre permis aux jeunes » et que « l'un leur fayt aymer la maison avant temps, l'autre perdre de belles occasions, et demeurer en necessité (1) ; » le duc d'Orléans s'occupait toujours avec ardeur de ses chiens et de ses tiercelets. Voici la fin de sa lettre qui est relative à ce sujet (2) :

Je vous mercie bien fort de voz chiens trilles et autres choses que m'envoyez pour la chasse, desquelz je useray tout ainsi que s'ilz estoient à moy mesmes. Il est vray que quant vous aurez depesché au lieu où vous estez les affaires que vous y avez pour le service du Roy, vous me ferez grant plaisir de me venir ayder à prendre le passetemps que j'espère avoir de vosdits chiens, car je le trouveray beaucoup meilleur, vous présent que absent. Et pour ce je vous prie me venir

(1) *Mémoires*, p. 99.
(2) Bibl. nat., F. Fr. 3086, fol. 36.

trouver au plus tost que pourrez qui ne pourra estre si tost que vous ne soyez le bien venu. Et adieu, mon cousin, qui vous doint sa saincte grace. De Compiegne, le derrenier jour d'octobre.

Vostre bon cousin
CHARLES.

Voici une autre lettre du duc d'Orléans à M. de La Rochepot (1). Elle est sans date, mais n'est sans doute pas de beaucoup postérieure aux précédentes.

Mon cousin, j'avoys retins en ceste ville le seigneur d'Estrée soubz espérance d'avoir quelques nouvelles de la conclusion de la paix, mais n'estant aultre choze survenue que ce vous ay envoyé ces jours passez, ledit Estrée s'en retourne à la capiteinerie de Hedin, à la charge de vous veoir en passant et adviser avecques vous des affaires de sa charge. Il m'a faict entendre de la faulte qui est au payement des souldats, ensemble du malcontentement d'iceulx. A ceste cause je vous prie, mon cousin, regardier comment il y pourra estre pourveu pour le mieulx en actandant qu'il ayt pleu au Roy me mander ce que je doibs faire. Car je ne partiray d'icy que je n'aye aultre nouvelles dudit seigneur, des quelles ne fauldray à vous faire part si tost qu'elles seront arrivez. Ce pendant je ne laisseray de vous prier me secourir d'un bon tiercelet au lieu d'un des miens qui s'est laissé mourir, et vous me ferez bien grand plaisir. Suz ce feray fin à la présente après m'estre recommandé bien fort à vous, priant Dieu, mon cousin, qu'il vous doint sa saincte grace. Escript à Paris ce XIIe de janvier.

Vostre bon cousin
CHARLES.

Charles avait de son père une pension pour ses plaisirs : en 1537, il reçut huit mille écus d'or au soleil (2). Le 14 juillet 1538, nous le trouvons avec le Roi à Aigues-Mortes (3). Deux ans plus tard, le 26 juillet

(1) Bibl. nat., F. Fr. 3052, fol. 32.
(2) Arch. nat., J. 961, pièces non datées de 1537.
(3) *Histoire générale de Languedoc*, t. V, p. 146.

1540, il dine à Montfort et gite à Pont-Audemer. Le 7 octobre il est à Saint-Germain (1).

En 1542, François Ier déclara la guerre à Charles-Quint et confia l'armée du Nord au duc d'Orléans, sous la direction de Claude de Lorraine, duc de Guise. Charles entra en campagne dès le 10 juin, et il attaqua le Luxembourg; il prit Damvilliers, Arlon, Montmédy, et bientôt l'Empereur ne posséda plus que Thionville (2). Le prince, poussé par Tavanes, était toujours en désaccord avec le duc de Guise (3); fatigué de cette trop facile conquête et ne rêvant que grandes batailles, il licencia son armée à Verdun, et vint trouver son père à Montpellier, le 16 septembre, « ayant désir de se trouver près la personne du Roy et de monseigneur son frère, pour l'espérance qu'il avoit qu'il se donneroit une bataille devant Perpignan (4). » Il fut réprimandé par le Roi, et, pendant ce temps, le Luxembourg fut repris. Le 4 octobre on battit en retraite, et Charles ne trouva pas cette occasion tant cherchée de montrer sa bravoure.

Il existait, dès cette époque, entre le Dauphin Henri et son frère, une rivalité d'autant plus sérieuse qu'elle était entretenue par la jalousie mutuelle de deux femmes (5). La duchesse d'Etampes protégeait le duc d'Orléans qui, dans un avenir que la mauvaise santé du roi rendait prochain, pouvait lui conserver un parti à la Cour. Que pouvait-elle espérer, en effet, du Dauphin, déjà gouverné par Diane de Poitiers ? Aussi elle considérait cette dernière comme une puissante rivale et elle lui avait voué une haine implacable. De là, entre les deux frères, une jalousie profonde, d'où pouvait naître une heureuse émulation, mais qui avait amené le duc d'Orléans à abandonner son armée et à perdre ses conquêtes pour venir disputer au Dauphin une gloire que les circonstances leur ravirent à tous deux.

Peu après, les Rochelois se mutinèrent pour ne pas se soumettre à la gabelle; l'émeute fut réprimée par Tavanes (6). Le roi n'en vint pas moins à La Rochelle avec son fils le duc d'Orléans, et, le 31 décembre 1542, il pardonna solennellement à ses sujets repentants.

(1) Comptes de bouche du duc d'Orléans, dans notre collection particulière.

(2) *Mémoires de Martin Du Bellay*, collection Michaud, t. V, p. 491 et suiv.

(3) On lit dans les *Mémoires* de Tavanes, p. 105 : « A Luxembourg fut employé M. d'Orléans, assisté de M. de Guise; se fie au sieur de Tavannes, qui luy esleve le cœur aux honneurs et couronnes ; l'emulation de M. le Dauphin luy sert d'aiguillon. .. » Tavanes raconte ensuite tous les démêlés avec le duc de Guise.

(4) *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 493.

(5) *Histoire des Français*, par Sismondi, t. XVII, p. 111.

(6) *Mémoires*, p. 108.

L'année suivante, le duc d'Orléans prit de nouveau Arlon et Luxembourg (septembre 1543), tandis que Charles-Quint soumettait le duché de Clèves (1).

En 1544, Charles prit part à la conclusion du traité de Crépy-en-Valois (18 septembre). Il réclama même à l'Empereur la Bourgogne, comme apanage, sur les conseils de Tavanes (2), et eut promesse d'épouser la fille aînée de Charles-Quint ou la seconde fille du roi des Romains. La première devait avoir en dot la Bourgogne et la Franche-Comté, la seconde, le duché de Milan (3). Puis le prince accompagna l'Empereur jusqu'à Bruxelles, comme otage, « jusques à ce que la reddition des places que le Roy tenoit delà les monts fust faicte (4). »

Le 4 septembre 1545, il alla rejoindre son père et son frère à l'abbaye de Forest-Montiers, près d'Abbeville, d'où on pouvait surveiller Boulogne, attaqué par les Anglais. Les Enfants de France s'exercèrent à toutes sortes de tournois, et le duc d'Orléans surpassait tous les autres, « lors que, revenant tard de la chasse, il monstre une comete au sieur de Tavannes, qui luy respond en riant que c'estoit peut-estre la sienne; M. d'Orléans s'en mocque, n'y ayant rien qui luy puisse faire penser à la mort, laquelle luy advint tost apres (5). » Cependant la peste ravageait le pays : Charles, tout en plaisantant, entra dans une maison où plusieurs personnes étaient mortes de la maladie régnante et but un grand verre d'eau; aussitôt il se sentit glacé et s'écria : « C'est la peste, j'en mourrai. » Il se mit au lit et se confessa (6). Tavanes, qui revenait d'une expédition, trouva son maître mourant qui l'accueillit par ces paroles : « Mon ami, je suis mort; tous nos desseins rompus, mon regret de ne pouvoir récompenser vos mérites (7). » Le 9, le duc d'Orléans reçut le viatique et demanda à voir son père. « Ah! mon seigneur, lui dit-il, je me meurs, mais puisque je vois Votre Majesté, je meurs content. » Puis il expira (8). Ainsi périt le troisième fils de François Ier, « emportant, selon l'expression de Tavanes, la vertu et l'honneur de la

(1) *Mémoires de Tavanes*, p. 108.

(2) Tavanes dit (p. 129) : « Estant jeune, le sieur de Tavannes conseille M. d'Orléans de demander la Bourgongne au préjudice de la France, et vieux ne veut prendre pension de M. d'Anjou, qui fut depuis Henry III, sans permission du roy Charles IX : tant sont diverses et changeantes les opinions selon les ages. »

(3) Sismondi, t XVII, p. 199.

(4) *Mémoires de Martin Du Bellay*, p. 549.

(5) Tavanes, p. 129.

(6) *Histoire de l'Église gallicane*, t. XVIII, p. 402, lettre du nonce du Pape aux légats présidents du Concile, datée d'Amiens, le 18 septembre 1545.

(7) Tavanes, p. 130.

(8) *Histoire de l'Église gallicane*, ut supra.

France. » Le Roi fut douloureusement affecté de la mort d'un enfant qu'il aimait tendrement, mais, à l'imitation de David, il prit la fortune comme venant de Dieu, et quitta aussitôt Forest-Montiers (1).

MADELEINE DE FRANCE
REINE D'ÉCOSSE

A la suite de cet essai de la biographie des fils de François Ier, nous joignons quelques notes sur la troisième des filles de ce roi, Madeleine, née à Saint-Germain-en-Laye le 10 août 1520. Nous avons retrouvé, dans le Fonds Béthune, une curieuse lettre de cette princesse, écrite au grand maître Anne de Montmorency (2). En voici le texte :

Mon mary, je vous supplie, dictes au Roy que je me recommande très humblement à sa bonne grace et qu'il me ait tousjours en sa souvenance, et luy faictes souvenir des perles qu'il m'a promis. Envoyez-moy aussi des patenostres pour accompagner ma robe, car je n'en ay poinct. Vous me avez jusques icy esté bon advocat envers le Roy. Je vous supplie, soyez le tousjours et je seray aussy tousjours

Vostre bonne femme

Magdalene

Je vous prie, faictes que les martres de quoy ma robe sera fourrée soyent belles.

La pièce n'est que signée, et la signature est d'une écriture tremblée. Les expressions *mary* et *femme* ayant paru bizarres, un inconnu a cru devoir corriger ces mots sur l'original même et les remplacer par *cousin* et *cousine*. Nous avons vu plus haut que ces expressions familières de *mari*, *femme*, *compère*, etc. étaient très-usitées par les Enfants de France dans leurs lettres au grand maître Anne de Montmorency.

Voici, pour terminer, quelques mentions tirées des registres des comptes de l'épargne de François Ier; on y verra les dépenses faites pour Madeleine et sa sœur Marguerite, depuis duchesse de Savoie.

(1) *Mémoires de Martin Du Bellay*, p. 560.
(2) Bibl. nat., Fr. 3086, fol. 66.

A l'argentier du Roy pour convertir et employer au paiement de draps tant de toille argent que soye à faire robbes et coctes que le Roy a ordonné estre presentement faictes à la françoise et espaignolle pour servir à la prochaine entree de Lyon à mes dames Magdalene et Marguerite, ses filles, Madamoiselle de Vendosme et XIIII autres damoiselles de la Royne et de mesdites dames, à prandre au coffre du Louvre des deniers de ce présent quartier d'avril, may et juing. IIIIM IIC XII l. XV s. t. (1).

A l'argentier dudit seigneur pour paier les draps de soye, doubleures, pour filleures, brodeures et façons de huict robbes et sept paires de manchons dont le Roy a faict don en ce présent mois de juing à certaines dames et damoiselles des maisons de la Royne et de mesdames ses filles, à prandre sur les deniers ordonnez estre distribuez autour de sa personne. . . . . XVC XLIX l. t. II s. t. (2).

A Nicolas de Troyes, argentier du Roy, pour convertir au paiement de certaine quantité de draps de soye et de layne, fourrures, brodures, pourfilleures et autres choses qui seront requises pour faire robbes et coctes, comprins les façons d'icelles, à mesdames Magdalene et Marguerite, filles du Roy, aussi à la nourrice de madame Marguerite et à cinq jeunes enffans chantres de la chambre, pareillement aux maistres d'hostel de Montchenu et des Barres, pour estre en plus honneste estat à arrivée de nostre saint père, à prandre sur les deniers dessus dits. . . . . XVIIC LII l. II d. (3).

A Guillaume Auctemer, autre marchant lapidaire ytalien pour son paiement de quatre vingtz unze perles que le Roy a pareillement achaptez de luy oudit moys d'octobre à raison de quatre escuz chacune perle, dont il a faict don à mes dames ses filles. . . . . VIIIC XIX l. t. (4).

(1) Arch. nat., J. 960, reg. 1532-1533, fol. 78.
(2) *Idem*, fol. 86.
(3) *Idem*, fol. 143 v°.
(4) *Idem*, fol. 153.

A mesdames les duchesse d'Orléans (1), Magdalené et Marguerite, filles du Roy, en don à deppartir entre elles pour convertir en l'achapt de plusieurs menues parties que l'on vend ordinairement en la salle des merciers du palais à Paris. VI^C LXXV livres. (2).

NOTE DE M. LITTRÉ SUR LA MORT DU DAUPHIN FRANÇOIS

Préoccupé du problème de la mort du Dauphin François, nous avons désiré connaître l'opinion de M. Littré sur cette question de pathologie rétrospective. L'illustre savant, qui a résolu avec tant d'autorité les problèmes si ardus de la mort d'Alexandre et de celle d'Henriette d'Angleterre, a bien voulu examiner le procès-verbal d'autopsie que nous avons reproduit. Il a consigné les résultats de son examen dans une lettre que nous nous empressons de publier ici en appendice. D'après un document si imparfait M. Littré ne pouvait formuler qu'une hypothèse, mais on verra que la question de poison doit être définitivement écartée.

« Ménil-le-Roi, par Maisons-Laffite, 5 août 1874.

« Monsieur,

« J'ai lu attentivement le procès-verbal d'ouverture du corps. Je n'y ai rien vu que de négatif, c'est-à-dire que les organes, intestins, estomac, rate, foie, vésicule du fiel, cœur, reins et cerveau, n'ont présenté aucune apparence morbide ; ou bien les apparences, comme au foie, ne nous apprennent rien. Peut-être faut-il faire une exception pour le poumon. Cet organe, dit le procès-verbal, était plein d'élevures. De plus, le corps avait la bouche et le nez pleins de caillots de sang. On peut croire que le défunt avait eu une hémoptysie et que, par conséquent, les *élevures* notées indiquaient une lésion, sans doute des tubercules disséminés.

« Cette ouverture de corps ne permet de songer à aucun poison.

« Mais, pour la question de poison comme pour celle de phthisie, à laquelle je viens de faire allusion, il faudrait pouvoir comparer au résultat de l'ouverture du corps l'histoire de la maladie. Cela ajouterait de la probabilité aux conjectures que j'émets ou les écarterait tout-à-fait. Non pas que je veuille affirmer que l'histoire de la maladie, jointe à l'autopsie, permettrait de résoudre absolument le problème de pathologie rétrospective qui vous occupe; mais du moins tous les éléments médicaux de la question auraient été mis à contribution.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

« E. LITTRÉ. »

(1) Catherine de Médicis.
(2) Arch. nat., J. 961, pièces non datées.

a

129

QUITTANCE DES RENTES DE L'HOTEL DE VILLE DE PARIS DEUX SOLS

Je soubsigné Baltasar Keller Commissaire general des fontes de l'artillerie de France confesse avoir receu de

la somme de trois cens soixante quinze livres pour les six premiers mois de la presente année mil six cents quatre vingt dix huit a cause de 6y.e 2.tt de rente a moy constituée par Messieurs les Prevost des Marchands et Eschevins de cette ville de Paris sur les aydes et Gabelles par contract du deuxieme juillet 1602. de laquelle somme de 1y.e 2xx6.tt je me tiens content et quite Mst Sieur Payeur et tous autres. fait ce douzieme Février mil six cents quatre vingt dix huit. B. Keller.

2 quittance de trois cens soixante quinze livres.

JEAN-BALTHASAR KELLER

Né à Zurich, en 1638, Jean-Balthasar Keller fut appelé à Paris par son frère aîné, qui y exerçait les fonctions de commissaire de l'artillerie (1). Il devint inspecteur de la fonderie de l'arsenal et présida à la fonte de la plus grande partie des magnifiques statues de bronze qui ornent les jardins du palais de Versailles.

En 1692, il fondit la statue équestre de Louis XIV qui fut érigée, sept ans plus tard, sur la place Vendôme (2), et qui était considérée comme le chef-d'œuvre de Keller (3). La collection de feu M. Boilly contient une quittance de cet artiste; nous en reproduisons le texte et le fac-simile.

Je soubsigné Baltasar Keller, commissaire-général des fontes de l'artillerie de France, confesse avoir receu de..... (4) la somme de trois cens soixante quinze livres pour les six premiers mois de la présente année mil six cents quatre vingt dix huit à cause de VII^C l. de rente à moy constituée par Messieurs les Prevost des Marchands et Eschevins de cette ville de Paris sur les aydes et gabelles par contract du deuxieme juillet 1682, de la quelle somme de III^C LXXV l. je me tiens content et quite ledit sieur payeur et tous autres. Fait ce douzieme febvrier mil six cents quatre vingt dix huit.

B. KELLER.

Quitance de trois cens soixante quinze livres.

(1) Jean-Jacques Keller, né en 1635.

(2) Elle fut renversée par le peuple, en 1789.

(3) On trouve dans les *Archives de l'art français*, t. III de l'*Abecedario* de Mariette, p. 19-22, une lettre de Keller, datée de Paris, le 5 mai 1693. C'est une demande de gratification à propos de la fonte de la statue équestre de Louis XIV.

(4) Le nom est resté en blanc dans l'original.

A cette époque Balthasar Keller était *commissaire général des fontes de l'artillerie de France*. Il remplit ce poste élevé, non sans être accusé d'avoir mal fondu des canons. Il dut se justifier. « Je ne sçais, dit Mariette(1), s'il ne fut pas arrêté sur cette accusation et mis à la Bastille, et c'est ce qui l'obligea de faire imprimer, en 1697, un mémoire justificatif qu'il accompagna d'une vignette et d'un cul de lampe que mon père lui dessina et lui grava, et dans lesquelles les personnes qui étoient au fait reconnurent sans trop de peine, sous des figures hideuses et grotesques, les personnages qui s'étoient portés ses accusateurs. »

Le portrait de Keller a été peint par Rigaud et gravé par Drevet (2). Le commissaire général est à mi-corps, derrière un établi sur lequel repose un canon. Le manteau flottant sur l'épaule, l'épée au côté, il appuie sa main droite sur le canon et de sa main gauche montre la statue équestre de Louis XIV entourée d'échafaudages pleins d'ouvriers occupés à ciseler le bronze (3). Nous voyons, d'après Rigaud, que Keller avait la tête large et fortement construite, les yeux bien fendus, et un nez d'un beau dessin; les lèvres paraissent fines, avec des contours arrêtés, et le menton est large. Au bas du portrait sont des armes qui représentent une *chèvre de sable sur fond d'or*.

Balthasar Keller mourut à Paris en 1702.

(1) *Abecedario*, t. III, p. 19-22.

(2) Il a cette légende : « Jean Baltazar Keller, natif de Zurich en Suisse, commissaire-général des fontes de l'artillerie de France. »

(3) Sur le socle on lit : *fondue en 1692 et érigée en 1699*.

MÉNESTRELS ET JOUEURS DE FARCE

1478

M. Charles Labussière nous envoie la copie d'une pièce dont il possède l'original. C'est le certificat du payement fait à des ménestrels et joueurs de farce pour les représentations données par eux devant Marie de Clèves, duchesse d'Orléans. Le goût de la veuve de Charles d'Orléans pour la musique et pour les représentations dramatiques est bien connu, et la pièce, dont voici le texte, en est une nouvelle preuve :

Nous Gilbert Dupuy, chevalier, seigneur de Vaten, conseiller et premier maistre d'ostel de Madame la duchesse d'Orléans, de Milan, etc., certiffions aux gens des comptes d'icelle dame que maistre Loys Ruzé, trésorier et receveur général des finances de ladite dame, a payé et baillé contant aux menestrez et joueurs de farces de Compeigne deux escus et à Manyon ung escu, lesquelx trois escus ladite dame leur a donnez le premier jour de may pour la peine d'avoir joué devant elle, tesmoing le seing manuel de nous cy mis le IIIe jour de may l'an mil CCCC soixante dix huit.

G. Dupuy.

ISAAC DE BENSERADE

Isaac de Benserade naquit à Paris, dans le quartier du Marais du Temple, sur la paroisse Saint-Méderic, où il fut baptisé le 5 novembre 1613 (1). Il était fils de noble homme Henri de Benserade, sr de La Garenne, et de Charlotte de La Porte. Par sa mère il était parent du cardinal de Richelieu, qui fut son premier protecteur. Il obtint ensuite la faveur de Mazarin, puis celle d'Anne d'Autriche (2), et fut spécialement chargé de faire les vers des ballets de la cour. C'est sans doute pour des services poétiques de ce genre qu'il reçut de Louis XIV, en 1664, la somme de 600 livres tournois. La quittance suivante, que nous empruntons à la belle collection d'autographes de feu M. Jules Boilly, nous donne ce curieux renseignement.

En la présence des notaires gardenotes du Roy au chastelet de Paris soubzsignez, messire Ysaac de Benserade, conseiller du Roy en ses conseils d'estat, a confessé avoir eu et receu comptant de noble homme Me Pierre Vincent, conseiller de Sa Majesté, trésorier général des esmolumens du sceau, la somme de six cens livres tournois à luy ordonnée pour avoir en l'année dernière travaillé à diverses œuvres pour le service de Sa Majesté, ainsi qu'il est porté par l'ordonnance de monseigneur le Chancelier de France, du quatrième janvier dernier.

(1) Tous les biographes faisaient naître Benserade à Lyons-la-Forêt, en 1612. Jal, dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire,* a rectifié cette erreur en publiant l'acte de baptême du poëte.

(2) Anne d'Autriche faisait à Benserade une pension de mille écus (*Histoire de l'Académie française,* par Pellisson et d'Olivet, édition Livet, t. II), et elle lui donna, en 1657, son portrait peint par les Beaubrun (*V.* Jal).

De laquelle somme de six cens livres ledit sieur de Benserade se contente et en quitte ledit sieur Vincent et tous autres. Fait et passé à Paris en l'appartement dudit sieur de Benserade au palais Royal rue Saint-Honoré le unzième jour de febvrier mil six cens soixante quatre et a signé.

L'orthographe du nom de Benserade a changé trois fois. Jal cite un acte du 26 février 1636 signé *Bensseradde,* puis un autre du 24 juillet 1651 signé *Bensserade*, comme notre quittance, et enfin une pièce du 29 août 1684 signée *Benserade*. C'est cette dernière orthographe qu'adopta définitivement le célèbre académicien et qui a prévalu.

Benserade, nous le voyons, demeurait au Palais-Royal, où il avait obtenu un appartement, sans doute par la faveur du cardinal Mazarin. Ce ne fut pas cependant avant 1651, car un acte du 24 juillet de cette même année marque que le poëte demeurait *rue des Bons-Enfants, paroisse Saint-Eustache*. Pellisson et d'Olivet disent qu'il habitait au Louvre (1), et qu'il quitta la Cour en 1676, pour aller vivre à Gentilly (2). Nous pensons que c'est une erreur, car Benserade mourut dans sa demeure du Palais-Royal, le 20 octobre 1691. Il fut inhumé à l'église Saint-Eustache (3).

(1) Note de M. Livet, t. II, p. 248.

(2) Jal dit que Benserade possédait une maison à Arcueil. Le poëte avait donc deux propriétés, à moins qu'il y ait une erreur dans l'*Histoire* de Pellisson.

(3) Cf. Jal.

JEAN CALVIN

Lettre des syndics et Conseil de Genève ordonnant de payer à Me Jean Calvin, premier ministre de la cité, cent vingt-cinq florins pour son gage. Calvin donne quittance sur la lettre même. Depuis le mois d'août 1536, il était ministre de la parole de Dieu à Genève. Il resta dans ce poste toute sa vie, sauf les années 1538 à 1541 qu'il passa à Strasbourg.

Nous Sindicques et Conseil de Genève, à nostre bien aymé trésorier général salut. Vous commandons délivrer à spectable seigr maistre Jehan Calvin, nostre premier ministre de nostre cité, pour son gaige des présentz quartemps d'yvers, à savoir la somme de cent vingt et cinq florins, desquieulx vous tiendrons bon comte. Actum 20 decembris 1555.

LAMBERT. J. BEGUIN.

L. AUBERT.

Je confesse avoir receu la somme contenue en ce mandement et ce par les mains de Monsr le thrésaurier dez Ars. Faict ce 22 de décembre 1555.

J. CALVIN.

Cette curieuse pièce fait partie de la collection de feu M. Boilly.

L'ARMÉE DU RHIN EN 1793

Le mois d'avril 1793 marque, dans la période révolutionnaire, une époque terrible où la Convention sembla près de succomber. Le 3 avril, Dumouriez, après avoir évacué la Belgique et découvert, par sa retraite, nos frontières du Nord, avait abandonné son armée et passé à l'ennemi; sur le Rhin, le général Custine, pris d'un soudain découragement (1), rétrogradait et laissait Mayence sans secours. A l'intérieur, la Vendée était menaçante (2). Du côté des Alpes et des Pyrénées, nos armées étaient réduites à l'inaction par le manque de généraux et de munitions (3). C'est alors que la Convention, devant l'imminence du danger, déploya une formidable énergie; elle créa, le 6 avril, le Comité de Salut public (4), qui devait bientôt gouverner la France. Elle envoya des commissaires aux armées, destitua des généraux (5), écrivit aux autres pour leur inspirer le courage nécessaire en de si graves circonstances. Custine reçut le commandement des armées du Rhin et de la Moselle; le Comité de Salut public avait confiance en ce général qui avait vaillamment combattu, en Amérique, pour la cause de l'indépendance, et qui, député de la noblesse du bailliage de Metz aux États généraux, s'était rallié un des premiers aux projets de réforme. Aussi,

(1) Jomini (*Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution,* édition de 1820, t. III, p. 205) dit que « le général de l'armée du Rhin avait entièrement perdu la tête », et plus loin il appelle Custine *général pusillanime*.

(2) La campagne venait de s'ouvrir : le général Berruyer avait d'abord battu les Vendéens et pris Saint-Florent, mais, le 15 avril, l'armée républicaine fut vaincue par d'Elbée et Stofflet.

(3) *Histoire de la Révolution,* par Louis Blanc, t. VIII, p. 318.

(4) Les membres du Comité de salut public furent Barère, Delmas, Bréard, Danton, Jean Debry, Guyton-Morveau, Treilhard et Delacroix.

(5) Entre autres le général Ligneville, commandant de l'armée de la Moselle. Custine avait rejeté sur son collègue la faute des revers qu'il avait subis (Jomini, t. III, p. 205).

le 16 avril, Guyton-Morveau (1), Bréard (2) et Treilhard (3) adressèrent à Custine la lettre suivante (4) :

Paris, le 16 avril 1793
l'an 2e de la République.

Les représentans du peuple, membres du Comité de salut public, au général Custine.

Citoyen général

Les soldats de la patrie n'ont pas suivi le traître qui se proposait de les engager au service de nos ennemis. Les armées du Nord et des Ardennes ont reparu et se sont ralliées sur nos frontières. Vous aviez conçu et rédigé le plan que vous nous avez fait communiquer dans un tems où vous doutiez qu'il nous restât une armée pour résister à Cobourg et où vous croyiez que nous aurions à combattre des armées combinées de François et d'Autrichiens. Les événements vous ont convaincu qu'il faut faire un autre plan.

Notre situation n'est pas aujourd'hui telle que nous soyons obligés d'abandonner une partie de notre territoire et de faibles places à l'invasion et à la dévastation, pour transporter les armées du Rhin et de la Moselle dans les départemens du Nord.

Vous êtes investi d'un grand commandement et d'une haute confiance. La Convention nationale a ajouté le commandement de l'armée de la Moselle à celui de l'armée du Rhin, qui vous étoit confié. Il est maintenant permis à la Convention nationale

(1) Louis-Bernard Guyton de Morveau, né à Dijon, le 4 janvier 1737, chimiste habile et collaborateur de Lavoisier, fut député de la Côte-d'Or à l'Assemblée législative et à la Convention. Directeur de l'École polytechnique, qu'il avait contribué à fonder, et membre de l'Institut, il mourut à Paris, le 2 janvier 1816.

(2) Jean-Jacques Bréard, né à Marennes, en 1760, député de la Charente-Inférieure à l'Assemblée législative et à la Convention, mort en janvier 1840.

(3) Jean-Baptiste Treilhard, né à Brives, le 3 janvier 1742, avocat au Parlement de Paris, fut député du tiers-état de cette ville aux États-généraux. Il fut envoyé par le département de Seine-et-Oise à la Convention qu'il présida pendant le procès de Louis XVI. Il devint, en 1798, directeur de la République, fut ministre d'État sous Napoléon, qui le créa comte, et mourut à Paris, le 1er décembre 1810.

(4) L'original de cette pièce est actuellement entre nos mains.

de compter sur la force des armées, sur les talents et le civisme du général, pour préserver le territoire de la République de toute invasion, conserver toutes nos places et celles dans les quelles il y a garnison françoise.

Ne perdez pas de vüe, général, la ville et la brave garnison de Mayence. Comptez vos forces, calculez celles de l'ennemi, occupez-vous de la défense de notre territoire, affermissez la confiance des troupes : l'expérience du général, le courage et le patriotisme des armées, une discipline exacte, nous promettent des succès qui compenseront les pertes que nous avons faites dans la Belgique.

Vous trouverez dans l'armée de la Moselle de la cavalerie à votre disposition. Le ministre (1) donnera les ordres nécessaires pour ne pas laisser manquer l'armée de chevaux de remonte et d'artillerie et de canons.

Nous remplissons avec la plus vive satisfaction un devoir envers vous, en vous annonçant que vos lettres ont été lues à la Convention nationale et que la lecture a été interrompue et suivie des applaudissemens des Représentans du peuple.

Nous vous prions, général, de nous communiquer le nouveau plan de campagne et d'opérations militaires que notre situation actuelle et la force des armées de la République vous auront fait concevoir, et vous mettront à portée d'exécuter.

Les Représentans du Peuple, membres du Comité
de salut public

Custine ne justifia nullement la confiance de la Convention; commandant d'une armée de 36,000 hommes, il perdit son temps à in-

(1) Depuis le 4 avril Bouchotte était ministre de la guerre. Il avait remplacé Beurnonville livré aux Autrichiens par Dumouriez.

specter sa ligne dans le Porentruy, tandis que le roi de Prusse investissait Mayence. Au bout de trois semaines d'inaction, Custine sollicita sa retraite; mais la Convention, loin de la lui accorder, lui donna le commandement en chef de l'armée du Nord, vacant depuis la mort de Dampierre (1). Avant de quitter ses troupes, le général voulut faire un simulacre de tentative pour secourir Mayence : le 17 mai, il attaqua les Autrichiens, mais ses dispositions militaires furent si mauvaises, qu'il fut repoussé. La colonne qu'il dirigeait s'enfuit en désordre sur la route de Wissembourg. Le brave général Baraguey d'Hilliers rallia quelques bataillons, arrêta la poursuite et ensuite protégea la retraite (2). Custine, après ce triste exploit, se rendit à Cambrai. Il arriva dans cette ville vers la fin du mois de mai; il trouva sa nouvelle armée dans un état de faiblesse tel qu'il n'osa rien tenter pour sauver Condé et Valenciennes, assiégées par le duc d'York. Après la reddition de cette première ville (12 juillet), Custine fut mandé à Paris par le Comité de salut public et décrété d'accusation le 28 juillet (3). Traduit devant le tribunal révolutionnaire, on lui reprocha ses fautes militaires qui avaient livré Mayence à l'ennemi, ses agissements équivoques (4), les relations de son fils avec l'étranger, ses propos antipatriotiques : Custine ne put se disculper devant ces hommes qui voulaient imposer la victoire aux généraux (5); il fut condamné à mort, le 27 août, comme traître à la patrie. Il passa la nuit avec un prêtre, et, le lendemain, il fut conduit à l'échafaud. Sur les premiers degrés de l'échelle, il s'agenouilla, les yeux pleins de larmes; puis, se relevant, il subit la mort avec la fermeté d'un soldat qui l'a trop souvent affrontée pour la craindre (6).

(1) Ce général, qui avait pris le commandement après la défection de Dumouriez, fut tué au camp de Famars le 9 mai 1793.

(2) Jomini est très-sévère pour la conduite de Custine en cette occasion. Il appelle (p. 225) les dispositions militaires de ce général des *conceptions bizarres qu'il suffit d'indiquer pour en faire juger le ridicule;* puis, en rendant compte du combat, il dit (p. 226) : « L'historien militaire le plus exercé aurait peine à rendre compte de cette affaire. »

(3) Danton s'était écrié, dans la séance du 22 juillet : « La nation a des doutes sur Custine; il faut qu'il soit jugé. » (Louis Blanc, t. IX, p. 222).

(4) L'abandon de Francfort fut un des principaux points de l'accusation de trahison. (Louis Blanc, t. IX, p. 219).

(5) Le procès commença le 15 août; l'*Histoire parlementaire de la Révolution française* en a reproduit les débats.

(6) Custine était âgé de 53 ans, étant né à Metz en 1740.

PRIVILÉGES DE L'ABBAYE DE ROYAULIEU

En juin 1557, le roi Henri II vint au château de Compiègne (1); les religieux de l'abbaye de Royaulieu rappelèrent à cette occasion leurs antiques priviléges. Une charte de Louis VII, donnée à Compiègne en 1173, leur accordait quatre pains, un demi-setier de vin et un certain nombre de chandelles, toutes les fois que le Roi ou la Reine, ou un de leurs enfants viendrait à Compiègne (2). Une charte de Philippe le Bel, en juin 1313, avait confirmé cette donation. En conséquence, les religieux réclamèrent à Henri II la même redevance, comme le témoigne la pièce suivante de l'évêque de Meaux, Louis de Brézé :

Nous Loys de Breszé, evesque de Meaulx, conseiller du Roy nostre sire, grand aulmosnyer de France, certiffions à Monsr le grant maistre et maistres d'hostel du Roy et à tous aultres qu'il appartiendra, avoir veu et leu certaine chartre saine et entière seellée de cyre jaulne donnée à Compiègne l'an mil cent soixante et treize par le Roy Loys lors régnant, par laquelle entre aultres choses il donna aux religieux de Royaulieu et leurs successeurs quattre pains, demy sextier de vin, certain nombre de chandelle par jour (les motz de ladite chartre sont : tensam candele) toutes foys et quantes que ledit sieur, son filz ou la Royne seroient à Compiègne. Aussy avoir veu une aultre chartre saine et entière seellée de cyre verd donnée audit lieu de Royaulieu au moys de juing mil troys centz treize par le roy Philippe, lors régnant, par laquelle ledit sieur a donné et concédé ausdits religieux de Royaulieu qu'ilz ayent, entre aultres dons qu'il leur faict, livrée de pain, vin, chair et poysson, toutes foys que ledit seigneur ou ses successeurs ou son com-

(1) Il y séjourna jusqu'au 20 juillet. (Cf. *Histoire du palais de Compiègne*, par J. Pellassy de l'Ousle, p. 131 et 312.)

(2) Le texte de cette pièce se trouve dans le *Cartulaire de l'abbaye de Royaulieu*, rédigé en 1358, et conservé à la Bibliothèque nationale (F. lat. 5434). Ces lettres de privilége étaient accordées à la chapelle de Compiègne qui fut plus tard sous la dépendance des chanoines réguliers du Val des Ecoliers.

mun seroient audit Compiègne. Et disent lesdits religieux que toutes les foys que le Roy, la Royne ou messieurs leurs enfantz ont esté audit lieu de Compiègne qu'ilz ont eu par jour ung quartier de mouton, ung chappon, quattre quartes de vin, douze pains, demye livre de chandelle et demye livre de bougye, et, le vendredy ou samedy, œufz, beurre et poysson. Si supplions nosdits sieurs le grand maistre et maistres d'hostel dudit seigneur et tous aultres qu'il appartiendra leur vouloir délivrer lesdits bienffaitz soubz condition touteffoys que ce pendant que le Roy, Royne ou Messrs leurs enfantz seront audit Compiègne ou le commun ilz diront tous les jours, oultre le service qu'ilz sont obligez ordinairement faire, une messe en la chappelle où ilz ont accoustumé audit lieu de Compiègne dire la messe, pour la recommendacion des ames des Roys très chrestiens trespassez et pour la santé et prospérité du Roy très chrestien Henry, nostre souverain seigneur et maistre. Faict audit Compiègne le XXIXe jour de juing en l'an mil cinq centz cinquante sept.

L. DE BRESZÉ,
E. de Meaulx.

L'abbaye de Royaulieu fut fondée, en août 1308, par Philippe le Bel qui lui fit don d'un morceau de la vraie croix (1). Les religieux étaient des chanoines réguliers du Val des Ecoliers (2). Leur supérieur portait le titre de *prieur*.

Louis de Brézé, qui a signé la pièce publiée ci-dessus, était fils de Gaston de Brézé (3) et de Marie de Cerisai. Il fut évêque de Meaux en 1554, grand aumônier de France en 1556, et trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris (4).

(1) L'acte de fondation est reproduit dans le *Cartulaire de l'abbaye de Royaulieu.*

(2) L'ordre du Val des Ecoliers fut fondé, en 1200, sur les confins de la Champagne, vers Langres, par Guillaume, Richard, Evrard et Manassés, docteurs et professeurs en théologie en l'Université de Paris. Ces docteurs entraînèrent avec eux trente-sept de leurs disciples, et tous adoptèrent la règle de Saint-Augustin et les constitutions des chanoines de Saint-Victor. En 1218, cet ordre fut confirmé par le pape Honorius III. (*Dictionnaire des abbayes*, publié par l'abbé Migne.)

(3) Ce Gaston était fils de Jacques de Brézé, qui surprit en adultère sa femme Charlotte, fille naturelle de Chales VII et d'Agnès Sorel, et la tua.

(4) Moreri, article BRÉZÉ.

NICOLAS POUSSIN

LE TABLEAU DE LA CÈNE CONSERVÉ AU MUSÉE DU LOUVRE

Nicolas Poussin, sur les sollicitations de Louis XIII, qui l'avait nommé son premier peintre, vint à Paris au commencement de janvier 1641. Il fut reçu avec les plus grands honneurs, comme il le raconte lui-même dans une lettre adressée le 6 janvier au frère du commandeur del Pozzo (1). Le Roi lui commanda aussitôt deux grands tableaux pour les chapelles de Saint-Germain-en-Laye et de Fontainebleau. Le premier de ces tableaux devait représenter la Sainte Cène (2). Poussin l'exécuta, et son œuvre fut placée sur le maître-autel de la chapelle du château de Saint-Germain-en-Laye, au mois de septembre. Il écrit à ce sujet, le 20 septembre, au commandeur del Pozzo : « J'ai placé en son lieu le tableau de la Cène de J. C., c'est-à-dire à la chapelle de Saint-Germain ; il a très-bien réussi (3). » Le 21 novembre il dit : « Mes ouvrages ont été extrêmement accueillis. Le Roi et la Reine ont loué le tableau de la Cène que j'ai fait pour la chapelle, jusqu'à dire que la vue leur en étoit aussi agréable que celle de leurs enfants (4). »

M. de Chantelou demanda à Poussin quel prix il voulait de son tableau ; il reçut, le 23 août, la réponse suivante :

« Puisqu'il plaît à Monseigneur de savoir ce que je désire pour le tableau de la chapelle de Saint-Germain, je vous supplie, après que je vous l'aurai dit, d'en retrancher ce qui semblera de trop : si l'on ne m'en veut donner huit cents écus, je me contenterai de six ou de cinq, car je serai toujours satisfait. »

(1) *Collection de lettres de Nicolas Poussin ;* Paris, Didot, 1824, in-8. — M. de Chennevières a préparé une édition critique et plus complète des lettres de Poussin, mais il ne l'a pas encore publiée.

(2) Le sujet avait sans doute été fourni par le surintendant Sublet de Noyers ; car, dans une lettre adressée à Fréart de Chantelou par Poussin, au commencement de l'année 1641, on lit cette phrase :

« Je suis extrêmement joyeux de ce que Monseigneur a choisi le sujet de la Sainte-Eucharistie en la manière que vous me l'écrivez. »

(3) *Lettres de Nicolas Poussin.*

(4) *Idem.*

Le prix fut fixé à deux mille livres, que Poussin reçut le 16 septembre. La quittance originale est conservée dans la collection de feu M. Boilly ; nous ne croyons pas qu'elle ait été encore publiée, et nous en donnons ici le texte :

En la présence des notaires du Roy au Chastelet de Paris soubsignés Nicolas Poussin, premier peintre ordinaire du Roy, a confessé avoir receu comptant de noble homme Charles Lebesgue, conseiller du Roy, trésorier général de ses bastimens, la somme de deux mil livres à luy ordonnée pour un tableau de la Cène qu'il a faict par le commandement du Roy pour la chapelle de St-Germain-en-Laye, de laquelle somme de deux mil livres ledit s^r^ Poussin se contente et en quite ledit s^r^ Lebesgue, trésorier susdit et tous autres, promettant, obligeant, renonçant, etc. Fait et passé es estudes desdits notaires l'an mil six cens quarente un le seiziesme jour de septembre et a signé.

Nicolas poussin

LE BOUCHER. DE RIVIÈRE.

Le tableau de la Cène, qui fit partie de la chapelle royale de Louis XIII, est actuellement conservé dans le musée du Louvre sous le n° 428. On y voit le Christ dans une salle ornée de colonnes et de pilastres d'ordre ionique ; il est debout, en avant de la sainte table ; il tient dans une patène le pain rompu, et ses disciples, qui vont recevoir le sacrement de l'Eucharistie, sont autour de lui, les uns debout, les autres agenouillés (1).

Poussin a traité de nouveau ce sujet dans sa belle suite des *Sacrements*. Les peintres avaient coutume de représenter Jésus-Christ et ses disciples assis autour de la table, et Léonard de Vinci avait consacré la règle. Poussin voulut se conformer plutôt à la tradition antique, et il nous montra cette fois Jésus et ses apôtres étendus autour de la table, suivant les mœurs romaines (2).

(1) *Notice des tableaux exposés dans les galeries du musée national du Louvre*, par Frédéric Villot. — M. Villot dit que ce tableau de la Cène a été gravé par Pierre Lombart.

(2) *Histoire des peintres*, par Charles Blanc.

L'ÉGLISE DE SAINT-ÉTIENNE A BESANÇON

1219

Charte par laquelle Anselme, abbé de Saint-Vincent de Besançon, et Pierre, doyen de Sexte, certifient que Guillaume de Liesle (1) a donné à l'église de Saint-Étienne tout ce qu'il pouvait prétendre en les églises de Quingey et de Busy et en leurs dépendances.

L'abbaye de Saint-Vincent (2), commencée par l'archevêque de Besançon Hugues II de Montfaucon (3), fut achevée par Hugues III de Bourgogne (4). Ce prélat donna, l'an 1092, aux abbés de Saint-Vincent les titres de chanoine à Saint-Jean (5) et de vicaire-né du diocèse, ainsi que la préséance sur tous les autres dans les assemblées du clergé (6).

Sexte était un des seize doyennés du diocèse de Besançon; il avait sous sa dépendance les églises paroissiales de Quingey et de Busy, dédiées l'une à saint Pierre, l'autre à saint Martin (7).

Voici le texte latin et la traduction française de cette charte que nous publions aussi en fac-simile :

(1) Liesle, village situé à 27 kilomètres de Besançon; il fait partie du canton de Quingey.

(2) Les religieux de cette abbaye appartenaient à l'ordre de Saint-Benoît.

(3) Il fut archevêque de 1068 au 28 septembre 1085. (V. *Dictionnaire de statistique religieuse*, publié dans la collection Migne.)

(4) Archevêque de 1088 au 13 septembre 1101. Il avait pour frère Guy, archevêque de Vienne, qui devint pape sous le nom de Calixte II.

(5) C'était la cathédrale de Besançon, située au pied du mont Cœlius. Elle avait été fondée au commencement du IVe siècle par saint Hilaire pour renfermer des reliques de saint Étienne envoyées de Rome par l'impératrice Hélène.

(6) *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, par M. Richard, curé de Dambelin; Besançon, Cornu, 1847-51, 3 vol. in-8, t. Ier, p. 280.

(7) *Recueil général des bénéfices ecclésiastiques tant du diocèse de Besançon que du comté* (Bibl. nat., F. Moreau, mss. 969, p. 170 et 182).

Anselmus, sancti Vincentii Bisuntinensis abbas, et Petrus, decanus de Sexta, omnibus in posterum rei geste noticiam. Universitati vestre notificamus quod Willelmus de Lisla, miles, gerpivit ecclesie sancti Stephani Bisuntinensis et eidem ecclesie in elemosinam contulit quicquid reclamabamat (*sic*) in ecclesia de Quengi et ejus appendiciis et in ecclesia de Buzi et ejus appendiciis laudante N. uxore sua et filiis suis, et super hoc legitimam warantiam, pro posse suo ecclesie sancti Stephani se laturum promisit. Quod ut ratum in posterum habeatur sigillorum nostrorum munimine presentes litteras fecimus in testimonium roborari. Actum anno gratie M° CC° XIX°.

Anselme, abbé de Saint-Vincent de Besançon, et Pierre, doyen de Sexte, à tous en l'avenir connaissance de la chose faite. Nous notifions à votre universalité que Guillaume de Liesle, chevalier, donna à l'église de Saint-Étienne de Besançon et conféra en aumône à ladite église, avec l'approbation de N., sa femme, et de ses fils, tout ce qu'il réclamait en l'église de Quingey et ses dépendances, et en l'église de Buzi et ses dépendances; et, sur ce, il a promis donner légitime garantie à l'église de Saint-Étienne selon son pouvoir. Et afin que cela soit établi à l'avenir, nous avons fait confirmer les présentes lettres de notre sceau. Fait l'an de grâce mille deux cent dix-neuf.

L'église de Saint-Étienne à Besançon était un des sanctuaires les plus vénérés de la France. Elle avait été érigée, au IVe siècle, sur le mont Cœlius. En 446, l'archevêque Célidoine (1) obtint de l'empereur Théodose un os du bras de saint Étienne. Cette précieuse relique fut apportée à Besançon avec la plus grande pompe, et, le 3 août, elle fut déposée solennellement dans l'église consacrée au glorieux martyr. Dix évêques des Gaules et l'impératrice d'Occident, Galla Placidia, assistaient à cette imposante cérémonie. Les prélats ayant demandé une parcelle des saintes reliques, on voulut satisfaire à leur désir, mais à peine eut-on touché les ossements sacrés, qu'il en coula un sang abondant, recueilli aussitôt par les évêques. Ce miracle est célébré, le 3 août, par la fête de l'*Invention de saint Étienne* (2).

(1) Archevêque de Besançon de 444 à 451.
(2) *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, t. Ier, p. 18.

.Anselmus sci vincentij bisuū abbas. ⁊ petrus decanus de serta. omib; in posterum
rei geste notitiam; ⁊ ministrati uere notificamus qd Willmus de lisla miles
reperiuit ecclie sci stephi bisuū. et eidē ecclie in elemosinā cōtulit. qcqd recla
mabamat in ecclia de queniei et eius appendicijs ⁊ in ecclia de buzi et eius ap
pendicijs laudante. ⁊. uxore sua ⁊ filius suis. ⁊ sup hoc legitimā uuarantiam
pro posse suo ecclie sci stephi se laturum promisit. Qd ut ratū in posterum habe
atur sigillorum nrōrum munimine plenius litras fecimus in testimonij
um roboram. actum anno gre. .ɡ.. c̊c̊. x̊ix̊.

On conserva dès lors l'os du bras du martyr dans un reliquaire d'or enrichi de pierreries. Une nuit, des voleurs s'introduisirent dans l'église, s'emparèrent du reliquaire, et jetèrent le précieux ossement dans le tournant du Doubs (1). Sur le matin, des pêcheurs aperçurent une vive lueur sur la rivière, et, s'étant approchés, virent la relique entourée par les eaux comme par un mur. L'archevêque Prothade (2), prévenu aussitôt, la recueillit et la reporta processionnellement au sanctuaire. Ce second miracle a donné lieu à une fête qui est célébrée le 20 juillet et s'appelle la *Seconde commémoraison de saint Étienne* (3).

Ces deux miracles avaient accru la célébrité du sanctuaire du mont Cœlius, et les pèlerins venaient en foule implorer saint Étienne, qui, selon la tradition, fit plusieurs miracles en leur faveur. Cependant, au commencement du XIe siècle, l'église tombait en ruine : l'archevêque Gauthier (4) résolut de la rebâtir, mais il mourut, laissant à son successeur le soin d'accomplir cette œuvre. Hugues Ier de Salins (5), que l'histoire a nommé Hugues le Grand, releva le sanctuaire, et lui rendit toute sa splendeur. Le pape Léon IX vint à Besançon en cette occasion, et, le 3 octobre 1050, il consacra lui-même le maître-autel de Saint-Étienne (6).

Au XIIe siècle, la dévotion à l'égard de saint Étienne n'avait pas diminué : on recueillit les traditions relatives aux miracles opérés par les restes du saint martyr et on en composa un livre intitulé : *De miraculis sancti Stephani* (7). Au siècle suivant, notre charte montre que les fidèles faisaient volontiers des donations au célèbre sanctuaire.

En 1349, l'église de Saint-Étienne fut incendiée, mais on sauva les reliques. L'archevêque Amédée II (8) la releva en 1370. Plus tard elle fut détruite par Louis XIV qui, maître de la Franche-Comté, avait besoin de l'emplacement du sanctuaire pour bâtir la citadelle de Besançon.

Les reliques de saint Étienne furent alors transportées à l'église Saint-Jean ; elles ont été brûlées à l'époque révolutionnaire.

(1) Ce lieu s'appelle encore le *gouffre de Saint-Étienne.*

(2) Saint Prothade occupait le siége de Besançon en 620.

(3) *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude,* t. Ier, p. 110.

(4) Gauthier Ier ou Gaucher de Salins fut archevêque de Besançon de 1020 au 2 octobre 1031.

(5) Archevêque de Besançon de 1031 au 27 juillet 1066.

(6) *Souvenirs historiques de l'église de Saint-Étienne;* Besançon, Jacquin, 1856, in-8.

(7) Ce manuscrit est conservé à la Bibliothèque nationale, F. latin, 10844.

(8) Amédée II de Villersexel occupa le siége de Besançon de 1362 au 10 décembre 1370.

ORDRE DE SAINT-ANTOINE

DE VIENNOIS

SA RÉUNION A L'ORDRE DE MALTE EN 1776

Parmi les ordres religieux dont le XVIIIe siècle consomma la ruine, celui de Saint-Antoine de Viennois n'était pas le moins illustre. Il avait été fondé, en 1095, par un gentilhomme dauphinois, nommé Gaston; ce seigneur, guéri d'une grave maladie par l'intercession de saint Antoine, vint en pèlerinage à La Motte Saint-Didier où on vénérait les reliques du Père des Cénobites (1). Il vit autour du sanctuaire un grand nombre de malheureux, frappés de cette peste si fameuse au moyen âge sous le nom de *feu sacré*, et qui étaient venus implorer leur guérison (2). Pris de pitié et encouragé par saint Antoine lui-même, qui lui apparut en songe, il se dévoua au soulagement de ces infirmes, et fonda pour eux un hôpital (3). Gaston eut bientôt des compagnons (4); ces hommes adoptèrent un vêtement noir, comme celui des prêtres séculiers, mais

(1) Les reliques de saint Antoine avaient été apportées, en 1076, de Constantinople à La Motte Saint-Didier par Josselin, seigneur de Châteauneuf de l'Albene. Ce gentilhomme se servait du corps du saint comme d'un palladium : il le portait avec lui soit à la guerre, soit à la chasse, et il ne cessa cette profanation que sur une menace d'excommunication proférée par Varmond, archevêque de Vienne.

(2) Au moyen âge, quand sévissait un fléau, les malheureux qui en étaient frappés se mettaient sous la protection toute spéciale d'un saint. Dès lors la maladie prenait le nom du saint : aussi le *feu sacré* fut-il appelé généralement *feu de Saint-Antoine*.

(3) *L'abbaye de Saint-Antoine en Dauphiné* (par l'abbé Dassy, oblat de l'Immaculée Conception); Grenoble, Baratier, 1844, in-8. — *Biographie du Dauphiné* par Ad. Rochas, art. *Gaston*.

(4) Le pape Calixte II consacra, le 20 mars 1119, l'église de Saint-Antoine. Gaston, devenu grand maître de l'ordre fondé par lui, mourut l'année suivante.

avec un T bleu sur leur soutane ou sur leur manteau, du côté gauche (1). De là l'ordre des Antonins, qui devint florissant et dont un des membres les plus célèbres, Aymar Falcoz, écrivit l'histoire en 1514 (2).

Au XVIIIe siècle, l'ordre de Saint-Antoine était en pleine décadence : en 1768, on défendit aux Antonins de recevoir des novices. L'abbé Etienne Galland fit lever cette défense; mais, malgré son zèle, aucun novice ne se présenta. A cette époque même un arrêt du Roi ordonnait la fermeture de toutes les maisons où il n'y aurait pas vingt religieux. Ce fut le dernier coup porté à l'ordre de Saint-Antoine; mais, pour ne pas disparaître tout à fait, les Antonins résolurent de s'unir canoniquement à l'ordre de Malte (1775). Le Roi donna son approbation, puis demanda et obtint celle du pape Pie VI; cependant, dans le Conseil, on voulut faire revenir le Roi sur cette détermination et disposer des biens de l'ordre de Saint-Antoine d'une façon plus avantageuse aux finances de l'État. Monsieur, qui s'était entremis en faveur des Antonins et qui avait été le principal agent de leur réunion à l'ordre de Malte, protesta contre la décision du Roi son frère. Il écrivit aussitôt à Malesherbes, un des auteurs du nouveau projet; sa lettre, qui est restée inconnue aux historiens, a cependant une haute importance par la vigueur et la clarté du style et par les sentiments qu'elle exprime. Voici le texte de cette pièce dont l'original est actuellement entre nos mains.

A Versailles, le 8 mars 1776.

Par le compte, Monsieur, que m'a rendu mon surintendant de la commission que je lui avois donnée auprès de vous, concernant la réunion de l'Ordre de S. Antoine à celui de Malte, je vois que l'état de la question est absolument changé; l'obstacle ne vient plus des prétentions du Clergé; vous avez, m'a-t-on dit, si bien reconnu le peu de fondement de ses moyens, que vous auriez voté vous-même pour la réunion, si le Roy, dans l'intervalle, ne vous avoit ordonné de chercher quelqu'emploi plus utile et plus avantageux des biens de l'Ordre de S. Antoine. C'est donc ce nouveau désir du Roy qui devient en

(1) *Dictionnaire des ordres religieux*, par le R. P. Hélyot; Paris, Migne, 1847, 4 vol. in-4°, t. Ier, p. 265.

(2) *Biographie du Dauphiné*, art. *Falcoz*.

quelque sorte aujourd'hui notre partie, puisque vous voulez remplir ses intentions de préférence à tout.

Dieu me garde de vouloir altérer en rien le zèle des Ministres de sa Majesté pour la moindre de ses volontés; je serai moi-même, dans tous les temps, le plus empressé de ses sujets à les seconder; mais, comme le premier d'entre eux, comme celui dont les intérêts se confondent nécessairement avec les siens, comme son frère enfin, éclairé par ma tendresse et guidé par l'amour le plus pur, j'ose croire que la gloire du Roy est la première de toutes les considérations; et que ce seroit surtout bien mal seconder ses vûes que de s'écarter de cet esprit de justice qui le caractérise. Or toute application des biens de l'Ordre de S. Antoine, autre que celle à laquelle ses membres ont unanimement et volontairement consenti, seroit injuste; elle seroit même une violation de propriété, violation d'autant plus étrange qu'elle seroit gratuite, puisqu'il ne tenoit qu'au Roy de manifester à l'Ordre de S. Antoine dès le principe ses vûes sur ses biens; cet Ordre se seroit peut être alors porté au projet dont il s'agit aujourd'hui avec autant d'empressement qu'il s'est livré à sa réunion à l'Ordre de Malte. Mais malheureusement les choses ne sont plus entières, et c'est ce que vous perdez de vûe, et qui est cependant capital. Quoi! ce seroit après que le Roy m'a permis de favoriser cette réunion, après que sa Majesté l'a elle-même approuvée dans son Conseil, qu'elle a écrit directement au Pape, pour lui faire part des motifs qui l'y avoient déterminée et pour lui demander sa sanction; c'est après que le Pape auroit fait examiner la question dans un Consistoire composé de plusieurs Cardinaux et des plus habiles Jurisconsultes Romains; ce seroit enfin quand sa Sainteté est déterminée à donner le Bref nécessaire, qu'à l'occasion d'un embarras frivole que quelques Prélats intriguans apportent à son expédition, on feroit revenir le Roy sur ses pas, et que par une destination imprévûe des biens de l'Ordre de S. Antoine, on lui donneroit aux yeux de l'Europe entière, une apparence d'inconstance

dans ses décisions, que sa Majesté ne mérite assurément point, un vernis de vexation envers l'Ordre de S. Antoine, qu'elle mérite encore moins, enfin un air d'abandon et de mépris pour les Ordres de Malte et de S. Lazare, dont elle est sûrement bien éloignée! Sa Majesté pouvoit sans doute se refuser dans le principe à cette réunion. Ne pas accorder cette grace, n'étoit qu'une chose simple; mais la retirer quand elle est accordée, deviendroit indigne d'elle et avilissant pour deux Ordres remplis des premières familles de son Royaume. La Noblesse n'est pas moins digne des regards de sa Majesté que les autres Ordres de l'Etat; si ceux qui arrosent de sueur nos sillons paroissent intéressans, combien le seront ceux qui arrosent les champs ennemis de leur sang pour l'Etat! Après d'aussi grandes considérations je ne devrois faire entrer pour rien mon personnel dans toute cette affaire. Je vous avouerai cependant que je ne me verrois pas, sans une douleur amère, compromis aux yeux de toute la France et des Cours Etrangères, dont 3 ou 4 ont déjà, depuis cette époque, opéré la réunion de l'Ordre de S. Antoine à d'autres Ordres. Personne n'ignore l'intérêt que j'ai pris à celle dont il s'agit en France; l'on ne m'accusera pas même de l'avoir fait avec légèreté; je ne m'y suis abandonné que d'après la permission du Roy; l'approbation qu'il y donna lui-même lors du rapport qui lui en fut fait à Compiègne en 1774, m'a dû faire regarder son succès comme certain; je m'en suis dès lors déclaré garant, mon nom est devenu la sauve garde de plusieurs délibérations de l'Ordre de S. Antoine; j'ai cautionné différens traités, j'ai moi même contracté en conséquence. Je ne croirai jamais, Monsieur, que le Roy, mon frère, voulût me donner la mortification sensible de détruire une affaire dans laquelle je me trouve autant avancé et m'attirer l'humiliation qui retomberoit sur moi, si elle venoit à manquer aujourd'hui : j'ose dire que je ne la mérite sous aucun regard. Un semblable événement ne pourroit avoir lieu qu'autant qu'on dissimuleroit à sa Majesté quelques unes de toutes ces circonstances; je

vous en crois incapable et c'est pour cette raison que je vous les retrace ici, bien persuadé du soin que vous prendrez au contraire de les faire valoir. Au surplus je me propose de les mettre moy même sous les yeux du Roy, si le cas l'exige, et je vous demande à cet effet de me donner communication, comme vous l'avez promis, de votre projet et de vos démarches : il n'en est pas que je ne sois disposé à faire personnellement auprès de sa Majesté, dans une occasion où sa justice et sa gloire me paroissent aussi intéressées, et où la mienne propre est autant compromise. Un grand Etat comme celui ci, et un génie comme le vôtre, présenteront toujours au Roy assez d'autres ressources pour remplir ses vûes.

Vous connoissez, Monsieur, tous mes sentimens pour vous.

LOUIS STANISLAS XAVIER.

La lettre si ferme du comte de Provence eut le meilleur effet : Louis XVI abandonna ses projets, et la réunion de l'ordre de Saint-Antoine à celui de Malte fut consommée. Les résultats n'en furent pas heureux : les chevaliers de Malte eurent peu d'égards pour leurs confrères; ils allèrent même jusqu'à vendre aux libraires de Genève une partie de la bibliothèque de l'ordre de Saint-Antoine. Les Antonins, désabusés, firent connaître ces mauvais procédés et demandèrent hautement une séparation. Le clergé de France, assemblé le 20 juillet 1780, signa une protestation en leur faveur ; mais ce fut en vain (1). D'ailleurs la Révolution s'approchait. Quand elle éclata, soixante-six de ces religieux survivaient : fidèles jusqu'à la fin à Dieu et au Roi, soixante-trois d'entre eux affrontèrent l'exil ou la mort plutôt que de prêter serment à la constitution civile du clergé.

Les archives de l'ordre de Saint-Antoine sont conservées en partie à la préfecture de Lyon (2).

(1) *Dictionnaire des Ordres Religieux.*

(2) *Le trésor de l'église abbatiale de Saint-Antoine en Dauphiné ou la vérité sur les reliques du patriarche des Cénobites,* par L.-T. Dassy ; Grenoble, Baratier, 1855, in-8, p. 207.

PONTUS DE TYARD

ET LA DAME DE SES PENSÉES

Pontus de Tyard, seigneur de Bissy, un des fondateurs de la Pléiade, naquit, en 1521, au château de Bissy-sur-Fley (Saône-et-Loire). Dès 1549 il publia, à Lyon, le premier livre de ses *Erreurs amoureuses :* les deux autres livres parurent en 1550 et en 1554. Pontus a dédié son œuvre poétique *à sa dame*, qu'il célèbre sous le nom de *Pasithée* comme une merveille de beauté, de grâces et de vertus. Il chante son amour pur pour sa cruelle maîtresse, l'*ombre de sa vie*. Ainsi Ronsard invoquait *Cassandre*, Du Bellay *Olive*, et Baïf *Méline*.

Pontus a reproduit, le portrait de la dame de ses pensées, et en regard il a fait imprimer le sonnet que voici :

VŒV

Pour reclamer à mes tristes langueurs
L'heureuse fin si long tems desiree,
Et par ma foy si fermement iuree,
Tirer pitié des plus fieres rigueurs :
Pour inuoquer aus cruelles fureurs
De la tempeste à ma mort coniuree,
En ses deus feuz mon Estoile adoree,
Calme presage à mes longues erreurs :
Pour descouurir combien de reuerence
I'ay à la rare, ou vnique excellence,
Qui dore, emperle, et enrichit notre aage :
I'appen, et voue en toute humilité
Ce, que ie puis de l'immortalité,
Au sacrez piez de cette sainte image.

PASITHÉE LA DAME DES PENSÉES

DE PONTUS DE TYARD

M · D · L V

Ce portrait, dont nous donnons ici le fac-simile, se trouve dans la 2e édition des *Erreurs amoureuses* (1). Quelle fut cette vertueuse dame qui inspira Pontus de Tyard? Est-ce Catherine de Clermont de Vivonne, comtesse de Retz, à qui il dédia, en 1575, ses *Œuvres poétiques?* Est-ce Louise Labé, si admirée par les beaux esprits du XVIe siècle (2)? Nous en sommes jusqu'ici réduit aux conjectures et nous espérons que M. Marty-Laveaux résoudra le problème dans son édition définitive des œuvres de Pontus de Tyard.

Pontus de Tyard fut aumônier ordinaire de Henri III, puis évêque de Chalon-sur-Saône (1578). Dans son diocèse, il montra beaucoup de tolérance pendant les troubles de la Ligue. En 1594, il se démit de son évêché en faveur de son neveu Cyrus (3), et se retira en son château de Bragny-sur-Saône. C'est de cette époque que date la quittance suivante, qui fait partie de la collection de feu M. Boilly.

Je soubzsigné confesse avoir heu et receu de honnorable Octavien de Lavallée, admodiateur de Bissi, la somme de soixante escus en desduction de l'admodiation et de revenu dudit Bissi. Faict ce XXVIIe juing mil VC IIIIXX XIX.

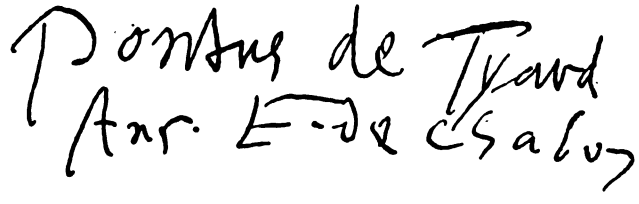

M. Abel Jeandet a reproduit dans son ouvrage une lettre et trois signatures de Pontus de Tyard qu'il possède dans sa collection.

Notre poëte, retiré dans son château de Bragny, y forma une riche bibliothèque (4). Il mourut au milieu de ses livres le 23 septembre 1605.

(1) *Errevrs amovvrevses, Augmentees d'une tierce partie. Plvs vn Liure de Vers Liriques.* A Lion, par Ian de Tovrnes, M.D.LV. — In-8, de 169 pages.

(2) *Pontus de Tyard, seigneur de Bissy, depuis évêque de Chalon,* par J.-B. Abel Jeandet; Paris, Aubry, 1860, in-8.

(3) Cyrus de Tyard mourut à Chalon-sur-Saône le 3 janvier 1624. Il avait été sacré à Rome le 20 février 1594.

(4) Cette bibliothèque fut détruite en partie par les Allemands en 1636.

YVES-JOSEPH KERGUELEN-TRÉMAREC

Né à Quimper le 13 février 1734, Yves-Joseph de Kerguelen-Trémarec commença sa carrière de marin, comme garde, en juillet 1750. Devenu lieutenant de vaisseau, il conçut le projet d'aller à la découverte des terres australes que Gonneville avait entrevues dès 1504. Louis XV ayant autorisé ce voyage, Kerguelen partit de Lorient le 1er mai 1771. Il découvrit, le 13 février 1772, une terre dont un de ses officiers, Rosily, prit possession au nom du roi de France; une relation, renfermée dans une bouteille et laissée sur le rivage, fut trouvée, en 1776, par le capitaine Cook qui nomma cette terre *Ile de Kerguelen*. Kerguelen rentra à Brest le 16 juillet 1772 et reçut de Louis XV la croix de Saint-Louis et le grade de capitaine de vaisseau. L'année suivante (26 mars 1773 au 7 septembre 1774), il fit un second voyage aux terres australes; mais le résultat de cette expédition fut si désastreux que Kerguelen, accusé par ses officiers et mis en jugement, fut cassé de son grade et condamné à six ans de prison (15 mai 1775). Détenu au château de Saumur, il rédigea la relation de ses découvertes destinée à la justification de sa conduite. Mis en liberté en 1779, il devint commandant de corsaire; en 1782, il publia sa *Relation* (1), supprimée l'année suivante par arrêt du Conseil (23 mai 1783). Il fut réintégré dans la marine sous

(1) Cette relation est devenue rare, vu sa suppression. Levot, dans sa *Biographie bretonne* art. *Kerguelen*), donne le titre du volume et des différents opuscules qu'il renferme : ses renseignements sont exacts, comme nous l'avons vérifié sur l'exemplaire de la Bibliothèque nationale. *L'épître dédicatoire à la Patrie*, qui commence le volume, est, par le style et par les sentiments, digne de figurer à côté de la lettre que nous publions. Aussi en donnons-nous ici le texte :

« C'est à vous, ma Patrie, que je dédie cette Relation. C'est pour vous être utile que tout François respire, et c'est pour vous servir qu'il traverse les mers, qu'il brave les dangers, et qu'il immole son repos, sa santé et sa fortune. S'il est quelquefois mal récompensé de ses travaux; s'il est persécuté après plusieurs années de service, et s'il est sacrifié à l'envie et à la politique, il ne doit point, oh ma Patrie! vous imputer ses malheurs, ni vous être moins attaché, ni cesser un instant d'aimer un Prince auguste et bienfaisant, qui ne peut entendre les cris de la victime innocente qu'on assassine, loin de ses yeux, avec le glaive des Loix.

« C'est à vous en particulier, Nation Bretonne, que je dédie ce Journal; à vous, que la

la République (5 février 1793) et promu au grade de contre-amiral (mai 1793). Il fut nommé ensuite premier adjoint au ministère de la marine, mais bientôt destitué (septembre). Arrêté par ordre du tribunal révolutionnaire de Brest, il ne cessa de donner des conseils au gouvernement. Le 25 fructidor an II (11 septembre 1794), il proposa une expédition pour enlever aux Anglais le cap de Bonne-Espérance et l'île de Sainte-Hélène, et demanda à servir même comme volontaire. Nous publions ici le texte de la lettre où Kerguelen expose son projet.

Brest, hospice militaire, 25 fructidor
l'an 2 de la Rép. une et indivisible.
Liberté. Égalité. Fraternité.
Citoyen représentant

Le citoyen Duras dont les vertus républicaines te sont connües t'aura communiqué un plan d'opérations importantes que je lui ai adressé pour t'être présenté à ton arrivée. Ce plan mérite ta plus sérieuse considération. Il s'agit de récupérer par un coup de mains facile et point dispendieux la perte de nos colonnies orientales et occidentales. Fais y bien attention : tu trouveras du zèle et du civisme dans le corps de la marine, mais tu ne trouveras pas un homme de 45 ans d'étude et d'expérience, un homme qui a été chargé par l'ancien gouvernement de faire des observations et dans les mers du nord et dans les mers des Indes et que le même gouvernement a ensuite opprimé et sacrifié à la jalousie du corps de la marine. Nous n'avons exécuté sur mer depuis le commencement de la guerre aucune opération utile. Toutes nos colonnies sont ou prises ou désorganisées; notre commerce est perdû, il faudra acheter les alimens de luxe au prix fixé par nos ennemis. Pour réparer ces malheurs je propose un coup de mains dont le succès est certain, c'est d'enlever le cap de bonne espérance et l'isle s^te^ helenne. La même escadre composée de six vaisseaux de ligne et de deux autres de trans-

franchise, la valeur et le patriotiame caractérisent si parfaitement. Je vous prie de le recevoir comme une foible marque du zèle qui anime tous vos Citoyens. J'ai l'avantage d'être né parmi eux; je ne chercherai point d'autres titres pour le faire agréer du Public. Je suis né Breton, c'est tout dire pour lui plaire; c'est tout dire en fait d'amour pour la Patrie. »

port peut faire ces deux opérations. Je connois ces mers, les vents, les courans, les alentours, les circonstances locales. Je ne veux pas commander l'expédition. Je suis prêt à servir comme volontaire, comme ton aide de camp. Que m'importe le poste pourvû que le bien s'opère ? Si tu veux causer avec moi de ces deux opérations et de bien d'autres je te donnerai (ayant tous les plans) tous les éclaircissemens possibles, en vrai républicain.

Encor une fois j'ai 60 ans, j'ai vieilli dans l'étude de tous les moyens de nuir aux ennemis. Au moment où j'ai été mis en arrestation au grand regret des citoyens de Brest et pour des môtifs que je ne puis deviner, ayant toujours rempli mon devoir, j'étois en correspondance avec les représentans Bréard, Thuriot, et Collot d'Herbois sur les moyens d'anéantir les ennemis de la République. Je t'offre, citoyen représentant, mon zèle et mes foibles talens sans autre intérest que la gloire de servir comme volontaire. Que m'importe le poste que j'occuperai pourvû que le bien s'opère !

Salut et fraternité

yves joseph Kerguelen ci devant — contr-amiral

P. S. Je suis à l'hospice militaire. J'ai essuyé une maladie crüelle par le chagrin d'avoir été mal apprécié. Ma santé est meilleure et j'oublierois tous mes maux en voyant les triomphes de ma patrie et en y contribüant.

Le temps est prétieux. Si tu veux un plan détaillé je te le donnerai. Encor une fois je ne désire pas commander, mais voir triompher ma patrie de tous les tyrans coalisés.

Kerguelen fut mis en liberté le 30 décembre 1794. Deux ans plus tard, il publia sa *Relation des combats et des événements de la guerre maritime de 1778*. Il mourut bientôt après, le 3 mars 1797.

JACQUES-BÉNIGNE BOSSUET

ET FLÉCHIER

Après la révocation de l'édit de Nantes (22 octobre 1685), les évêques reçurent de nombreuses professions de foi catholique. Le fidèle devait produire deux témoins et signer un acte dont les formules étaient imprimées. Armand de Lescours Doradour, chevalier, comte de Lescours, qui appartenait au diocèse de Saintes, fit son acte de foi, à Meaux, entre les mains de Bossuet. L'illustre évêque mit sa signature au-dessous de celles du requérant et de ses témoins, dont l'un était capucin. Muni d'une telle pièce notre gentilhomme put, sans danger, retourner dans sa province, qui était encore un des foyers de l'hérésie. C'est ce précieux certificat dont nous publions le fac-simile.

Les protestants convertis eurent aussi besoin de certificats. En voici un délivré par Fléchier à une dame de Nîmes, rentrée depuis peu dans le giron de l'Eglise.

Esprit Fléchier, par la grace de Dieu et du St Siége apostolique évêque de Nismes, conseiller du Roy en ses Conseils, Nous certifions que Me de Guiraud de Vestric, de la présente ville de Nismes, convertie à la foy catholique, s'acquitte exactement, avec toute sa famille, des devoirs d'une bonne catholique, assistant avec édification à la messe et aux offices de l'Eglise, fréquentant, nommément à Paques, les Sacremens de Pénitence et d'Eucharistie, et donnant par sa conduite des marques d'une véritable conversion. Donné à Nismes sous le sceau de nos armes le 12 octobre 1700.

ESPRIT, EV. DE NISMES.

Cette pièce fait partie de la collection formée par M. Engel-Dollfus.

JEAN-BAPTISTE LULLY

Il n'existe pas encore de biographie étendue du fondateur de notre Académie de musique. Voici quelques documents que nous avons réunis et qui pourront être utiles à celui qui écrira la vie de Lully.

Jean-Baptiste Lulli, qui francisa plus tard son nom et signa Lully, né à Florence en 1633, fut, à l'âge de treize ans, amené à Paris par le chevalier de Guise. D'abord chef des *petits violons* du Roi, puis compositeur de la musique instrumentale (1653), il acquit la faveur de Louis XIV par son habileté à composer la musique des ballets de la Cour dont Benserade, nous l'avons vu, faisait les vers (1). Le 16 mai 1661, il fut nommé surintendant de la musique du Roi; le 24 juillet 1662, il épousa la fille unique de Michel Lambert (2).

Ce Lambert, dont parle Boileau dans sa 3e satire, était maître de la musique de la chambre du Roi (3). La quittance suivante, que nous empruntons à la collection de feu M. Boilly, nous le montre dans l'exercice de ses fonctions.

En la présence des notaires du Roy au Châtelet de Paris sous signez Michel Lambert, maistre de la musicque de la Chambre du Roy, a confessé avoir receu comptant de Mre Nicolas Melicque, conseiller du Roy en ses conseils, trésorier général des menus plaisirs et affaires de la chambre de sa Majesté, la somme de six cens livres à luy ordonnée pour la pension qu'il plaist à sa Majesté luy donner, pendant les mois de janvier, février, mars, avril, may et juin de la présente

(1) V. la quittance de Benserade publiée dans notre dernière livraison.

(2) V. art. *Lambert* dans le *Dictionnaire* de Jal.

(3) Né en 1610, il survécut à son gendre, et mourut dans la maison de celui-ci, le 27 juin 1696. (V. Jal.)

année MVI^C soixante dix, dont, etc., quittant, etc. Et ne servira la présente quittance avec cinq autres que ledit s^r Lambert a passées de la somme de cent livres chacune pour les cinq premiers desdits six mois que d'un seul et mesme acquit. Fait et passé en estudes desdis notaires le dernier jour de janvier MVI^C soixante dix, et a signé.

Lambert

LEVASSEUR. MOUFLE.

La même collection contient une quittance de Lully. Nous y voyons que le surintendant touchait 660 livres par an.

En la présence des notaires au Châtelet de Paris soubsignez Jean Baptiste Lulli, surintendant de la musicque de la chambre du Roy, a confessé avoir receu de Mre Guillaume Lamy, seigneur de Villiers Adam, conseiller du Roy en ses conseils et trésorier de la maison de sa Majesté, la somme de cent soixante cinq livres à luy ordonnée pour ses gaiges à cause de sadite charge pendant le quartier d'octobre, novembre et décembre de l'année dernière mil six cens soixante six, dont, etc., quittant, etc. Faict et passé à Paris en estudes des notaires soubsignez l'an mil six cens soixante sept le troisiesme jour de janvier et signé.

JEAN BAPTISTE LULLY.

OGIER. MOUFLE.

Le 28 juin 1669, le Roi avait accordé à Pierre Perrin (1) un privilége pour l'établissement à Paris d'une Académie de musique. Lully, très en faveur à la Cour, obtint, en mars 1672, un privilége semblable et la ré-

(1) Pierre Perrin, né à Lyon vers 1620, poëte et auteur dramatique, introducteur des ambassadeurs près de Gaston d'Orléans, est le premier qui ait entrepris de fonder un Opéra en France. Il mourut à Paris le 26 avril 1675. (*Dictionnaire* de Jal.)

vocation de l'ancien. De là protestation très-vive du marquis de Sourdéac et de Laurent de Bersac de Fondant, qui exploitaient l'entreprise dirigée par Perrin et par Guichard (1). Le 30 mai 1672, la requête suivante fut adressée par eux au Parlement (2).

A Nosseigneurs du Parlement,

Supplient humblement Alexandre de Rieux, chevalier, marquis de Sourdéac, et Laurens de Bersac de Fondant, escuyer, sieur de Champeron, disans qu'il a pleu au Roy par ses lettres pattentes du vingt huictiesme juin 1669 leur accorder soubz le nom de Pierre Perrin permission d'establir en cette ville de Paris et autres du royaume des accadémyes pour y faire des opperas et représentations des pièces de théastre en musique en vers françois, pareilles à celles d'Italie, et de prendre du publiq telles sommes qu'ils adviseroient pour les desdomager des grands frais qu'il conviendra faire pour les theastres, machines, décorations, habitz et autres choses nécessaires, avec deffences à toutes personnes de faire de pareilles représentations, sans leur consentement et permission, pendant les douze années portées par les dites lettres, soubz les peynes y contenües; au quel establissement les supplians ayans travaillé sans discontinuation despuis le dit temps, à grands frais, et couru risque plusieurs fois de perdre des sommes considérables qu'ilz y ont employées, le sieur de Lully voyant qu'ilz y avoient réussy avec aplaudissement et satisfaction du publiq, pour s'aproprier ce qui leur appartient et les en frustrer auroit suposé à Sa Majesté que n'ayans peu réussir audit establissement et soubz ce prétexte se seroit fait accorder la mesme permission d'establir des oppera par lettres du mois de mars 1672 avec révoccation de celles accordées aux supplians, lesquelz en ayans eu advis

(1) Henri Guichard était intendant général des bâtiments du duc d'Orléans. On ignore les dates de sa naissance et de sa mort. (V. Fétis.)

(2) Cette requête a dû être imprimée, mais nous l'avons vainement cherchée à la Bibliothèque nationale. Il en existe une copie manuscrite (Bibl. nat., Mélanges, 36, fol. 204), sur laquelle nous publions cette pièce, vu la rareté de l'imprimé.

.Y

re l'enregistremen
arties ont esté app
par l'évennemer
it sieur de Lully
obtenues, et que
s, à l'effect de quc
trement.
plaise procédant a
dit s^r Lully de l'
rdonner que les l
dudit Perrin le
pour estre exécu
dit Lully en tous
adite instance, et

ınt, et Du Bois,
geant soit signiff

3 juin suivant, la

entretenir sur l'
ournellement de
esse de vous env
, Monseigneur, q
quand ils disent q
.oy soubs le nom
j'ay surpris le R
à Sa Majesté et

re nous a été indiquée par

sçavoient mieux que moy ses intentions. Vous sçavez, Monseigneur, que je n'ay pris d'autre route dans cette affaire que celle que vous m'avez prescritte, et que dans le commencement je croiois qu'ils prendroient la mesme. Cependant ils n'ont eu garde de se soubmettre à vostre jugement, sçachant bien que vous ne souffririez aucune imposture de celles qu'ils suposent et qu'ils prétendent imposer au Parlement, et dont vous avez la connoissance plus que personne du monde.

Vous me fistes la grace de me faire espérer un mot en ma faveur à Monsr Du Coudray Geniers, mon rapporteur. Si j'osois vous supplier, Monseigneur, par mesme moyen de le détromper de tout ce qu'ils exposent dans leur requeste, vous me fairiez la plus grande charité du monde, estant enfin dans la derniere désolation de me voir condamné à combattre contre des faussetez, pendant que je devrois travailler à ce que le Roy m'a commandé, et que vous me faites la grace d'honorer de votre protection.

J'espère, Monseigneur, que par vostre bonté le Roy m'accordera la salle du Louvre, dans la quelle je fairois incessement travailler, non obstant les chicannes du procès et aurois l'honneur de vous voir avec Monsr Quinault pour vous monstrer quelque projet pour le retour du Roy (1), que je ne doute point qu'il ne réussisse lors qu'il aura vostre approbation.

Je suis avec tout le respect que je dois,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

JEAN BAPTISTE LULLY (2).

De Paris, ce 3e juin 1672.

(1) Louis XIV était alors en Hollande. Ce même jour, il faisait capituler Orsoi. Il revint le 1er août à Saint-Germain, après avoir conquis la Hollande.

(2) Cette lettre n'est pas écrite par Lully, mais seulement signée.

Louis XIV conserva à Lully le privilége de l'Opéra ; mais l'heureux compositeur, doué, au dire de ses contemporains, d'un caractère difficile, n'en soutint pas moins des procès contre ceux dont il avait si profondément lésé les intérêts. Tour à tour il fut accusé et accusateur, empoisonné et empoisonneur. Henri Guichard, poursuivi pour une tentative d'empoisonnement sur la personne de Lully, écrivit de nombreux mémoires où il donna les plus scandaleux détails sur la vie privée de son adversaire (1). Le sculpteur Jacquin, de son côté, accusa Lully d'homicide (2). Les détails de ces procès sont extrêmement curieux, mais ils dépasseraient les bornes de ce recueil.

Malgré toutes ces attaques et toutes ces chicanes, Lully continua à travailler pour le Roi. Il eut Quinault pour principal collaborateur, on pourrait dire aussi pour associé, car ils exploitaient ensemble leurs œuvres. Dès qu'un ballet était achevé, Lully et Quinault traitaient avec l'imprimeur Ballard pour l'impression et la mise en vente. L'acte était dressé par-devant notaires; celui qui fut fait pour le ballet *le Triomphe de l'Amour* nous est parvenu : il appartient actuellement à M. le baron Feuillet de Conches, qui nous en a gracieusement laissé prendre copie. En voici le texte :

Furent presens Mre Jean Baptiste Lully, escuier, compositeur de la musicque de la Chambre du Roy, demeurant rue Ste Anne, parroisse St Roch, d'une part, Monsr Me Philippes Quinault, conseiller du Roy, auditeur ordinaire en sa chambre des Comptes, demeurant isle Nostre Dame, rue et parroisse St Louis, d'autre part, et sieur Christophle Ballard, seul imprimeur du Roy pour la musicque, demeurant rue St Jean de Beauvais, parroisse St Estienne du Mont, encores d'autre part, lesquelles parties ont fait entr'elles, sont convenues de ce qui ensuit :

C'est à sçavoir que le dit Ballard imprimera à l'exclusion de tous autres le ballet du Roy intitulé le triomphe de l'amour

(1) *Requeste servant de factum pour Henry Guichard, intendant général des Bastimens de Son Altesse Royalle Monsieur, appellant. Contre Baptiste Lully, et Sébastien Aubry, intimez, et contre Monsieur le Procureur général prenant le fait et cause du sieur de Ryans, son substitud au Châtelet, appellant à minima.*— Paris (1676), in-4° de 73 pages.

(2) *Requête imprimée de François Jacquin, sculpteur ordinaire de Monsieur, frère unique du Roi, ingénieur et architecte, contre Lully, à l'occasion d'une tentative d'assassinat commise sur sa personne par les nommés Bénard et complices.* 1676, in-4°.

qui se doit représenter incessamment devant Sa Majesté, dont le sujet et les vers ont esté faits par le dit s^r Quinault, et la musicque composée par le dit s^r Lully, laquelle impression sera in-quarto à l'ordinaire conformément à l'impression des opera. A l'effect de laquelle impression le dit s^r Lully subroge le dit Ballard en son privilege qui luy a esté accordé par lettres patentes de Sa Majesté du mois de septembre MVI^C soixante douze et pour le tems qui reste de celuy y porté, laquelle subrogation le dit s^r Quinault a aussy consentye à son esgard. Pour la despence de laquelle impression sera paié au dit Ballard par les dits s^rs Lully et Quinault et chacun par tiers, sçavoir pour chacune rame de papier blanc, cinq livres, pour l'impression et composition d'icelle musicque trois livres, aussy pour chacune des dites rames et pour la relieure en papier blanc six deniers pour chacun livre, et à l'esgard de la relieure en papier marbré à l'ordinaire huit deniers pour chacun livre, et quant aux livres où il y aura du ruban le dit ruban sera fourny par toutes les dites parties, chacun par tiers. Et contriburont sur ce pied à toutes les dites despences, sçavoir un tiers par le dit s^r Lully, autre tiers par le dit s^r Quinault, et pour l'autre tiers demeurera confus en la personne du dit Ballard. Comme aussy recevront et partageront esgalement et par tiers à leur proffit tout ce qui proviendra de la vente et débit des dits livres, tant chez le Roy qu'en l'accademye du dit s^r Lully, boutique du dit Ballard et autre lieux, suivant le prix, sçavoir chez le Roy suivant ce qui en sera réglé, et en l'accademye, boutique dudit s^r Ballard et autres lieux, sur le pied de trente sols pour chacun livre, sans qu'il en puisse estre vendu et débité aucuns de l'impression du dit Ballard qu'ils ne soient paraphez du dit s^r Lully ou de quelqu'autre par luy commis à cet effect, soubz la peine portée au dit privilège du dit s^r Lully, à laquelle le dit Ballard s'est soubzmis par ces présentes.

Quant à la musicque tant du susdit ballet de Triomphe de l'amour que de tous les opera et ballets, elle sera pareillement

imprimée par le dit s^r Ballard à l'exclusion de tous autres, à quoy il s'oblige mesmes par les présentes, pour le prix et somme à l'esgard de chacune feuille, caractère, moienne musicque en partition in-folio de huit livres pour sept cens cinquante exemplaires dont le dit s^r Ballard sera tenu fournir de chacun sept cens cinquante exemplaires parfaits ès-mains du dit Lully. Et où il s'en trouveroit de l'impression dudit s^r Ballard vendus et debitez sans estre paraphez comme il est devant dit ledit Ballard encourera la peine portée par ledit privilege dudit s^r Lully, eslizans lesdites parties leurs domiciles irrévocables pour l'exécution des présentes et dépendances ès-maisons où elles sont demeurantes devant déclarées, ausquels lieux, etc. Fait et passé en la maison dudit s^r Lully l'an MVI^C quatre vingtz le vingt sixiesme jour de décembre avant midy.

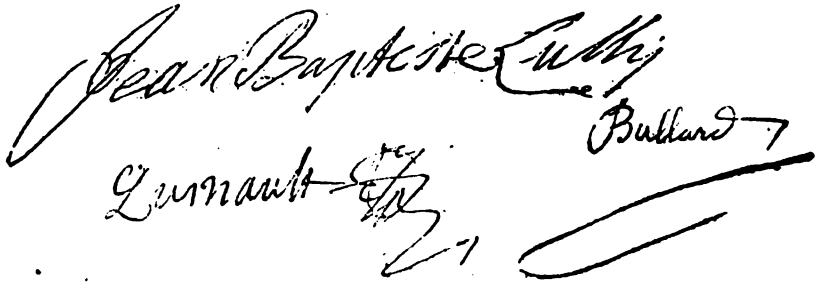

BECHET. MOUFLE.

Nous joignons les parafes que Lully et Quinault apposèrent au bas de chaque page de l'acte :

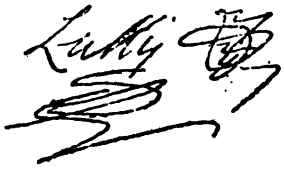

Lully, toujours en faveur, obtint, en 1681, l'autorisation d'acheter la charge de conseiller-secrétaire du Roi, vacante par la mort de Joseph

Clausel. Il dut se conformer aux règlements de la compagnie et, le 29 décembre, il s'engagea à payer sa quote-part des dettes contractées par elle. Sa soumission, toute de sa main et signée, est conservée dans un registre des Archives nationales (1) et elle figure dans le musée de l'hôtel Soubise (2).

Lully mourut à Paris, en sa maison, rue de la Madeleine, le 22 mars 1687, à l'âge de 55 ans. De son mariage avec Madeleine Lambert, fille de Michel Lambert, dont nous avons parlé plus haut, il eut six enfants, dont trois fils, à savoir :

1° Louis, né à Paris le 4 août 1664, surintendant de la musique du Roi après son frère Jean-Louis, mort après 1713;

2° Jean-Baptiste, né à Paris le 6 août 1665, surintendant de la musique du Roi, le 7 février 1695, mort à Saint-Cloud le 9 juin 1701 ;

3° Jean-Louis, né à Paris le 24 septembre 1667, successeur de son père comme surintendant de la musique du Roi, mort le 23 décembre 1688.

La collection de feu M. Boilly contient une quittance du second fils de Lully, Jean-Baptiste. En voici le texte :

En la présence des conseillers du Roy notaires à Paris soussignez Jean Baptiste de Lully, escuyer, surintendant de la musique de la chambre du Roy, confesse avoir receu de M. Armand Le Pilleur, conseiller du Roy, trésorier général ancien et mitriennal de la maison de sa Majesté, la somme de cent soixante cinq livres à luy ordonnée, sçavoir cent douze livres dix sols pour ses gages à cause de sadite charge, et cinquante deux livres dix sols pour un page mué, le tout pendant le quartier d'avril, may et juin de la présente année 1698 à cause desdits gages attribuez à sadite charge, dont, etc., quittant, etc. Fait et passé à Paris ès estudes le deuxiesme jour de juillet mil six cent quatre vingt dix huit, et a signé.

J. B. de Lully

(1) V 247, registre des secrétaires du Roi.

(2) N° 878 du Musée des Archives. — Dans le catalogue raisonné, la pièce est en partie reproduite avec le fac-simile de la date et de la signature (p. 522).

à M. Ex de la Mal
S.ie d'Echange Mimbrides
Les Quique.
— Paris. —

Le Mr

LETTRE DU MARÉCHAL NEY

ÉCRITE APRÈS LA BATAILLE DE WATERLOO

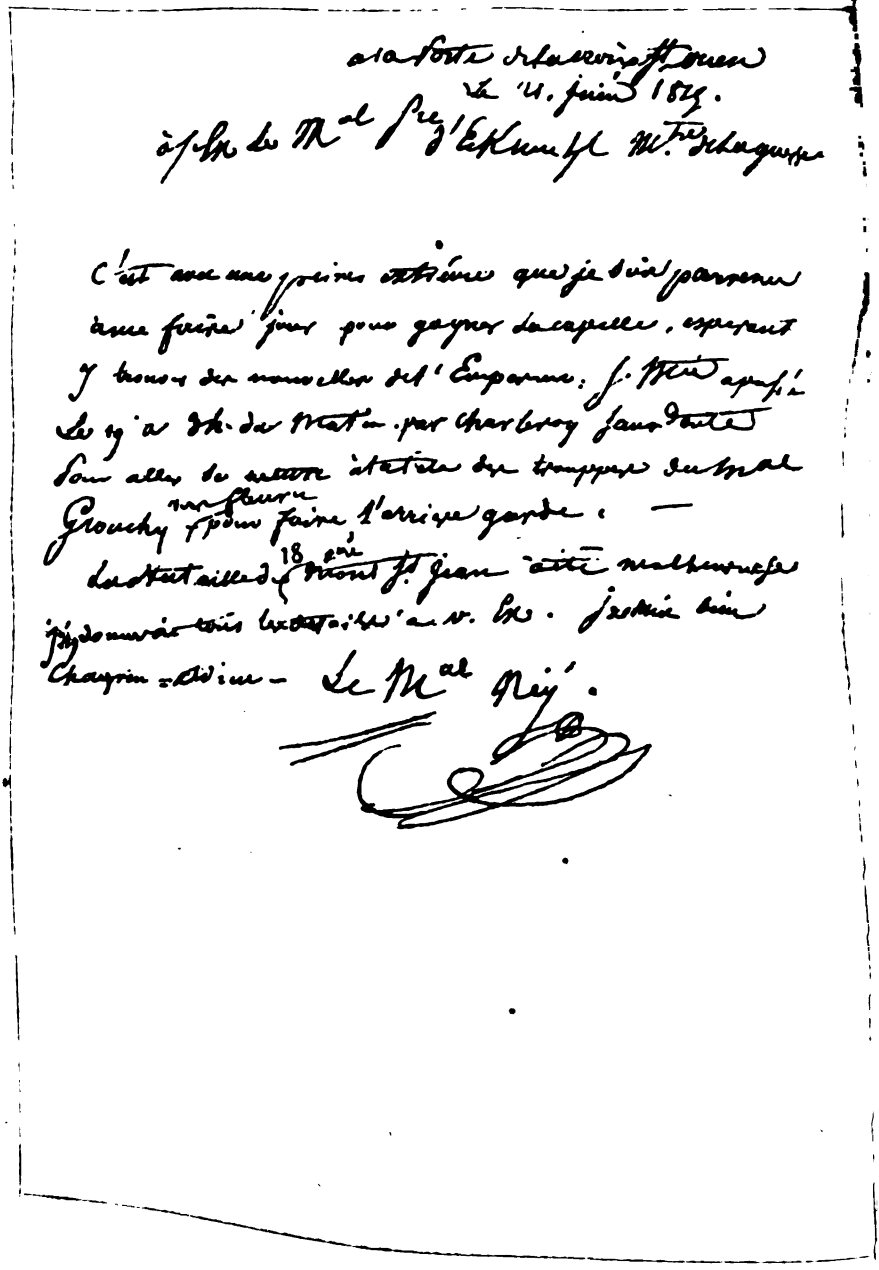

à la Porte de Maubeuge
le 11. juin 1815.

à S. A. le Mal Prce d'Eckmühl Ministre de la Guerre

C'est avec une peine extrême que je dois passer une fraîche journée pour gagner la capitale, espérant y trouver des nouvelles de l'Empereur. J'ai appris le 19 à 8 h. du matin par Charleroy sans doute son aller de notre retraite des troupes du Mal Grouchy vers Fleurus pour faire l'arrière garde. —

La 18ème Mont St Jean a été malheureuse j'ai donné tous les détails au N. Cte. Je suis bien chagrin addieu — Le Mal Ney.

Revue des Documents historiques, t. II, p. 117.

LE MARÉCHAL NEY

ANNONÇANT LA DÉFAITE DE WATERLOO

Le soir du 18 juin 1815, Ney, démonté pour la cinquième fois, couvert de contusions, mais sans blessure, après avoir vu périr les quelques centaines de braves qu'il avait ralliés, se retira à pied du champ de bataille. Il se procura cependant un cheval et voulut, mais en vain, rejoindre Napoléon. Il gagna La Capelle, apprit que l'Empereur avait passé par Charleroy, et se dirigea aussitôt sur Paris. Arrivé à la Croix-Saint-Ouen, le 21 juin, il annonça le désastre de Waterloo au maréchal Davout, ministre de la guerre, par la lettre suivante dont les historiens, croyons-nous, n'ont pas encore donné le texte :

A la porte de la Croix St Ouen,
le 21 juin 1815.

A S. Ex. le M^al^ P^ce^ d'Eckmuhl, m^tre^ de la guerre.

C'est avec une peine extrême que je suis parvenu à me faire jour pour gagner La Capelle, espérant y trouver des nouvelles de l'Empereur. S. M^té^ a passé le 19 à 3 h. du matin par Charleroy, sans doute pour aller se mettre à la tête des trouppes du M^al^ Grouchy vers Fleurus pour faire l'arrière garde.

La bataille du 18 près Mont St Jean a été malheureuse. J'en donnerai tous les détails à V. Ex. Je suis bien chagrin. Adieu.

LE M^AL^ NEY.

Cette lettre est écrite sur un morceau de papier dont nous avons figuré les dimensions par un cadre sur le fac-simile.

BERNADOTTE EN VENDÉE

Lettre de Bernadotte, alors général en chef en Vendée, à Joseph Bonaparte, sur les prêtres insermentés. Elle fait partie de la collection de M. Luca Mimbelli, de Livourne.

Armée
de l'Ouest.

République Française

Liberté. Egalité.

Au quartier-général de Rennes le 19 messidor an 8 de la République Française, une et indivisible (1).

Bernadotte, Conseiller d'Etat,
Général en Chef,
à Joseph Bonaparte, conseiller d'Etat.

J'envoye, mon cher Joseph, au général un extrait des rapports qui m'ont été faits dans la 1ère quinzaine de ce mois. Engagés le, je vous prie, à le lire. C'est d'après la connoissance exacte de la scituation du pays et la disposition des esprits qu'il peut prendre des mesures et éviter tous les extremes qui deviennent nuisibles et arrettent la marche d'un gouvernement quelque robuste qu'il puisse être.

Les rapports contre les prêtres insermentés se succèdent. Il y en a de vrais et d'exagérés. Je n'en fatigue pas le général, depuis le dernier compte que je lui ay rendu à ce sujet. J'ai fait parler ceux contre lesquels il y a des plaintes. Ils se sont

(1) 8 juillet 1800.

excusés sur l'embarras de leur position, avec promesse de ne rien faire qui peut déplaire au gouvernement. Il y en a d'incorrigibles et de tellement fanatiques qu'il sera impossible de les calmer. Je pense qu'il ne faut pas trop ouvertement s'occuper d'eux, car ce seroit entrer dans leurs vües. Ils veulent se rendre intéressants et obtenir de la célébrité.

Les bruits les plus répandus annoncent le retour de la rébellion après la récolte. S'il en faut croire des hommes qui se disent instruits, un personnage important doit paroitre à la tête des bandes. Ces menaces m'inquiètent moins que la situation affligeante du soldat : sans solde depuis longtems, couvert de haillons et forcé de faire un service pénible sur les côtes et dans l'intérieur, il force à l'admiration et au respect, mais l'héroïsme, la résignation, tout a un terme. Des secours prompts doivent l'arracher à cet état de souffrance.

Le général a donné ordre de faire passer quatre cent mil francs. Priés-le, mon cher Joseph, de faire parvenir promptement ce secours, car il est attendu avec la plus grande et légitime impatience.

Si l'armée est soldée, si elle reçoit promptement dix mil habits complets, et si les deux demies brigades que le général m'a annoncé m'arrivent, la paix est assurée dans le pays ; mais je ne sçaurai trop vous le dire, il faut unité et concentration de commandement, et le sistème des divisions militaires doit être rompu.

Occupés-vous, mon cher Joseph, de ce pays. Il y va de la gloire du général et peut-être du salut de la République.

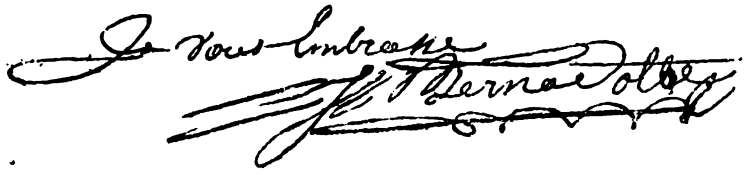

EMMANUEL PHILIBERT

DUC DE SAVOIE

PROCLAMATION A SES SUJETS APRÈS LA BATAILLE DE SAINT-QUENTIN

Emmanuel-Philibert, né à Chambéry le 8 juillet 1528, seul survivant des neuf enfants du duc de Savoie Charles III, vit, dès son jeune âge, son pays ravagé et occupé par les Français et son père chassé de sa capitale. Aussi, en 1548, il entra au service de Charles-Quint et fit ses premières armes en Flandre. En 1552, il vint combattre en Piémont les maréchaux de Brissac et de Montluc, mais il fut forcé de se retirer. En 1553, il reçut le commandement de l'armée impériale qui envahissait la France; il venait de prendre Hesdin (18 juillet) quand la mort de son père (16 septembre) lui donna le titre de duc de Savoie. Ne pouvant prendre possession de ses États, il continua de servir Charles-Quint, puis Philippe II. Dans la campagne de 1557, il eut pour adversaires Coligny, Dandelot, Montmorency et le duc de Nevers. Les deux armées se trouvèrent en présence dans ces plaines de la Picardie, si favorables au déploiement des troupes, et théâtre, jusqu'à nos jours, de si grands combats : Emmanuel-Philibert remporta, le 10 août, sur le connétable la mémorable bataille de Saint-Quentin. Il voulut marcher aussitôt sur Paris; mais, par ordre de Philippe II, il dut d'abord faire le siége de Saint-Quentin. C'est de son camp, devant cette place, qu'il adressa à ses sujets la proclamation suivante, par laquelle il les exhortait à se soulever contre les Français et à reconnaître leur légitime souverain. Nous publions cet important document sur l'original signé de la main même du duc.

Emmanuel Philibert, par la grâce de Dieu duc de Savoye, prince de Piedmont, conte d'Ast, etc.

A noz amez et feaulx subgectz, salut. Comme il soit que ayant tant inhumainement le feu Roy François de France contre tout droict et raison déchassé de ses pays feu le duc Charles monsei-

gneur et père en son vivant vostre prince et naturel seigneur sans aultre plus grand fondement que pour s'en vouloir accommoder en ses affaires, et pour avoir commodité par iceulx pays pour ses emprinses, fins et desseings, et que nonobstant toutes les diligences faictes par nostre dit feu seigneur et père à tous coustez et par tous moyens convenables l'on ne soit jamais peu parvenir à ce qu'il en voulsit faire la restitution quoy que l'on luy aye faict ouffre de moyennant icelle (que se debvoit preallablement faire puisque de faict il estoit spolyé) luy respondre de droict devant tous juges competans sur ce que pour colorer ce faict il disoit y pretendre, ce que jamais l'on n'a peu obtenir de luy. Seullement entendons nous que au temps qu'il estoit en son extreme et se recongnoissant et son tort en cecy, entre aultres admonitions qu'il fit au Roy moderne de France son filz, il luy enchargea bien expressement de faire la restitution desdits pays que tant injustement il occupoit, ce que ledit Roy à present regnant ha refusé de faire tant du vivant dudit feu monseigneur et père que despuis à nous, ny y a proffité instance quelle quelle soit que l'on luy en aye faict, demeurant en ce obstiné et se soucyant peu de descharger la conscience de son dit feu père et la sienne, ayant dadvantage faict ce qu'il a peu pour nous despouiller du surplus, comme en partie il a faict, vous tenant tous en misérable oppression soubz sa dure tyrannie. Quoy voyantz nous avons tousjours cerché tous moyens pour vous en délivrer, estans bien certains que quoy que par la force vous soyez esté empeschez de rendre avec l'effect le debvoir en nostre endroict que vous eussiez bien désiré, la volenté vous est demeurée entière pour y satisfaire à vostre pouvoir si une fois vous pouvez escourre l'insupportable joux de telle servitude. Et puisqu'il a pleu à Dieu le créateur nous donner le moyen de vous y ayder par la victoire qu'il luy a pleu par sa divine bonté nous donner en la charge que nous avons du Roy d'Espaigne monseigneur de son armée, ayantz gaigné la bataille contre le connestable de France qui pensoit pouvoir secourir Sainct Quentin avec

toutes les forces principales de France qu'il admenoit avec soy, et que nous les avons deffaict à plat, et luy prins, et si grand nombre de seigneurs de la noblesse de France qu'il aura bien afaire de s'en résouldre, mesmes que avec si puissante armée nous sumes dedans ladite France, où il y a la peur et estonnement que vous pouvez penser. Et mesmes que Dieu qui est juste juge chastie maintenant leur injustice, malheureuses practiques contre la Chrestienté, bien et repoz d'icelle, et les confédérations qu'ilz ont avec le Turcq ennemy de nostre s^te^ foy et religion, par le moyen duquel il a faict tant de maulx et perdu tant d'ames et leur donne maintenant et en Italie et aillieurs si contraires succez à leurs desseings avec tant grandes pertes à tous coustez. Oultre ce que vous verrez les forces que vous approchent et que au temps de l'arrivée de cestes entreront dedans France et comme nous espérerons y prospéreront, et mesmes qu'à tant de coustez l'on donne et donnera affaire auxdits François qu'ilz seront assez empeschez à deffendre leur ancien patrimoine sans se souvenir de vous. Et il nous a semblé vous debvoir représenter par ceste nostre la présente occasion et vous sommer de vostre debvoir afin que vous prenez les armes, que vous déchassez de vous ceulx qui vous oppressent et que vous vous retournez à nous qui de droict et par naturelle succession vous sumes seigneur et souverain prince. Et vous attendons avec bras ouvertz pour vous recepvoir comme vostre bon prince, oublyant tout ce que par contraincte vous pourriez avoir en si long temps commis à l'encontre de nous, confiantz que ce n'a esté nullement de vostre volenté, et le vous pardonnons très volentiers pourveu que à ce coup que Dieu vous en donne le moyen et que nous faisons ce que nous pouvons pour vous assister vous vous aydez de vostre cousté, n'estant le nombre que vous avez de François si grand que si vous voulez vous ne puissiez ayseement estre les maistres et vous resentir contre ceulx qui vous ont si cruellement traicté. Et considérerez la juste cause de resentement que nous aurions

contre vous si à ce coup il y avoit faulte, que nous ne pouvons aulcunement penser, mais que vous vous monstrerez affectionnez subgectz envers celluy qui vous est et veult à jamais demeurer bon et très affectionné prince. Et afin que ceste nostre intention puisse venir à la congnoissance de tous nous voulons que à la copie auctentique de cestes collationnée aux originaulx soit adjoustée entière foy et créance comme ausdits originaulx. Donné au camp devant Sainct Quentin le xve d'aoust 1557.

Saint-Quentin résista plusieurs jours; Coligny et Dandelot, qui y commandaient, se défendirent héroïquement, jusqu'à ce que la ville fût prise d'assaut le 27 août.

Cette victoire, qui semblait accabler la France, réveilla le patriotisme des habitants et des soldats. La prise de Calais (8 janvier 1558) fit oublier le désastre de Saint-Quentin. Bientôt Philippe II, fatigué de sa longue lutte contre la France, la termina par le traité de Cateau-Cambresis (3 avril 1559). Emmanuel-Philibert obtint enfin la restitution de ses Etats, moins Turin, Pignerol, Quiers, Chivas et Ville-Neuve d'Asti, qui conservèrent des garnisons françaises. Il épousa Marguerite, sœur de Henri II : on sait que le mariage fut célébré dans la chambre du roi mourant.

Emmanuel-Philibert garda dès lors la Savoie, et il mourut le 30 août 1580. La postérité lui a donné le surnom de *Tête de fer* que justifiaient l'énergie et la persévérance de ce prince.

SAMUEL DE CHAMPLAIN

FONDATEUR DE QUÉBEC

Vers le milieu de l'année 1870, M. Pierre Margry, le savant conservateur des Archives de la marine, après avoir écrit la vie de Samuel de Champlain, le fondateur de Québec (1), demanda qu'on élevât à Marennes une statue à ce grand homme. Aussitôt, en France et au Canada, on ouvrit une souscription (2) ; mais la guerre fit suspendre l'exécution de ce projet. Depuis, les Saintongeois semblent avoir oublié leur illustre compatriote ; cependant, n'est-ce pas dans l'adversité qu'il importe le plus d'honorer ceux qui ont porté si haut la gloire de notre France et de montrer, par de si grands exemples, ce que peut une héroïque persévérance ?

Samuel de Champlain, qui a fondé cette colonie du Canada, si florissante et si pleine encore de notre souvenir, est né à Brouage vers 1567. Fils d'un marin, il fut envoyé au Canada, en 1603, par le commandeur de Chastes, gouverneur de Dieppe, lieutenant général dans la Nouvelle-France : sa mission était d'examiner si on pouvait établir une colonie en ce pays. Champlain explora soigneusement les rives du Saint-Laurent et revint en France ; bien que le commandeur de Chastes fût mort, le marin se rendit à la Cour et présenta à Henri IV la relation de son voyage, que le Roi fit aussitôt imprimer (3). Dès lors toute la vie de

(1) Cette vie a été publiée dans le tome Ier du *Recueil des actes de la commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure.*

(2) M. le baron Eschassériaux, député de la Charente-Inférieure, était un des promoteurs de la souscription. — *La Minerve,* journal de Montréal, au Canada, signala avec les plus grands éloges, dans son numéro du 18 mai 1870, la noble revendication de M. Margry, appuya le projet, et exprima le vœu que la statue de Champlain fût érigée aussi dans la ville fondée par ce grand homme.

(3) *Des sauvages ou Voyage de Samuel Champlain de Brouage fait en la France-nouvelle l'an mil six cent trois ;* Paris, Claude Monti'œil, (sans date), pet. in-8 de IV et 36 ff., avec un privilége daté du 15 novembre 1603.

Champlain fut consacrée à la fondation d'une colonie au Canada : ni les difficultés de l'entreprise, ni l'indifférence de ses contemporains, ni les dangers sans cesse renaissants d'une prise de possession d'un pays sauvage, ni les attaques des Anglais ne purent le décourager : il semblait avoir hérité de cette indomptable fermeté et de cette sublime énergie de l'intelligence qu'avait possédées si parfaitement son immortel compatriote Bernard Palissy. Lieutenant de Pierre Du Gua, sieur de Mons, qui avait succédé au commandeur de Chastes, Champlain séjourna au Canada de 1604 à 1607. Il y alla de nouveau en 1608, et jeta les fondements de Québec. De retour en France, en 1610, il s'y maria avec Hélène Boullé, fille de Nicolas Boullé, secrétaire de la chambre du Roi, et de Marguerite Alix; mais la jeunesse de l'épousée fit remettre à deux années plus tard la consommation du mariage (1). Champlain, qui était venu solliciter des secours et chercher des associés, retourna sur les bords du Saint-Laurent, où il se battit avec les Algonquins et les Hurons, ses alliés, contre les Iroquois, et fut blessé d'une flèche à l'oreille. C'est dans une de ces expéditions aventureuses qu'il découvrit la rivière des Iroquois (2) et deux lacs, appelés l'un *lac Champlain,* et l'autre *lac du Saint-Sacrement*. L'intrépide marin vint de nouveau en France dans les années 1611 et 1612 pour chercher des hommes et des instruments de travail. Henri II de Condé, puis plus tard le maréchal de Thémines et le duc de Montmorency, tour à tour vice-rois du Canada, le nommèrent leur lieutenant. En 1617, Champlain vint à Paris, où sa femme demeurait dans la rue Saint-Germain-l'Auxerrois. Durant ses courts séjours en France, il vaquait à ses affaires de famille. Ainsi, le 22 juillet 1617, il engagea pour le service de sa femme une servante, nommée Isabelle Terrier. L'acte fut passé, selon l'usage, par-devant notaires, et signé par les parties contractantes. Nous en publions le texte sur l'original, qui est actuellement entre nos mains.

Fut présent en sa personne Richard Terrier, facteur de marchandz, demeurant rue de la heaulmiere, parroisse St Jacques de la bouchérye, lequel a confessé et confesse avoir baillé et mis en service Ysabel Terrier, sa fille, dujourd'huy jusques à quatre ans prochain après ensuivant finiz, à et aveq noble homme Samuel de Champlain, cappitainne ordinaire du Roy

(1) Le contrat de mariage (27 décembre 1610) et l'acte de fiançailles (29 décembre 1610) ont été retrouvés par M. Margry qui nous en a fourni l'indication.

(2) On donna plus tard à cette rivière le nom du cardinal de Richelieu.

en la Marine de ponent (1), et damoiselle Eslayne Boulle, sa femme, demeurant rue et parroisse St Germain de l'Auxerroys, à ce présens, qui l'ont prinse et retenue à leur service pendant ledit temps. Laquelle Ysabel promect les servir pendant ledit temps en touttes choses qui lui seront commandées par ses maistre et maistresse, licittes et honnestes, moyennant trente livres tournois par chacun an, que ledit sr de Champlain et sa femme s'obligent sollennellement d'en baller et payer à ladite Ysabel Terrier au feur et à mesure qu'elle en aura affaire, mesme lui advencer sur sesdits gaiges ce qui lui sera de présent nécessaire pour l'abiller, et laquelle Ysabel Terrier ledit Richard Terrier pleuvist de toute loyaulté et preudhomye, car ainsi appartient chacun en droict, s'engageant, remettant, promettant. Fait et passé à Paris en estudes après midy MVIC dix sept le vingt deuxiesme jour de juillet. Et ont signé, fors ladite Ysabel qui a déclaré ne sçavoir.

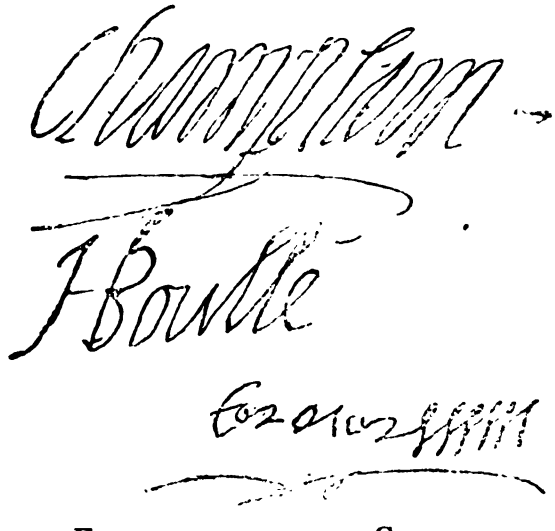

FONTAINE. CARTIER.

(1) « Ponent. Ce mot veut dire l'Occident; mais, dans nostre marine, il est pris pour la mer Océane, distinguée des mers du Levant par le destroit de Gibraltar. » (*Les arts de l'homme d'épée ou le dictionnaire du gentilhomme*, par le sieur de Guillet; La Haye, Moetjens, 1680.

M. Margry, qui depuis 1850 fait des recherches sur Samuel de Champlain, avait retrouvé sur le répertoire d'un notaire la mention de treize actes où figuraient le fondateur de Québec ou des membres de sa famille. Le document publié ci-dessus y était noté, mais les originaux avaient disparu, comme cela arrivait si fréquemment autrefois. Nous avons retrouvé une de ces pièces : peut-être les autres ont-elles été aussi sauvées de la destruction.

Champlain, protégé par l'amiral de Montmorency, dont il était lieutenant, fut confirmé dans ses pouvoirs par le Roi, le 20 mai 1620. Il retourna alors au Canada et emmena sa femme ; il s'occupa de fortifier Québec, qui ne comptait encore que cinquante maisons, revint en France à l'automne de 1624 pour solliciter des secours, et repartit de Dieppe au mois d'avril 1626. Dès lors Champlain et ses compagnons furent à la merci des Anglais, qui, à la faveur des dernières guerres de religion, voulaient s'emparer de nos colonies naissantes. Le Dieppois David Kertk, calviniste exilé, brûla quelques maisons aux alentours de Québec et somma, le 8 juillet 1628, Champlain de se rendre ; mais le marin répondit si énergiquement que Kertk s'éloigna. Un an plus tard, celui-ci revint avec trois vaisseaux, et Champlain, sans vivres et sans munitions, capitula le 20 juillet 1629, tout en sauvegardant les intérêts des colons. Kertk rapatria son malheureux adversaire ; mais, en arrivant en France, ils apprirent tous deux que la paix avait été signée deux mois avant la prise de Québec. Aussi Champlain fit-il demander, par le cardinal de Richelieu, la restitution du Canada, qui eut lieu deux ans plus tard.

Agé de 65 ans, Champlain voulut consacrer le reste de sa vie à la colonie qu'il avait fondée. Il se rembarqua, à Dieppe, le 16 mars 1633, et parvint à Québec le 28 mai suivant. Il fortifia de nouveau cette ville, accrut le nombre de ses habitants, conquit l'affection et le respect de ses compagnons et des peuplades sauvages, et, le 25 décembre 1635, il mourut sur cette terre désormais française, grâce à lui (1).

Telle fut, en peu de mots, la carrière de l'homme auquel on a projeté d'élever une statue dans sa ville natale. M. Margry a réuni tous les matériaux d'une vie de Samuel de Champlain, et il publiera bientôt cet important travail, qui complétera la biographie qu'il a déjà donnée.

in-12, p. 462.) — M. Jal, dans son *Glossaire nautique*, dit que ce mot vient du latin *ponens*, du verbe *ponere*, et que sa véritable orthographe est *Ponent*.

(1) En 1866, les abbés Laverdière et Casgrain ont annoncé qu'ils venaient de découvrir à Québec le lieu de la sépulture de Samuel de Champlain. Ils ont publié à ce sujet la brochure suivante : *Découverte du tombeau de Champlain*, par MM. les abbés Laverdière et Casgrain ; Québec, Darveau, 1866, in-8 de 19 pages.

Alors peut-être les Saintongeois et les Canadiens rendront-ils à l'illustre marin l'hommage qui lui est dû (1).

Champlain épousa, comme nous l'avons vu, en 1610, Hélène Boullé qu'il aima tendrement et dont il donna le nom, en 1611, à l'île Sainte-Hélène, près de Montréal. En 1620, il l'emmena au Canada, et là cette sainte femme catéchisa les sauvages et seconda courageusement les entreprises de son mari. Lorsque Champlain quitta la France, en 1633, il ne voulut pas que sa femme l'accompagnât. Il ne devait plus la revoir. A la nouvelle de la mort de son époux, Hélène Boullé embrassa la vie religieuse, à laquelle une rare piété l'avait depuis longtemps préparée. Elle entra dans le couvent des Ursulines du faubourg Saint-Jacques, à Paris, et, en 1648, elle fonda dans la ville de Meaux une maison de cet ordre (2). L'autorisation accordée à Hélène Boullé par l'évêque de Meaux est du 10 mars 1648. L'original appartient à M. Th. Lhuillier, secrétaire général de la Société archéologique de Seine-et-Marne, qui a bien voulu nous autoriser à publièr ce document.

Nous, Dominique Séguier, évêque de Meaux, conseiller ordinaire du Roy en ses conseils, 1er aumonier de S. M., reconnaissons et certifions que sœur Heleine Boullé, dite de St. Augustin, veuve de défunt Samuel de Champelain, vivant capitaine de la marine du Ponant, lieutenant général pour le Roy en la Nouvelle France et Gouverneur pour S. M. audit pays, à présent novice Ursuline au couvent dudit ordre au faubourg St.-Jacques lez Paris, muë d'un saint désir pour l'établissement d'une maison dudit ordre en la ville de Meaux, a libéralement donné à la dite maison, pour en commencer l'établissement et fondation, la somme de vingt mille livres, et plusieurs meubles et accommodements; en considération de quoy nous leur avons accordé et promis faire accorder par toutes les supérieures et religieuses de chœur qui entreront ou seront à l'avenir reçues dans la dite maison de Meaux, et incontinent après leur entrée ou profession, les articles et conditions qui ensuivent, pour estre inviolablement et perpétuellement gardées

(1) En 1870, les œuvres de Champlain ont été publiées sous ce titre : *Œuvres de Champlain publiées sous le patronage de l'Université Laval*, par l'abbé C.-H. Laverdière; Québec, 6 vol. in-4°, avec planches.

(2) *Histoire du diocèse de Meaux*, par Toussaint Duplessis, t. II.

et observées selon leur teneur. Premièrement, que la dite sœur Helène de St-Augustin sera tenue pour fondatrice de la dite maison de Meaux et qu'en cette condition elle jouira des droits au-dedans d'icelle, dont jouissent ordinairement les fondatrices de semblables maisons, excepté de recevoir des filles pour rien, ni autres fondations à perpétuité : c'est à savoir, qu'elle sera exempte du lever à 4 heures et du grand office, qu'elle sera assistée dans ses besoins d'une sœur converse, un peu mieux nourrie que le commun, et logée dans une chambre à feu. Que néanmoins lorsque la maison sera en état un peu commode, elle sera tenue de recevoir une fille telle que la dite sœur Helène de St-Augustin voudra nommer pour religieuse du chœur, sans dot ni pension, et en attendant son âge, si elle est en bas âge, entre les pensionnaires, lorsque la maison le pourra aisément permettre, comme dit est. Que la fille qui sera reçue pour sœur converse nommée, sera soulagée à la prière de la dite sœur Helène de St-Augustin, et selon qu'elle donnera avis de la nécessité, même après son décès, en cas qu'elle la survive, en considération de ce qu'elle a esté à elle dès sa tendre jeunesse, et de ce qu'elle a porté quatre cens livres à lad. maison. Que les lettres que le père Eustache Boullé, (1) minime, frère de la dite sœur Helène de St-Augustin, lui écrira, et elle à luy, ne seront vues par elle, etc. En témoin de quoy nous avons signé ces présentes, fait sceller de notre sceau et contresigner par notre secrét^e ordinaire le dixième jour de mars MDCXLVIII.

SEGUIER, E. de Meaux.

Par mondit seigneur, PETIT.

(1) Il fut un des compagnons de Samuel de Champlain.

HENRI BEYLE

DIT STENDHAL

La correspondance de l'auteur de *La Chartreuse de Parme* a été publiée (1), mais nous n'y avons pas trouvé deux lettres adressées à un de ses amis, M. Alphonse Gonsolin, lesquelles font partie de la collection Boilly. La première est datée d'une des îles Borromées, le 17 janvier 1828. Beyle parcourait alors l'Italie qu'il avait visitée, en 1800, comme attaché aux revues, et où il avait séjourné de 1814 à 1821 (2). C'est à Milan qu'il avait passé ces sept années, et il n'avait quitté cette ville que chassé par la police autrichienne comme affilié aux *Carbonari*. Beyle avait appris dans la maison paternelle à aimer l'Italie; sa mère, dont la famille était, selon la tradition, d'origine italienne, lisait Dante et le Tasse (3). Aussi revenait-il souvent dans son pays de prédilection. Il voulut même revoir Milan, mais son pseudonyme de *Stendhal* ne put tromper la surveillance des sbires autrichiens qui expulsèrent sans tarder ce dangereux conspirateur. C'est ce que Beyle raconte lui-même « all'ornatissimo signore il signor Alphonse Gonssolin, piazza Santa Croce, casa del Balcone, n° 7671, in Firenze. »

Isola bella le 17 janvier (4).

C'est une des iles Borromées où se trouve une auberge passable à l'enseigne du *Delfino*, nom cher à tous les Français.

(1) *De Stendhal, œuvres posthumes : Correspondance inédite;* Paris, Michel Lévy, 1855, 2 vol. in-12.

(2) *Notice sur la vie et les ouvrages de M. Beyle par M. R. Colomb, son exécuteur testamentaire,* impr. en tête de *La Chartreuse de Parme*, éd°n Charpentier, 1846, in-12.

(3) *Idem.*

(4) Le millésime 1828 est donné par le timbre de la poste.

C'est pour cela que je m'y arrête depuis 2 jours à lire *Bandello* (1) et un volume compact de l'*Esprit des lois*. J'ai assisté au fiasco de l'opéra à Bologne le 26 décembre, car il y avait opéra, quoiqu'on nous eut assuré le contraire à Florence. Croyez après cela à ce qu'on nous dit sur ce qui s'est passé il y a cent ans! J'ai été enchanté du spectacle de Ferrare. Il n'y avait de mauvais que la partition du maestro. C'était l'*Isolina* de ce pauvre Morlachi (2). Cet homme est en musique ce qu'est en littérature M. Noel ou M. Droz. J'ai trouvé l'hiver à Ferrare. Ce sont les plus obligeans des hommes. Un ami de diligence voulait me présenter partout. L'étranger est rare sur le bas Pô.

Avant de quitter les environs de Bologne il faut que je vous prie de remercier Mr Alph. de L. M. (3) de toutes les bontés qu'il a eus pour moi. J'ai trouvé qu'on donnait à Bologne pour 10 écus des tableaux dont l'on voulait 200 écus il y a 4 ans. Si jamais M. de L. M. est curieux du plaisir d'acheter ou de marchander des tableaux il peut demander à Bologne M. Fanti, marchand distributeur de tabac et de plus père de la prima donna Fanti. Ce M. Fanti a un ami qui possède 500 croutes. On peut se faire un joli cabinet passable avec 10 tableaux de 40 écus pièce, entre autres une esquisse du Guide.

En arrivant à Mil. la police du pays m'a dit qu'il était connu de tous les doctes que Stendhal et B. étaient sinonimes, en vertu de quoi elle me priait de vider les états de S. M. apostolique dans 12 heures. Je n'ai jamais trouvé tant de tendresse chez mes amis de M. Plusieurs voulaient répondre de moi et pour moi. J'ai refusé et me voici au pied du Simplon.

Venise m'a charmé. Quel tableau que l'Assomption du

(1) Bandello (Matteo), né à Castel-Nuovo di Scrivia en 1480, mort à Agen, vers 1562. Dominicain, partisan des Français, il quitta l'Italie après la bataille de Pavie et fut nommé évêque d'Agen. Il publia, en 1554, des *Nouvelles* où il se montre l'émule de Boccace; il a laissé des poésies qui ne furent éditées qu'en 1816.

(2) Morlacchi (Francesco), né à Pérouse le 14 juin 1784, mort à Inspruck le 29 octobre 1841. Son opéra de *Tebaldo ed Isolina* obtint le plus éclatant succès et fut joué sur toutes les scènes d'Italie.

(3) Alphonse de Lamartine?

Titien ! Le tombeau de Canova (1) est à la fois le tombeau de la sculpture. L'éxécrabilité des statues prouve que cet art est mort avec ce grand homme.

Mr Hayez (2), peintre vénitien à Milan, me semble rien moins que le premier peintre vivant. Ses couleurs réjouissent la vue comme celles de Bassan et chacun de ses personnages montre une nuance de passion. Quelques pieds, quelques mains sont mal enmanchés. Que m'importe. Voyez sa *Prédication de Pierre l'Ermite*. Que de crédulité sur ces visages. Ce peintre m'*apprend quelque chose de nouveau* sur les passions qu'il peint. A propos de bons tableaux j'ai oublié mon tableau de St Paul chez M. Vieusseux (3). Si vous y songez, raportez-moi ce chef d'œuvre, mais surtout remerciez infiniment MM. Vieusseux, Salvagnoli, etc., de la bonté avec laquelle ils ont bien voulu me faire accueil. Faites, je vous prie, 3 ou 4 phrases sur ce thème et avec quatre dièses à la clé.

Dites à Mesdames les Marquises Bartoli (?) que je n'ai rien trouvé à Venise ou à Milan d'aussi aimable que leur accueil. Là aussi faites des phrases, surtout envers cette pauvre jeune marquise qui s'est imaginé trouver dans la patrie de Cimarosa les douces mélodies de Mozart.

Que n'avons-nous pas dit de Madame de Téras (?) avec miss Woodcok. J'ai raconté toute l'intrigue de.....; j'ai longuement parlé de Gertrude. Figurez-vous que le roman attendu avec tant d'impatience n'est pas encore arrivé à Milan, que je me suis repenti de ne pas l'avoir aporté. Mlle Woodcok me demandait si son caractère était peint à propos d'une des 3 héroïnes. Je crois que non, lui ai-je dit. Ai-je deviné? Demandez à Made de Téras (?)

(1) Beyle avait visité Canova à Rome en novembre 1825. (*Correspondance inédite*, 2e série, p. 129.)

(2) Hayez (Francesco), né à Venise en 1792. Beyle parle aussi de ce peintre dans ses *Promenades dans Rome*, t. II, p. 321.

(3) Vieusseux (Gianpetro), littérateur et éditeur florentin, né à Oneille le 29 septembre 1779, mort à Florence le 28 avril 1863.

C'est vous aparemment, Monsieur et cher ami, ou cher ami tout court, si vous le permettez, que je dois remercier pour deux épîtres de finances que j'ai reçues à Venise. Tenez compte des ports de lettres que vous ont coûté les dites épîtres. Quand vous reverrez le pays de la vanité n'oubliez pas que M. de Barral, rue Favart, n° 8, place des Italiens, vous donnera l'adresse de votre très humble serviteur. J'ai passé mes soirées à Venise avec le grand poëte Buratti (1). Quelle différence de cet homme de génie à tous nos gens à chaleur artificielle! Jamais je ne raportai à Paris un plus profond dégoût pour ce qu'on y admire; voilà ce qu'il faudra bien cacher. Hayez me semble l'émporter même sur Schnetz. Que dire de M. Burati comparé à M. Soumet ou à Me Tastu!

Beyle se montre critique d'art dans cette lettre : n'avait-il pas écrit, dès 1817, l'*Histoire de la peinture en Italie?* n'avait-il pas obtenu, à l'école centrale de Grenoble, le premier prix de ronde-bosse, et travaillé dans l'atelier de Regnault (2)? C'est peut-être sous ce maître classique qu'il avait acquis tant de prédilection pour la peinture d'histoire.

Beyle s'occupait aussi de musique et le nom de Cimarosa vient se joindre sous sa plume à celui de Mozart. Cimarosa était un de ses préférés depuis une représentation du *Matrimonio segreto* à Ivrée, en mai 1800 (3). Mozart l'avait eu pour biographe (4). N'est-ce pas Stendhal aussi qui révéla en quelque sorte à la France le génie de Rossini (5)?

La misanthropie naturelle de Beyle et son dégoût de Paris éclatent à la fin de sa lettre (6). Il n'aimait pas Paris, mais il avait besoin de s'y retremper souvent. D'ailleurs ses fonctions administratives l'en éloignaient. Au commencement de 1829 il était dans la capitale, et son esprit chagrin conduit sa pensée et sa plume dans les lignes qui suivent (7) :

(1) Giuseppe Buratti. (*Notice* par Colomb, p. 33.)
(2) *Notice* par Colomb.
(3) *Id.*, p. 16.
(4) *Vies de Haydn, Mozart et Métastase;* Paris, Delaunay, 1817, in-8.
(5) *Vie de Rossini;* Paris, Bouland, 1823, in-8.
(6) Colomb nous apprend (p. 31) qu'en 1817 Beyle était misanthrope.
(7) Cette lettre est adressée à M. Gonsolin, à Bourges.

N° 71, rue de Richelieu,
10 février (1).

Enfin voilà signe de vie de votre part. Nous craignions pour votre santé. Je fais la commission. M. Duret va faire le buste de Madame *Bleue* (2). Je le crois assez bien dans cette cour. Ce soir on joue Henry III de Mr Dumas. C'est un acheminement au véritable Henry III politique. Ceci est encore Henry III à la Marivaux. Vor Hugo, ultra vanté, n'a pas de succès réel, du moins pour les Orientales (3). *Le condamné* fait horreur et me semble inférieur à certains passages des Mémoires de *Vidoc* (4). Le registre de la police Delavau (5) a été volé chez un pauvre vieil espion qui est mort, et *Moutardier* l'imprime tel quel.

Les Mémoires de M. de Bourienne me semblent une trahison domestique. Il fut renvoyé pour avoir vendu le crédit du premier Consul. Les salons sont indignés du coup de canon de *Terceira* (6). La délivrance de l'Irlande est assurée. L'extrême

(1) Cette lettre est de l'année 1829, suivant le timbre de la poste.

(2) Les noms que nous imprimons en italiques sont soulignés par Beyle dans sa lettre.

(3) Beyle dit dans une autre lettre de la même époque : « M. Victor Hugo n'est pas un homme ordinaire, mais il *veut* être extraordinaire, et les *Orientales* m'ennuient. » (*Correspondance inédite*, 2e série, p. 68.)

(4) Les *Mémoires* de Vidocq avaient paru depuis peu (Paris, Tenon, 1828-1829, 4 vol. in-8) et *Le dernier jour d'un condamné* venait d'être mis en vente.

(5) Delavau avait été préfet de police, mais il était tombé avec le ministère Villèle (janvier 1828). Beyle dit dans une autre lettre de 1829 : « On parlait beaucoup, hier soir, du *Registre* de M. Delavau, qu'on lui a volé et qu'on imprime. » (*Correspondance inédite*, 2e série, p. 69.)

(6) Beyle fait ici allusion à l'expédition des réfugiés portugais pour Terceira. Cette île de l'archipel des Açores était alors le seul point où l'autorité de Dona Maria fût reconnue. Le général Saldanha voulut avec quatre bâtiments porter des secours à la garnison de Terceira, mais il fut repoussé par l'escadre anglaise. (16 janvier 1829.) « Le ministère anglais avait signifié aux chefs de cette expédition que, dans le système de neutralité qu'il voulait observer, il ne permettrait pas qu'une expédition préparée dans un port britannique agît hostilement contre le Portugal. Les quatre bâtiments portant les réfugiés portugais se dirigent sur le port de Brest où ils abordent le 30 janvier et reçoivent les secours d'une généreuse hospitalité. » (*Abrégé chronologique de l'Histoire de France par le Pt Hénault, continué jusqu'aux événements de 1830*; Paris, Proux, 1840, in-4, p. 932.) Beyle, dans une lettre de la même époque, parle de ce fait en ces termes : « On est irrité des coups de canon anglais contre Saldâna ; c'est une grande infamie ; les Anglais en ont le privilège. » (*Correspondance inédite* 2e série, p. 68.)

gauche a failli se séparer; le grand Citoyen (1) lui a fait entendre raison. Peignez-moi *exactement* une de vos journées sans rien ajouter ni retrancher *par vanité*. Ayez la vanité d'avoir de l'orgueil et de tout dire.

Relisez la *huitième section* de l'*homme* par Helvétius (2) et vous serez considéré de

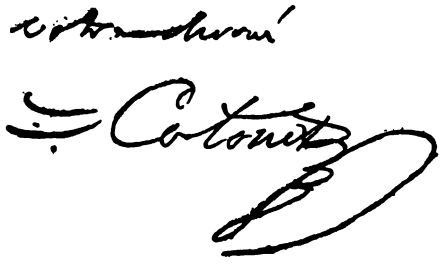

Beyle signait presque toutes ses lettres d'un pseudonyme qu'il changeait chaque fois. Ainsi nous avons relevé, dans sa correspondance, soixante-deux noms différents (3); Mérimée nous donne la raison de

(1) Sans doute La Fayette.

(2) Beyle dit, dans une lettre du 10 juin 1828 : « Il est un livre dont le titre devrait être « *De l'art de découvrir les motifs véritables des actions des hommes.* » Ce livre, c'est *l'Esprit* d'Helvétius. » *(Correspondance inédite,* 1re série, p. 181.)

(3) Voici, par ordre alphabétique, les divers pseudonymes employés par Beyle dans la *Correspondance inédite* publiée par Mérimée. Nous avons mis, entre parenthèses, les dates des lettres :

Ailhaud (28 janv. 1831); — *Alceste* (10 juin 1822); — *Alfred de Ch.* (18 nov. 1833); — *Arnolphe Il*e (26 janv. 1811); — *Auguste* (6 juin 1821); — *L. A. C. Bombet* (*), *marquis de Cursay* (15 oct. 1817); — *B*on *Boutonet* (28 avril 1835); — *Timoléon Brenet* (7 oct. 1836); — *B*on *Brisset* (28 juill. 1832); — *Casimir* (1834); — *Caumartin* (19 fév. et 13 août 1838); — *Comte de Chadevelle* (23 déc. 1826); — *A. L. Champagne* (29 mars 1840); — *Champagne* (1er janv. 1831); — *Chapelain* (9 nov. 1812); — *Chappuy* (20 déc. 1837); — *Chauvin* (13 janv. 1824); — *Choppin* (26 déc. 1829); — *Choppin d'Arnouville* (15 oct. 1824); — *Clapier et C*ie (28 mars 1820); — *Hor. de Cluny* (9 avril 1835); — *Collinet de Gremme* (13 juillet 1825); — *Condotti 48* (19 avril 1841); — *Cotonet* (9 juin 1839); — *Ch. Darnade* (9 novembre 1839); — *Baron Dormant* (26 avril 1831); — *Timoléon du Bois* (25 nov. 1835); — *Dupellée* (17 mars 1831); — *Dupuy* (1er sept. 1819); — *Durand* 12 juin 1832); — *François Durand* (1er sept. 1816); — *Blaize Durand* (28 juillet 1822); — *Durand Robet* (20 janv. 1838); — *Jacques Durand* (29 janv. 1840); — *Duversoy* (23 oct.

(*) Beyle a pris le pseudonyme d'*Alexandre-César Bombet* dans ses *Lettres écrites de Vienne, en Autriche, sur Haydn.*

cette variété : « Il (Beyle) avait pris l'habitude bizarre de s'entourer de mystère dans les actions les plus indifférentes, afin de dérouter la police, qu'il croyait probablement assez simple pour s'occuper des bavardages de salons. Jamais il n'écrivait une lettre sans la signer d'un nom supposé ; il la datait d'*Abeille* au lieu de Civita-Vecchia. Les notes qu'il prenait sans cesse étaient des espèces d'énigmes dont il était souvent lui-même hors d'état de deviner le sens, quand elles remontaient à quelques jours. » (1).

Le caractère caustique de Beyle se montre dans une lettre adressée de Rome, le 18 juin 1836, à M. de Fiori, à Paris, et qui n'est pas imprimée dans la *Correspondance*. Nous ne pouvons que reproduire d'après un catalogue l'analyse de cette lettre (2).

Beyle raconte qu'il a été malade et que, malgré sa faiblesse, il s'est traîné à la *Muta di Portici*. Cet opéra a eu le plus grand succès, quoiqu'il n'y eût pas de chanteuse et que le Masaniello n'eût pas de voix. Tout se passe en chœurs; ils chantent avec verve, tant les coquins sont contents de n'être plus des Grecs et des Romains, mais simplement des canailles de pêcheurs; comme tels, ils se permettent toutes sortes de lazzis et même de grossièretés sans lazzis que le public prend fort bien. « Croiriez-vous que ce public en est réduit à ce point d'abjection que deux jeunes avocats m'ont demandé si, à tout prendre, leur *Muette* n'était pas supérieure à celle de Paris? Ce pays-ci est perdu. Ils en sont, pour les arts, le sens commun et l'art de jouir de la vie, au point où les arts du dessin en étaient sous Constantin, en 300 : on relevait les colonnes des Temples, mais on les plaçait à l'envers, la tête en bas. »

1825); — *L'Ennuyé* (14 sept. 1831); — *Fabrice* (12 janv. 1840); — *Favier, capitaine* (2 oct. 1812); — *A. L. Féburier* (14 janv. 1832); — *Flavien* (11 oct. 1833); — *Laubry* (12 juill. 1820); — *Léonce D.* (1836); — *Le léopard* (1829); — *Louvet* (29 janv. 1842); — *Mequillet* (17 déc. 1830); — *Meynier* (6 fév. 1831); — *Jules Pardessus* (30 avril 1833); — *B*on *Patault* 1er mai 1833); — *Periner* (5 nov. 1832); — *Porcheron* (21 août 1825); — *Poverino* (24 déc. 1830); — *B*on *Raisinet* (11 août 1831); — *Robert* (7 mai 1821); — *Robert frères* (3 sept. 1818); — *Roger* (juillet 1824); — *Saupiquet* (26 avril 1824); — *Adolphe de Seyssel* (21 déc. 1834); — *C. de Seyssel* (17 mars 1837); — *Simon* (11 juin 1834); — *Stendhal* (26 juin 1824); — *Toricelli* (25 avril 1818); — *Domenico Vismara* (26 mars et 19 avril 1820).

(1) *Notes et souvenirs* (sur Beyle) par P. Mérimée, en tête du 1er volume de la *Correspondance inédite*.

(2) Catalogue Trémont. (V. *L'Amateur d'autographes*, 2e année, n° 25, p. 8.)

LOUIS XIV

ET PORT-ROYAL DES CHAMPS

1664

C'est en 1664 qu'eut lieu la célèbre persécution contre les religieuses de Port-Royal qui refusaient de signer le *Formulaire* condamnant les propositions de Janssenius. Hardouin de Péréfixe, alors archevêque de Paris, ne put rien obtenir de ces pieuses filles et leur interdit « la participation des sacrements ». Ses diverses visites à Port-Royal de Paris, l'enlèvement de l'abbesse et de onze sœurs (26 août 1664), l'installation d'une nouvelle supérieure, sont des faits connus dans leurs plus petits détails, tant par les procès-verbaux des religieuses que par les récits des historiens (1). On sait aussi que l'archevêque, après avoir châtié le couvent de Paris, alla visiter, le 15 novembre, la maison de Port-Royal des Champs, dont la mère Du Fargis était prieure. Les principaux personnages de la maison étaient alors le médecin Hamon, Pierre Floriot, chapelain, Paulon, confesseur, Antoine Giroust, sacristain, et Akakia, homme d'affaires. M. Hamon est trop connu pour qu'il soit besoin d'en parler. Voici quelques renseignements sur les quatre autres personnages.

Pierre Floriot, curé d'un village proche des Vaux de Cernay, avait abandonné son église pour devenir chapelain à Port-Royal des Champs. Il mourut en 1691, à l'âge de 87 ans (2).

Paulon avait été nommé confesseur, en 1661, par M. Bail, qui avait remplacé, par ordre supérieur, M. Singlin dans la direction de Port-Royal des Champs. Il vécut toujours, paraît-il, en grande paix avec les religieuses (3).

Antoine Giroust était un prêtre du diocèse de Paris qui, dès son ordination, demanda à célébrer sa première messe à Port-Royal des Champs où il avait une sœur religieuse. Cette sœur lui représenta avec tant de force la grandeur de l'action qu'il allait faire que Giroust, honteux, se défit d'un bénéfice et résolut, « pour réparer son entrée téméraire et

(1) *Port-Royal* par Sainte-Beuve, 3e édition, t. IV, liv. 5.

(2) *Histoire de l'Abbaye de Port-Royal* (par l'abbé Jérôme Besoigne); Cologne, 1752. 6 vol. in-12, t. IV, p. 599-601.

(3) *Id.*, t. I, p. 421.

présomptueuse », de ne jamais monter à l'autel. Il se retira à Port-Royal et y demeura sacristain durant vingt-quatre ans. Il mourut dans cette maison le 9 janvier 1672 (1).

Les Akakia étaient, selon l'expression de Sainte-Beuve, toute une tribu à Port-Royal, l'aîné, Akakia du Mont, confesseur, et les quatre autres solitaires. Deux d'entre eux, MM. de Vaux et du Plessis, furent les hommes d'affaires des religieuses (2).

Quand Hardouin de Péréfixe fit sa visite du 15 novembre, il vit ces Messieurs et il eut même, le 17, un entretien avec le confesseur Paulon sur le *Formulaire* (3). La résistance étant grande aux Champs comme à Paris, l'archevêque prononça aussi l'interdiction des sacrements. Louis XIV, si ardent sur toutes les questions du jansénisme, écrivit de sa main royale l'ordre de mettre à la Bastille Floriot et Paulon et de chasser Giroust et Akakia. Ce document, qui nous fait assister en quelque sorte à ces graves événements de l'histoire religieuse, a été conservé, et nous en publions le texte et le fac-simile.

Mettre à la Bastille

Floriot, chapelain du Port royal des Chans, et Paulon, confesseur,

et chaser Jirou, sacristain de la ditte maison,

et Acatia qui fait les affaires et luy ordonner de rendre compte en ce retirant des affaires de la ditte maison entre les mains de celuy qui aura soing de leurs affaires et qu'on choisira pour cela.

Escrire à deux hommes qui sont à la ditte maison.

Le 30 novembre 1664 un officier vint à Port-Royal des Champs avec une lettre de cachet. Floriot et Paulon étaient absents (4). Hamon et Giroust reçurent l'envoyé du Roi qui expulsa ce dernier. Hamon, que l'ordre publié ci-dessus ne mentionne pas, se crut désigné et se retira prudemment. Il a raconté les péripéties de cette journée dans une lettre adressée à M. de Luzancy le 3 décembre suivant (5).

(1) *Histoire de l'Abbaye de Port-Royal*, t. IV, p. 124-25. — Le frère de ce personnage, nommé Julien Giroust de Bessi, officier, avait été également touché de la grâce. Il fut valet à Port-Royal des Champs où il mourut en 1659.

(2) Sainte-Beuve, t. III, p. 75.

(3) Besoigne, t. II, p. 7.

(4) *Id.*, t. II, p. 10.

(5) In-4 de 56 pages, dans le recueil sur Port-Royal à la Bibliothèque nationale (Ld^3 84).

LOUIS XIV ORDONNE DE METTRE A LA BASTILLE

LE CHAPELAIN ET LE CONFESSEUR DES RELIGIEUSES DE PORT-ROYAL DES CHAMPS

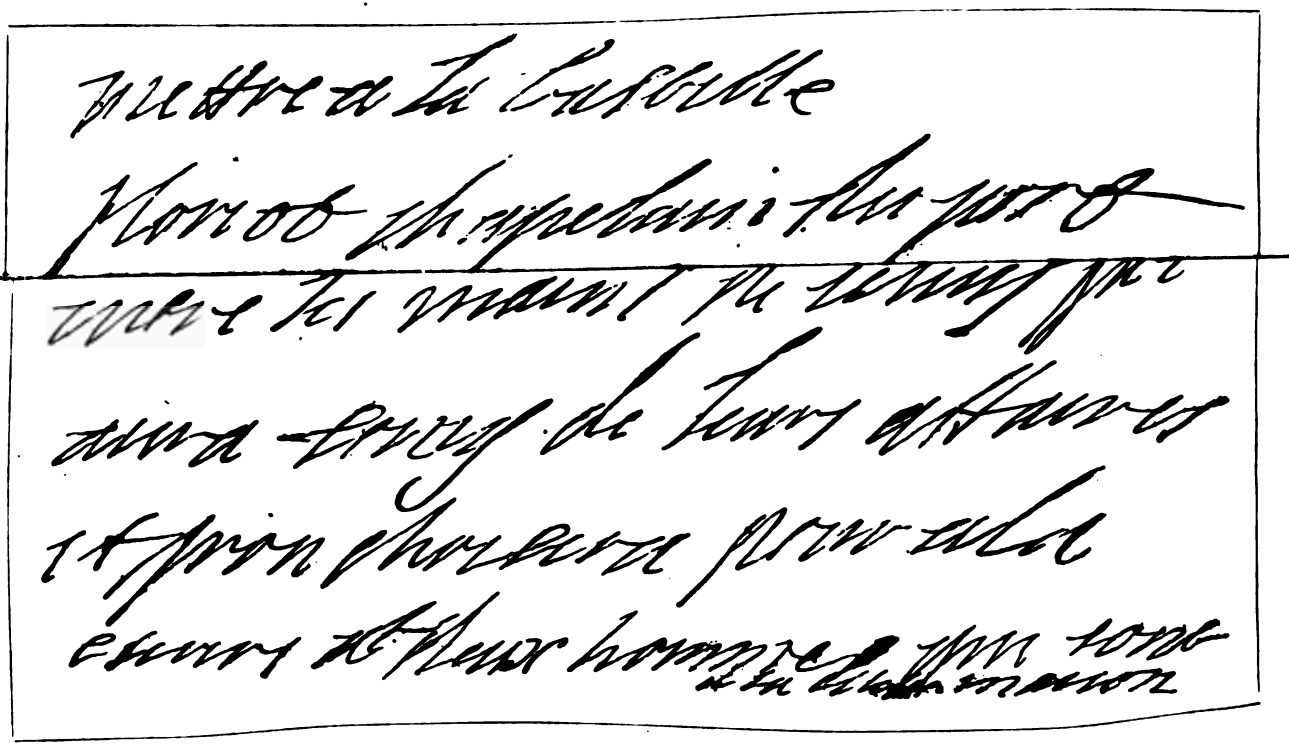

mettre à la Bastille
Monsr. le chapelain et le pre-
mier et le maistre du temps qui
aura soin de leurs affaires
et son chirurgien pour aller
esmoy et leur homme de la maison

Revue des Documents historiques, t. II, p. 138.

ANTONIO SALIERI

MORT DE GLUCK

1787

Antonio Salieri, né à Legnano (Vénétie) le 19 août 1750, devint, à l'âge de 25 ans, maître de chapelle de la cour impériale de Vienne. Il s'attira la faveur et l'amitié de Gluck qui le chargea de faire la musique de la pièce des *Danaïdes* promise à l'Opéra de Paris. Gluck envoya Salieri à Paris comme son collaborateur; *les Danaïdes* parurent sous le nom de Gluck (26 avril 1784), et obtinrent le plus brillant succès. Alors l'illustre maître déclara publiquement que la partition toute entière était due à Salieri. Les gazettes commentèrent longuement ce fait et publièrent à son sujet plusieurs lettres ou articles (1). Bref, grâce au stratagème de Gluck, le maître de chapelle de Vienne avait acquis la faveur du public parisien.

Salieri travailla à la dernière œuvre de Gluck, *le Jugement dernier* (2). C'est peu après que l'auteur d'*Armide*, déjà frappé deux fois d'attaques de paralysie, mourut subitement dans sa maison d'Alte-Wieden (15 novembre 1787). Salieri assista aux derniers moments du maître et en manda les détails dans une lettre du 5 décembre dont voici le texte (3). Il parle tout d'abord de son opéra de *Tarare;* cette pièce, dont Beaumarchais avait écrit le livret, avait été jouée à Paris cette même année avec un succès égal à celui des *Danaïdes* (4). Salieri, de retour à Vienne, s'occupait alors de refaire le même opéra de *Tarare* qui devait s'appeler désormais *Axur Re d'Ormus* (5).

Ce 5 déc. 787. Vienne.

J'ai reçu, mon ami, votre lettre, et je vous remercie de toutes les nouvelles qu'elle contient; sur tout de celles qui me regar-

(1) *Gluck et Piccinni* par Gustave Desnoiresterres; Paris, Didier, 1872, in-8, p. 340 et suiv.

(2) *Id.*, p. 385.

(3) Cette lettre fait partie de la collection Bolly.

(4) *Biographie universelle des musiciens* par Fétis.

(5) *Idem.*

dent, parceque elles ne sont pas de plus movaises. J'ai porté sur le champ l'autre lettre à madame votre épouse, que j'ai trouvé en tré bonne santé, et à la quelle je ne manquerais pas d'avancer ce dont elle pourait avoir besoin pandant le peu de tams que vous comptez encor rester absent.

J'ai une prière moi aussi à vous faire, mon ami : la voici. Mons. Imbault, éditeur de Tarare, comme vous savez, a remis à Monsieur de Blumendorf, secretair d'ambassade de S. M. l'Emp., cinq exemplaires de mon Tarare qui me restent, avec 24 exemplaire du poeme que monsieur de Beaumarchais m'envoit par complaisance. J'ai été d'accord avec M. Imbault qu'il m'enveroit le tout à Vienne; mais puisque il ne l'a pas fait, et que je vois, par l'exemplaire que l'ambassadeur a envoyé à l'empereur, la partition extremement volumineuse, par conséquence impossible à obtenir par le moyen d'un courrier, et aussi par la diligence sans dépenser trop; j'ai donc pensé, mon ami, de vous prier de vous en charger vous même e de le porter à votre retour à Vienne. Payez ce qui est nécessaire dans la route, et je ferai mon devoir. J'ai déja prévenu monsieur le secretaire de Blumendorf que je vous prierais de ce plaisir, ainsi vous n'avez qu'à vous presenter. Pour les exemplaires du poeme, je vous dirai que d'un tel nombre à présent je n'en ai plus besoin, parceque un libraire de Vienne en a fait déja venir de Paris; ainsi, ceux qui m'en avoit demendé, ont trouvé le moyen de les avoir sans moi; par consequence, quand vous en prennéz une demie dousaine pour moi, pour ne pas grossir inutilement le paquet, vous pouvez disposer du reste à votre plaisir. Mais, mon ami, sans façon : si le paquet de cinq exemplaires de la musique vous genasset dans la route, prenez-en un seul avec vous, et envoyez le reste par le moyen ordinaire.

Depuis votre depart de Vienne je n'ai fait que travailler sur *Tarare* italien, qui s'apellera en cette langue, *Axur*. Cet opera doit etre representé pour le mariage de la princesse de

Wirtemberg avec l'archiduc François (1), qui se faira le 6 ou 8 du moi prochain. Ce travail ne m'a donc pas encor permis d'étudier sur les morceaux que vous m'avez laissé de votre nouvelle piece : mais apres *Axur,* j'y travaillierais incessement.

Vous avez surement entendue la mort du chev. Gluck, arrivée le 15 du mois passé. Le povre homme est allé encor le jour avant sa mort à se promener l'apres diné en voiture avec Mad. Gluck. Elle m'a racconté qu'il se portait tres bien ce jour la ; qu'il avoit bien diné, et qu'en sortant de la maison il avait badiné avec son domestique. Une demie heures apres (en voiture) il lui prend un coup d'apoplexie ; c'estoit quatrheures : on le reconduit chez lui ; à dix heures il lui en vient un autre : malgré ça il parlait encore, et avait tout son entendement. Le second jour à 5 heures du matin un troisieme coup lui survint. A 9 heures du meme matin Mad^me^ Gluck m'a fait avertir de cette disgrace. Je suis, comme vous pensé bien, courus chez lui : je lui ai pris et baisé, les larmes aux yeux, la main droite qu'il remuet encor un peux, mais il ne connoisait plus personne, et à 7 heures du soir il a cessé de vivre. Il a presque deviné le jour de sa mort. Deux semaines avant sa disgrace je lui ai montré mon nouveau chœur que vous avez lû chez moi sur le titre du *jugement dernier :* en me conseillant de laisser plutôt un chant que l'autre de deux que j'en avais fait pour le moment où l'on entend la voix de Dieu ; il m'a dit ces precises paroles : Je crois que celui-ci et plus à sa place que l'autre, parceque il detache davantage du chant commun des hommes, et que par consequence il est plus adapté à l'idée que nous pouvons nous former de la majesté divine : si pourtant vous n'est pas persuadé de ma raison, attendéz quelques jours, et je vous en donnerais des nouvelles de l'autre monde (2).

(1) François II, né à Florence le 12 février 1768, succéda à son père Léopold II en 1792. Il épousa, en 1788, Elisabeth de Wurtemberg, qui mourut deux ans après.

(2) V. Mosel, *über das Leben und die Werke des Anton Salieri ;* Wien, 1827, in-8, et *Gluck et Piccinni* par G. Desnoiresterres.

Adieu, mon ami; en passant du magazin de l'Opera je vous prie d'y entrer et de faire mes complimens à monsieur Dauvergne (1), et à monsieur et madame la Salle (2) ainsi qu'à tout le comité de l'Opera. Je vous embrasse, et suis ce que je resterai toujour

Votre ami Sabien.

P. S. Envoyez, je vous prie, par la petite poste deux mots à mons. le Chev. Roger qui demeure rüe neuve des petits champs prés le controle general. C'est l'auteur du *jugement dernier*. Marchez-lui seulement que je vous ai prié de le prevenir que j'ai reçu la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, mais que je ne lui ai pas encor repondu, parceque je veux en meme temp lui envoyer, comme il le souhaite, la musique du chœur sudit; chose que je compte pouvoir fair encore avant la fin du carnaval. A l'égard de mons. de Beaumarchais, puisque vous y avez été, quoique vous ne l'ayez pas trouvé à la maison, si vous avez laissé dit que je vous avez prié de lui faire mes complimens, il n'est plus necessaire que vous y allez de rechef, parceque je sais qu'on le trouve difficilement chez lui.

Le 17 novembre 1787 Gluck fut inhumé au cimetière de Matzleinsdorf. On inscrivit sur sa tombe ces simples mots :

« Ci-gît un honnête homme allemand, un bon chrétien et un mari fidèle, Christophe, chevalier Gluck, maître dans l'art de la musique, mort le 15 novembre 1787. »

(1) Antoine Dauvergne, surintendant de la musique du Roi et directeur de l'Opéra.

(2) Lasalle était secrétaire de l'Opéra. Fétis cite de lui : *Lettre du comité de l'Opéra à l'auteur de* Tarare, 7 août 1790. Suivie d'une *réponse de l'auteur au comité de l'Opéra*, Paris, 1790, 8 pages in-8.

DRAPEAUX BLANCS PRIS SUR LES VENDÉENS

30 SEPTEMBRE 1793

Lettre des conventionnels Collot d'Herbois et Carnot félicitant les administrateurs du département de la Loire-Inférieure d'avoir fait brûler deux drapeaux blancs pris sur les rebelles de la Vendée.

Paris, le 30 7bre 1793
l'an 2me de la République française.

Les Représentants du Peuple, membres du Comité de salut public, aux administrateurs du dépt de la Loire inférieure à Nantes.

Nous avons reçu, citoyens, votre lettre du 13 du courant, votre arrêté et procès-verbal du 11 de ce mois relatif au brûlement de deux drapeaux blancs pris sur les rebelles. Vous nous donnez par là une nouvelle preuve de votre haine pour des rebelles fanatiques qui déchirent le sein de leur patrie. Votre courage et votre énergie connus nous font espérer que vous repousserez les efforts de ces monstres stipendiés par Pitt et Cobourg.

Les membres du Comité de salut public chargés de la correspondance,

Collot d'Herbois Carnot

LOUIS DE ROUVROI

DUC DE SAINT-SIMON

MALADIE DE LOUIS XV; PROMOTION DE L'ABBÉ DUBOIS AU CARDINALAT

En racontant les événements de l'année 1700, Saint-Simon relate que le cardinal Delfino (1), nonce en France, fut rappelé à Rome et remplacé par Gualterio (2), vice-légat d'Avignon (3). Il marque finement que ce dernier avait, en toute occasion, manifesté ses sympathies pour la France, afin d'être choisi par le Roi (4) pour cette nonciature qui menait toujours au cardinalat (5). « Gualterio avoit infiniment d'esprit, et un esprit réglé, sensé, sage, prudent, mais gai et souple, beaucoup d'agrément et de douceur, avec cela beaucoup d'érudition, une grande connoissance du monde et une fort aimable conversation, avec toute l'aisance d'un homme accoutumé aux grandes cours et à la meilleure compagnie; il la faisoit lui-même, et sa conversation étoit charmante et souvent instructive sur une infinité de choses. Ce qu'il avoit de plus recommandable, mais de plus singulier pour un homme de son pays et de son état, c'étoit la probité, la vérité, la fidélité et la candeur, avec tout l'art nécessaire pour les conserver entières dans le maniement des affaires et parmi le commerce du monde (6). » Avec un tel homme Saint-Simon

(1) Delfino (Marco-Daniele), archevêque de Damas, vice-légat d'Avignon, fut nonce en France de 1696 à 1700. Créé cardinal par Innocent XII, en 1699, il demanda son rappel et mourut à Rome le 5 août 1704, dans sa cinquantième année.

(2) Gualterio (Filippo-Antonio), né à Saint-Quirice de Fermo le 24 mars 1660.

(3) La nomination de Gualterio par Innocent XII est du 27 février 1700. (*Dictionnaire des Cardinaux*, dans la coll. Migne.)

(4) « Le nonce Delphini fut relevé ici par Gualterio, vice-légat d'Avignon, que le Roi préféra dans une liste de cinq sujets que le Pape lui proposa. C'est un usage tourné en espèce de droit, que l'Empereur et le Roi ont ainsi le choix des nonces que Rome leur envoie. » (*Mémoires du duc de Saint-Simon*, éd. Chéruel et Ad. Regnier fils, t. II, p. 288.)

(5) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. II, p. 288.

(6) *Id.*, t. IV, p. 300.

ne pouvait manquer de s'entendre ; aussi tous deux « du commerce fréquent » vinrent-ils bientôt « à l'amitié et à la confiance. » Dès que Gualterio eut le chapeau, il fut rappelé (1), et il quitta avec un profond regret Paris où il s'était lié avec tant de nobles et savants personnages, entre autres Mabillon et Malebranche (2). Il entretint dès lors une correspondance réglée avec Saint-Simon ; chaque semaine les deux amis s'écrivaient des lettres, presque toujours en chiffres (3). C'étaient des dépêches politiques, restées jusqu'à ce jour inconnues. Une minute de l'une d'elles, émanée de Saint-Simon et écrite de sa propre main, est actuellement en notre possession. Elle porte en tête cette mention : *Pour chiffrer à M. le cardinal Gualterio.* Elle est relative à la courte maladie de Louis XV en août 1721, qui produisit d'autant plus d'effet, que les ennemis du Régent en profitèrent pour faire peser de nouveau sur ce prince les soupçons de poison déjà si accrédités lors de la mort du duc et de la duchesse de Bourgogne. Saint-Simon, qui a écrit cette lettre avec précipitation et sans se relire, car elle ne porte aucune correction ni rature, l'a datée du *4 juillet* au lieu du *4 août*. Une semblable erreur existe dans le manuscrit des *Mémoires* où on lit que la maladie commença le *dernier août* au lieu du *dernier juillet* (4).

Voici le texte de la minute de Saint-Simon :

P^r^ chiffrer à M. le C^l^ Gualterio.

Paris, 4 juillet 1721.

Nous avons eu icy une grande allarme depuis ma dernière lettre à V. E. qui est Dieu mercy entièrement calmée par la parfaitte guérison du Roy. C'est par où je commence. La fièvre luy prit le matin du dernier juillet, s'estant trouvé légèrement incomodé quelques jours auparavant, mais cela ne parut presque pas. Le frisson du premier de ce mois fut de 5 heures, le chaud à proportion et un redoublement dans la nuit. Le premier il fut saigné au bras vers l'après midi, après avoir esté

(1) Gualterio reçut, en 1706, de Clément XI le chapeau de cardinal et l'évêché d'Imola.

(2) *Dictionnaire des Cardinaux.*

(3) Saint-Simon le dit lui-même : « Du commerce fréquent nous vînmes à l'amitié et à la confiance, qui a duré entre nous jusqu'à sa mort, avec un commerce réglé de lettres toutes les semaines depuis son départ, et presque toujours en chiffre. » (T. IV, p. 301.)

(4) Une main étrangère a corrigé sur le manuscrit *août* en *juillet*. M. Ad. Regnier fils a scrupuleusement mentionné cette correction dans une note de son excellente édition.

soulagé le matin d'un lavement que M. de Fréjuls (1) luy proposa et refusé quelques heures après un autre qu'on croyoit nécessaire et que M. le maréchal de Villeroy luy proposa sans succès. La saignée le soulagea encore, mais vers 7 heures du soir le redoublement vint si violent que sur les onse heures du soir il fut saigné du pied. Le soulagement fut aussytost et il fut guay une heure avec M. de Fréjuls qu'il voulut absolument qu'il luy promist de se coucher. M. le Duc et les grands officiers en fonction passèrent la nuit dans sa chambre. Il dormit jusqu'à 4 heures du matin, mais sa teste peu nette et son corps tout occupé et appesenti firent tout craindre. Il fut résolu qu'il prendroit deux verres de manne avec un grain d'émétique dans chacun, ce qui fut éxécuté à 8 heures et à 9 heures avec tant de succès pour l'évacuation sans effort quoy [que] fort ample que la fièvre baissa toujours et empescha le redoublement de manière qu'après une excellente nuit il s'est trouvé ce matin gaillard et sans fièvre. Les médecins qui s'attendoient qu'elle dureroit encor quelques jours en sont surpris eux-mesme, ce qui marque la bonté du tempérament du Roy qui a esté guéri dès qu'il a esté vuidé. On ne peut montrer plus d'esprit, de douceur et de tranquilité qu'il a fait en cette occasion, et sa prédiléxion unique pour M. de Fréjus n'a jamais tant paru. Il sera purgé demain et n'est que légèrement affoibli. V. E. peut juger de l'inquiétude et de la joye qui y succède, à laquelle je ne doutte pas qu'elle ne soit bien sensible (2).

(1) L'abbé, depuis cardinal de Fleury.

(2) Voici le récit donné par Saint-Simon (t. XVII, p. 259) :

« Le dernier août [juillet], le Roi, jusqu'alors dans une santé parfaite, se réveilla avec mal à la tête et à la gorge ; un frisson survint, et sur l'après-midi, le mal de tête et de gorge ayant augmenté, il se mit au lit. J'allai le lendemain, sur le midi, savoir de ses nouvelles. Je trouvai que la nuit avoit été mauvaise et qu'il y avoit depuis deux heures un redoublement assez fort. Je vis partout une grande consternation. J'avois les grandes entrées, ainsi j'entrai dans sa chambre. Je la trouvai fort vide, M. le duc d'Orléans, assis au coin de la cheminée, fort esseulé et fort triste. Je m'approchai de lui un moment, puis j'allai au lit du Roi. Dans ce moment Boulduc, un de ses apothicaires, lui présentoit quelque chose à prendre. La duchesse de La Ferté, qui, par la duchesse de Ventadour sa sœur, avoit toutes les entrées comme marraine du Roi, étoit sur les épaules de Boulduc, et s'étant tournée pour voir qui approchoit, elle me vit, et tout

Je me contenteray pour cet ordinaire de rendre mil graces de la longue dépesche dont je ne fis que luy accuser la réception par ma dernière en attendant le premier ordinaire. J'auray seulement l'honneur de luy dire que tout ce que V. E. m'y marque me paroist entièrement convenir avec ce que j'ay eu l'honneur de luy mander. La question est du vouloir ou d'y pouvoir parvenir, mais la promotion de M. du Bois (1) a fait icy un étrange cry public contre le Pape (2), et la lettre pleine de louange pour le nouveau promeu de M. le cardinal de Rohan (3) au Roy n'a pas mieux réussy. J'attendois mieux du Pape qu'une telle précipitation (4). On assure qu'il accorde aussy la dispense de M. de Vendosme. Cette grace trouverra moins d'applaudissement s'il se peut parce qu'elle est sans prétexte comme sans cause, ainsy que celle de l'abbé de Coetlogon.

Je conjure V. E. de bien méditer et repasser ce que j'ay eu l'honneur de luy mander en dernier lieu que je luy recommande de toutte mon affection et d'estre bien persuadée de tout mon attachement et de toutte ma vénération pour elle. Mil

aussitôt me dit entre haut et bas : « Il est empoisonné, il est empoisonné. — Taisez-vous donc, madame, lui répondis-je, cela est horrible. » Elle redoubla, et si bien et si haut, que j'eus peur que le Roi l'entendît. Boulduc et moi nous nous regardâmes, et je me retirai aussitôt d'auprès du lit et de cette enragée, avec qui je n'avois nul commerce. Pendant cette maladie qui ne dura que cinq jours, mais dont les trois premiers furent violents, j'étois fort fâché et fort en peine; mais en même temps si aise d'avoir opiniâtrement refusé d'être gouverneur du Roi, et si agité en me représentant l'être, et en quel état je serois, que je m'en réveillois la nuit en sursaut, et ces réveils étoient pour moi de la joie la plus sensible de ne l'être pas. La maladie ne fut pas longue et la convalescence fut prompte, qui rendit la tranquillité et la joie, et causa un débordement de *Te Deum* et de réjouissances. Helvétius en eut tout l'honneur: les médecins avoient perdu la tête; il conserva seul la sienne; il opiniâtra une saignée au pied dans une consultation où M. le duc d'Orléans étoit présent; il l'emporta: le mieux très marqué suivit incontinent, et la guérison bientôt après. »

(1) Elle avait eu lieu dans le consistoire du 16 juillet 1721.

(2) Michelangelo Conti, né à Rome le 15 mai 1655, cardinal en 1707, succéda à Clément XI le 8 mai 1721 et prit le nom d'Innocent XIII. Il mourut le 7 mars 1724.

(3) Armand-Gaston-Maximilien de Rohan, né à Paris le 26 juin 1674, évêque de Strasbourg (1704), cardinal (1712), grand-aumônier de France (1713). Il sacra Du Bois archevêque de Cambrai le 9 juin 1720, et fut un des plus ardents à lui obtenir le chapeau. (V. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVII, p. 221.) Il mourut le 19 juillet 1749.

(4) Philippe de Vendôme, grand-prieur de France, né en 1655, mort en 1727.

très humbles graces de l'honneur de sa lettre du 15 juillet. Je luy souhaite une parfaitte santé. Je vais aussy faire 8 ou 10 jours de remèdes (1).

On a pu voir la différence des deux récits, l'un écrit sous l'impression des événements mêmes, l'autre rédigé sur des notes plus de vingt années après. Si, d'une part, dans la lettre au cardinal Gualterio, certains détails sont plus précis, d'autre part, il n'y est nullement question, sans doute avec intention, de l'isolement du duc d'Orléans et des propos calomnieux de la duchesse de La Ferté. Quant à la promotion de Du Bois au cardinalat, Saint-Simon fut toujours du même avis. Il a raconté que l'élection du cardinal Conti à la papauté ne fut appuyée par le parti français que sur la promesse du chapeau pour le ministre du Régent (2). Il a narré aussi les visites du nouveau cardinal aux princes du sang et n'a pu s'empêcher d'admirer l'habileté et l'esprit de cet homme qui « parla si judicieusement et si bien, que quelque indignation qu'on eût contre sa personne et sa fortune, tous ceux qui l'entendirent en furent charmés. » (3)

Les *Mémoires* de Saint-Simon sont, dans certaines parties, un plaidoyer en faveur des priviléges de la noblesse, menacés de toutes parts : la colère si légitime du duc contre les bâtards de Louis XIV, son ironie contre les nouveaux anoblis, sa sévérité à l'égard des titres et de l'ancienneté des familles, tout enfin témoigne que Saint-Simon fut le dernier défenseur des droits antiques de la noblesse française. Cet amour jaloux des priviléges déplaisait à Louis XIV, ce qui n'empêchait pas le duc de rédiger de nombreux mémoires historiques toutes les fois qu'une difficulté de préséance était soulevée à la Cour ou au Parlement. Saint-Simon avait étudié dès longtemps toutes ces questions ; il prenait des notes pour appuyer ses conclusions sur des exemples tirés de notre histoire nationale. Nous avons entre les mains un manuscrit de la main même de Saint-Simon : il a pour titre : « Remarques sur les séances au Parlement des Rois, Pairs, etc., faittes sur le cérémonial françois. » C'est vraisemblablement le fondement d'un ou de plusieurs de ces mémoires qui agitèrent si fort la Cour de Louis XIV. A ce titre et pour donner un spécimen de l'écriture de Saint-Simon et de l'aspect de ses manuscrits, nous reproduisons en fac-simile quelques lignes de ces *Remarques*. Nous avons communiqué d'ailleurs ce document à M. Ad. Regnier fils, qui l'utilisera sans doute dans l'appendice de son édition.

(1) V. d'autres lettres de Saint-Simon au cardinal Gualterio dans l'intéressant ouvrage de M. A. Baschet sur *le cabinet de Saint-Simon*.

(2) *Mémoires*, t. XVII, p. 222. — (3) *Id.*, *ibid.*, p. 255.

Extraits &c.

Remarques sur les seances au Parlement des Rois Pairs &c faites sur le ceremonial francois

4.

P. 427 et 428

Trois sortes de seances des Rois. 1 lict de justice, 2 assistance au Conseil, 3 assistance aux audiences ou plaidoyer

Lict de justice jamais n'est la chose publiq. se tient au Pl. de Paris d'ad. que est la Cour des Pairs, neantmoins on il plaist aux Rois. quelquefois ou il n'y a point de Cour de Pl. Necessaire n'est juger un Pair indecis s'il est n'est juger un Prince du sang (abis ils n'estoient pas Pairs nés ad depuis henry III)

Celuy les Pairs ecclesiastiques n'est pas n'est il plaist au Roy n'y mener aux hauts sieges toute la Magistrature aux bas sieges en robes rouges et le chancelier en la chaire du greffier

Au Conseil nul n'y assiste n'est il n'est Prince de voix deliberative. Celuy sied en chaire

MARIE DE MÉDICIS & ANNE D'AUTRICHE

Lettre adressée, en janvier 1629 (1), par Marie de Médicis et sa belle-fille Anne d'Autriche, « à nostre cousin le cardinal de Richelieu », pour le prier d'obtenir pour elles du Roi l'autorisation d'aller en pèlerinage à Notre-Dame de Lorette. Elle est écrite par la Reine-mère. Louis XIII et Richelieu, qui venaient de quitter Paris pour porter la guerre en Piémont, étaient sans doute alors à Dijon (2).

Mon cousin, Mr. Bouttelier en alant à trover le Roy mosieur mon fils, nous l'avons chargé la Rayne ma fille et moy de faire instance pour nous obtenir congé d'aller à Nostre dame de lorete et de vous prier de nostre parte d'i apporter tous ce qui despanderas de vous. Si cella est nous nous assurons que vous représenterés de si bones raisons au Roy oultre celle qui sont dans l'intructions que nous avons doné à nostre ambasadeur qu'il aura agréable de nous accorder nostra prière. Nous ne lui escriro puinct que nous sachions si il trove bon, ne voulant jamais rien faire que ne li apporte du comtentement. Nous vous en serons toutte le gré que vous povés attendre de

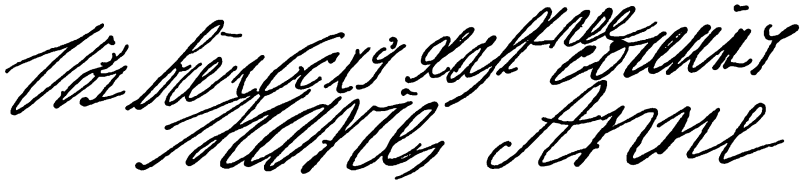

(1) La lettre est sans date, mais une cote nous apprend qu'elle a été écrite en janvier 1629.
(2) *Histoire de France sous Louis XIII* par A. Bazin, t. II, p. 151.

ANTOINE VAN DYCK

1599-1641

M. Benjamin Fillon nous communique une lettre adressée par Antoine Van Dyck, le 16 novembre 1641, au comte de Chavigny. Elle n'est que signée. Van Dyck était à Paris; il y avait été attiré par l'espoir de décorer les galeries du Louvre. Devancé par Nicolas Poussin et voulant retourner à Londres, il demanda au cardinal de Richelieu un passe-port pour lui, cinq serviteurs, son carrosse et quatre servants. Van Dyck ne put voir le ministre : il était malade et, quoique à peine âgé de quarante-deux ans, épuisé, irréparablement atteint. Les femmes en étaient cause. En vain Charles Ier, qui voulait garder son peintre, l'avait marié à la belle Marie Ruthven. Il était trop tard. Van Dyck menait la vie grande et avait sans cesse besoin d'or : il voulut en faire, se livra à l'alchimie, et il y acheva sa santé.

Il semble aussi que les événements politiques aient hâté la fin de Van Dyck, épouvanté sans doute de voir son protecteur Strafford monter sur l'échafaud, Henriette-Marie fuir en France avec ses enfants, et le Roi lui-même chercher un refuge en Écosse. La ruine de la société anglaise devait entraîner celle du peintre qui l'avait immortalisée par ses élégants portraits. Quoi qu'il en soit, Van Dyck était presque mourant quand il dicta la lettre suivante à un de ses serviteurs peu habitué à employer la langue française.

Monsieur,

Je voys par vostre très agle, come ausi j'entens par bouche du Monsieur Montagu l'estime et l'honeur que me faict Monseigneur le Cardinal. Je pleins infinement le malheur de mon indisposition, puis me ren incapable et indigne de tant faveurs. Je n'aury jamais honeur plus desiderée, que de servir sa Emiza,

et si je puis recuvrier mon salut, come je spere, je feroy un voiagje tout expres pour recevoir ses commandemens. Sependant je m'estime extremement redovable et obligé, et (1) come je me troive de jour in jour pire je désire con touta diligensa de me avanser envers ma maison en Engleterre pour laquele donc je vous supplie de me fair tenir un pasport pour moy et cincq serviteurs, ma carosse et quatre sevans, et m'obligerés infiniment d'estre vostre à jamais come je suis, Monsieur,

Vostre très humble et très obligé serviteur

Il 16 novembris 1641.

En tête on lit ces mots de la main de Chavigny :

M. Vandyck, peintre. Offre ses services à Mr. le Cardinal et demande un passeport pour s'en aller en Angleterre.

Van Dyck obtint son passe-port et revint à Londres. En vain Charles Ier promit-il à son médecin trois cents livres s'il sauvait le grand artiste, en vain usa-t-on des remèdes les plus énergiques (2), Van Dyck expira le 9 décembre 1641 à Blackfriars, à l'âge de quarante-deux ans. Il fut enterré deux jours après dans le chœur de la cathédrale Saint-Paul. Il laissait une fille unique, nommée Justiniana, née huit jours avant la mort de son père.

(1) Ce mot est répété deux fois.

(2) On égorgea une vache, on lui ouvrit le ventre et dans ses entrailles fumantes on coucha le moribond pour essayer de le réchauffer. (V. Ch. Blanc, *Vie des Peintres*.)

mus quod
agrionas
ruch omino
reclamabur.
edur pdicte
qui dicitur
a predicta
unquam
n minimu
mo.

AIMARD DE PROVINS

ÉVÊQUE DE SOISSONS

1212

Charte par laquelle Aimard de Provins, évêque de Soissons, déclare que Nicolas de Nanteuil et Flament, chevalier de Esquuri, ont fait certains dons à l'église de Longpont.

Aimard de Provins fut évêque de Soissons, de 1207 au 20 mai 1219; il avait succédé à Nivelon I de Cherisi.

Longpont est un village situé à cinq lieues de Soissons.

Voici le texte latin et la traduction française de cette charte que nous reproduisons aussi en fac-simile.

Haymardus, Dei gratia Suessionensis episcopus, omnibus presentes litteras inspecturis in perpetuum, notum facimus quod Nicholaus de Nantolio, filius Philippi, et Haois, uxor ejus, in nostra presentia contulerunt ecclesie Longipontis in perpetuam elemosinam quandam vineam, quam emerant a Petro Tristan, sitam a la Baete; nichil omnino in eadem vinea sibi deinceps retinentes, fide etiam prestita quod numquam super hac elemosina reclamabunt. Item Flamens, miles de Esquuri, laude et assensu Lucie, uxoris sue, et Gerardi, filii eorumdem, dedit predicte domui Longipontis decem solidos censuales Suessionensis monete super quamdam vineam in loco

qui dicitur li larriz Flamenc, singulis annis accipiendos et in perpetuum possidendos. Hanc elemosinam predicta Lucia et predictus Gerardus fide prestita concesserunt in perpetuum se ratam habituros et numquam reclamaturos. Quod ut ratum et stabile permaneat presentes litteras sigilli nostri munimine roboravimus. Actum anno gratie millesimo ducentesimo duodecimo.

Aimard, par la grace de Dieu évêque de Soissons, à tous ceux qui ces lettres verront à toujours, savoir faisons que Nicolas de Nanteuil, fils de Philippe, et Haois, sa femme, ont conféré en notre présence à l'église de Longpont en aumône perpétuelle certaine vigne qu'ils avaient achetée de Pierre Tristan, sise à la Bête, ne retenant rien désormais pour eux sur la dite vigne, foi même étant prêtée que jamais ils ne réclameront sur cette aumône. De même Flament, chevalier de Esquuri, avec l'approbation et le consentement de Lucie, son épouse, et de Gérard, leur fils, a donné à la susdite maison de Longpont dix sous de cens de la monnaie de Soissons sur certaine vigne [sise] dans le lieu qui est dit le larriz Flament, à recevoir chaque année et à toujours posséder. Cette aumône, la susdite Lucie et le susdit Gérard ayant prêté leur foi ont assuré qu'ils la tiendraient pour ferme à toujours et ne la réclameraient jamais. Afin que cela demeure ferme et stable nous avons confirmé les présentes lettres de l'autorité de notre sceau. Fait l'an de grace mille deux cent douze.

HENRI-FRANÇOIS-XAVIER DE BELZUNCE

ÉVÊQUE DE MARSEILLE

1720

Au mois de mai 1720, un navire venant du Levant apporta la peste à Marseille. L'épidémie, que les médecins appelèrent d'abord une fièvre maligne (1), se développa dans les quartiers populeux, dans les rues étroites et sales de la ville. Les habitants aisés émigrèrent; les boutiques se fermèrent, les transactions cessèrent; un cordon sanitaire fut établi autour de la ville pour empêcher toute communication avec le dehors, de sorte que, la famine aidant, la mortalité devint effrayante. Le gouverneur, M. le marquis Fortia de Pilles, et les échevins, MM. Estelle, Moustier, Audimar et Dieudé, transformèrent en hôpitaux les églises et les édifices publics et veillèrent à l'ensevelissement des morts, tandis que l'évêque Belzunce (2), quoique abandonné d'une partie de son clergé, parcourait les quartiers les plus éprouvés, réconfortant les malades et administrant aux mourants les secours de la religion. Le 31 juillet 1720, l'évêque écrivit à l'intendant de Provence Lebret:

Il n'est que trop vrai que nous avons eu la peste dans plusieurs quartiers de cette ville et qu'il y en a encore...

(1) Le 17 août seulement les médecins annoncèrent officiellement aux échevins que la maladie régnante était véritablement la peste.

(2) Henri-François-Xavier de Belzunce de Castel-Moron, né au château de La Force en Périgord le 4 décembre 1671, était évêque de Marseille depuis 1709.

Notre situation est bien cruelle, sans argent, sans provisions. Pour moi, je me destine à demeurer avec les pestiférés, à les consoler, à mourir s'il le faut, et de peste et de faim. Je viens d'envoyer M. l'abbé de Vintimille à Aubagne, pour avoir soin du reste de mon diocèse. Je viens de faire un mandement pour ordonner des prières et des jeûnes, MM. les échevins m'ayant prié de ne pas faire de procession, à l'imitation de saint Charles... L'épouvante est grande, j'ai cependant confiance en la miséricorde de Dieu (1).

Le fléau devint plus violent : mille personnes environ mouraient chaque jour, malgré le dévouement des médecins de Marseille secondés par Chicoyneau, accouru de Montpellier avec plusieurs de ses collègues. Les cadavres encombraient les rues et les places : en vain le chevalier Roze dirigeait-il avec une énergie extraordinaire les forçats requis pour enterrer les morts; on ne pouvait suffire à la besogne, et les travailleurs tombaient bientôt eux-mêmes mortellement frappés. Le peuple voyait dans ce fléau une punition céleste : aussi voulut-il, malgré l'opposition des échevins, célébrer, le jour de Saint-Roch (16 août), la procession qu'on avait coutume de faire annuellement à Marseille pour obtenir d'être préservés de la peste. De plus, le 10 septembre, les échevins firent, au nom de la ville, un vœu solennel entre les mains de l'évêque. Ce prélat, digne émule de saint Charles Borromée, résolut d'apaiser la colère divine. Il établit, le 22 octobre, par un mandement, la fête du Sacré Cœur de Jésus, et il résolut de la célébrer le 1er novembre (2). Au jour dit les cloches, muettes depuis quatre mois, sonnèrent à toutes volées pour annoncer la cérémonie. Les églises étant fermées, un autel fut dressé au milieu du cours. Le mistral, qui avait soufflé avec violence toute la nuit, cessa vers onze heures du matin, alors que l'évêque, tête et pieds nus, le flambeau à la main, s'avança vers l'autel, accompagné de son clergé. Là, en présence d'un peuple immense, il prononça une touchante exhortation, fit amende honorable et consacra la ville et le diocèse de Marseille au Sacré Cœur de Jésus. Puis il célébra la messe et rentra dans sa maison, tandis que le mistral recommençait à souffler, comme si Dieu lui-même avait

(1) *L'Amateur d'autographes*, n° 21, p. 334.

(2) Cf. *Relation de tout ce qui s'est fait à Marseille et ailleurs pour obtenir de Dieu la cessation entière du mal contagieux*; Lyon, P. Bruysset, 1722, in-4.

tenu à montrer qu'il avait pour agréable la soumission du pasteur et des fidèles (1).

Ni les gouverneurs, ni les échevins n'assistaient à la cérémonie ; ils n'étaient pas d'avis que cette procession eût lieu, craignant sans doute que l'agglomération du peuple ne produisît une recrudescence de l'épidémie (2). Le lendemain l'évêque écrivit la lettre suivante à « Monsieur Capus (3), archivaire, à la maison de ville, à Marseille. »

Cette pièce fut, suivant les précautions d'usage, passée au vinaigre (4). En voici le texte :

Je suis très faché, Monsieur, que vous n'aiés pas assisté à la procession tant différée. Vous auriés esté touché de la modestie, de la douleur et des larmes d'un peuple immence malgré la mortalité. Je n'ai point vu une action plus complette et jamais je n'ai vu tant pleurer. Dieu a paru désirer ce que j'ay fait, aiant fait cesser le vent seulement pour le temps qui a esté nécessaire pour la cérémonie.

Au reste, Monsieur, je n'ai jamais demandé à M. de Langeron (5) et à M^rs^ les Echevins leur consentement pour ma procession. Il ne m'est point nécessaire et en pareilles choses je ne despens de persone. Si j'ay tant différé ce n'a esté que pour agir avec ce concert qui seroit si nécessaire. S'ils pensent autrement je vous prie de les destromper, et en effet ma procession est faite et il n'est plus question de leur parler davantage de procession. J'ay fait tout ce que j'avois dessein de faire : je n'y ai pas fait porter les reliques, mon amande honorable et la con-

(1) *Journal abrégé de ce qui s'est passé en la ville de Marseille depuis qu'elle est affligée de la contagion, tiré du mémorial de la chambre du Conseil de l'Hôtel de ville, tenu par le Sr Pichatty de Croissainte, Conseil et orateur de la Communauté et procureur du Roy de la police;* Paris, H. Charpentier, 1721, in-12.

(2) Dans une lettre du 1er novembre 1721, l'évêque annonce qu'il va faire amende honorable de tous les crimes qui ont attiré sur Marseille la colère du Seigneur. Il déclare qu'il n'en a pas averti les échevins, crainte de représentations. (V. *l'Amateur d'autographes*, n° 21, p. 333.)

(3) M. Capus, archivaire de la ville de Marseille, était « par son habileté, sa probité et son application, comme le gouvernail de toute cette communauté. » (V. le *Journal* de Pichatty de Croissainte, p. 30.)

(4) Cette lettre fait partie d'une collection qui sera vendue au mois de mars prochain.

(5) Le bailli de Langeron était depuis le 12 septembre commandant de Marseille avec le marquis de Pilles.

sécration de mon diocèse devant estre faites à Jésus-Christ. J'ay fait faire l'autel au cours come un lieu mille fois plus comode que la loge et moins dangereux pour la comunication. Si Mrs les Echevins y avoient assisté je crois qu'ils auroient fait leur devoir et esdifié le peuple. Mais enfin la procession est faite et, à moins d'une longue continuation de maux, il n'y en aura plus que pour actions de graces. Il me paroit que tout le mal diminue et j'espère que le cœur de Jésus aura esté touché des prières et des larmes du pasteur et du troupeau réunis pour appaiser sa colère et implorer sa miséricorde.

Je suis de tout mon cœur, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

HENRY, EV. DE MARSEILLE.

A Marseille, le 2e nov. 1720.

Dès ce jour la peste entra en décroissance, et on put la considérer comme terminée au mois de décembre. Elle avait enlevé, au dire d'un médecin marseillais qui faillit en être victime (1), environ 30,000 personnes. Elle sévit cependant encore en Provence les deux années suivantes (2).

(1) *Relation historique de la peste de Marseille* par M. Bertrand; 1721, in-12. C'est le meilleur ouvrage qui ait été publié sur les caractères et la marche de l'épidémie.

(2) Cf. pour tous les ouvrages sur la peste de Marseille la *Bibliographie des sciences médicales*, par A. Pauly; Paris, Tross, 1874, gr. in-8, p. 1387 et suiv. — Nous signalerons au point de vue historique les deux publications suivantes : *Pièces historiques sur la peste de Marseille et d'une partie de la Provence en 1720, 1721 et 1722;* Marseille, 1820, 2 vol. in-8. En tête du second volume se trouve une planche contenant les fac-simile des signatures des personnages qui se signalèrent pendant la peste. — *Précis historique de la peste de Marseille et considérations sur l'origine, les symptômes et le traitement de cette épidémie, d'après les mémoires et les relations du temps, suivies de lettres inédites écrites en 1721 et 1722 par un habitant de cette ville;* par le Dr Lemazurier; Versailles, 1860, 24 p. in-8.

LEIBNIZ

MEMBRE ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES

L'Académie des Sciences, fondée en 1666 par Colbert (1), tomba, vers la fin du XVIIe siècle, dans une décadence telle qu'il fallut la réorganiser. En vertu d'un règlement royal du 26 janvier 1699 l'Académie fut composée de 10 membres honoraires, de 20 pensionnaires (trois géomètres, trois astronomes, trois mécaniciens, trois anatomistes, trois chimistes, trois botanistes, un secrétaire et un trésorier), de 12 associés (deux pour chaque classe), de 20 élèves (un pour chaque pensionnaire), de 8 associés étrangers et de 4 associés libres. L'abbé Bignon, président de l'Académie, fit lire, dans la séance du 4 février, ce règlement ainsi qu'une lettre du chancelier de Pontchartrain, datée de Versailles, le 28 janvier 1699. Voici la teneur de cette dernière pièce insérée au procès-verbal (2).

Monsieur,

En conséquence du Règlement pour l'Académie royale des Sciences ordonné par le Roy le 26e de ce mois, j'ay fait lecture à Sa Majesté des Académiciens qui la composent présentement, sçavoir : Vous, Monsieur, M. le marquis de L'Hopital, le Père Truchet, M. Renau, cap^ne de vaisseau, M. de Mallezieu, le Père Malebranche, le Père Gouye, académiciens honoraires, le S^r abbé Gallois, géomètre, le Sr Rolle, géomètre, le Sr Varignon, géomètre, le Sr Cassini, astronome, le Sr de la Hire, astronome, le Sr Lefeuve, astronome, le Sr Filleau des Billettes, méchanicien, le Sr Jaugeon, mécha-

(1) *L'ancienne Académie des Sciences* par Alfred Maury ; Paris, Didier, 1864, in-8, p. 13.

(2) Nous devons la communication de cette pièce à la bienveillance de Monsieur Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, qui a autorisé M. Maindron à faire pour nous dans les procès-verbaux toutes les recherches nécessaires.

nicien, le Sr Dalesme, méchanicien, le Sr du Hamel, anatomiste, le Sr du Verney, anatomiste, le Sr Méry, anatomiste, le Sr Bourdelin, chimiste, le Sr Homberg, chimiste, le Sr Boulduc, chimiste, le Sr Dodart, botaniste, le Sr Marchand, botaniste, le Sr Tournefort, botaniste, le Sr de Fontenelle, secrétaire, le Sr Couplet, trésorier, académiciens pensionnaires, le Sr de Leibnits, étranger, le Sr de Tschirnausen, étranger, le Sr Guillelmini, étranger, le Sr de Lagny, géomètre, le Sr Regier, géomètre, le Sr Cassini fils, astronome, le S^r de La Hire fils, astronome, le Sr Chazelles, méchanicien, le Sr Sauveur, méchanicien, le Sr Taunoy, anatomiste, le Sr Bourdelin fils, anatomiste, le Sr de Langlade, chimiste, le Sr Lémery, chimiste, le Sr Morin de St-Victor, botaniste, le Sr Morin de Toulon, botaniste, académiciens associés; sous le Sr Varignon le Sr Carré, élève, sous le Sr Cassini, astronome, le Sr Maraldi, sous le Sr Homberg le Sr Geoffroy, élève, sous le Sr Couplet, le Sr Couplet fils, élève.

Sa Majesté a marqué une satisfaction particulière du mérite et de l'application de chacun d'eux et les a de nouveau en tant que besoin seroit agreez et choisis pour les places qu'ils occupent.

. . . . . .

Leibniz, que le règlement maintient au nombre des associés étrangers (1), avait été admis dans l'Académie des Sciences dès 1675 (2). Il prenait part aux travaux de cette illustre compagnie et s'intéressa vivement à sa réorganisation. Le 20 février 1697 il écrivit à l'électrice de Brunswick :

J'apprends que l'Académie royale des sciences aura deux sortes de membres : les uns seront assidus et auront chacun cinq cents escus ; les autres seront libres et honoraires. Ainsi je

(1) Cf. *l'Académie des Sciences et les Académiciens de 1666 à 1793*, par Joseph Bertrand ; Paris, Hetzel, 1869, in-8, p. 64.

(2) C'est la date donnée par l'abbé Rozier. Le certificat de l'abbé Bignon, reproduit ci-après, marque 1677. D'ailleurs, les procès-verbaux des années 1675 et 1677 ne font nullement mention de la nomination de Leibniz.

ne doute point que je ne doive estre compris sous les derniers, ne pouvant pas estre sur les lieux (1).

Le lendemain, dans une lettre à M. Du Héron, il s'occupa du même sujet, observant que, les membres de la seconde catégorie n'ayant pas de traitement, il n'en réclamera pas, quoique autrefois des membres étrangers aient reçu un traitement, témoin feu M. Huygens qui touchait deux mille écus par an (2). Une autre lettre du 14 mars parle encore de l'Académie des Sciences (3); mais Leibniz n'écrivit la lettre officielle de remercîments que le 8 février 1700. Nous reproduisons cette lettre d'après l'original qui est en notre possession.

Messieurs,

Ayant appris plus particulierement depuis peu que Vostre illustre Academie me fait l'honneur de me compter pour un de ses membres, je n'ay point voulu differer d'avantage de vous en remercier tres humblement et de marquer la joye que j'ay d'ailleurs de voir que mes foibles essais n'ont pas deplû à de si grands hommes et à des juges si exacts. J'espere même que cela me produira l'avantage de pouvoir jouir quelquesfois avant le public des nouvelles lumieres que vous découvrés tous les jours dans les sciences, et que vos avis et vostre concours pourront m'aider et me redresser, lorsqu'il s'agira de perfectionner et d'executer quelques pensées que j'ay encor et qui me paroissent de quelque usage.

Cependant ne voulant pas vous écrire une simple lettre de compliment j'ay jugé convenable de me servir de l'occasion pour recourir à vostre jugement, Messieurs, sur une matiere où le public s'interesse, qui nous exerce maintenant en Allemagne, sur laquelle ceux qui y prennent part me font l'honneur de me consulter, et où vous estes des juges tres compétans. Voicy ce que c'est :

Les Estats Protestans de l'Empire reconnoissant que l'année

(1) *Œuvres de Leibniz* publiées par A. Foucher de Careil; Paris, Didot, 1866, in-8, t. II, p. 239.

(2) *Id.*, p. 240.

(3) *Id.*, p. 249.

julienne qui avoit esté en usage autrefois dans toute l'Eglise, et qu'ils ont gardée jusqu'icy, s'éloignoit trop du ciel, ont resolu depuis peu de la corriger avant la fin du siecle, et de se regler à l'avenir sur la verité astronomique. Et pour executer cette resolution ils ont voulu que le mois de fevrier de cette année ne soit que de 18 jours, qu'on comptera le premier de mars avec le Calendaire Gregorien, et qu'on continuera durant tout le siecle suivant de s'accorder avec eux à l'egard du stile des dates et à l'egard des festes immobiles. Et quant aux festes mobiles, qui dependent de la Feste de Pâques, leur intention est qu'on determine selon l'Astronomie l'equinoxe du printemps et la première pleine lune d'après, à fin qu'ensuite le dimanche prochain soit le jour de Paque. Ce qui leur donnera moyen aussi de lever bien des inconveniens causés par la difference des calendriers, et de s'accorder ordinairement avec le Gregorien.

Or comme autrefois l'Eglise pour executer les canons du grand concile de Nicée, et pour avoir le veritable temps Pascal recourut aux Mathematiciens d'Alexandrie, il sera convenable encor presentement de suivre les avis des astronomes excellens. Et puisque les lettres patentes du Roy viennent d'établir pour tousjours l'Academie Royale des sciences par une fondation magnifique, qui n'avoit point d'exemple encor dans la Chrestienté : il paroist que sa Majesté a donné en cela encor à l'Eglise un secours qui vient tout à propos, et dont il eût esté à souhaitter qu'on se fût avisé plustost, en établissant des habiles mathematiciens pour gardiens de ces canons, au lieu de se fier à des cycles et semblables moyens populaires, qui dans la suite des temps se sont tant écartés de la verité. Ce qui auroit encore servi, comme dans la Chine, à faire fleurir les Mathematiques par autorité publique.

Ainsi pour profiter d'une si favorable conjoncture, je prends la liberté, Messieurs, de vous supplier de vouloir bien faire penser à cette matiere, et me faire apprendre vostre jugement la dessus. Il y en a eu parmy nous qui ont proposé de nou-

veaux cycles, il y en a eu aussi qui ont fait reflexion sur ce que François Viete, maistre de requestes et un des plus grands Mathematiciens de son temps, et François Levera, Romain, avoient remarqué touchant le Calendrier Gregorien. Il y a aussi une personne versée dans l'Astronomie qui entreprend de calculer des Ephemerides, et dont je prends la liberté de joindre icy le projet. Ceux qu'on employe presentement à nostre Calendrier corrigé ont dessein jusqu'à meilleur ordre de suivre les Tables Rudolphines. Cependant ces Tables ne sont pas assez justes à l'egard de l'equinoxe, et ont encor ailleurs besoin de correction. Ainsi vos avis là dessus que j'ay eu ordre de rechercher seront de grand poids, tant à l'égard des Cycles, Ephemerides et tables, que principalement à l'egard des equinoxes et des pleines lunes.

Si je puis contribuer en quelque chose dans ce pays cy ou ailleurs à ce qui sert à vostre but, je le feray de tout mon cœur suivant vos ordres, d'autant plus que ce sera servir le public en même temps. Je seray même en toute autre chose avec tout le zele possible

Messieurs

Vostre treshumble et treshobeissant serviteur

Leibniz

Hanover, 8 fevvrier 1700.

Cette lettre fut lue dans la séance du 24 février. Elle a été transcrite au procès-verbal depuis ces mots : *Les états protestants de l'Empire,*

jusqu'à la fin. La transcription est suivie de ces mots : « Le P. Gouye, M. Gallois, Cassini et de la Hire ont esté nommez pour délibérer ensemble sur la réponse qu'on doit faire à la consultation de M. Leibnitz. »

Un certificat de membre fut délivré à Leibniz. Il est daté — chose étrange — du 7 mars 1700, quoique la pièce parle de l'ordonnance royale du 28 janvier dernier, c'est-à-dire 1699. Dernier signifiait peut-être pour les rédacteurs du certificat *année dernière*. M. Onno Klopp n'ayant pas indiqué s'il publiait ce certificat d'après l'original ou d'après un registre, nous ne pouvons pas en vérifier l'authenticité (1).

Les archives de l'Académie des Sciences ont été en partie dispersées. Depuis que le goût des autographes s'est répandu, plusieurs pièces provenant de ce fonds ont été retrouvées. C'est ainsi que la lettre de Leibniz est venue en notre possession. Bien que les procès-verbaux en aient reproduit le texte, nous pensons que l'original a le puissant intérêt qu'une pieuse et toute moderne sollicitude attache à ce qui émane des hommes illustres. C'est pourquoi nous prions l'Académie des Sciences d'agréer l'hommage de cette lettre d'un de ses membres les plus éminents, heureux si nous pouvons contribuer, dans la suite, à la reconstitution si désirée des archives de nos anciennes Académies.

(1) Nous en donnons ci-après le texte d'après l'ouvrage suivant : Die Werke von Leibniz gemäss seinem handschriftlichen Nachlasse in der Königlichen Bibliothek zu Hannover, Herausgegeben von Onno Klopp; Hannover, 1873, in-8, t. II de la Correspondance, p. 149.

Nous Jean Paul Bignon, Conseiller, Prédicateur ordinaire du Roy, abbé de St Quentin, un des quarante de l'académie françoise et Président de l'académie Royale des Sciences, certifions à tous ceux à qui il appartiendra qu'en considération des excellentes qualités de Monsieur Leibniz, Conseiller d'Estat d'Hanover, et spécialement en considération de sa probité, de son génie, de sa capacité, de l'estime qu'il a tousjours fait paroistre pour les Mathematiques et pour la physique, et de l'application avec laquelle il y a lieu d'esperer qu'il continuera à travailler à l'avancement et à la perfection de ces sciences, le Roy l'ayant dès le mois 1677 nommé pour l'un de ceux qui composoient alors l'Academie Royale des sciences, ainsy qu'il est porté ez Registres d'icelle, Sa Majesté, en conséquence du Réglement ordonné pour la dite académie le 26 Janvier dernier, l'a en tant que besoin seroit confirmé et choisy de nouveau, pour remplir une place d'académicien Estranger associé dans la dite académie aux honneurs, fonctions et privileges y attribués, comme il nous a été declaré par la Lettre qui nous a été ecrite à ce sujet le 28 Janvier dernier par Monsieur de Pontchartrain, Ministre et secretaire d'Estat, chargé par sa Majesté du soin de la dite Académie, laquelle Lettre, après la lecture qui en a été faite en l'assemblée du Mercredi 4 Fevrier dernier, a été par nous laissée au secrétaire de la dite académie pour estre inserée dans le Registre. En Foy de quoy nous avons fait expédier et signé ces présentes, lesquelles nous avons aussi fait signer par le secrétaire de la dite académie et sceller du sceau ordinaire d'icelle. Fait à Paris en l'assemblée ordinaire de l'académie Royale des Sciences au Louvre le 13 Mars Mil sept cent.

J. P. Bignon.
Fontenelle,
Sec. de l'ac. Roy. des Sc.

CARL-MARIA VON WEBER

1786-1826

Lettre adressée à Castil-Blaze qui avait traduit, en 1824, le *Freyschütz* sous le nom de *Robin des Bois*, et arrangeait le nouvel opéra de Weber, *Euryanthe* (1), pour la scène de l'Odéon. Le maître revendique ses droits et se plaint qu'on respecte si peu ses œuvres, qu'on a inséré dans le *Freyschütz* un duo d'*Euryanthe* avec un autre accompagnement que le sien (2).

Monsieur!

Il vous a paru superflu de m'honorer d'une réponse sur ma lettre du 15e d'octobre, et me voilà malgré moi pour une seconde fois dans la neccessité de vous écrire.

On m'a fait part qu'on allait monter au théâtre de l'Odéon un ouvrage où il y a des morceaux de l'*Euryanthe*. C'est mon intention de monter moi-même cet ouvrage à Paris. Je n'ai point vendu ma partition et personne ne l'a en France. C'est peut-être sur une partition gravée pour piano que vous avez pris les morceaux dont vous voulez vous servir. Vous n'avez pas le droit d'estropier ma musique en y introduisant des morceaux dont les accompagnements sont de votre façon. C'était bien assez d'avoir mis dans le *Freyschutz* un duo d'Euryanthe dont l'accompagnement n'est pas le mien. Vous me forcez, Monsieur, de m'adresser à la voix publique et de faire publier dans les journaux français que c'est un vol qu'on me fait, non seulement de ma musique qui n'appartient qu'à moi, mais à

(1) Cet opéra avait été représenté pour la première fois à Vienne le 25 octobre 1823.
(2) Cette lettre fait partie d'une collection qui sera vendue au mois de mai prochain.

ma réputation, en faisant entendre sous mon nom des morceaux estropiés.

Pour éviter donc toutes querelles publiques, qui ne sont jamais avantageuses tant pour l'art que pour les artistes, je vous prie instament, Monsieur, de vouloir lever de suite de l'ouvrage que vous avez arrangé touts les morceaux qui m'appartiennent.

J'aime à oublier le tort qu'on m'a fait. Je ne parlerai plus du *Freyschutz;* mais finissez là, Monsieur, et laissez-moi l'espérance de pouvoir nous rencontrer une fois avec des sentiments digne de votre talent et de votre esprit.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble serviteur

CHARLES-MARIA DE WEBER.

Dresde, le 4e janvier 1826.

Weber terminait alors son *Oberon* qui devait être son dernier ouvrage. Il voulut aller diriger lui-même en Angleterre les répétitions de son opéra : il quitta Dresde le 16 février, passa par Paris, où il fut accueilli avec le plus grand enthousiasme, et arriva à Londres le 6 mars. Le 12 avril, *Oberon* fut représenté pour la première fois. Ce suprême effort épuisa Weber, miné depuis longtemps par une maladie de poitrine, et le maître mourut à Londres le 6 juin suivant.

Les réclamations de Weber avaient été entendues : *Euryanthe* ne fut pas travesti, comme le craignait son auteur. Castil-Blaze en fit une traduction qui parut en 1831 sur la scène de l'Opéra.

HYACINTHE RIGAUD

1659-1743

Hyacinthe Rigaud, né à Perpignan le 18 juillet 1659, était le fils d'un tailleur d'habits, et non d'un peintre, comme l'ont dit tous les biographes (1). Dès l'âge de quatorze ans il fut envoyé à Montpellier où il reçut les leçons et les conseils des peintres Pezet et Antoine Ranc. Il étudia ensuite à Lyon pendant quatre années et vint à Paris en 1681. Là, il suivit les cours de l'Académie, et mérita, en 1682, le premier prix de peinture ; mais, sur les conseils de Charles Le Brun, il ne fit pas le voyage d'Italie, et, abandonnant la peinture d'histoire, il se livra exclusivement au genre du portrait. Il fut en France ce que Van Dyck avait été en Angleterre, le peintre à la mode, et tous les grands personnages de la cour de Louis XIV tinrent à honneur de poser devant lui. C'était justice, car Rigaud savait donner à ses portraits une ressemblance parfaite alliée à un air de noblesse qui convenait à la société du XVIIe siècle. Louis XIV se fit peindre par lui dans tout l'appareil de la majesté royale, à l'époque même de ses premiers revers. Bossuet, avec ses habits pontificaux et son bonnet de docteur, a été représenté tel qu'il voulait paraître devant la postérité. Ces deux portraits, que possède le musée du Louvre, ne sont pas seulement des chefs-d'œuvre de la peinture française, mais encore de précieux monuments historiques.

L'œuvre de Rigaud est fort considérable. Nous voyons par une lettre du 26 avril 1731 que ce peintre commença, en 1708, le portrait du cardinal de Bouillon, mais qu'il ne l'acheva pas, sans doute parce que ce prélat, disgracié, quitta la France et alla mourir à Rome. Vingt-trois ans après, les héritiers du cardinal prièrent Rigaud d'achever le portrait.

(1) C'est Jal qui, dans son *Dictionnaire critique*, a fait cette rectification.

La lettre susdite, adressée à un homme d'affaires de la maison de Bouillon, est relative aux négociations entamées à ce sujet. En voici le texte (1) :

Ce 26e avril 1731.

Comme la compagnie, Monsieur, que vous trouvâtes chez moy m'enpêcha de répondre à ce que vous me fites l'honneur de me dire de la part de Son Altesse Mgr le Comte d'Evreux, j'ay cru que je devois vous le mander par écrit. A l'égard du billet que vous m'avez proposé qu'il me feroit pour que je fusse payé de la somme de sept mil livres, lorsque j'aurois achevé le portrait de feu son Altesse Mgr le Cardinal de Boüillon, j'ay tant de vénération pour un prince de sa naissance, que sa parole seule me suffiroit pour m'engager de finir ce grand ouvrage, mais dans cet occasion icy il ne s'agit pas de cela, puisque je ne demande pas les deux mil livres dont est question comme un à-compte avant que de l'avoir commencé, mais bien comme une somme que j'ay gagné et au dela il y a vingt trois ans, par le temps de plus de sept mois que j'ay employé sur ce même ouvrage. Vous sçavez que j'ay été à Roüen en 1707 par l'ordre de feu son Altesse Mgr le Cardinal. Il ne falloit pas moins qu'un doyen du sacré Collège de cette naissance pour m'obliger de faire ce voyage, et je le fis même avec plaisir pour luy marquer mon respect à ses ordres, et au commencement de l'année 1708 je me suis mis à travailler à ce portrait et le fis tel qu'on le voit à présent.

Si Son Altesse Mgr le Comte d'Evreux s'étoit donné la peine de passer chez moy pour voir ce que j'y ay fait, j'ose me flaté qu'il trouveroit étrange que le Conseil de son Altesse Mgr le duc de Boüillon s'opposast à me donner les deux mil livres qu'il m'a promis luy même de me faire touché, avant que de commencer. Après cela je sçay que les Conseils des grands seigneurs décident toûjours pour tout ce qui leurs est avantageux,

(1) Elle fait partie d'une collection qui sera vendue au mois de mai.

et non pour l'équitable interrest des particuliers, qui est d'ordinaire ce qui les embarasse le moins. Enfin, mon cher Monsieur, l'envie que j'ay d'achever un ouvrage de cette conséquence, et que j'ose dire qui ne peut faire qu'un honneur infini à la maison de Boüillon, par raport à l'éclat éminent de l'auguste cérémonie que ce grand Cardinal a faite en ouvrant la Porte Sainte à la place du Pape, me porte moy même à m'i appliquer de tout mon mieux afin de répondre à la grandeur du sujet. Voilà le motif qui m'a déterminé à demander les deux 1000ll. pour m'animer à perfectionner mon travail selon les règles de mon art. A moins de cela, je ne puis quitter mes ouvrages pour m'enployer sur ce tableau, plus de deux mois de temps pour y achever ce qui reste à faire, mais puisque le Conseil a relevé cette difficulté sans sçavoir l'état de la chose et la raison de l'équité que j'ay demandée, je n'y mettray pourtant pas la main autrement.

Je suis très mortifié de toutes les peines que vous prenez à mon égard dans cet occasion. Je les sens comme je le dois, vous assurant qu'on ne peut être avec plus de sincérité que j'ay l'honneur d'être, Monsieur,

Vôtre très humble et très obéissant serviteur

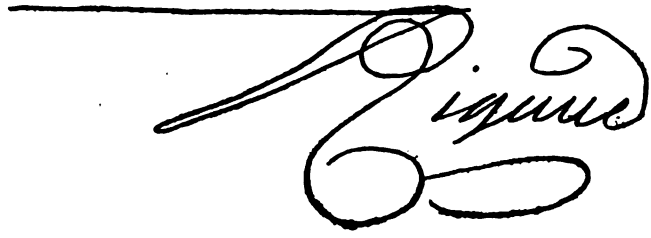

Hyacinthe Rigaud mourut à Paris dans sa maison de la rue Louis-le-Grand, le 19 décembre 1743, à l'âge de quatre-vingts ans.

JACQUES II

ROI D'ÉCOSSE

1430-1460

Le 20 février 1437 le roi d'Écosse Jacques Ier fut assassiné dans le couvent de Perth par son oncle le comte d'Athol, malgré l'héroïsme de sa femme Jeanne de Beaufort, qui reçut de graves blessures en luttant contre les meurtriers. Il n'avait qu'un seul héritier mâle, Jacques II, alors à peine âgé de sept ans, et six filles (1). L'aînée, Marguerite, mariée en 1436 au Dauphin Louis, fils de Charles VII, a laissé par son amour pour la poésie et par sa mort prématurée de légendaires souvenirs. La seconde, Éléonore, épousa en 1438 (2) Sigismond, archiduc d'Autriche, et la troisième, Isabelle, devint, le 30 octobre 1442, la femme de François Ier, duc de Bretagne (3). Ce prince mourut le 17 juillet 1450, et sa veuve la duchesse Isabeau fut recherchée en mariage par le prince de Navarre Don Carlos, fils du roi Jean II. Jacques II, soucieux des affaires de sa sœur, s'opposa de toutes ses forces à cette union. A cet effet il adressa au roi Charles VII une lettre dont nous donnons ci-après le texte et le fac-simile : elle a été écrite au mois de décembre 1451 (4).

Beau frère, j'ay entendu que les Bretons en parlent de marier ma seur la duchesse audit pais de Bretaigne, et vous certifie que s'ainsy estoit plus grand desplaisir ne me pourroyt on faire, et sur ce je vous en prie que vous ne le soufrés poynt, car je ne

(1) Cf. Moreri, art. *Stuart*. — (2) Id. *L'art de vérifier les dates* dit 1448.

(3) *Histoire de Bretagne* par Dom Lobineau, t. I, p. 621.

(4) Nous devons la communication de cette pièce à M. Charles Labussière. — Le verso de la pièce porte : « Au Roy mon beau-frère. » Le signe qu'on voit au-dessous de l'adresse est une R qui marque qu'on a répondu.

Beaucoulent de
de mécaynes et
vous supplierons ne
me prendre que.
vous trouverez parmi
quantité où je cay
condamnen a qui
pay de la coupe.
fuo-

consenteray jamais qu'aynsy se fasse, mes veuil qu'elle soit mise là où je l'ay ordonné, comme Monypeny vous dira plus à playn à qui j'ay chargié de vous en parler sy vous de le croyre sur cela. Escript de ma mayn.

JAMES R.

L'original était enfermé dans une feuille de papier sur laquelle était la mention suivante qui nous a fait connaître la date de la pièce et dont nous donnons la transcription et le fac-simile.

La cedule du Roy d'Escosse escripte de sa main, baillée par le Roy aux Montiz lez Tours le XXIIIe jour de décembre M. CCCC. LI.

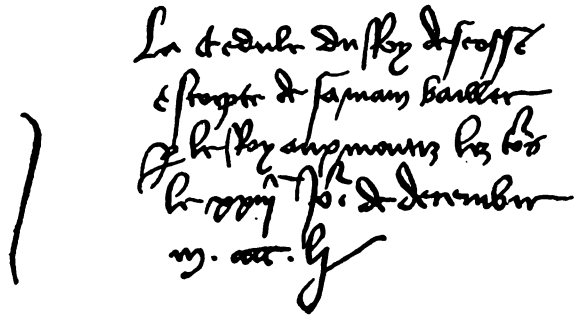

Cette pièce a d'autant plus d'intérêt qu'elle montre que la duchesse Isabeau fut recherchée en mariage plus tôt que ne le marquent les historiens. Dom Lobineau ne parle de ce fait qu'à la date de 1453 (1), alors que Jacques II envoya une ambassade en Bretagne pour s'opposer à l'union projetée de sa sœur avec le prince de Navarre. Le mariage d'ailleurs ne s'accomplit pas, malgré les négociations de Don Carlos qui ne cessèrent qu'à sa mort, en 1461 (2).

(1) *Histoire de Bretagne,* tome I, p. 654.

(2) *Id.*, p. 675. — Le prince de Navarre envoya, en 1460, des ambassadeurs au duc de Bretagne pour demander de nouveau en mariage la duchesse Isabeau.

CHARLES VIII, ROI DE FRANCE

EXPÉDITION DE NAPLES EN 1494

En 1493, Charles VIII, ayant pacifié son royaume et conquis la Bretagne par son mariage avec la duchesse Anne, forma le dessein de s'emparer de Naples. Il considérait ce royaume comme sien : René d'Anjou, comte de Provence et roi de Sicile, avait choisi pour successeur son frère Charles du Maine, lequel, par testament du 10 décembre 1481, institua Louis XI son héritier universel. La maison de France était ainsi investie des droits de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples, et Charles VIII, après une vaine tentative de René II de Lorraine (1), résolut de les faire valoir les armes à la main. Ses conseillers Etienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire, et Guillaume Briçonnet, général des finances, « hommes de petit estat et qui de nulle chose n'avoient eu expérience (2) », le poussaient fortement à entreprendre cette conquête, tandis qu'Anne de Beaujeu, avec sa prudence ordinaire, dissuadait son frère d'un semblable projet. Charles VIII, alors âgé de vingt-deux ans, suivit l'avis de ses conseillers : il fit équiper une armée et une flotte.

D'ailleurs, il était convié à ce voyage d'Italie par Ludovico Sforza, qui gouvernait le duché de Milan sous le nom de son neveu Giovanni Galeas et sollicitait l'alliance française, et par les fougueuses prédications de Girolamo Savonarola (3). Ferdinand Ier d'Aragon occupait, depuis 1458, le trône de Naples et il était soutenu par le pape Alexandre VI. Déjà il se ménageait les moyens de résister à l'invasion, quand il

(1) Philippe de Commynes, collon Michaud, t. IV, p. 167.
(2) *Id.*, p. 175.
(3) *Raynaldi Annales ecclesiastici*, t. XI, p. 218.

mourut, le 25 janvier 1494. Son fils Alphonse II se fit aussitôt reconnaître comme roi de Naples et demanda l'investiture du pape Alexandre VI (1). Ce dernier protesta énergiquement contre les prétentions de Charles VIII ; toutes les républiques italiennes éludèrent les propositions du roi de France, mais celui-ci n'en poussa que plus activement les préparatifs de guerre. Il se rendit au mois de février 1494 (2) à Lyon avec sa femme, sa sœur et toute sa cour. De là, il s'occupa de son armée de terre et de sa flotte dont les navires devaient se diriger des côtes de Provence vers Gênes. Puis, pour répondre au bref du Pape, il proclama de nouveau ses projets et écrivit à son allié Ludovico Sforza pour lui demander de l'aider gaillardement et le prévenir que rien ne saurait l'empêcher de poursuivre jusqu'au bout son entreprise. Telle est la teneur de la lettre suivante (3), datée de Lyon, le 7 mars 1494.

Elle porte pour suscription : « A mon cousin le duc de Bar. » Ludovico Sforza, qui devait devenir quelques mois plus tard duc de Milan, n'était encore que duc de Bar ou de Bari, titre qu'il tenait de son père Francesco Sforza.

Mon cousin, vous savez le bref que nostre saint père m'a escript dont je vous ay envoyé le double. Je vous envoye aussi la response que j'en ay faicte. J'ay sceu de Romme que nostre dit saint père a envoyé au Roy des Rommains (4) et d'Espaigne (5) et seigneurie de Venize ensemble bref à ce qu'ilz me vueillent persuader et enhorter de laisser mon entreprinse de mon royaume de Napples, je suis délibéré de les advertir surce et leur envoyer le double de la response que j'en ay faicte et pareillement les causes et raisons qui me mennent à ce faire et cognoistront que j'ay droit et raison d'ainsi le faire. J'ay ordonné le s^r du Bouchaige pour aller devers vous pour ladite

(1) *Id.*, *ibid.*, p. 224 et suiv. — C'est seulement dans le consistoire du 18 avril 1494 qu'Alexandre VI nomma le cardinal Jean Borgia légat *à latere* pour aller donner l'investiture au roi de Naples.

(2) Commynes ne donne pas la date précise. Il dit seulement : « En cette année 1494 tira le Roy vers Lion. » Notre lettre prouve que Charles VIII était dans cette ville dès le 7 mars.

(3) Cette pièce fait partie d'une collection qui sera vendue au mois de mai.

(4) Maximilien Ier, empereur d'Allemagne.

(5) Ferdinand V le Catholique.

entreprinse et autres matières (1), et pareillement envoyé Péron de Basche (2), mon maistre d'ostel, à Romme, le s^r de Morvillier à Venize, et à Florence ung autre de mes maistres d'ostel nommé Gérault d'Ancezune, lesquelz passeront par vous pour vous communiquer leur charge et demoureront sur les lieux pour donner ordre et m'advertir du tout, et je leur ordonneray ce qu'ils auront à faire. Et incontinent après je depescheray le mareschal d'Esquerdes (3) bien acompaigné qui vous ira veoir et communiquera avecques vous de toutes choses et de là à Romme pour principier ladite entreprinse et commencer à besoigner.

Au regard du fait de mer, demain pour tout le jour partiront gens tant pour aller à Jennes que pour Prouvence pour y besoigner à diligence, et ay pourveu que à la fin d'avril de Normandie et de Bretaigne y aura ung bon nombre de navires bien armées et équippées. Et pour ce, mon cousin, advertissez moy souvent de voz nouvelles, semblablement vous aurés des myennes, et vous évertuez de m'aider gaillardement en ceste entreprinse, et je vous asseure que tant par mer que par terre je la porteray jusques au bout, o l'aide de Dieu, mon cousin, qui nous y vueille envoyer l'onneur que espérons pour son service.

(1) Un historien dit que Du Bouchage fut dépêché vers les Vénitiens. (Cf. *La tres curieuse et chevaleresque hystoire de la conqueste de Naples par Charles VIII,* publ. par Gonon; Lyon, Savy, 1842, in-8, p. 17.)

(2) Perron de' Baschi, originaire d'Orvieto, serviteur de René d'Anjou. (Cf. Commynes et Sismondi, *Histoire des Français,* tome XV, p. 151.)

(3) Philippe de Crévecœur, baron d'Esquerdes, maréchal de France en 1492. Il tomba bientôt malade et mourut sans avoir accompli sa mission. Le fait est raconté ainsi dans l'*Hystoire de la conqueste de Naples,* p. 8

« Et comme le roy vouloit partir pour aller en son royaulme de Naples une maladie print monseigneur Desquerdes, tellement qu'il ne peut aller avec le roy, et fut ordonné qu'il retournast en Picardie dont il estoit natif a cause que lair luy estoit plus sain. Et en retournant il mourut a la Bresle a trois lieues de Lyon. Le corps fut mis en ung luiseau de plomb, et comme il avoit commande estre porte a Boulongne sur la mer a cause quil avoit devotion a Nostre Dame de Boulongne ou il avoit en sa vie fait des grans biens et donne des lampes d'argent. Et par le commandement du roy on fist a son corps bel honneur en toutes les villes par ou il passoit. De sa mort fut le roy tres marry, car il avoit este toujours de bon conseil et loyal. »

Au surplus j'ay sceu par George, mon varlet de chambre, la venue du s^r Galeas dont j'ay esté très joyeulx et vous en mercie et prie que le me vueillez envoyer le plustost que pourrez (1). Et adieu, mon cousin. Escript à Lyon le VIIe jour de mars.

La lettre est contresignée par le secrétaire Florimond Robertet.

Charles VIII ne quitta Lyon que le 29 juillet suivant; il s'arrêta à Vienne et à Grenoble. C'est dans cette dernière ville qu'il se sépara de la reine (23 août); puis, passant par Gap, Embrun, Briançon et Suse, il arriva à Turin le 5 septembre.

(1) Commynes raconte le fait en ces termes : « En cette année 1494, tira le Roy vers Lion pour entendre à ses affaires (non point qu'on cuidast qu'il passast les monts), et là vint vers luy messire Galéas, frère au comte de Cajazze, de Saint-Severin, dont a esté parlé, fort bien accompagné, de par le seigneur Ludovic, dont il estoit lieutenant et principal serviteur; et amena grand nombre de beaux et bons chevaux, et apporta du harnois, pour courir à la jouste, et y courut, et bien, car il estoit jeune et gentil chevalier. Le Roy luy fit grand honneur et bonne chère et luy donna son ordre; et puis il s'en retourna en Italie... »

FRANÇOISE-ATHÉNAÏS DE ROCHECHOUART

MARQUISE DE MONTESPAN

M. Pierre Clément, dans son ouvrage sur madame de Montespan (1), a donné de curieux détails sur les dépenses et le train de maison de la plus belle des maîtresses de Louis XIV. Nous voyons qu'en 1679, le roi accorda le rang de duchesse à la dame de Montespan (2), et que la reine Marie-Thérèse donna vers la même époque 6,000 livres de pension à sa rivale (3). De plus, Louis XIV allouait à sa maîtresse un appointement de 150,000 livres par an pour l'entretien et la nourriture des enfants qu'il avait eus d'elle. Les ordonnances de payement, dites *de comptant,* qui étaient soustraites à la connaissance de la chambre des comptes, existent encore. M. A. Sensier nous communique l'original d'une de ces pièces. En voici le texte :

Il est ordonné au garde de mon trésor royal m^e^ Gédéon du Metz de payer comptant à la dame Marquise de Montespan la somme de cent cinquante mil livres que je luy ay ordonnée pour l'entretenement de mes Enfans naturels les duc du Mayne, comte de Toulouze, damoiselles de Nantes et de Blois, pendant la présente année 1683. Et raportant la présente seulement sans endossement ladite somme de CL^M^ livres sera employée au premier aquit de comptant qui s'expédiera par certiffication

(1) *Madame de Montespan et Louis XIV,* étude historique par Pierre Clément ; *Paris Didier,* 1868, in-8.

(2) *Id.,* p. 394.

(3) *Id.,* p. 113. — Dans une collection qui sera vendue au mois d'avril se trouvent ces deux brevets. En voici le texte conforme aux originaux

à la décharge dudit s^r du Metz. Fait en mon conseil royal des finances tenu à Versailles le XVIe jour de janvier 1683.

Comptant au trésor royal ez premiers janvier, avril, juillet et octobre 1683.

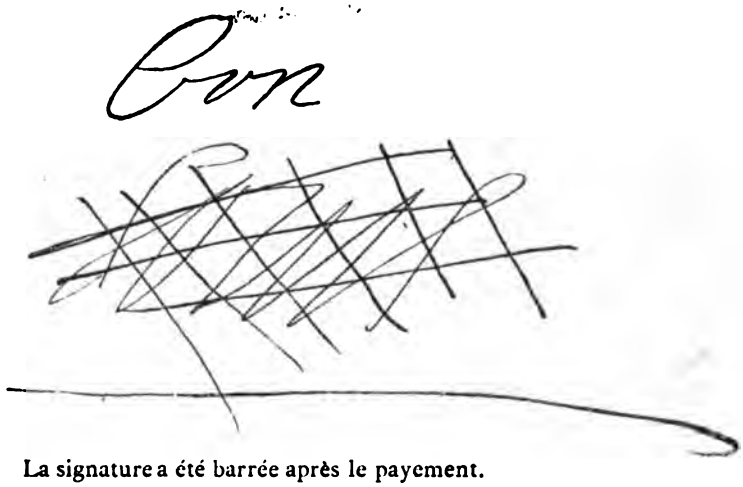

La signature a été barrée après le payement.

Derrière la pièce se trouvent les acquits de la marquise de Montespan ainsi libellés et dont nous donnons le fac-simile :

Resu les sis premiers mois. Françoise de Rochechouart.
Resu les sis derniers mois. Françoise de Rochechouart.

Aujourd'huy unziesme jour du mois d'avril mil six cens soixante dix neuf, le Roy estant à Saint-Germain en Laye, voulant donner des marques de considération particulière et de l'estime que Sa Majesté faict de la personne de la d^e de Montespan, chef du Conseil et sur-intendante de la maison de la Reyne, en luy accordant un rang qui la distingue des autres d^es de la cour et suitte de ladite dame Reyne, Sa Majesté veut qu'elle jouisse pendant sa vie des mesmes honneurs, rangs, preseances et autres advantages dont les duchesses jouissent, m'ayant sa Majesté commandé d'en expédier le présent brevet qu'elle a pour tesmoignage de sa volonté signé de sa main et faict contresigner par moy conseiller secrétaire d'estat et de ses commandemens et finances. LOUIS. COLBERT.

Aujourd'huy XIIIe du mois d'avril MVI^e soixante et dix neuf la Reine estant à Saint-Germain en Laye, voulant gratifier et favorablement traitter la dame de Rochechoüard de Montespan, chef du Conseil et surintendante de la maison de sa Majeté, luy a accordé et fait don de la somme de trois mil livres d'entretenement qu'elle veut et entend luy estre doresnavant payée par le trésorier général de sa maison aux quatre quartiers de chacune année égallement. Pour témoignage de quoy sadite Majesté m'a commandé de luy en expédier le présent brevet qu'elle a voulu signer de sa main et estre contresigné par moy son conseiller, secrétaire de ses Commandemens et Finances. MARIE TERESE. COLBERT.

rem les ns premers mots
Journée de recherchement
rem les ns derniers mots
Journée de recherchement

En 1691, madame de Montespan quitta définitivement la Cour, sans abandonner cependant toutes relations mondaines. Elle se lia avec l'évêque d'Avranches, Huet, et entretint avec lui un commerce régulier de lettres qui dura jusqu'en 1693 (1). Le prélat lui adressa des vers et la marquise, qui dans sa jeunesse avait cultivé la poésie, lui répondit (2). Elle lui envoya le 19 juin 1693 (3) une pièce fort médiocre que nous reproduisons d'après l'original (4). Cette pièce a déjà été publiée par Pierre Clément (5), mais notre texte présente de telles différences avec le sien qu'une nouvelle publication nous a paru nécessaire. Nous avons indiqué en note les changements et nous avons rétabli l'orthographe de la marquise.

Mon humeur n'est point chagrine
Et de bon cœur je badine;
Sans le secours de seline (6)
Ni mesme de médesine (7)
Mon an bon point trop chemine
Comme on le voit à ma mine.
Mais sans faire ysy la fine
Ancore moins la pateline
Je vous diray ardimant
Que je suis d'un santimant
Contresre à vostre doctrine,
Qui jamaist ne se destine
A monstrer nul anjouemant,
Sy le chois de l'argumant
A rire ne détermine.
Moy, je n'antant seulemant (8)
Rire métodiquemant (9);
Je veust, coi qu'on ymagine
Et qu'on panse gravemant,
Que la belle humeur domyne,
Qu'on tourne tout galammant,
Soit prosès, anbrasemant (10),
Esfais de bonbe et de mine (11),
Règle de bénédictine.
Hut on pris un lavemant,
Hut on mis sur sa poitrine
Casse ou seiné largemant,
Rubarbe ou térébantine,
Passant par mon étamine
Tout vers le plesir s'incline.
Qu'on me parle tristemant (12)
Avec une austère mine
On trouve insansiblemant
Que l'anjouemant le termine.
Du commerse asurémant
S'est le but le plus charmant
Et l'adresse la plus fine :
Prenons à des juge séans (13),
Nous an trouverons (14) de bon sans,
Mest je réguse les pédans.

(1) *Madame de Montespan et Louis XIV*, p. 182.
(2) *Id.*, p. 175. — (3) *Id.*, p. 313.
(4) Cette pièce fait partie d'une collection qui sera vendue au mois d'avril 1875.
(5) *Madame de Montespan et Louis XIV*, p. 314.
(6) Impr. *Céline*. — (7) *Mélusine*.
(8) *Nullement*. — (9) *Rire si fort dignement*.
(10) *Même un mauvais compliment*. — (11) *Car je fais d'une air mutine*.
(12) *Librement*. — (13) *Je m'en fie aux juges céans*.
(14) *Vous en trouverez*.

FRANÇOIS-GUILLAUME MÉNAGEOT

1744-1816

François-Guillaume Ménageot, né à Londres le 9 juillet 1744, était fils d'un paysagiste. Il vint dès sa jeunesse à Paris, où il étudia sous les peintres Boucher et Vien. En 1766, il remporta le premier prix et alla passer à Rome les cinq années réglementaires. En 1780, il devint membre de l'Académie royale et, l'année suivante, il consacra, par un tableau, la légende de *Léonard de Vinci mourant dans les bras de François Ier*. En 1787, il fut choisi pour remplacer Louis Lagrenée dans la direction de l'Académie de France à Rome. La correspondance qu'il entretint alors avec le comte d'Angiviller, du 1er janvier 1788 au 20 septembre 1791, a été récemment publiée (1). Cette correspondance présente des lacunes : la lettre suivante ne figurant pas dans le volume de M. Lecoy de La Marche, nous en donnons ici le texte.

A Rome, le 15 7bre 1790.

Monsieur le Comte,

J'ai cru devoir attendre que l'exposition des ouvrages des Pensionnaires fu complaite, pour vous en faire le détail et en même tems vous apprendre ceux qui ont eu le plus de succès.

En général il parait que les ouvrages du sr Fabre (2) y ont

(1) *L'Académie de France à Rome : correspondance inédite de ses directeurs*, précédée d'une étude historique par A. Lecoy de La Marche, archiviste aux Archives nationales ; *Paris, Didier*, 1874, in-8.

(2) François-Xavier Fabre, né à Montpellier le 1er avril 1766, peintre célèbre par ses relations avec Alfieri et la comtesse d'Albany, mort à Montpellier le 16 mars 1837. Il était entré à l'Académie le 31 août 1787. Sa figure d'Abel fut achetée mille écus par M. de La Borde. (V. lettre de Ménageot, du 30 mars 1791, dans *l'Académie de France à Rome* p. 360.)

occupé le premier rang. Il a fait pour son académie un Abel expirant au pied de l'autel où il faisait son sacrifice. Cete figure est d'une belle exécution, bien dessiné, d'une couleur et d'une harmonie qui a fait le plus grand plaisir à tout le monde. L'on a été aussi fort content de sa copie d'après le martir de St Piere du Guide et d'un portrait de Mr Henry, l'un de ses amis, qui est peint avec vigueur et d'une grande vérité. En tout le s^r^ Fabre a fait les progrès les plus sencible d'année en année. C'est un artiste qui fera beaucoup d'honneur à l'école française et jusqu'à présent celui qui nous donne le plus de consolation de la perte de Drouais (1). Il n'a que vingt-quatre ans ; avec un talent aussi précosse il peut fournir la plus belle carrière.

Le s^r^ Garnier (2) a fait un St Jérome qui a de la vérité et beaucoup de finesse de ton, mais d'une manière un peu timide dont j'espère qu'il ce corrigera avec de l'étude et de la pratique. Au surplus il est dans une bonne route et me donne baucoup d'espérences. Il a fait aussi un petit tableau représentant Phèdre qui veut se tuer avec l'épé d'Hipolite qui la fuit, où il y a de l'harmonie, de la suavité et des détails très fin.

Le s^r^ Desmarais (3) a fait pour son académie Thésé qui lève la piere sous la quelle étoit caché les armes d'Egé. Il y a des parties bien dessinés, mais la couleur en est faible. Son petit tableau représentant la mort de Lucrèce, dont j'ai eu l'honneur de vous parler dans une de mes précédentes lettres (4), a été vue avec plaisir. On l'a trouvé bien raisonné, d'un bon stile et d'une expression forte.

(1) Germain Drouais, peintre, né à Paris le 25 novembre 1763, mort à Rome le 13 février 1788.

(2) Etienne-Barthélemi Garnier, peintre, né à Paris le 24 août 1759, mort dans la même ville le 15 novembre 1849. Il était entré à l'Académie le 22 novembre 1788.

(3) Peintre, entré à l'Académie en février 1786 par suite du renvoi du peintre Chardigny. (*L'Académie de France à Rome*, p. 342.)

(4) Ménageot, dans sa lettre du 21 juillet 1790, dit : « Le s^r^ Desmarais m'a fait voir un tableau de chevalet qu'il vient de finir, représentant la *Mort de Lucrèce*, dont j'ai été fort content. Il y a de l'expression ; il est même bien raisonné, d'un bon style et assez harmonieux. Ce pensionnaire a fait des progrès d'autant plus sensibles, qu'il était peu avancé lorsqu'il est venu icy. »

La figure du s^r Gounaud (1) est d'une jolie ensamble, d'un dessein très fin et d'une couleur agréable, quoi qu'un peu blanche. Elle est baucoup mieux que celle de l'anné dernière, mais il a besoin de baucoup peindre et surtous de composer.

Le s^r Ménier (2), élève de Mr Vincent, arrivé l'anné dernière, a fait une figure de Caton d'Utique, au moment qu'il va ce percer de son épée, dans lequel il y a de très bonne choses. On lui reprochera un peu d'exagération dans les formes, pas assés de simplicité et de vérité, mais on i trouvera une exellente manière de peindre, des parties bien saillantes et bien colorés.

Dans la sculpture :

Le s^r Corneille (3) a fait un Philoctète qui a généralement fait plaisir pour l'étude et l'expression. On lui reprochera peut être de s'être un peu aidé du Laocon, mais d'ailleur cete figure lui fait honneur pour un bon sentiment d'étude et de vérité. Il a joint à cela un portrait en buste.

Le s^r Dumont (4) a fait une figure de Caïn qui est bien pensé, où il y a de bonne parties mais qui manque un peu de finesse d'étude.

La figure du s^r Girard (5) représente un jeune chasseur endormi qui est d'un très jolie ensamble, mais ayent commancé trop tard il n'a pu jouir du modèle qu'il avait choisi autant qu'il en aurait eu besoin, en sorte que sa figure manque d'étude.

Le s^r Bonnard (6), architecte, ayant emploié presque tout

(1) Peintre, entré à l'Académie le 1er avril 1788.

(2) Claude Meynier, peintre, né à Paris en 1759, mort le 6 septembre 1832. Il était entré à l'Académie le 16 janvier 1790.

(3) Barthélemi Corneille, sculpteur, nommé pensionnaire le 31 août 1787.

(4) Jacques-Edme Dumont, sculpteur, né à Paris le 10 avril 1761, mort le 21 février 1844. Il fut envoyé à Rome en 1788.

(5) Antoine-François Gérard, sculpteur, entré à l'Académie le 1er novembre 1789.

(6) Jacques-Charles Bonnard, architecte, né à Paris le 30 janvier 1765, mort en 1818. Il se livra, durant son séjour à Rome, à des recherches sur les aqueducs de l'ancienne Rome et en retrouva six. (Cf. *Dictionnaire d'architecture* par Quatremère.)

son tems à un travail fort utille mai qui, quoique très bien fait, n'était pas de nature à intéresser le public, n'a point exposé.

Les ss^r Tardieu (1)et Le Faivre (2) ont allégué le retard de leur départ de Paris, ainsi que le s^r Girodet (3), pour s'excuser de ce qu'il n'avait rien pour l'exposition.

Quant au s^r Le Thier (4), il n'a pu finir encore son grand tableau de St Hélène, mais il sera terminé bien tôt et envoyé avec les ouvrages des pensionnaires à l'Académie, pour faire preuve de son travaille de l'anné. Quelque chose que j'ai fait il m'a été impossible jusqu'à présent de lui faire avoir un passe port pour aller à Naples faire sa copie pour le Roy (5). On les refuse à tous les français sans distinction. Je n'ai pourtant pas

(1) Sans doute Jean-Charles Tardieu, peintre, né à Paris le 3 septembre 1765, mort dans la même ville le 3 avril 1830.

(2) Architecte, arrivé à l'Académie le 1er novembre 1789. Il exposa, l'année suivante, quelques détails dessinés des études du Panthéon. Il était chargé de la restauration de ce monument. (Cf. *L'Académie de France à Rome*, p. 361.)

(3) Anne-Louis Girodet, né à Montargis le 5 février 1767, avait obtenu, en 1789, le premier grand prix pour son tableau de *Joseph reconnu par ses frères*. Il était arrivé à Rome le 1er novembre, et on avait dû l'autoriser, faute de place, à prendre un atelier hors de l'Académie. Il n'exposa pas, comme on le voit, en 1790, mais, l'année suivante, il produisit son célèbre tableau du *Sommeil d'Endymion* qui est actuellement au musée du Louvre. (Cf. *L'Académie de France à Rome*, p. 357 et 362.)

(4) Guillaume Guillon Lethière, né à Sainte-Anne (Guadeloupe), le 16 janvier 1760, mort à Paris le 22 avril 1832. Il était pensionnaire à Rome depuis le 12 novembre 1786. Dans une lettre du 21 avril 1790, Ménageot parle de Lethière en ces termes: « D'après ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire il y a deux ans sur la demande du s^r Le Thiers, qui désiroit s'occuper, à la fin de son tems, d'un grand tableau où il pût mettre en pratique les études partielles qu'il a fait icy, j'ay cru pouvoir l'autoriser à s'occuper de cet ouvrage. Il travaille présentement à ce tableau, où il y a beaucoup de nud et de parties intéressantes pour l'étude. Le sujet est *Sainte Hélène reconnaissant la vraie croix aux miracles qu'elle opère.* » (*L'Académie de France à Rome*, p. 356.)

(5) Ménageot, dans sa lettre du 21 avril 1790, proposa de faire copier par Lethière, pendant son séjour à Naples, « le superbe tableau de l'Espagnolette représentant la *Descente de croix*, qui est dans la sacristie des Chartreux. » Il éprouva des difficultés à obtenir un passeport pour Naples ; sa lettre du 21 juillet 1790 en fait mention. Cependant ces difficultés furent levées et Lethière alla faire son travail à Naples. Cette copie fut exposée en 1791, et Ménageot l'apprécie en ces termes: « J'ai reçu la copie d'après l'Espagnolette par le s^r Le Thier; elle justifie plainement l'idée que l'on m'en avoit donnée et le succès général qu'elle a eu à Naples. Le corps du Christ surtout, qui est la plus belle partie de l'original, est véritablement une chose superbe..... C'est une des plus belles copies qui auront été faites par les pensionnaires. » (*L'Académie de France à Rome*, p. 360.)

GERMAINE DE FOIX

REINE DE CASTILLE ET D'ARAGON

Isabelle la Catholique mourut le 26 novembre 1504, laissant à son mari Ferdinand l'administration du royaume de Castille, dont sa fille, Jeanne la Folle, était héritière. L'archiduc d'Autriche, Philippe le Beau, mari de Jeanne, revendiqua les droits de sa femme et força son beau-père à un accommodement. Ferdinand, dont le fils unique était mort dès 1497, voulut se remarier, par mécontentement contre sa fille et contre son gendre. Il envoya des ambassadeurs à Louis XII pour demander en mariage Germaine de Foix, fille de Jean de Foix, comte d'Estampes et vicomte de Narbonne, et de Marie d'Orléans, sœur de Louis XII. Les bases du contrat devaient être, d'une part l'abandon des prétentions du Roi de France sur Naples, et d'autre part l'engagement d'assurer la succession de la couronne d'Aragon aux enfants qui naîtraient de l'union de Germaine, et, à défaut d'enfants, à la Reine, avec reversion à la couronne de France. Ferdinand avait alors cinquante-quatre ans, tandis que Germaine n'en avait que dix-huit. De plus, il était le grand-oncle de sa future épouse (1). Néanmoins les considérations politiques et la perspective d'un trône décidèrent Louis XII et sa nièce à accepter les propositions de Ferdinand. On demanda au Pape les dispenses nécessaires ; les négociations à ce sujet furent longues, et, pendant ce temps, Ferdinand le Catholique et Louis XII conclurent un traité d'alliance. Enfin le 18 mars 1506 l'ambassadeur de France, Pierre de Saint-André, et le cardinal Louis

(1) Eléonore de Navarre, grand'mère paternelle de Germaine, était sœur de Ferdinand le Catholique.

d'Amboise amenèrent la jeune princesse à Denia où eurent lieu les noces. Ensuite les deux époux partirent pour Valladolid où ils furent couronnés tous deux roi et reine de Naples.

Germaine de Foix entretint une correspondance active avec sa tante Anne de Bretagne. Les deux lettres suivantes sont adressées par la reine de Castille et d'Aragon à la femme de Louis XII. La première montre que Germaine savait se plier aux exigences du Roi, son mari, qu'elle accompagnait à la chasse :

Madame, jé veu vreyan quy m'a porté hunes laytres voutres, de coy je vous mersye très hunblemant du bonne voloyr que avés à moy, que set la chouse du monde que je désyre le plus que d'etre an vostre bonne grase, et vous suplye que je demeure ansy. Madame, le Roy vostre honcle se recomande à vostre bonne grase, et vous pourmès ma foy quy vous porte grant amour et n'a regret sy non quy ne vous vyt an Sahonne (1). Madame, je vous foys asavoyr conme je suys devenue la plus grant fame de chase du monde. Je voys troys foys la semene à la chase aveques le Roy mon mary pour la mor que le Roy mon honcle m'an voyet de ce que je me levase le matyn. Madame, pour se que vous savyet que je ne me levès le matyn je prans la hardyese de vous hécryre de mes nouvelles et suse ere fyn, pryant à noutre Sennor quy vous doynt très bonne vye he longe. A Burges (2) ces dysyeme d'avry.

Vostre très hunbles servante

GERMAYNE.

Non moins que la première, la seconde lettre intéresse l'histoire des mœurs royales au XVIe siècle. Germaine annonce à Anne de Bretagne qu'après trois ans d'attente Dieu lui « a fait cette grâce d'être grosse ». Tout en rappelant la bonté divine, elle attribue aussi l'heureux événement au mérite d'une oraison que, sur l'avis d'un pieux personnage, elle a portée sur elle jour et nuit. Elle envoie à Madame Anne la précieuse

(1) Est-ce Savone ? En ce cas ce serait une allusion à l'entrevue que Ferdinand le Catholique et Germaine eurent à Savone avec Louis XII vers juillet 1506.

(2) Burgos.

oraison qui doit être placée de façon à toucher la chair et elle lui souhaite un bonheur pareil au sien.

Madame, le Roy mon mary dépeche hune poste pour vous fayre à savoyr conme Dyeu m'a fayt sete grase d'etre grose, et pour se que nous savons que vous an serés byen ayse nous le vous hecryvons. Hy ly a plus de vynt jours quy le vous voulet fayre savoyr, mes je né pas voulu tant que j'an fuse byen asurée. Je prye à Dyeu que d'ysy à hun an hy vous doynt hun byau fys et à moy hun autre pour servyr le vostre. Madame, je voudrés quy fust posyble que me pusyés voyr, car je croy que ne ne dyryés pont [point] san reson que je fuse lede, car je le suys tant que set pytyé que de..... et megre, et croy que d'ysy à hun an je ne retrouve mon an bon poynt. Madame, je vous suplye que me pardonnés sy ge prans la hardyese de vous hécryre de se que je me suys byen trouvée. Madame, conme vous savés je suys demeurée près de troys ans sans m'angroyser. Hy ly a hysy hun home de bonne vye quy dyt à hun myen quy ly pryet quy me portat sete horeson que je vous an voye et que je la portase sur moy et que je ne la lesase de jour ne de nuyt et que touchat à la cher, et fere dyre neuf meses de sent Anne et neuf de la Madalene et neuf de sent Jan d'Ortege. L'anbasadeur quy hest la vous dyra que set. Madame, je vous pourmès ma foy que je ne porté james cynse jours sur moy que je ne me angrosse; se je prye adyeu que an sy soyt de vous. Je vous anvoye la me horeson que je portès. Je vous suplye que prenés la voulanté myene que jé à vous fayre servyse pour byen. Madame, je ne sé sy suys an vostre tré malle grase hou non, car je né hu james réponse de byaucou de letre que je vous ay anvoyés et à Mychelle (1). Ausy je ly avoys hécryt de..... chouse pour vous dyre de ma part et james ne m'an a récryt ryens. Je ne sé sy gé fayt ryns contre vostre voulanté. Je vous suplye que le m'écryvés pour me

(1) Michelle de Saubonne, sa parente.

chatyés desse, car je serés byen marye de fayre chouse quy vous fyst avoyr nus desplesyr contre moy. A Cordouva le XIIIe de setanbre.

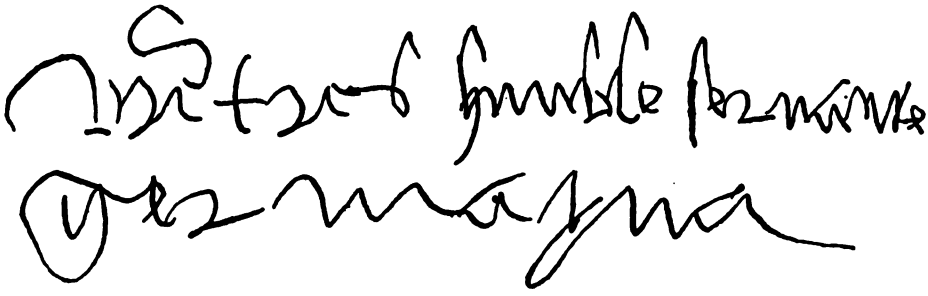

Cette lettre est de 1509. Germaine eut un fils, qu'on nomma Juan, mais qui mourut peu après sa naissance. L'oraison porta également bonheur à Anne de Bretagne, qui devint grosse au commencement de l'année 1510. La reine accoucha dans le château de Blois, le 25 octobre, d'une fille, qu'on nomma Renée, et qui devint plus tard duchesse de Ferrare.

Germaine de Foix, ayant perdu ce fils tant désiré, et poussée par le désir d'avoir un héritier qui lui assurerait plus tard la régence, donna, dit-on, à son mari, des breuvages qui hâtèrent la fin de ce prince (1). Les breuvages magiques ne sont-ils pas la suite naturelle de l'oraison miraculeuse?

Après la mort de Ferdinand, arrivée le 23 janvier 1516, Germaine de Foix se vit frustrée de ses espérances par le testament de son mari qui légua le royaume d'Aragon à sa fille Jeanne la Folle. Elle intrigua, mais le cardinal Ximenès déjoua ses menées. En 1519 elle épousa Jean, marquis de Brandebourg, gouverneur de Valence, qui mourut bientôt. Alors elle se remaria avec Ferdinand d'Aragon, duc de Calabre; elle mourut sans enfants à Valence le 18 octobre 1538.

(1) Cf. Moreri, art. *Ferdinand le Catholique.*

ABBAYE DE SAINT-HUBERT EN ARDENNES

L'abbaye de Saint-Hubert en Ardennes était de fondation royale et recevait, comme telle, une aumône annuelle des Rois de France. La pièce suivante montre que, sous Louis XIII, l'aumône était de trois cents livres.

En la présence de moy conseiller, notaire et secrétaire du Roy, Nicolas Bruneau, agent et procureur en France de Dom Nicolas de Fanson, abbé de St Hubert en Ardenne, a confessé avoir eu et receu comptant de Me Vincent Bouhier, s^r^ de Beaumarchais, conseiller au conseil d'estat de Sa Majesté, trésorier de son espargne, la somme de trois cens livres que Sa Majesté a ordonné estre mise en ses mains et dont elle a faict don audit abbé de St Hubert en l'année dernière MVI^c^ XIIII pour l'aumosne annuelle qu'elle a accoustume de luy donner pour subvenir à la manutention et entretenement des édifices du monastère dudit St Hubert, qui est de fondation royalle soubz la continuelle protection des Roys de France et en considération de ce qu'annuellement les religieux dudit monastère célèbrent un obit solemnel pour les feuz Roys, avec une recognoissance annuelle que ledit abbé faict à Sa Majesté de quelques chiens de sa meutte. De laquelle dite somme de III^c^ livres ledit Bruneau oudit nom s'est tenu et tient pour contant et bien payé et en a quicté et quicte ledit s^r^ de Beaumarchais, trésorier de l'espargne susdit, et tous autres, tesmoing mon seing manuel cy mis à sa requeste le VIIe jour de mars MVI^c^ quinze.

CAUSSE (?). BRUNEAU.

COUVENTS DE L'AUMONE

ET DE PONTLEVOY

1207

Charte réglant un débat entre les couvents de l'Aumône et de Pontlevoy. Ces deux couvents relevaient du diocèse de Blois; celui de l'Aumône, fondé en 1121, appartenait à l'ordre de Cîteaux, et était appelé *le Petit-Cîteaux;* celui de Pontlevoy, fondé en 1034, sous le vocable de la Sainte-Vierge, appartenait à l'ordre de Saint-Benoît.

Noverint universi tam presentes quam futuri quod contentio que vertebatur inter Hamericum, abbatem, et conventum de Elemosina, ex una parte, et Sancelinum, abbatem et conventum de Pontilevio, ex altera, super decima quam Abbas et conventus de Pontilevio petebant in terris de Teil et in terris de Montefaucon, quas propriis sumptibus colunt dictus Abbas et conventus de Elemosina in territorio de Orlenvilla, tandem bonorum virorum consilio pacificata est in hunc modum : Abbas et conventus de Elemosina reddent annuatim Priori Sancti Valeriani de Castroduni unum sextarium frumenti et unum sextarium siliginis et duo sextaria avene in festo Sancti Remigii apud Orlenvillam. Quod ut ratum semper maneat et firmum prefati abbates et conventus attestatione presentis

cyrographi et sigillorum suorum testimonio fecerunt confirmari. Actum Blesis in claustro Sancti Johannis de Greva, anno gratie M° CC° VII°, mense junio.

Sachent tous présents et à venir que le débat qui existait entre Aimeri, abbé, et le couvent de l'Aumône, d'une part, et Sancelin, abbé, et le couvent de Pontlevoy, d'autre part, sur la dîme que l'abbé et le couvent de Pontlevoy réclamaient sur les terres de Teil et sur les terres de Montfaucon, que ledit abbé et le couvent de l'Aumône cultivent à leurs propres frais sur le territoire d'Orlenville, est enfin apaisé, par le conseil d'hommes sages, en cette manière : l'abbé et le couvent de l'Aumône rendront annuellement au prieur de Saint-Valérien de Châteaudun un setier de froment, un setier de fleur de farine et deux setiers d'avoine, à la fête de Saint-Remi, à Orlenville. Afin que cela demeure stable et ferme, les susdits abbés et couvents l'ont fait confirmer par l'attestation du présent cyrographe et par le témoignage de leurs sceaux. Fait à Blois, dans le cloître de Saint-Jean de Grève, l'an de grâce 1207, au mois de juin.

1307

Photogr

TABLE DES PIÈCES INÉDITES

CONTENUES DANS CE VOLUME

ACADÉMIE de peinture et de sculpture. — Logement accordé au Louvre à l'Académie, 26; — lettre du secrétaire Henri Testelin à Errard, 28; — expulsion des protestants, 30 et 31.

ACADÉMIE DES SCIENCES. — Sa réorganisation en 1699, 159.

AIMARD DE PROVINS, évêque de Soissons. — Charte de lui, 153.

ALEXANDRE VI, pape. — Lettre de Charles VIII le concernant, 173.

ANGIVILLER (le comte d'). — Lettre de Ménageot à lui adressée, 180.

ANNE DE BRETAGNE, reine de France. — Lettres de Germaine de Foix à elle adressées, 185.

ANNE D'AUTRICHE, reine de France. — Lettre d'elle, 150.

BALLARD (Christophe), imprimeur du Roi pour la musique. — Traité avec Lully et Quinault, 113.

BASTILLE. — Ordre de Louis XIV pour mettre à la Bastille le chapelain, le confesseur et le sacristain de Port-Royal des Champs, 138.

BEAUMARCHAIS (Caron de). — Fait le livret de l'opéra de *Tarare*, 140.

BELLEVUE (château de). — Comptes de Mesdames filles de Louis XV, 8 et suiv.

BELZUNCE (H.-Fr.-Xav. de), évêque de Marseille. — Lettres de lui, 155 et 157.

BENSERADE (Isaac de). — Quittance, 82; — l'orthographe de son nom, 83.

BERNADOTTE (le général). — Lettre de lui, 118.

BESANÇON. — Charte sur l'église de Saint-Étienne, 94.

BEYLE (Henri), dit Stendhal. — Lettres de lui, 130 et 134; — liste de ses pseudonymes, 135.

BLAZE (Castil-). — Lettre de Weber à lui adressée, 165.

BLOIS. — Charte de 1277 sur les couvents de l'Aumône et de Pontlevoy, 191.

BONAPARTE (Joseph). — Lettre de Bernadotte à lui adressée, 118.

BONCOURD (l'école de). — Document de 1357, 16.

BONNARD (Jacques-Charles), architecte. — Pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 182.

BOSSUET (Jacques-Bénigne). — Certificat signé de lui, 107.

BOUILLON (le cardinal de). — Portrait de lui par Rigaud, 168.

Bourrienne, secrétaire de Napoléon Ier. — Jugement de Stendhal sur ses *Mémoires*, 134.
Bréard (J.-J.). — Lettre signée par lui à Custine, 86.
Bretagne. — Le dauphin François, duc de Bretagne, 57; — lettre de Kerguelen-Trémarec, né à Quimper, 105; — lettre du Comité de Salut public aux administrateurs de la Loire-Inférieure, 143; — lettre de Jacques II, roi d'Écosse, sur Isabeau, duchesse de Bretagne, 171.
Brézé (Louis de), grand sénéchal de Normandie, époux de Diane de Poitiers. — Est malade, est visité par François Ier, 43, 47.
Brézé (Louis de), évêque de Meaux. — Pièce de lui, 89.
Calvin (Jean). — Quittance, 84.
Canada. — Pièce de Champlain, fondateur de Québec, 124.
Carnot (Lazare). — Lettre signée de lui, 143.
Champagne. — Exécutions capitales faites dans la ville d'Épernay en 1422, 189.
Champlain (Samuel de), fondateur de Québec. — Pièce de lui, 125.
Champlain (Hélène Boullé, femme de Samuel de). — Intervient dans un acte de son mari, 125; — fonde un couvent d'Ursulines à Meaux, 128.
Charles VII, roi de France. — Lettre de Jacques II, roi d'Écosse, à lui adressée, 171.
Charles VIII, roi de France. — Lettre de lui, 173.
Charles X, roi de France. — Naissance d'une de ses filles le 5 août 1776, 32.
Charles, duc d'Angoulême, puis duc d'Orléans, 3me fils de François Ier. — Sa naissance, 65; — lettres de lui, 66, 67, 68, 69, 71, 72, 73; — ses exploits et sa mort, 74 et 75.
Colbert (J.-B.). — Lettre sur l'expulsion des protestants de l'Académie de peinture, 31.
Collot d'Herbois. — Lettre signée par lui, 143.
Comité de Salut public. — Lettre au général Custine, 86; — lettre aux administrateurs du département de la Loire-Inférieure, 143.
Compiègne. — Séjour de Charles, 3me fils de François Ier, dans cette ville, 71 et 72; — pièce sur l'abbaye de Royaulieu, 89.
Corneille (Barthélemi), sculpteur. — Pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 182.
Custine (Adam-Philippe), général en chef de l'armée du Rhin. — Lettre du Comité de Salut public à lui adressée, 86; — sa conduite à l'armée du Rhin, 87.
Dauphiné. — Lettre du comte de Provence sur l'Ordre de St-Antoine de Viennois, 98.
Davout (le maréchal). — Lettre du maréchal Ney à lui adressée, 117.
Desmarais, peintre. — Pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 181.
Dubois (le cardinal). — Cri public contre sa promotion au cardinalat et opinion de Saint-Simon, 147.
Dumont (Jacques-Edme), sculpteur. — Pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 182.
Dyck (Antoine Van). — Lettre de lui, 151.
Écosse. — Lettre de Madeleine de France, reine d'Écosse, 76.
Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. — Lettre de lui sur la bataille de Saint-Quentin, 120.
Épernay. — Exécutions capitales faites dans cette ville en 1422, 189.
Errard (Charles). — Lettre de Testelin à lui adressée, 28.
Fabre (Fr.-Xav.), peintre. — Pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 180.
Ferdinand V le Catholique, roi de Castille et d'Aragon. — Lettres de sa

seconde femme Germaine de Foix, 185.
FLÉCHIER (Esprit), évêque de Nîmes. — Certificat signé de lui, 107.
FLEURY (le cardinal de). — Soigne Louis XV malade en 1721, 146; — prédilection unique du Roi pour lui, 146.
FRANÇOIS Ier, roi de France. — Notice sur ses enfants, 35 et suiv. — Détails sur la cour, 41 et suiv. — Lettre de lui sur la naissance de son fils aîné, 49.
FRANÇOIS, dauphin de France, fils aîné de François Ier. — Est d'un caractère brutal, 42; — aime la solitude et les occupations manuelles, 45; — sa naissance et son baptême, 49 et 50; — état de sa maison, 52; — lettres de lui, 55, 56; — ses amours avec Mlle de l'Estrange, 62; — sa mort, 62; — procès-verbal de l'ouverture de son corps, 63; — lettre de M. Littré sur sa mort, 78.
GARNIER (Et.-Barth.), peintre. — Pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 181.
GENÈVE. — Lettre des syndics et conseil de Genève ordonnant de payer une certaine somme à Jean Calvin, 84.
GÉRARD (Ant.-Fr.), sculpteur. — Pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 182.
GERMAINE DE FOIX, reine de Naples et d'Aragon. — Lettres d'elle, 185.
GLUCK. — Sa mort racontée par Salieri, 141.
GOUNAUD, peintre. — Pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 182.
GUALTERIO (le cardinal Filippo-Antonio). — Lettre de Saint-Simon à lui adressée, 145.
GUYTON DE MORVEAU (L.-B.). — Lettre signée par lui à Custine, 86.
HAYEZ (Francesco), peintre vénitien. — Jugé par Stendhal, 132.
HENRI II, roi de France. — Étant duc d'Orléans, il joue avec le jeune La Trémoille, 45; — lettre collective de lui et de son frère Charles, 68.
HUET (Daniel). — Vers de Mme de Montespan à lui adressés, 179.
HUGO (Victor). — Jugement de Stendhal sur ses *Orientales* et sur le *Dernier jour d'un condamné*, 134.
ITALIE. — Voyage de Beyle, dit Stendhal, 130; — lettre de Charles VIII sur son expédition de Naples, 173.
JACQUES II, roi d'Ecosse. — Lettre à Charles VII, 171.
JEAN LE BON, roi de France. — Pièce de lui, 3.
JUIFS. — Pièce sur un juif converti, 3.
KELLER (Jean-Balthasar). — Quittance de lui, 79.
KERGUELEN-TRÉMAREC (Yves-Joseph), contre-amiral. — Lettre de lui, 105.
LAMBERT (Michel), maître de la musique de la chambre de Louis XIV. — Quittance de lui, 108.
LA TRÉMOILLE (François de). — Lettres de Jean de Ravenel à lui adressées, 41 et 47.
LA TRÉMOILLE (Louis de). — Son séjour à la cour de François Ier, 41.
LE BRUN (Charles), peintre. — Lettre de Colbert à lui adressée, 31.
LEIBNIZ. — Est nommé associé de l'Académie des Sciences, 159.
LETHIÈRE (Guillaume-Guillon), peintre. — Pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 183.
LITTRÉ (M. E.). — Lettre de lui sur la mort du dauphin François, 78.
LOUIS XIII, roi de France. — Marie de Médicis et Anne d'Autriche lui demandent permission d'aller à Notre-Dame de Lorette, 150; — donne une aumône annuelle au couvent de Saint-Hubert, 190.
LOUIS XIV, roi de France. — Lettre de lui à Henriette d'Angleterre, 2; — brevet accordant un logement au Louvre à l'Académie de peinture, 26; — ordre sur Port-Royal des

Champs, 138; — pièces sur Madame de Montespan, 176 et 177.
Louis XV, roi de France. — Deux lettres à Madame Adélaïde, 6; — sa maladie en 1721, 145.
Louis XVIII, roi de France. — Lettre comme comte de Provence sur l'ordre de Saint-Antoine de Viennois, 98.
Louise de Savoie, mère de François Ier. — Lettres d'elle, 36, 54.
Lully (Jean-Baptiste). — Quittance et lettre de lui, 109, 112; — traité pour l'impression de l'opéra du *Triomphe de l'amour*, 113.
Lully (J.-B. de), fils du précédent. — Quittance, 116.
Lyon. — Lettre de Charles VIII datée de cette ville, 173.
Madeleine de France, reine d'Ecosse, fille de François Ier. — Lettre d'elle, 76; — comptes la concernant, 77.
Mailly (Louise-Julie, comtesse de), maîtresse de Louis XV. — Mémoire de robes faites pour elle, 33.
Malesherbes (Lamoignon de). — Lettre du comte de Provence à lui adressée, 98.
Marguerite de Valois, sœur de François Ier. — Est malade, 43; — sa grossesse, 66.
Marguerite de France, duchesse de Savoie. — Comptes la concernant, 77.
Marie de Médicis, reine de France. — Lettre d'elle, 150.
Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France, femme de Louis XIV. — Brevet en faveur de Mme de Montespan, 177.
Marie-Leczinska, reine de France. — Lettre d'elle, 4.
Marie-Adélaïde de France, fille de Louis XV. — Pièces d'elle, 8 et suiv.
Marne (département de la). — Exécutions capitales faites dans la ville d'Epernay en 1422, 189.
Marseille. — Lettres de l'évêque Belzunce sur la peste de 1720, 155.
Meaux. — Pièce de Louis de Brézé, évêque de Meaux, 89; — pièce de l'évêque Dominique Seguier sur la fondation d'un couvent des Ursulines à Meaux par Hélène Boullé, veuve de Samuel de Champlain, 128.
Ménageot (Franç.-Guillaume), peintre. — Lettre de lui, 180.
Ménestrels et joueurs de farce. — Pièce de 1478, 81.
Meynier (Claude), peintre. — Pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 182.
Mézières (Nicolas d'Anjou, seigneur de). — Son mariage avec Gabrielle de Mareuil, 38.
Montespan (la marquise de). — Pièces la concernant, 176; — vers d'elle, 179.
Montmorency (Anne de), connétable de France. — Lettres à lui adressées, 36, 55, 56, 66, 67, 68, 69, 76; — titres que lui donnent les enfants de François Ier, 66, 76.
Musique. — Pièces de Lully et requête contre celui-ci à l'occasion de la fondation de l'Académie de musique, 108 et suiv.; — lettre de Salieri, 139; — lettre de Weber, 165.
Naples. — Lettre de Charles VIII sur son expédition de Naples, 173.
Ney (Michel), prince de la Moskowa. — Lettre de lui sur la bataille de Waterloo, 117.
Orléans (Henriette d'Angleterre, duchesse d'). — Lettre de Louis XIV à elle adressée, 2.
Orléans. — Représentations données devant Marie d'Orléans, 81.
Paris. — Document sur l'école de Boncourd, 16. — Logement au Louvre pour l'Académie de peinture, 26; — cherté des vivres (lettre de Jean de Ravenel), 41; — ordre de Louis XIV contre Port-Royal, 138.
Port-Royal des Champs. — Ordre de Louis XIV, 138.

Poussin (Nicolas). — Quittance de lui pour un tableau, 92.
Protestants. — Leur expulsion de l'Académie de peinture et de sculpture, 30 et 31 ; — certificat accordé par Fléchier à un nouveau converti, 107.
Quinault (Philippe). — Traité pour l'impression de l'opéra du *Triomphe de l'amour*, 113.
Ratabon (Antoine de), surintendant des Bâtiments du Roi. — Son visa sur un brevet concernant l'Académie de peinture, 27.
Ravenel (Jean de), précepteur du duc de La Trémoille. — Lettres de lui, 41 et 47.
Richelieu (le cardinal de). — Lettre adressée à lui par Marie de Médicis et Anne d'Autriche, 150.
Rigaud (Hyacinthe). — Lettre de lui, 168.
Royaulieu (abbaye de). — Pièce sur les priviléges de cette abbaye, 89.
Saint-Germain-en-Laye. — Tableau fait par Nicolas Poussin pour le maître-autel de la chapelle du château, 92.
Saint-Hubert en Ardennes (abbaye de). — Redevance des rois de France à ce couvent, 190.
Saint-Quentin. — Lettre du duc de Savoie Emmanuel-Philibert sur la bataille de Saint-Quentin, 120.
Saint-Simon (Louis de Rouvroi, duc de). — Lettre au cardinal Gualterio, 145; — mémoires sur les questions de préséance, 148.
Salieri (Antonio), compositeur de musique. — Lettre de lui, 139.
Savoie. — Comptes concernant Marguerite de France, duchesse de Savoie, 77; — lettre du duc Emmanuel-Philibert, 120.
Seguier (Dominique), évêque de Meaux. — Pièce de lui, 128
Sforza (Lodovico), duc de Milan, dit le More. — Lettre de Charles VIII à lui adressée, 173.
Soissons. — Charte de l'évêque Aimard de Provins sur l'église de Longpont, 153.
Sophie de France, fille de Louis XV. — Pièces d'elle, 8 et suiv.
Testelin (Henri), peintre. — Lettre à Errard, 28. — Expulsé de l'Académie de peinture, 30.
Théatre. — Pièce sur les ménestrels et joueurs de farce, 81.
Theocrenus, maître d'école des Enfants de France. — Documents sur lui, 51.
Treilhard (J.-B.). — Lettre signée de lui à Custine, 86.
Tyard (Pontus de), seigneur de Bissy, poëte du XVIe siècle. — Portrait de la dame de ses pensées, 102; — pièce de lui, 103.
Varin (Jean), graveur. — Son visa sur un brevet concernant l'Académie de peinture, 27. — Faut-il écrire le nom de cet artiste *Warin* ou *Varin?* 27.
Vendée. — Lettre de Bernadotte sur la situation de la Vendée en 1800, 118; — brûlement de drapeaux blancs pris sur les Vendéens, 143.
Victoire de France, fille de Louis XV. — Pièces d'elle, 8 et suiv.
Waterloo (bataille de). — Annoncée par le maréchal Ney le 21 juin 1815, 117.
Weber (Carl-Maria von). — Lettre à Castil-Blaze, 165.

TABLE DES FAC-SIMILE

CONTENUS DANS CE VOLUME

AIMARD DE PROVINS, évêque de Soissons. — Charte, 153.
ANNE D'AUTRICHE, reine de France.— Signature, 150.
BALLARD (Christophe), imprimeur du Roi pour la musique. — Signature, 115.
BENSERADE (Isaac de).—Signature, 83.
BESANÇON. — Charte sur l'église de Saint-Etienne, 95.
BEYLE (Henri), dit Stendhal. — Signature sous son pseudonyme de Cotonet, 135.
BLOIS. — Charte de 1277 sur les couvents de l'Aumône et de Pontlevoy, 191.
BOSSUET (Jacques-Bénigne). — Certificat signé de lui, 107.
BRÉARD (J.-J.). — Signature, 87.
CALVIN (Jean). — Quittance, 84.
CARNOT (Lazare). — Signature, 143.
CHAMPLAIN (Samuel de), fondateur de Québec. — Signatures de lui et de sa femme, Hélène Boullé, 126.
CHARLES VIII, roi de France. — Signature, 175.
CHARLES, duc d'Angoulême, puis d'Orléans, 3e fils de François Ier.— Signature, 37.
CLAUDE DE FRANCE, femme de François Ier. — Signature, 37.
COLBERT (J.-B.). — Lettre à Charles Le Brun, 31.
COLLOT D'HERBOIS. — Signature, 143.
DYCK (Antoine Van).—Signature, 152.
ELÉONORE D'AUTRICHE, femme de François Ier. — Signature, 37.
EMMANUEL-PHILIBERT, duc de Savoie. — Signature, 123.
FRANÇOIS Ier, roi de France. —Signature, 37.
FRANÇOIS, dauphin de France, fils de François Ier. — Signature, 37.
GERMAINE DE FOIX, reine de Naples et d'Aragon. — Signature, 188.
GUYTON DE MORVEAU (L.-B.). — Signature, 87.
HENRI II, roi de France. — Signature comme dauphin, 37.
JACQUES II, roi d'Ecosse. — Lettre 170.
KELLER (Jean-Balthasar). — Quittance, 79.
KERGUELEN-TRÉMAREC (Yves-Joseph). — Signature, 106.
LAMBERT (Michel), maître de la musique de la chambre de Louis XIV. — Signature, 109.
LEIBNIZ. — Signature, 163.
LOUIS XIV, roi de France. — Lettre de lui, 2; — ordre autographe, 138; — signature, 177.

LULLY (J.-B.). — Signature et paraphe, 115.
LULLY (J.-B. de), fils du précédent. — Signature, 116.
MAILLY (Louise-Julie, comtesse de). — Signature, 34.
MARGUERITE DE FRANCE, reine d'Ecosse, fille de François Ier. — Signature, 76.
MARIE DE MÉDICIS, reine de France. — Signature, 150.
MARIE ADÉLAÏDE DE FRANCE, fille de Louis XV. — Signature, 9.
MÉNAGEOT (Fr.-Guill.), peintre.— Signature, 184.
MONTESPAN (la Mise de).— Signatures, 178.
NEY (le maréchal). — Lettre, 117.
POUSSIN (Nicolas). — Signature, 92.
QUINAULT (Philippe). — Signature, 115.
RATABON (Antoine de). — Signature, 27.
RIGAUD (Hyacinthe). — Signature, 169.
ROBERTET (Florimond), secrétaire de Charles VIII. — Signature, 175.
SAINT-SIMON (le duc de). — Fragment de notes, 149.
SALIERI (Antonio). — Signature, 142.
SOPHIE DE FRANCE, fille de Louis XV. —Signature, 9.
TESTELIN (Henri), peintre. — Signature, 29.
TREILHARD (J.-B.).—Signature, 87.
TYARD (Pontus de). — Portrait de la dame de ses pensées, 102; — signature, 103.
VARIN (Jean). — Signature, 27.
VICTOIRE DE FRANCE, fille de Louis XV. — Signature, 9.

INDEX DES ARCHIVES

DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

ET DES COLLECTIONS PARTICULIÈRES

D'OU PROVIENNENT LES PIÈCES PUBLIÉES DANS CE VOLUME

Archives nationales.

Mentions tirées des acquits sur l'épargne, 51, 57, 59, 60, 61, 77.

Archives de l'Académie des Sciences.

Lettre du chancelier de Pontchartrain, 159.

Bibliothèque nationale.

Lettre de Louise de Savoie, 36. — Lettre de François Ier, 49. — Etat de la maison du dauphin François, 52. — Lettre de Louise de Savoie, 54. — Lettres du dauphin François, 55, 56. — Lettres de Charles, 3e fils de François Ier, 66 à 73. — Lettre de Madeleine de France, 76. — Lettre de Lully, 111.

Boilly (collection de feu Julien).

Quittance de Keller, 79. — Quittance de Benserade, 82. — Quittance de Calvin, 84. — Quittance du Poussin, 92. — Quittances de Lambert et de Lully, 107 et 109.— Quittance de J.-B. Lully fils, 116. — Lettres de Beyle, dit Stendhal, 130. — Lettre de Salieri, 139.

Calmettes (Fernand).

Document sur l'école de Boncourd, 16.

Charavay (Jacques).

Compte de Mesdames filles de Louis XV, 10.

Charavay (Etienne).

Lettre de Marie Leczinska, 4. — Lettres de Louis XV (vente Du Manoir), 6.— Mémoire aux filles de Louis XV, 8. — Brevet de Louis XIV et lettres d'Henri Testelin et de Colbert (vente de mai 1874), 25 et suiv. — — Procès-verbal de la naissance d'une fille du comte d'Artois, 32. — Pièce concernant la comtesse de Mailly, 33. — Lettre du Comité de salut public à Custine, 86. — Pièce sur l'abbaye de Royaulieu, 89. —

Lettre du comte de Provence, 98. — Lettre du maréchal Ney, 117. — Lettre de Bernadotte (coll. Mimbelli), 118. — Lettre d'Emmanuel-Philibert, 120. — Pièce de Samuel de Champlain, 125. — Ordre de Louis XIV, 138. —Lettre du Comité de salut public, 143. — Lettre de Saint-Simon, 145. — Lettre de Marie de Médicis et d'Anne d'Autriche, 150. — Charte d'Aimard de Provins, 153.— Lettre de Belzunce, 157. — Lettre de Leibniz, 159. — Lettre de Weber, 165. — Lettre de Charles VIII, 173. — Lettre de Ménageot, 180. — Lettres de Germaine de Foix, 185. — Chartes concernant Epernay, l'abbaye de Saint-Hubert et les couvents de l'Aumône et de Pontlevoy, 189 et suiv.

Engel-Dollfus (M.).

Certificat de Fléchier, 107.

Feuillet de Conches (M. le Bon).

Traité de Lully et Quinault, 113.

Fillon (Benjamin).

Lettre de Van Dyck, 151.

Labussière (Charles).

Pièce sur les ménestrels et joueurs de farce, 81. — Lettre de Jacques II, roi d'Ecosse, 170.

La Trémoille (M. le duc de).

Lettres de Jean de Ravenel, 41 et 47.

Lhuillier (M. Th.).

Pièce sur la fondation d'un couvent d'Ursulines à Meaux, 128.

Robert (Ulysse).

Indication d'une lettre de Lully, 111.

Sensier (Alfred).

Lettre de Louis XIV, 2 ; — pièce sur Madame de Montespan, 176.

ERRATA

Page 4, ligne 4, lisez : *Marie Lecżinska* au lieu de *Marie Leckżinska*.

Page 20, ligne 23, transposez avant *publicus* la virgule qui suit ce mot.

Page 24, ligne 25, supprimez après *clerc* le mot *public* et reportez-le ligne 26 après *notaire*.

Page 25, ligne 14, lisez : *Jacques Sarażin* au lieu de *Jacques Sarrażin*. Le sculpteur orthographiait son nom par un seul *r*.

Achevé d'imprimer par C. Motteroz
le 5 avril 1875
pour
M. Étienne Charavay
A Paris

Stanford University Libraries
3 6105 010 128 283

DATE DUE			

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305